



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



~~296. d. 1.~~

CONTINUED TO
THE LIBRARY.



P. R. R.

ZA 2210.7



Cont 229
241

301

296 d. 1

LES
MANUSCRITS FRANÇOIS
DE
LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI.

**PARIS, IMPRIMERIE DE BÉTHUNE ET PLON,
Rue de Vaugirard, 36.**

LES
MANUSCRITS FRANÇOIS

DE

LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI,

LEUR HISTOIRE ET CELLE DES TEXTES ALLEMANDS,
ANGLAIS, HOLLANDOIS, ITALIENS, ESPAGNOLS
DE LA MÊME COLLECTION.

PAR M. PAULIN PARIS.

I.

FORMATS IN-FOLIO MAXIMO.



PARIS,
TECHENER, PLACE DU LOUVRE, 12.

—
1836.

A MESSIEURS
LES
CONSERVATEURS-ADMINISTRATEURS
DE
LA BIBLIOTHEQUE DU ROI.

Hommage respectueux,
PAULIN PARIS.

PRÉFACE.

On sait que la Bibliothèque du roi se compose de quatre grandes collections. La première comprend les Livres manuscrits ; la seconde, les Livres imprimés ; la troisième, les Médailles et les Antiques ; la quatrième, les Estampes et les Cartes géographiques.

Le cabinet des Manuscrits, administré par trois Conservateurs, est lui-même divisé en cinq sections : les volumes orientaux ; les volumes grecs et latins ; les volumes écrits dans une des langues vulgaires de l'Europe chrétienne ; les titres généalogiques ; enfin les copies de chartes et de diplômes.

La troisième section du cabinet des Manuscrits porte le nom général de *Fonds françois*, parce que les textes françois en forment l'incontestable majorité. C'est de cette collection que j'ai résolu de publier l'histoire abrégée. J'y travaille avec opiniâtreté depuis le jour de mon entrée à la Bibliothèque du roi.

En voici le premier volume ; Dieu, je l'espère, m'accordera le bonheur d'achever le dernier.

Dans un ouvrage de ce genre, bien des fautes pourront sembler excusables : afin d'en remplir convenablement le cadre, j'aurois eu besoin de connaissances plus étendues, d'une ardeur à l'épreuve de tous les genres de lassitude, d'un goût non seulement très-sûr, mais encore très-exercé ; en un mot, il eût fallu peut-être une congrégation de Bénédictins. Je supplie donc le lecteur de ne pas me juger exclusivement d'après des imperfections sans doute trop nombreuses ; et s'il m'arrive d'exprimer sur certains points, jusqu'alors obscurs, quelques aperçus judicieux ou quelques notions claires, je demande qu'on les mette de l'autre côté de la balance.

J'ai prétendu faire ici moins un Catalogue qu'une *histoire des Manuscrits* ; car les Catalogues sont faits depuis long-temps. Ceux qui ne veulent pas comprendre les inévitables difficultés d'une communication quotidienne des textes non imprimés se plaignent, il est vrai, que le cabinet des Manuscrits ne possède pas un seul inventaire de ses nombreuses richesses ; mais cette assertion, que l'on répétera long-temps encore, est cependant complètement erronée.

De toutes les fondations d'origine royale, il n'en a pas été de plus heureuse que la Bibliothèque du roi dans le choix des hommes qui l'ont dans tous les temps dirigée : c'est là, surtout, la source de sa longue et incomparable splendeur. Depuis le grand roi François I^{er}, les Budé, les Chastelain, les Amiot, les Sainte-Marthe, les de Thou, les du Puy, les Colbert et les Bignon ont successivement rempli la charge de Gardes de la librairie, ou Bibliothécaires ; le moyen de supposer maintenant que tant de graves et illustres personnages aient pu toujours fermer les yeux sur la première nécessité de toute collection de livres, et qu'ils aient négligé de faire exécuter un inventaire des trésors littéraires qu'ils avoient reçu la mission de conserver et de rendre utiles à leurs concitoyens !

Les Catalogues du cabinet des Manuscrits datent des premiers jours de la Bibliothèque royale, comme on peut s'en convaincre par l'Inventaire de Gilles Mallet (1), garde de la librairie de Charles V. Colbert, ainsi que je le dis ailleurs (2), fit exécuter le

(1) Conservé manuscrit sous le n^o 8354^s, et publié dernièrement par M. Van-Praet.

(2) Tome 1^{er}, page 8.

plus ancien de ceux qui nous servent encore ; et quand les collections de ce grand ministre furent réunies aux cabinets du roi , les Manuscrits arrivèrent accompagnés de l'excellent Catalogue qu'en avoit dressé et copié l'illustre Étienne Baluze. Plus tard, les collections particulières des Lancelot, des Lamare, des Cange, des La Vallière, etc., entrèrent également précédées de leurs Catalogues respectifs ; enfin l'Assemblée nationale, en décrétant la suppression des monastères, ayant réuni les diverses bibliothèques qui en provenoient au fonds commun de la grande *Bibliothèque Nationale*, on pense bien que les Catalogues de chacune de ces collections, parfaitement détaillés comme tous les inventaires de biens monastiques, ne furent pas négligés et sont devenus, depuis ce moment, la propriété du public studieux, avec les manuscrits dont ils contenoient l'indication. Les Catalogues que je viens d'indiquer garantissent le titre de propriété et la conservation de chaque volume ; mais cela ne suffisoit pas : pour rendre toutes les recherches plus faciles, les anciens Bibliothécaires et, depuis, MM. les Conservateurs, héritiers collectifs des Bibliothécaires, ont fait dresser deux autres Catalogues. Le premier contient, dans un

ordre alphabétique, les noms propres des auteurs ; le second suit exactement l'ordre des matières. Ainsi, description des livres, 1° dans l'ordre de leurs numéros, 2° dans l'ordre de leurs matières, 3° dans l'ordre de leurs auteurs : voilà ce que les différentes séries du cabinet des Manuscrits, et la série des Manuscrits françois en particulier, n'ont jamais cessé de posséder ; et voilà, je pense, tous les Catalogues dont les curieux et les hommes d'étude peuvent raisonnablement souhaiter l'existence.

Toutefois, il ne faut pas le dissimuler, quelle que soit leur parfaite exécution, les Catalogues ne peuvent jamais offrir une garantie certaine et tenir lieu d'un guide irrécusable. Ils doivent être rédigés surtout pour les Bibliothécaires, dont le devoir rigoureux est de répondre aux demandes générales, non pas de satisfaire aux questions de détail. Un monument littéraire inédit peut être considéré sous tant d'aspects différents, qu'il semblera toujours impossible d'en dresser une indication rigoureusement exacte et complète. Si vous exigez un inventaire des volumes par ordre chronologique, à chaque instant le savant profond que vous aurez chargé de cette besogne se trouvera assiégé d'incertitudes. Mabillon, les Bénédic-

tins de Saint-Maur, Lebeuf et Du Cange ont commis dix erreurs sur vingt présomptions de date. De nos jours, l'homme le plus habile à résoudre toutes les difficultés de la paléographie, M. Hase, ne prononce sur les questions du même genre qu'avec la plus admirable réserve; et que doivent donc faire tous les autres? *Quid sum, miser, tunc dicturus?* Cependant il n'est pas de jour où l'on n'entende des plaintes amères sur l'imperfection de nos Catalogues, qui ne permettent pas l'examen progressif de tous les manuscrits dans leur ordre chronologique!

Quel est le nom des principaux scribes? — Quelles sont les villes, les provinces et les contrées où l'on exécutoit les plus beaux textes? — Quels sont les ornements les plus anciens, — les plus curieux, — les plus bizarres? — Dans quels volumes trouve-t-on des dessins d'églises, — de maisons, — de vaisseaux, — de costumes, — d'instruments de musique? — Quelle est la date des reliures? — Quelle est l'origine de chaque manuscrit? — Dans quelles bibliothèques ont-ils successivement passé? — Quelle est, de dix leçons du même ouvrage, la meilleure, la plus respectable? — Combien a-t-on de monuments du neuvième siècle? — Combien du dixième? —

Quels sont les textes imprimés? — Quels ne le sont pas? — Quel est le plus vieux manuscrit en langue vulgaire? etc., etc., etc., etc.

Questions toutes fort naturelles, recherches toutes fort judicieuses ; mais pour la solution ou le terme desquelles il seroit peu naturel et peu judicieux de compter sur les Catalogues. Cependant comme il y a des gens amateurs passionnés de la prose rimée, des tragédies bourgeoises, des prêtres en frac et des rois qui ne règnent pas, il en est aussi qui ne font pas cas des Catalogues s'ils contiennent simplement des indications de titres, et qui demanderoient volontiers pourquoi l'on n'a pas fondu la rédaction des nôtres dans celle des Mémoires de l'Académie des Inscriptions. Nous en pourrions donner plusieurs raisons ; mais la première, fondée sur la nécessité de ménager le temps des lecteurs, est assez bonne pour permettre à notre amour-propre d'omettre toutes les autres.

Les Inventaires de Manuscrits sont bons quand ils contiennent trois vérités également incontestables : l'indication de la place des volumes, la table générale de leurs matières, le nom reconnu de leurs auteurs. Hors de là, tout ou presque tout, dans une bibliothèque, peut donner matière à de longues discussions,

à de grandes incertitudes. Tout peut devenir le sujet d'un livre utile ou d'une intéressante dissertation, mais jamais l'objet d'un véritable Catalogue.

Je n'ai donc pas le dessein de refaire ce qu'on a déjà bien fait. C'est une histoire de nos Manuscrits en langue vulgaire que j'ai commencée avec l'espoir de la terminer. Toutes les questions dont les hommes de valeur souhaitent la solution, en parcourant nos studieuses galeries, j'ai la prétention, non pas de les résoudre, mais de les indiquer et quelquefois d'ajouter aux moyens de les éclaircir. Description des Manuscrits ; conjectures sur leur date, leurs propriétaires, leurs ornements, leur reliure, leurs scribes et leurs enlumineurs ; notice sur leurs auteurs connus ou probables ; discussion des sentiments que l'on a jusqu'à présent émis sur leur compte ; citations nombreuses ; particularités qui les concernent : voilà ce que je me suis proposé d'indiquer avec plus ou moins d'étendue. Les erreurs, les inexactitudes qui, dans un volume, me seront échappées et que l'on m'aura fait reconnoître, je les redresserai dans le suivant ; car l'occasion s'en représentera d'elle-même avec le retour des mêmes ouvrages renfermés dans les volumes d'un format différent.

Je décris avec une attention minutieuse les dessins d'armoiries qui décorent un grand nombre de volumes. Cette indication est, je le sais, fatigante et, surtout aujourd'hui, fort obscure ; mais elle a le mérite de mettre fréquemment sur la trace des anciens propriétaires. La comparaison de plusieurs blasons m'a souvent permis de reconnoître la date des volumes et le motif de leur transcription. Un premier écu radié est ordinairement la preuve d'un titre de propriété contestable. Enfin, si le commun des lecteurs prend en dédain cette langue héraldique, si simple et si féconde en grands souvenirs, nous obtiendrons du moins l'indulgence de ceux qui, dans un riche et important Manuscrit, retrouveront avec surprise la trace de leurs armoiries héréditaires. Car il n'est pas un homme de cœur qui ne soit fier de porter un beau nom, et malheur à ceux qui négligeroient le culte des vieux souvenirs de famille : il vaudroit mieux pour leurs pères qu'ils ne fussent jamais nés.

Je trace ici d'abord l'histoire de tous les Manuscrits *in-folio maximo* réunis dans les anciens fonds. Si j'ai cru devoir répéter, à chaque article, l'indication du format, c'est que dans la distribution actuelle de la Bibliothèque, il existe quelques transposi-

tions qu'il étoit bon de faire remarquer quand l'occasion s'en présentoit. Ces immenses volumes sont loin d'être les plus précieux sous le rapport des matières, mais ils offrent une suite rarement interrompue de parfaites transcriptions et d'ornements admirables. C'est même chez eux qu'on retrouve les plus beaux monuments de la peinture au xv^e siècle. Presque tous ont été la propriété de grands princes ou de somptueux personnages, et chez eux, comme chez leurs illustres possesseurs, il est parfois arrivé que le fonds ne répondoit pas complètement aux promesses de la forme. Au reste, on verra bien.

Maintenant je dois expliquer en peu de mots la classification de nos Manuscrits en langue vulgaire. Ils sont partagés en *fonds anciens* et *fonds nouveaux*, et chacun d'eux porte un numéro déterminant le fonds auquel il appartient et la place qui dans ce fonds lui est réservée. La série des *fonds anciens* s'ouvre par le n^o 6701 (les précédents numéros étant consacrés aux manuscrits latins), et se ferme au n^o 10,557. — En tout, trois mille huit cent cinquante-six numéros, auxquels on a réuni plus tard une quantité six fois plus considérable de vo-

n
c-
la
de
cut
une
long
t ne
es de

oubler
de nos
quem-
èce de
niers of-
ants des
derniers
lectique.
d'œil? On
b.

Saint-Germain-des-Prés, des Missions étrangères, des Minimes, des grands et des petits Augustins, du collège de Navarre, de Notre-Dame de Paris et de plusieurs autres maisons. Quelques années avant la révolution, d'admirables collections étoient déjà venu grossir les rangs des Manuscrits du Roi : les plus considérables sont celles de Brienne, de du Puy, du duc de La Vallière, de Fontanieu, de Mortemart et de Gaignières; elles font aussi partie des *Fonds nouveaux*. Enfin chaque jour encore voit accroître la somme de nos richesses; et ces précieuses acquisitions, dont l'origine varie à l'infini, sont classées, suivant l'ordre de leur venue, dans le *Supplément françois* qui comprend aujourd'hui plus de deux mille numéros, indépendamment des sous-chiffres accolés en très-grand nombre à plusieurs d'entre eux.

Telle est donc la distribution des Manuscrits françois. Comme elle pourra sembler trop compliquée, je hasarderai quelques mots pour la justifier. « Pourquoi, » dira-t-on, « tous les manuscrits, sans » exception, ne sont-ils pas rangés dans l'ordre de » leurs matières? S'il en étoit ainsi, la poésie, l'histoire, la théologie, la jurisprudence, toutes les

» branches de la science auroient leur place dis-
» tincte ; toutes les leçons du même ouvrage seroient
» réunies , et d'un coup d'œil on sauroit combien
» de volumes il faut ouvrir pour l'édition que l'on se
» propose de publier *revue , corrigée et considéra-*
» *blement augmentée.* » — Je réponds : Ce que l'on
demande est impraticable. Dans les grandes collec-
tions de livres , on doit avoir égard , avant tout , à la
capacité des volumes , et la première condition est de
les ranger dans l'ordre de leurs formats. On ne peut
placer une Bible in-32 entre deux autres Bibles, l'une
in-folio maximo , et la troisième in-4° ; il faut donc
subordonner ici les réalités aux apparences et ne
respecter l'ordre des matières que dans les limites de
chaque format.

Mais une deuxième nécessité vient encore troubler
l'ordre ainsi restreint des matières. La moitié de nos
volumes renferme plusieurs traités , et , fréquem-
ment , ces traités n'ont entre eux aucune espèce de
rapports. Sur deux cents feuillets , les premiers of-
friront une histoire pieuse en prose , les suivants des
fabliaux d'un caractère assez profane , les derniers
une Chronique ou bien un morceau de dialectique.
Que deviennent alors les avantages du coup d'œil ? On

b.

sent donc qu'à moins de dépêcher nos plus précieux volumes, on ne parviendra jamais à réunir, même dans la limite des formats, tous les ouvrages analogues. En résumé, je ne crains pas de le dire : quand vous voudrez bouleverser les anciennes classifications, de nouveaux embarras ne tarderont pas à se présenter et vous feront repentir de n'avoir pas employé le temps à compléter les pensées d'un siècle au lieu de leur substituer les fantaisies d'un jour.

On insiste : « Pourquoi maintenir vingt séries de » numéros pour le moins ? » — Parce que notre cabinet compte, pour le moins, vingt origines distinctes. « Pourquoi employer des *sous-chiffres*, au lieu de » continuer la première série ? » — Afin de conserver autant qu'il est en nous cet ordre de matières que vous réclamez impérieusement. Quand les Catalogues sont rédigés et coordonnés, de nouveaux manuscrits franchissent le seuil de la Bibliothèque ; on les distribue alors parmi les anciens, suivant leur format et le caractère de leurs matières principales. Telle est l'origine des *sous-chiffres* : au lieu d'y chercher à reprendre, on devrait regretter que l'encombrement des augmentations subites, à l'époque de la première Révolution, n'ait pas laissé le temps

aux Bibliothécaires de distribuer de même tous les volumes qui se trouvent aujourd'hui pressés dans le *Supplément*, sans distinction de format ni de matières.

Quant aux nombreuses collections qui gardent aujourd'hui, dans les *Fonds nouveaux*, les rangs qu'elles avoient avant d'y être admises, on peut dire que ce respect de l'*étiquette* présente un grand nombre d'avantages aux esprits sérieux, aux érudits de longue date. Les manuscrits de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, de la maison de Sorbonne ou de l'église de Notre-Dame étoient cités par plusieurs écrivains, et demandés par un grand nombre de lecteurs. On savoit que telle leçon de tel ouvrage existoit dans telle ancienne Bibliothèque ; on ne risque donc pas aujourd'hui de se tromper ou d'être trompé, en réclamant le numéro sous lequel on l'a vu maintes fois cité. D'autres collections comme celles du duc de La Vallière, de Châtre Cangé, de du Puy et de Versailles étoient renommées pour le luxe des ornements, la beauté des reliures ou l'importance des documents historiques. C'est un bonheur pour les curieux de les retrouver aujourd'hui telles qu'elles étoient au temps

de leur grande réputation. Et n'étoit-ce pas un devoir pour les Bibliothécaires d'éterniser ainsi la reconnaissance due à la mémoire de ceux dont le goût et l'érudition ont tant fait pour le lustre de la Bibliothèque royale?

Puisque j'ai si longuement défendu la distribution actuelle de nos Manuscrits, on me permettra bien d'exprimer encore un dernier vœu. C'est que le *droit* acquis à tous les curieux, à toutes les personnes dont malheureusement se compose le public de voir et consulter les manuscrits ornés de miniatures, soit transformé en un véritable *privilage*, ou (si ce mot de *privilage* porte en lui quelque chose de trop féodal) en une faveur que MM. les Conservateurs seront libres de dispenser et de refuser à qui bon leur semblera. Je réclame ici le régime du *bon plaisir*, j'en conviens; mais pour peu qu'on tarde à le remettre en vigueur, nous aurons à déplorer la dégradation, le déshonneur et même la perte des plus beaux monuments de l'art chez nos ancêtres. Déjà, si le fanatique et spirituel Dibdin revenoit en France, il auroit, hélas! de la peine à reconnoître dans une foule de miniatures les fraîches et brillantes couleurs qui captivoient, il y a quinze ans, son ad-

miration effrénée. Car depuis quinze ans, la passion des monuments du moyen-âge a saisi toute notre jeune France. Au lieu de prendre les leçons de Guérin, des Gérard et des Ingres, nos enfants préfèrent modeler d'après les enlumineurs de Saint-Louis, de Jean-sans-Peur ou du bon duc de Berry. Quel que soit mon respect pour les maîtres

Di quell' arte

Che alluminare e chiamata in Parisi (1),

j'avoue que cette école est effectivement la plus facile ; pourquoi faut-il qu'elle ait tant de dangers pour nos manuscrits ! Quand les élèves de peinture sont admis au Musée royal du Louvre, ils n'ont pas le droit de toucher aux tableaux qu'ils étudient : pourquoi laisseroit-on à tout le monde le droit de manier nos précieuses enluminures ? Et remarquez que les jeunes admirateurs du moyen-âge exigent toujours la communication des plus beaux, des plus rares et des plus curieux volumes. Je réclame donc au nom de l'art lui-même la réforme du règlement devant lequel se courbe encore la paternelle sévérité de nos Conservateurs ; et c'est ici, je pense, le lieu d'invoquer contre cette liberté de fourrage acquise au

(1) Dante. *Purgatorio*. C^o XI.

premier arrivant le célèbre axiome de droit : *Summum jus summa injuria*.

Mais pour revenir à mon livre, je l'avois commencé sur un tout autre plan. Je m'étois promis de n'en rien publier tant qu'il ne seroit pas complètement achevé, et, pour m'en ôter les moyens et brûler mes vaisseaux dès l'entrée en campagne, j'avois adopté, non pas l'ordre des formats ou celui des matières, mais tout simplement l'ordre alphabétique. Ainsi, commençant mon examen sur le texte de la Bible qui ouvre la série des numéros françois, je recherchois dans tous les *fonds anciens et modernes* les autres leçons du même texte, et quand je les avois enregistrés successivement sous le titre BIBLE (*Traduction littérale*), je revenois au n° 6702, LA BIBLE HISTORIALE, dont j'épuisois également la matière à l'aide du même procédé. Comme dans ma poursuite je n'avois d'autre guide que les Catalogues, et j'ai dit que ces guides étoient toujours insuffisants, force étoit alors pour moi d'attendre au dernier volume de la collection du roi, pour être assuré d'avoir inséré toutes les matières dans leur ordre alphabétique. Du reste, si j'avois poursuivi cette classification, les hommes studieux auroient trouvé réunis

dans mon livre tous les textes du même ouvrage souvent dispersés dans toutes les salles de la Bibliothèque du roi. Du même coup d'œil ils auroient appris qu'elle étoit la meilleure leçon et qu'elle étoit la moins respectable ; ils auroient pu , sans le secours de tables toujours incomplètes, mesurer rapidement la matière et l'étendue des recherches auxquelles pouvoit donner lieu un livre ou un écrivain en particulier. Mais combien d'inconvénients naissoient de ces avantages-là mêmes ! Comment décrire exactement un manuscrit, quand on se voyoit forcé de diviser dans plusieurs volumes la notice de ses diverses parties ? Puis dans un dictionnaire de ce genre, où l'on prétendoit épuiser d'une seule fois chaque sujet, quel moyen restoit-il de compléter ou réformer les opinions avancées de prime abord ? Enfin, la collection du roi s'augmentant chaque jour de nouveaux dons ou de nouvelles acquisitions, étoit-il possible d'en fixer les bornes d'une manière absolue ? Après huit ans de persévérance et de lutte contre les objections de ma conscience, une dernière raison me fit prendre enfin le douloureux parti de recommencer mon travail. Le dirai-je ? ce fut la crainte de n'avoir pas le temps de l'exécuter. Je n'avois pas encore par-

couru la moitié de la carrière, et cependant je pouvois, en regardant les morceaux épars de mon livre, inscrire sur chaque feuille la devise de mon respectable ami, le docteur Marsand, *nulla dies sine lineâ*. Pour regagner les avantages que j'allois perdre, je me confiai donc dans le soin que je devois apporter à la confection des tables particulières et surtout de la grande table générale. Et quand je fus bien rassuré de ce côté, je recommençai l'examen de chaque volume et sacrifiai mes feuilles précédentes; ou du moins je ne les considérai plus que comme des notes et des renseignements préalables. Combien alors je les trouvai insuffisantes! En dix années, j'avois graduellement acquis une habitude d'appréciation dont l'absence se faisoit trop sentir dans mes premières feuilles; et chaque jour aussi, je me fortifiois dans la résolution de ne rien avancer au-delà de ce que pouvoient justifier les volumes auxquels je renvoyois; la crainte des *Errata* me retenant toujours et me faisant de beaucoup préférer l'inconvénient de ne pas assez dire à la confusion d'avoir beaucoup trop dit.

Les avantages de l'érudition sont réellement fort nombreux; mais ils sont devenus de nos jours la proie

d'une congrégation de frelons littéraires, dont la profession semble être de jeter le désordre et l'obscurité dans les idées des autres, afin de mieux se les approprier. Pour n'en citer que de rares exemples, si quelque amateur de numismatique vient à porter l'attention sur certaines monnoies, des spéculateurs se rencontrent pour en frapper sur-le-champ une multitude de controuvées. Augustin Thierry attire-t-il l'intérêt sur le sort d'un peuple écrasé par la conquête ? aussitôt toute l'histoire moderne est ravagée, on n'y voit plus d'autres héros que les vaincus, d'autres illustrations que celles dont les chroniqueurs n'ont pas dit un mot. Émettez-vous sur l'origine de la langue ou de la grande poésie vulgaire quelques considérations long-temps mûries et timidement exprimées, les érudits à la suite, les faiseurs de revues pseudo-scientifiques prennent en aide sur-le-champ votre pensée ; ils la retournent, la brisent, la rongent et la rejettent dégoûtante de bévues et d'anachronismes. Dans cette disposition de la littérature industrielle, les écrivains de conscience doivent plus que jamais se garder des considérations vagues et des opinions rapidement mûries ; en moins de rien, elles prendroient sous la tutelle des autres une forme ar-

rêtée, une autorité de chose jugée. Et puisqu'en dépit de tous leurs efforts le fruit de leurs veilles doit leur échapper, il faut du moins, quand ils reconnoissent leur propre substance, qu'ils puissent toujours crier avec orgueil : *Ceci est ma chair et ceci est mon sang.*

Je ne serois pas, moi-même, exempt de blâme si j'oubliais d'indiquer les ouvrages qui m'ont été ou me seront le plus utiles. La notice générale des Manuscrits du *Fonds françois* n'a pas encore été entreprise ; mais plusieurs des parties qui le composent ont eu de judicieux appréciateurs et comptent déjà leurs historiens que souvent, pour bien faire, il me suffira de suivre. Je dois citer d'abord, comme on le pense bien, un nom cher à tous les hommes d'étude, celui de M. Van-Praet, vieillard vénérable dont tous les vœux, tous les sentiments n'ont pas un moment cessé d'avoir pour centre la Bibliothèque du roi et dont on devroit, par reconnoissance, placer le buste auprès des plus rares éditions du xv^e siècle et des plus beaux manuscrits du moyen-âge. Fort jeune encore, M. Van-Praet débuta dans la carrière de l'érudition bibliographique par la notice des Manuscrits du duc de La Vallière ; et ce travail, qui

fit la réputation de son auteur, se lit encore avec plaisir et profit dans l'excellent Catalogue qu'en ont dressé MM. de Bure. Plusieurs fois j'ai, dans mon premier volume, trouvé l'occasion de m'appuyer sur cet ouvrage; plus souvent encore, j'ai tiré mon profit des *Recherches sur Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse, suivies de la notice des Manuscrits qui lui ont appartenu. Paris, de Bure, 1831.* Car le respectable antiquaire ne borne pas son affection aux éditions du xv^e siècle et aux exemplaires sur peau de vélin qu'il nous a si bien fait connoître; tout ce qu'il y a de précieux dans les vastes domaines de la bibliographie a, par cela seul, eu droit à son attention et reste, encore aujourd'hui, l'objet de ses plus chères études. Quand on songe à tous les travaux de cet homme de bien, on ne peut s'empêcher de penser qu'il avoit été, de toute éternité, destiné aux fonctions qu'il remplit depuis quarante ans, et qu'il est véritablement Bibliothécaire, par la grâce de Dieu.

Après M. Van-Praet, je nommerai mes honorables et savants amis M. Barrois, ancien député du département du Nord, auteur de la *Librairie prototypographique des fils du roi Jean, Paris, 1830;*

M. Giuseppe Molini, ancien bibliothécaire du grand duc de Toscane, dont les importants *Documenti di Storia Italiana, copiati su gli originali esistenti in Parigi, Firenze, 1836*, me seront plus tard d'un secours inappréciable; M. le docteur Marsand, qui vient d'élever un nouveau monument à la gloire de la splendide Italie par ses *Manoscritti Italiani della regia Biblioteca Parigina, descritti ed illustrati*, livre écrit avec la plus rare élégance et dans lequel sept cents volumes de notre collection sont exactement cités et judicieusement appréciés; enfin M. le vicomte de Santarem, dont les immenses travaux historiques ont tant enrichi son ingrate et chère patrie, et qui, dans les loisirs de son séjour à Paris en 1824, a dressé la *Noticia dos manuscritos pertencentes ao directo publico de Portugal, et a historia e litteratura do mesmo paiz que existem na Bibliotheca R. de Paris e outras da mesma capital, Lisboa, 1827*. On sent tout le profit que j'ai pu tirer de pareils ouvrages entrepris par des hommes profondément versés dans la connoissance des livres qu'ils se proposoient spécialement d'illustrer. Si donc j'ai convenablement parlé des anciennes bibliothèques de Charles V, du seigneur de la Gru-

thuyse et des ducs de Bourgogne ; si j'ai décrit exactement les Manuscrits italiens et portugais de notre immense collection, c'est d'abord à MM. Van-Praet, Barrois, Marsand, Molini et vicomte de Santarem que je dois avec mes lecteurs en rendre grâce.

L'Imprimerie royale de France s'est chargée de mettre en lumière le beau travail de M. le docteur Marsand, comme celle de Lisbonne avoit en 1827 reproduit les précieuses notices de M. de Santarem. Moins heureux, j'ai vainement sollicité les encouragements auxquels je croyois avoir quelques droits. Je ne me plains pas ; d'ailleurs, le nom de M. Guizot, alors ministre de l'Instruction publique, se lie au souvenir de trop beaux ouvrages et de trop grands services rendus à la cause des Lettres, pour que l'expression de mes regrets puisse ébranler le moins du monde sa réputation de protecteur éclairé des bons livres.

Je demandois une faveur au ministre membre de l'institut, il y auroit aujourd'hui de ma part une véritable inconvenance à lui reprocher de n'avoir pas éveillé ma reconnoissance ; celle-ci reste acquise aux personnes qui m'ont le plus encouragé à continuer mon travail, à lui donner une forme arrêtée, à l'ex-

poser moi-même aux chances dispendieuses de l'impression. Au premier rang je dois citer un homme déjà connu pour l'amour passionné des arts qui domine ses pensées et qui lui fait aujourd'hui consacrer tous ses instants à l'un des monuments les plus gigantesques qu'on ait encore tenté d'ériger à la gloire littéraire de l'ancienne France. Aveuglé peut-être par l'amitié qu'il veut bien m'accorder, M. le comte Auguste de Bastard a cru retrouver un lien de parenté entre mon livre et son admirable Histoire de la peinture dans les manuscrits. C'est à ses conseils que j'ai cédé en faisant paroître mon premier volume presque en même temps que la première livraison de son ouvrage. Ainsi les ornements que j'ai recommandés, les dessins et miniatures que j'ai mentionnés, on pourra les examiner dans les somptueuses et parfaites reproductions qu'il fait exécuter sous ses yeux. Puisse M. de Bastard achever son œuvre patriotique, et puisse mon dernier volume paroître encore sous la sauve-garde de sa dernière livraison !

P. PARIS.

25 août 1856.

LES
MANUSCRITS FRANÇOIS

DE

LA BIBLIOTHEQUE DU ROI.

N° 6701.

TRADUCTION LITTÉRALE DE LA SAINTE BIBLE.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; xiv^e siècle. Reliure en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anc. n° 87.

Il appartenait, dans la dernière partie du xv^e siècle, à Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse, dont les armes figurées dans les vignettes du volume ont été plus tard recouvertes de l'écu de France (d'azur, à trois fleurs de lis d'or.)

Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse, comte de Winchester, prince de Stenhuse, chevalier de la toison d'or, chevalier d'honneur de Marie, duchesse de Bourgogne et fille de Charles-le-Téméraire, mourut à Gand ou à Bruges dans un âge avancé, le 26 novembre 1492. C'était le seigneur le plus magnifique de son temps. Il avoit principalement mis son attention à rassembler une collection de

manuscrits superbes, les uns achetés de plus anciens propriétaires, les autres commandés à des artistes et exécutés sous sa direction. Au lieu d'un cabinet de tableaux comme les amateurs de nos jours, le seigneur de la Gruthuyse avoit un cabinet de manuscrits. La plupart de ces merveilles portoient, comme le n° 6701, dans les vignettes et même dans le corps des miniatures, la devise qu'il avoit adoptée, une bombarde lançant un projectile avec les mots : *Plus est en vous*. Mais après sa mort, ses livres passèrent en grand nombre dans la Bibliothèque des rois de France, et le soin qu'on prit alors de recouvrir l'écu de la Gruthuyse pourroit faire supposer que le titre de la propriété nouvelle n'étoit pas incontestable. Au reste, il y a de cette acquisition plus de trois cents ans. Nous ne craignons pas qu'on fasse jamais valoir les droits fort obscurs de la maison de Bruges sur des manuscrits devenus aujourd'hui l'un des principaux ornements du cabinet du roi.

M. Van-Praet a publié de précieuses *Recherches sur Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse, suivies de la notice des manuscrits dont la plus grande partie se conserve à la Bibliothèque du roi*. Paris, 1831. Dans ce livre, le célèbre bibliographe a donné la description de *cent six ouvrages*. Mais il en est un assez grand nombre d'autres qu'il n'a pu reconnoître et que possède cependant encore la Bibliothèque.

L'écriture de la dialecte du numéro des années
 compense mentionnant l'indiquer qu'il fut écrit en An
 pectate. La page se voit une table indiquant les pre
 miers mots de la table dont chaque lettre est un de
 ces... au nombre de cent trente-huit pour un de
 m. l'indique... doit accuser une date antérieure
 ... à l'adresse sinon le bon pour les
 ... à l'adresse inconnue qui encadre le premier
 ... et qui se rapporte toujours au régime de
 ... ne doivent laisser sur ce point aucun
 doute.

... copies de ... feuilles, marquées en
 ... en ... compris l'auteur et le
 ... à la fin. Les
 ... de ... livres de
 ... de l'apure de
 ... mot. au texte
 ... Dieu ciel et terre
 ... et vous et tenebres
 ... etc. On ignore à
 ...

Br... recherches sur Louis d.

N° 6702.

LA BIBLE HISTORIALE, TRADUCTION DES HISTOIRES ÉCO-
LATRES DE PIERRE COMESTOR, PAR GUIART DES MOU-
LINS.

Un volume in-folio maximo, vélin, 2 col., nombreuses miniatures, vignettes, initiales; XIV^e siècle. Reliure en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancienne bibliothèque du cardinal Mazarin, n° 70.

Les manuscrits de cette riche collection furent acquis par le roi en 1668, sur l'estimation des libraires Léonard et Cramoisy, à raison de 8 livres l'un, et pour la somme totale de 17,248 livres. Ils étoient au nombre de deux mille cent cinquante-six, presque tous numérotés. Il y en avoit cent deux volumes hébreux, trois cent quarante-trois orientaux, deux cent vingt-neuf grecs, quatorze cent quatre-vingt-deux latins, italiens, françois, espagnols, etc.

Le plus ancien titre de propriété du n° 6702 remonte à l'année 1427. On lit sur la dernière page : « Le deuxiesme jour de septembre, l'an » mil quatre cent vingt et sept, fut cest livre donné » à très hault et très puissant prince Humphrey, duc » de Glocestre, comte de Haynau, Hollande, et pro- » tecteur et deffenseur de Engleterre, par sir Jehan » Stanley, chevalier, ledit prince estant en l'abbaye » N. D. de Chestre. » Humphrey, duc de Glocestre,

qui avait contracté avec Jacqueline, comtesse de Haynaut, un mariage annulé par le pape, joua un grand rôle dans les guerres civiles qui désolèrent l'Angleterre durant la minorité de Henri VI. En 1447, il fut trouvé mort en prison; victime, à ce qu'on crut, de la haine du cardinal de Wincestre.

Puis, au-dessous de cette mention, on lit : « Le » xv^e jour de novembre, l'an mil quatre cent soixante » et ung, fut aceté ce présent livre à Londres, en » Engleterre, par Philippes de Loan, escuyer d'es- » cuerie de très hault et puissant prince monsieur » le bon duc Philippes, par la grâce de Dieu ducq » de Bourgogne, de Brabant, etc. » Ce Philippe de Loan ne figure pas dans la liste des écuyers d'escurie du duc Philippe-le-Bon, telle qu'elle a été donnée à la suite du *Journal de Paris*, édition de 1729.

Les miniatures de ce manuscrit sont grossières; elles pourroient fort bien être l'ouvrage d'un artiste anglois. Le texte est complet, à l'exception de quelques feuillets arrachés dans le corps du volume. Les premiers mots sont : « Ci commence la Bible histo- » rias, ou les Histoires escolatres. C'est li proesme » de celui qui mist cest livre de latin en françois. » Les premiers mots du prohème sont : « Pour ce que » li diables qui chascun jour empesche destourbe » et enordist les cuer des hommes par oiseuse, etc. » A la suite est la table des chapitres, puis « unes let- » tres qui li maistres ou hystoires qui Pierres prestres » de Treves ot nom, envoia au commencement de

» son ouvrage à l'archevesque de Sens pour son ou-
 » vrage corrigier, se mestier en éust. » Elle se ter-
 mine par un second avis du traducteur, qui, dans
 ce manuscrit, n'est pas nommé ; mais d'autres le-
 çons nous apprennent qu'il s'appeloit *Guiart des*
Moulins. Voici comme il se désigne ici à la fin du
 prohème : « En l'an de grâce mil et cc quatre-vins
 » et onze, el mois de juis el que je fus nés et oy
 » quarante ans acomplis, començay-je ces transla-
 » cions et les oy parfaites en l'an mil cc quatre-vins
 » et XIIIJ el mois de fevrier. En l'an de grâce mil cc
 » nonante et sept el jour saint Remy fui-je esleus et
 » fais déans de S. Pierre d'Aire dont je estaie cha-
 » noines, si com devant est dit. » Ainsi, Fabricius
 s'est trompé quand il a dit que les traductions fran-
 çaises de l'ouvrage de Pierre Comestor ne portoient
 pas de date précise.

On ne connoît du traducteur que ce qu'il a bien
 voulu nous en dire dans la citation précédente.
 Guiart étoit né en 1251 ; chanoine de Saint-Pierre
 d'Aire en 1291, il acheva son livre en 1294, et fut
 nommé doyen de l'église de Saint-Pierre en 1297.

N° 6702³ et 4.

LA MÊME.

Deux volumes in-folio maximo, vélin, 2 col., miniatures nombreuses, vignettes et initiales; xrv^e siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de Colbert sur les plats. (D'or à la guivre d'azur.)

Fonds Colbert. Anc. nos 201, 202.

La Bibliothèque du roi n'est guère moins redevable en particulier que toute la France en général à l'administration de Colbert. Ce grand homme avoit pour les collections de livres une passion extraordinaire. Dans le but de concourir puissamment à l'illustration de celles du roi, il avoit fait, en 1656, nommer son frère Nicolas Colbert à la place de garde de la librairie, vacante par la mort des deux frères Dupuy. L'abbé Colbert ne conserva ces fonctions que peu de temps : nommé en 1661 à l'évêché de Luçon, il laissa à son frère le ministre le soin de remplir sa charge de garde de la librairie, dont pourtant il s'honora de conserver le titre tout secondaire qu'il étoit. C'est sous les auspices de Jean-Baptiste Colbert que la Bibliothèque du roi s'accrut successivement des admirables collections de *Béthune*, de *Brienne*, de *Gaston duc d'Orléans*, de *Mazarin*, et d'une foule d'autres acquisitions partielles de la plus haute importance. Non content de ces précieuses augmentations, Colbert en-

tretenoit dans les pays étrangers des savants du premier ordre chargés d'acquérir tout ce qu'ils jugeroient dignes de figurer honorablement dans les cabinets d'estampes , de médailles , de manuscrits et de livres imprimés. Il faisoit transporter la Bibliothèque de la rue La Harpe dans deux maisons de la rue Vivienne qui lui appartenoient et qui formoient une sorte de continuation à l'hôtel qu'il habitoit. Ce fut pour cet admirable établissement un heureux temps que celui où le principal ministre vouloit juger par ses propres yeux , et pour ainsi dire jour par jour , des améliorations graduelles dont il le croyoit susceptible. C'est par ses ordres que l'on dressa un catalogue général des manuscrits , celui qui nous règle encore ; c'est par ses ordres qu'on fit un état des livres *doubles* susceptibles d'être échangés pour d'autres qu'on ne possédoit pas. Rien ne lui sembloit impossible de ce qui pouvoit conduire à des accroissemens énormes , en diminuer les frais , en faciliter promptement l'usage à tous les hommes studieux et graves. Dans un traité fait avec les puissances barbaresques , Colbert eut soin de faire insérer un article portant l'obligation du présent annuel d'un certain nombre de peaux de maroquin , spécialement destinées aux reliures de la Bibliothèque royale. Telle est l'origine de ces belles couvertures de manuscrits et de livres imprimés qui font l'admiration des amateurs de ce genre d'ornemens. Et n'est-il pas à regretter aujourd'hui que la

France, après avoir subjugué les puissances barbaresques, n'ait pas rapporté d'Alger, du moins au profit de la Bibliothèque royale, un seul ballot de ces peaux de maroquin, dont elle recevoit encore, avant la révolution de 1791, le glorieux tribut!

Un mot maintenant sur les diverses collections qui conservent encore aujourd'hui le nom du grand ministre qui les réunit.

L'idée première de faire tirer des copies authentiques des titres et des autres monuments historiques conservés dans les archives des provinces appartient à Colbert. Mais il sentit la nécessité de confier le soin de ce grand travail à des hommes dont les preuves, en matière de goût, d'érudition et de probité, étoient faites depuis long-temps: c'étoit pour le Béarn et le Languedoc, Doat, président de la chambre des comptes de Navarre; pour la Flandre, c'étoit Godofroy; pour d'autres provinces, c'étoit le président Allant, c'étoit Baluze; noms qu'il suffisoit de prononcer pour captiver la déférence et la vénération des bibliothécaires de villes et de maisons religieuses. A peine deux ans s'étoient-ils écoulés, c'est-à-dire en 1670, qu'on vit arriver du midi d'immenses collections de pièces, toutes admirablement copiées, et qui, bientôt distribuées dans un excellent ordre chronologique, furent reliées en cinq cents volumes in-folio, relatifs à l'histoire du Languedoc, sous le nom des *Cinq cents Colbert*; en trois cents volumes relatifs à l'histoire du Béarn, sous le nom de

Fonds Doat. Enfin, en près de deux cents volumes de titres collationnés de Flandre. On vient tous les jours les consulter avec le plus grand profit.

Une autre collection plus considérable encore comprend, sous le nom de *Petit Fonds Colbert*, une quantité prodigieuse de documents politiques sur tous les points de la longue et vaste administration de Mazarin et de Colbert. Marine, commerce, bâtiments, finances, police, affaires étrangères, correspondances diplomatiques, en un mot, tous les rouages du gouvernement françois sous le règne de Louis XIV semblent réunis dans cette collection de plus de six cents volumes, presque tous in-folio. Elle fut transportée à la Bibliothèque en 1732, époque de l'acquisition faite par le roi de tous les livres de Jean-Baptiste Colbert.

Après la mort du ministre, ils étoient passés entre les mains de son petit-fils, M. de Seignelay. Celui-ci vendit à l'enchère, en 1728, les livres imprimés, et témoigna l'intention de tirer également parti des manuscrits. L'abbé Bignon, bibliothécaire du roi, rappela vivement alors toutes les raisons qui devoient décider le roi à faire l'acquisition de cette belle collection. On nomma des arbitres chargés d'en faire l'estimation : du côté du roi, c'étoit l'abbé de Targny, commis aux manuscrits, et M. Falconnet; les arbitres de M. de Seignelay furent Claude Lancelot et Bernard de Montfaucon. Les conférences n'eurent aucun résultat; Lancelot et Montfaucon

estimèrent la collection moins qu'elle ne valoit ; mais l'abbé de Targny, au nom de la Bibliothèque, en jugeoit la valeur encore moindre. Les arbitres se quittèrent sans rien résoudre. Lancelot et Montfaucon dressèrent un excellent mémoire que l'on a plusieurs fois reproduit, et demandèrent une somme de trois cent cinquante mille francs pour près de huit mille volumes, en général du plus haut prix. M. de Seignelay, mécontent de ces lenteurs, alla lui-même trouver le roi, auquel il offrit tous les manuscrits de Colbert, en le suppliant de régler lui-même la somme qu'il jugeroit à propos de lui donner. Le roi donna cent mille écus, et le 11 septembre 1732, tout le fonds Colbert fut transporté à la Bibliothèque, où le recollement en fut fait à l'aide de l'excellent catalogue qu'en avoit dressé de sa main l'illustre bibliothécaire de Colbert, Etienne Baluze.

Les manuscrits de Colbert ont été, les uns répartis dans la série de l'ancien fonds, oriental, grec et latin ; les autres, comprenant les textes composés dans les langues vulgaires de l'Europe chrétienne, réunis dans un fonds particulier, qui conserve le nom du grand ministre auquel on en doit la réunion primitive. C'est à ce fonds qu'appartient la *Bible historique*, cotée sous le n° 6702^{3 et 4}.

Nous avons peu de choses à en dire, sinon que le prohème contient le nom du traducteur, omis dans le manuscrit précédent. Les ornements en sont assez beaux, et l'écriture en est fort nette.

N° 6703.

LA MÊME.

Un volume in-folio maximo, vélin, 2 col.; miniatures nombreuses, initiales, vignettes; xiv^e siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anc. n° 521.

Sur la première feuille de garde, on lit : « Cette » Bible a esté remise à la Bibliothèque du roy par » mons. Pierre-Dominique de Benciveni, gentil- » homme ordinaire de la maison du roy, nepveu de » feu mons. Jean-Baptiste Benciveni, abbé de Belle- » branche, ce 20 juin 1629. »

Cette note doit nous faire juger que le manuscrit provient de la Bibliothèque de Catherine de Médicis. Pierre-Dominique Benciveni étoit neveu et héritier de Jean-Baptiste Benciveni, abbé de Bellebranche, qui long-temps avoit été premier aumônier et bibliothécaire de la reine-mère. Après la mort de cette grande princesse, ses livres, dont la possession étoit convoitée par Henri IV, et la vente poursuivie par d'impaticiens créanciers, demeurèrent en dépôt ou plutôt en séquestre, entre les mains de l'abbé de Bellebranche. Vainement une ordonnance du roi déclara-t-elle, en 1594, que tous les livres de la reine-mère seroient réunis à la Bibliothèque royale, l'opposition des créanciers prévalut jusqu'en 1599. Deux ans auparavant, trois commis-

saires du roi, au nombre desquels étoit François Pithou, frère de Pierre Pithou, avoient fait l'estimation de ces volumes, et les avoient portés à la somme de seize mille deux cents livres. L'abbé de Bellebranche mourut; avec lui cessèrent les plus grands obstacles. Pierre-Dominique Benciveni remit enfin le précieux dépôt dont son oncle avoit été si longtemps chargé, entre les mains du conseiller Denis de Hère; ils furent ensuite transportés à la Bibliothèque du roi, alors réunie dans le collège de Clermont (aujourd'hui collège Louis-le-Grand).

Mais comment cette *Bible historique* n'avoit-elle pas été remise avec les autres volumes de la reine-mère, dès l'année 1599? Il faut supposer ou que Dominique Benciveni la retrouva beaucoup plus tard parmi ses livres, ou que les gardes de la Bibliothèque royale la reconnurent eux-mêmes. Mais si elle n'avoit pas fait partie des anciens livres de la reine-mère, il me semble que, dans la note que je viens de transcrire, le garde de la librairie n'auroit pas rappelé les liens de parenté qui unissoient Pierre-Dominique à l'ancien bibliothécaire de Catherine.

Cette princesse avoit toujours montré un attrait singulier pour tous les genres de collections. Les livres, les manuscrits, les pierres antiques, les tableaux, les bâtiments, tous les goûts entroient à la fois dans sa grande âme tant calomniée. Sa bibliothèque avoit eu pour base principale celle de son parent, le maréchal Strozzi, tué au siège de Thionville en 1558.

C'est Brantôme qui nous l'apprend dans le passage suivant de son livre des *Grands capitaines étrangers* : « Ce grand capitaine Strozzi avoit une très-
 » belle bibliothèque. Dont on ne sauroit dire de luy
 » comme le roy Louis XI disoit d'un prélat de son
 » royaume qui avoit une très-belle librairie, qu'il
 » ressembloit à un bossu qui avoit une belle grosse
 » bosse sur le dos et ne la voyoit pas. Mais mon-
 » sieur le maréchal visitoit, voyoit et lisoit souvent
 » sa belle bibliothèque qui lui estoit venue du car-
 » dinal Rodolphe (1) et toute achetée après sa mort,
 » Elle estoit estimée plus de quinze mille escus, pour
 » la rareté des beaux et grands livres qui y estoient.
 » Après la mort dudict maréchal, la réyne-mère la
 » retira, avec la promesse de récompenser son fils
 » et de la luy payer un jour, mais jamais il n'en a eu
 » un sol. Je sais bien ce qu'il m'en a dit d'autre
 » fois, en estant fort mal-content. »

Au reste, parmi ces manuscrits, il en est un petit nombre qui soient composés dans une des langues vulgaires de l'Europe chrétienne. On n'estimoit guère alors que les souvenirs de Rome et de la Grèce; à peine même si les chefs-d'œuvre de la littérature italienne jouissoient de quelque faveur auprès d'une princesse italienne.

La première miniature du manuscrit 6703 a pour cadre une bande tricolore. La deuxième présente un fond semé de belles fleurs de lis bleues.

(1) Lisez *Ridolfi*, de la maison des Médicis.

N° 6704. — 6705.

LA MÊME.

Deux volumes in-folio maximo, vélin, 2 col. ; miniatures, vignettes, initiales ; commencement du XIV^e siècle. Reliure en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anc. n° 91 et 92.

Cette Bible, l'une des plus anciennes de la traduction de Guiart des Moulins, vient de l'ancienne librairie des ducs de Bourbon. On lit à la fin du premier tome : « Ce présent volume de la Bible, con-
 » tenant depuis le commencement de Genèse jusques
 » à la fin du livre de Job et du Pseautier, est à Jehan
 » duc de Bourbonnois et d'Auvergne, comte de Cler-
 » mont, de Foretz, de l'Isle-Jourdain et de Villars,
 » seigneur de Beaujeu et de Nonay, per et chambe-
 » rier de France, lieutenant - général du roi et gou-
 » verneur de Languedoc. » Et plus bas : « Ledit
 » premier volume de la Bible appartient de présent
 » à monseigneur le duc Pierre, fils du susdit duc
 » Jehan et son successeur. Signé *Robertet et Berry.* »
 Ces ducs de Bourbon étoient donc Jean II et Pierre II, le premier mort en 1456, le second marié à Anne de Beaujeu, et mort en 1513.

Le second volume porte sur la feuille de garde, en écriture très-grande et très-belle, la même mention signée *Gyet*. La première vignette du premier volume contient sept écus blasonnés.

N° 6705².

LA MÊME.

Un volume in-folio maximo, vélin, 2 col., miniatures, vignettes et initiales; xiv^e siècle. Relié en veau fauve.

Ancienne bibliothèque du président de Mesmes, n° 9.

Les manuscrits de ce magistrat formoient près de six cents volumes. Après la mort de M. de Mesmes, arrivée en 1731, le roi les acheta de ses filles mesdames la duchesse de Lorges et la marquise d'Ambré, d'après l'estimation qu'en fit l'abbé Sallier, alors garde de la Bibliothèque royale. Tous ceux d'entre eux qui se rapportoient particulièrement aux traités de paix et d'alliance politiques, aux droits et aux prétentions des rois de France, aux négociations et en général aux matières diplomatiques, furent démembrés de la collection et réunis au dépôt des affaires étrangères, où sans doute on peut les consulter. Les autres manuscrits du président de Mesmes sont à la Bibliothèque du roi; quelques-uns, comme celui-ci, répartis dans l'ancien fonds, les autres composant un fonds particulier.

La première feuille du n° 6705² est ornée d'une grande miniature et de vignettes fort curieuses, représentant des musiciens instrumentistes. Le fond de plusieurs miniatures offre des fleurs de lis. En général, les ornements en sont d'un grand prix et d'un beau caractère. Les dernières feuilles sont à désirer.

N° 6705³ et 4.

LA MÊME.

Deux volumes in-folio maximo, vélin, 2 col., belles et nombreuses miniatures, vignettes, initiales; fin du XIV^e siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de Colbert sur les plats.

Fonds Colbert. Anc. n° 13 et 14.

Plusieurs feuilles de cet exemplaire ont été arrachées, entre autres la première dont les ornements éveillèrent sans doute la cupidité. La plus belle des miniatures qui restent précède le Psautier, dans le premier volume. On lit dans le prologue le nom du traducteur, *Guiart des Moulins*.

6706 A 6711.

ANTIQUITÉS DES JUIFS, TRADUCTION DE JOSEPHÉ.

Six volumes in-folio maximo, vélin, deux colonnes, très-belles miniatures, vignettes et initiales; fin du XV^e siècle. Relié en maroquin rouge aux armes de France sur les plats.

Anc. n° 405.

Les ornements de ce bel exemplaire ont été commandés par Louis de Bruges, seigneur de la Gruuthuyse, à deux artistes, l'un de Gand et l'autre de Bruges. Celui-ci avoit été chargé de la première partie, formant aujourd'hui trois volumes sous la même pagination. Il a mis ou fait mettre la mention suivante à la fin de son travail :

« Cy finist le XIII^e livre particulier de l'ancienneté
» des Juifs selon la sentence de Josephus, et le vo-

» lume des XIII premiers livres; lequel au comman-
 » dement de hault et puissant prince et mon très re-
 » doubté seigneur Loys, comte de Vincestre, prince
 » de Steenhuse, seigneur de la Gruthuyse, etc., et
 » capitaine-général de Bruges et des Chastele-
 » nies, etc., a esté escript et parachievé en la ville de
 » Bruges, l'an de notre Seigneur mil ccccliii^m. et
 » trois. »

L'artiste de Gand, plus prompt que son rival, acheva la seconde partie en 1480, comme nous l'apprend la mention suivante placée à la fin du dernier volume :

« Cy fini le xxvi^e et dernier livre des anchien-
 » netez des Juifs selon la sentence de Josephus, ac-
 » teur de cette besoigne, lequel par l'ordonnance
 » et commandement de hault et puissant prince et
 » mon redoubté seigneur Loys, seigneur de la Gruu-
 » thuse, comte de Vincestre, prince de Steenhuse, etc.,
 » chevalier d'honneur de ma très redoubtée dame
 » d'Austrice, de Bourgoingne, de Brabant, etc., a
 » esté ordonné en la ville de Gand comme il appert
 » en l'an de grâce mil cccc et quatre-vins. »

Mais si les ornements de la deuxième partie diffèrent de ceux de la première, l'écriture de tout l'ouvrage semble bien appartenir au même écrivain. Il faut donc supposer qu'il aura terminé le dernier volume avant le premier pour répondre aux exigences de l'enlumineur de la ville de Gand. Il est presque inutile d'ajouter que les vignettes des deux parties

sont toutes également surchargées de la devise de la Gruthuyse, et que son écu a été partout recouvert de celui de France.

Les premières notes de cette traduction sont : « Ceux qui se disposent à histoires écrire n'ont mie » selon mon jugement une même seule cause.... »

Rien n'indique dans cet exemplaire le nom du traducteur ; mais c'est le même qui a fait la translation dont les quatorze premiers livres sont renfermés dans le beau manuscrit du duc de Berry, aujourd'hui coté dans la Bibliothèque du roi, n 6891.

N° 6712.

LA CITÉ DE DIEU, TRADUITE PAR RAOUL DE PRAELLES.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, dix très-belles miniatures, vignettes et initiales; fin du xv^e siècle. Relié en maroquin rouge aux armes de France sur les plats.

Anc. n° 67.

Manuscrit autrefois couvert de velours incarnat. Il a été fait pour Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse, dont les armes étoient peintes dans les vignettes des premiers et neuvième feuillets. Depuis elles ont été recouvertes de celles de France.

La traduction de la *Cité de Dieu* comprenoit ici deux volumes. Le premier seul en est conservé et ne renferme que les dix premiers livres.

Raoul de Praelles fit ce grand travail dans les dernières années de sa vie, c'est-à-dire de 1371 à 1375.

à la demande plusieurs fois réitérée du roi Charles V. « Sé je ne cuidasse, » dit-il dans son épître préliminaire, « avoir commis plus grant offense et que l'en me tenist plus outrecuidé de le vous avoir refusé que d'avoir obéi à vostre commandement, je l'eusse à plain refusé. Car il me semble que je avoie assez labouré en mon temps, tant à faire le livre qui s'appelle le *Compendium morale reipublicæ* et le livre qui s'appelle *Musa*, laquelle il vous plut à recevoir en gré pour ce que je l'avoie intitulé à vous, comme les chroniques en françois contemporisées du commencement du monde jusques au temps de Tarquin-l'Orgueilleux et du roi Cambises, qui regnerent en même temps, avecques aucuns epistres; considéré encore la grant charge du fait de mon advocacie, qui est office public et qui requiert labour continuel.... »

Toute cette épître est un monument fort curieux; mais comme elle a été reproduite dans la magnifique édition faite de la *Cité de Dieu*, à Abbeville, en 1486, je ne m'étendrai pas à rappeler les passages consacrés à l'origine des fleurs de lis, de l'oriflamme, du cri Montjoie - Saint-Denis, etc. En général, dans les expositions que Raoul de Praelles a jointes à chacun de ses chapitres, il montre un attachement sincère et ardent pour toutes les antiquités nationales; il ne perd pas une occasion d'entrer dans des explications dont l'inexactitude est même aujourd'hui précieuse. On me permettra de citer ici

ce qu'il dit de l'état de Paris ancien et moderne dans l'exposition du vingt-cinquième chapitre du cinquième livre ; dans l'édition d'Abbeville, nommée plus haut, le passage a été corrompu en plusieurs endroits. Après avoir raconté l'origine des François et la fondation du palais des Thermes par Jules-César, il ajoute :

« Et adonc les gens commencèrent à edifier maisons à l'environ de ce chastel et à eulx logier ; et commença celle partie à estre habitée, n'encores depuis ne le fut de lonc-temps l'autre partie de Paris devers Saint-Denis, *laquele est à présent la plus grant habitée* ; mais avoit partout forest et grans bois, et y faisoit l'en moult homicides. Le marchié des bestes estoit par deça la *rue aux Bourdonnois* on lieu que l'en dit le *siège au deschargeur*, et encore l'appelle l'en la *viele place aux Pourceaulx*. Et à la *Croix du Triouer* se trioient les bestes, et pour ce, à proprement parler est-elle appelée la *Croix du Triouer*. Au *carrefour Guillori* estoit le pillori où l'en coppoit les oreilles, et pour ce (à proprement parler) il est appelé le carrefour *Guigne-Orille*. Et la *boucherie* estoit là où elle est à present comme tout hors de la cité, et c'estoit raison. Et emprès *Perrin Gasselin* estoit une place où l'en getoit les chiens mors qui se appeloit la *Fosse-aux-Chiens*, et encore y a-il une ruelle qui est ainsi appelée. Depuis fu habitée et fermée Paris jusques au lieu que l'en dit à l'*Archer-Saint-Marry* où il appert encore le

costé d'une porte. Et là fut la *maison Bernart-des-Fossés* où Guillaume d'Orengé fu logié quant il desconfit Isore qui faisoit siège devant Paris. Cette porte alloit tout droit sans tourner à la rivière on lieu que l'en dit les *Planches-de-Mybrai*. Et là, avoit un pont de fust qui se dressoit droit à *Saint-Denis-de-la-Chartre*, et de là tout droit parmi la cité s'adresçoit à l'autre pont. Et estoit ce lieu dit, à proprement parler, les planches de my bras, car c'estoit la moitié du bras de Seine, et qui auroit une corde et la menast de la porte Saint-Martin à la rivière, et de la rivière à la *Juyerie*, droit au petit pont de pierre abattu, et de là à la porte Saint-Jacques, elle iroit droit comme une ligne, sans trouver né çà né là. Après l'en fist le cymetière on lieu où est l'église des Innocens, qui estoit tout hors et loing de la ville, si comme l'en faisoit anciennement. Car l'en faisoit et les boucheries et les cymetières tout hors des cités pour les punaises et pour les corruptions eschiver. Près de ce cymetière, l'en commença à faire le marchié et l'appeloit l'en *Champiaux* pour ce que c'estoit tous champs et encore a ce lieu retenu le nom. Et pour raison du marchié y commencèrent les gens à faire loges petites et bordes, et puis petit à petit y edifièrent maisons et y fist l'en halles pour vendre toutes manières de denrées, et ainsi crut la ville jusques à la porte Saint-Denis, et là fu fermée et fu abattue la vieille muraille et à présent s'estend la ville jusques à la bastille Saint-Denis, etc... »

Lancelot a publié, dans le treizième volume des mémoires de l'Académie des Inscriptions, une dissertation curieuse et fort exacte sur la vie et les ouvrages de Raoul de Praelles; on peut y recourir.

N° 6712 ² et ³.

LA MÊME.

Deux volumes in-folio maximo, vélin, deux colonnes, grandes et superbes miniatures, vignettes, initiales; dernière moitié du xv^e siècle. Relié en maroquin rouge aux armes de France sur les plats.

Anc. bibliothèque de Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims.
n° 2.

Ce prélat dont le neveu, l'abbé de Louvois, étoit alors bibliothécaire, fit présent au roi en 1700, de cinq cents manuscrits; savoir: trois cent six volumes latins, cent onze grecs, quatorze hébreux, cinquante-trois françois et seize italiens. Ils venoient tous du surintendant Fouquet, et avant lui de Charles de Monchal, archevêque de Toulouse, mort en 1651. A ce beau don furent réunis en 1710, après la mort de l'archevêque de Reims, cinquante-huit autres manuscrits de liturgie, que l'abbé de Louvois revendiqua pour le roi, en rappelant les intentions de son oncle.

Ces volumes semblent avoir été faits pour Louis Mallet, sire de Gravelle, amiral de France sous Charles VIII, mort en 1516 âgé de soixante-dix-huit ans, dont les armes sont plusieurs fois repro-

duites dans les vignettes (de gueule à trois fermaux d'or, 2 et 1). C'est cet amiral de Graville qui, par son testament, ordonna à ses héritiers de restituer au roi la somme de cent mille livres « qu'il avoit vaillant de plus qu'avant d'entrer dans les charges, croyant que l'honneur seul est une assez belle récompense à une ame généreuse. » (Mémoire particulier sur le règne de Charles VIII, publié pour la première fois dans la collection des *Archives curieuses de l'histoire de France*; par Cimber et Danjou.)

La première miniature est de présentation. Le roi, jeune et sur son trône, reçoit le livre que Raoul lui présente à genoux; autour d'eux sont les plus illustres docteurs de l'Église, et de plus un ange portant les mots suivants dans un rouleau : *Super omnes Augustinus*.

La deuxième miniature représente les deux Jérusalem. Dans la seconde on peut admirer le tableau des principaux vices et des principales vertus; entre autres celui de l'Avarice où figurent deux joueurs de dés et deux joueurs de cartes.

On lit à la fin du second volume : « Cette translation et exposition fut commencée par maistre Raoul de Praelles, à la Toussains, l'an de grâce mil ccc soixante et onze, et fut achevée le premier jour de septembre l'an de grâce mil ccc soixante et quinze.

N° 6713. — 6714.

LA MÊME.

Deux volumes in-folio maximo, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes, initiales ; milieu du xv^e siècle. Relié en maroquin rouge aux armes de France sur les plats.

Anc. n° 227-228.

Ce livre fut acquis pour Pierre, duc de Bourbon, grand sénéchal et mari de la fille de Louis XI, Anne de Beaujeu, comme le prouve la quittance suivante écrite sur la première feuille de garde de chacun des deux volumes :

« Je Jehan Bonhomme, libraire de l'Université de Paris, confesse avoir vendu à honorable homme et saige Jehan Cueillette, trésorier de mons. de Beaujeu, ce présent livre de la Cité de Dieu, contenant deux volumes, et la luy promets garantir envers tous et contre tous. Tesmoing mon saing manuel cy mis le premier jour de mars mil III^e III^{es} et sept. — Bonhomme. »

Dans la quittance du deuxième tome, le nom de Cueillette et de mons. de Beaujeu a été radié, ce qui peut donner lieu de penser que ce volume aura été bientôt après soustrait au duc de Bourbon, qui l'aura remplacé par le volume aujourd'hui coté 6715. (Voy. ci-dessous).

De la bibliothèque des ducs de Bourbon, le livre passa dans celle des rois de France.

N° 6715.

LA MÊME.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, deux miniatures, vignettes et initiales; fin du xv^e siècle. Relié en maroquin rouge aux armes de France sur les plats.

Anc. n° 223.

Les *tranches* offrent, sur le milieu de la longueur, uu écu de quatre pièces dont les couleurs sont presque effacées : 1 et 4, Bourbon La Marche, 2 et 3, Armagnac; sur les largeurs on lit : *Joan — Emf—* et *Rude*. J'ignore ce que ces mots signifient.

Ce volume dépareillé faisoit donc partie de la bibliothèque des ducs de Bourbon, réunie, en 1527, aux livres du roi, par l'effet de la confiscation des biens du connétable. A la fin du texte on lit : « Ce » livre de la *Cité de Dieu* est à monseigneur le » duc Pierre deuxiesme de ce nom, duc de Bourbon- » nois et d'Auvergne, conte de Clermon, de Fou- » rest, de La Marche et de Gyen; viconte de Carlat » et de Murat, seigneur de Beaujeuloys, de Borbon- » Lanceys et de Nonnay; per et chamberier de France, » lyeutenant et gouverneur de Languedoc — Alard. »

Les premiers mots du volume sont : « Cy com- » mence les chapitres et rubriques du xj^e livre de la » *Cité de Dieu*. »

Les miniatures sont petites et d'un style médiocre, a l'exception de la première qui est grande et assez bonne.

On lit, à la fin, les dates du travail de Raoul de Praelles, comme dans les manuscrits précédents.

N° 6715 ² et ³.

● LA MÊME.

Deux volumes in-folio maximo, vélin, deux colonnes, belles miniatures, initiales; commencement du xv^e siècle. Relié en maroquin rouge aux armes de Colbert sur les plats.

Fonds Colbert. Anc. n°s 265-266.

Ces deux beaux volumes n'en formoient qu'un autrefois. Les miniatures en sont belles, la plupart petites. La première est de présentation.

On lit à la fin du premier volume, sur la feuille de garde: « Ce livre fu à Jehan Marcel et l'a acheté de M. Estienne Gaultier et lui couste en premier achat quatre-vins et dix salus d'or, et l'a donné à cest hostel. (Signé *Keryel.*)

A la fin est la date de la composition de l'ouvrage, comme dans les volumes précédents.

N° 6715 ³ (bis). — 6715 ³. ³.

LA MÊME.

Deux volumes in-folio magno, vélin, deux colonnes, belles miniatures à chaque livre du premier volume; vignettes et initiales; xv^e siècle. Relié en veau racine au chiffre de Louis XVIII sur les plats.

Fonds Lancelot. Anc. n°s 139 ¹ et 139 ². Sur la première page du texte est la signature *Ant. Lancelot.*

Les manuscrits de Claude Lancelot, l'un des membres les plus illustres de l'Académie des Inscript-

tions et belles-lettres, passèrent, en 1738, à la Bibliothèque du roi, dans laquelle ils forment encore aujourd'hui un fonds particulier comprenant environ deux cents volumes. Ce savant les avoit lui-même offerts au roi, après avoir consacré une grande partie de sa vie à les réunir et à les compléter dans tout ce qui se rattachoit à l'étude de l'histoire de France. Lancelot offrit en même temps environ cinq cents portefeuilles de morceaux imprimés ou manuscrits, concernant les droits du roi, les universités, les cours, les états, les familles, les ordres militaires, etc. Ces portefeuilles sont encore aujourd'hui dans la section des livres imprimés.

Les miniatures des volumes dont nous nous occupons sont belles (la première surtout). Le premier volume ne contient que les dix premiers livres; le second ne contient que les derniers, depuis le 37^e chapitre du xvii^e livre, jusqu'à la fin. A la suite du premier volume étoit entièrement effacée la mention suivante que nous sommes parvenus à faire reparaitre.

« Ce premier volume de la *Cité de Dieu* est au duc de Nemours, comte de La Marche. — De la librairie de La Marche. — Jacques de Nemours. »

L'autre volume, bien que pouvant être de la même main, ne semble pas avoir dû former le même exemplaire. La miniature du commencement est d'un autre style, ou plutôt on croiroit que le premier folio a été restitué, afin de donner au volume un air complet. Le titre qu'on a mis au-dessus de cette vi-

gnette est : « *Ensuivent plusieurs livres de saint Augustin de la Cité de Dieu.* » On lit les dates de la composition de l'ouvrage sur les derniers feuillets que le relieur a transposés.

N° 6715 ⁵ et ⁶.

LA MÊME.

Deux volumes in-folio maximo, vélin, deux colonnes, très-belles miniatures, initiales, vignettes ; fin du XIV^e siècle. Relié en maroquin rouge aux armes de Colbert sur les plats.

Fonds Colbert. Anc. n° 318-319.

Ce bel exemplaire doit être l'un de ceux qui appartenoient au roi Charles V. La miniature de présentation semble offrir son portrait et celui de Raoul de Praelles. Le style en est bien du XIV^e siècle, et les autres miniatures sont exécutées avec un soin parfaitement digne du prince pour lequel je suppose qu'on les a faites. L'architecture surtout en est très-remarquable.

A la fin est la mention de date de la composition de l'ouvrage comme dans les exemplaires décrits précédemment.

N° 6716.

LE LIVRE *de Vita Christi*, PAR FRANÇOIS EXIMENÈS.

EN DEUX PARTIES.

Un vol. in-folio magno, vél., 2 col., jolies vignettes et initiales ; fin du XV^e siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anc. n° 213.

Au bas du premier R° de texte est l'écu des ducs

de Bourbon (de France au filet de gueule posé en bande, parti de France).

Dans la seconde partie, on trouve plusieurs fois un second écu de France dans les vignettes; il est de Bourbon, écartelé d'argent au lion de gueule écartelé de gueule au léopard lionné d'or. Ce sont les armes de Catherine d'Armagnac, deuxième femme de Jean II depuis 1484, et morte en 1486.

Le volume étoit dans la bibliothèque de Jeanne de France, comme on le voit à la fin : « Ce livre intitulé de Vita Xpī est à Jehanne fille et seur de Roys de France, duchesse de Bourbonnois et d'Auvergne, Contesse de Clermont, de Forez, de l'isle Jordan, et de Villars, dame de Beaujeu de Roche en Haynau et d'Annonay. S. « *Jehanne de France,* » et plus bas : « *Gontard.* »

Jeanne de France, fille de Charles VII et femme de Jean II, duc de Bourbon, mourut à Moulins en 1482. Ainsi notre manuscrit doit avoir été fait vers l'année 1481.

La *Vita Christi* (car la traduction n'a pas cru devoir *franciser* le titre), est divisée en dix livres, et dédiée à Pierre de Artois (ou Dartes), maître des comptes de Martin, roi d'Aragon, par frère François Eximenès, de l'ordre des frères mineurs. Dans le cinquième et dernier chapitre du Prologue, l'auteur s'excuse de l'avoir composé non pas en latin, comme il l'eût désiré, mais en *roman*, comme le lui demanda Pierre Dartès.

Ces indications nous font reconnoître plusieurs erreurs dans lesquelles sont tombés ceux qui ont parlé de cet ouvrage. Fabricius, qui fait l'auteur natif de Gironne, évêque d'Elne et patriarche de Jérusalem, ajoute qu'il écrivit en latin *quatre livres de Vita Christi*. Or on voit qu'il les écrivit en roman ; et une leçon espagnole de l'année 1428, conservée à la Bibliothèque du roi, semble prouver que ce roman, originairement Espagnol, comprenoit alors au moins sept livres. La même leçon espagnole justifie bien le titre de patriarche de Jérusalem, mais non pas celui d'évêque d'Elne en Roussillon. (Voy. n° 7009). Elle ajoute seulement que François Eximenès étoit frère mineur de Valence.

Le rédacteur du catalogue Lavallière a commis les mêmes erreurs. Il a ajouté je ne sais pas sur quelle autorité, que Eximenès avoit composé son ouvrage en latin en 1387, lequel avoit été traduit en françois dans le xv^e siècle. Mais Eximenès l'ayant dédié au maître des comptes du roi Martin, ne peut l'avoir écrit que de 1395 à 1410, époque du règne de ce prince. Pour la *Biographie Universelle*, l'article qu'elle a consacré à notre auteur mérite d'être cité comme un modèle d'impertinence :

« Eximenès (François), né à Gironne, à la fin du » XIII^e siècle, fut évêque d'Elvas, et fit imprimer » un ouvrage remarquable sous ce titre : *De Vita » Angelica.* »

N° 6717.

LES DECADES DE TITE-LIVE. — TRADUITES PAR
PIERRE BERCEURE.

Un vol. in-folio maximo, vélin, 2 col., superbes miniatures, vignettes et initiales; XIV^e siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anc. n° 90.

La première initiale renferme une miniature de *présentation*. Berceure à genoux offre son livre au roi de France assis sous un dais.

Bien que rien n'indique l'origine de cet admirable volume, le caractère de l'écriture, des ornements et des costumes peut le faire rapporter au règne de Charles V, ou même de Jean-le-Bon, son père. Toutefois il ne faisoit pas partie de la Bibliothèque de Charles V, dont le catalogue ne décrit que deux exemplaires de Tite-Live. Le premier sans ornements et sans miniature étoit l'original de la traduction, le second de petit format portoit la signature de Charles V. Il n'est pas non plus mentionné dans les catalogues du duc de Berry.

Voici le titre : « C'est le rommans de Titus-Livius, et premièrement s'ensuit le prologue du translateur. A Prince de très souveraine excellence Jehan

roy de France, par grace divine, frère Pierre Berceure son petit serviteur, prestre à présent de Saint-Eloy de Paris toute humble révérence et subjection. »

Plus loin, il nomme les ouvrages qu'il a précédemment composés, « desquels le premier est *Réductoire moral*, le second est *Répertoire moral*, le tiers est *Bréviaire moral*, le quart s'est la *Mappemonde*, et la rescription; le quint sera ceste translation de Titus Livius. » Dans le chapitre suivant qui précède la table, Berceure explique tous les mots qu'il a conservés de son texte latin, mais qui n'étoient pas admis auparavant dans la langue vulgaire. Ainsi le fit, quelque temps après, Oresme, à la fin de la traduction des *Politiques* d'Aristote. Les principaux mots hasardés pour la première fois par Berceure et conservés après lui dans la langue sont : *Augure*. — *Inauguration*. — *Auspice*. — *Chose publique*. — *Citéen*. — *Colonie*. — *Cohorte*. — *Cirque*. A propos de *défaut de la lune* (éclipse), Berceure dit : « Anciennement, quant la lune failloit, les femmes et les enfans couraient parmi la ville à bacin et à sonnettes, faisans grans sons, si comme l'en fait orendroit au *Chalivalis*. » Je soupçonne le Chalivali (d'ou Charivari) de n'être ici que le carnaval. *Enseignes*. — *Expier*. — *Faction*. — *Fastes*. — *Jeus*. — *Magistrats*. — A propos d'*Oreillers*, il dit : « Sachiez que en celluy temps li Rommain » quant il vouloient faire solemnités faisoient lis à

» reposer, à coissins et oreillers ; parmi les carres
 » fours, si comme l'en fait aujourd'hui à roynes et
 » pucelles en tour la Pentecoste.»—*Prodiges.*—*Station.* — *Sénat.* — *Sénateur.* — *Transfuge.* — *Triomphe, Tribuns du peuple.*

La traduction de Tite-Live a été imprimée dans les dernières années du xv^e siècle et dans les premières du xvi^e. Mais les exemplaires de ces éditions sont presque aussi rares aujourd'hui que les manuscrits. Ils sont d'ailleurs bien plus incorrects. Berceure étoit Bénédictin et mourut à Paris en 1362. Son travail embrasse tout ce que l'on connoissoit alors de Tite-Live, c'est-à-dire la première Décade complète, la troisième complète, et les neuf premiers livres de la quatrième.

N° 6717 ³ et ³. ³.

LE MÊME.

Deux volumes in-folio maximo, vélin, 2 col., miniatures, vignettes, initiales ; xiv^e siècle. Reliés en maroquin rouge, aux armes de Colbert sur les plats.

Fonds Colbert. Anc. nos 90-91.

La première figure est de présentation et environnée d'un cadre tricolore. L'exemplaire contenoit trois grandes miniatures ; deux ont été coupées, celles de la première et de la troisième Décades. Au reste, les ornements sont d'un travail assez grossier.

« Cy commence le livre que fist Titus Livius des

» excellens fais des Rommains, lequel contient trois
 » Decades. Translaté de latin en francoi à la requeste
 » du roy Jehan comme il est spécifié et déclaré on
 » prologue du translateur. » Ici le translateur se
 nomme Pierre *Bercheure*.

N° 6718.

LE MÊME. — TRADUCTION DU LIVRE *De Bello Punico*
 DE LÉONARD ARETIN, PAR JEAN LE BESGUE.

Un volume in-folio maximo, vélin, 2 col., miniatures, vignettes, initiales; milieu et fin du xv^e siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anc. n° 38.

On trouve plusieurs fois, à la fin et dans le corps du volume, la signature *Juvenis*, qui semble celle du copiste. Les miniatures sont d'un style assez vulgaire.

Le traducteur est ici nommé *Pierre Berceur*.

A la suite de la première Décade, le transcripteur a intercallé la traduction de l'ouvrage de maître Léonard Bruni, surnommé Aretin, *De Bello Punico*, qui fut en effet destiné à remplir une lacune de Tite-Live. L'écriture de ce morceau semble être plus moderne et ne remonter qu'au règne de Charles VIII. Il est dit à la fin du préambule qu'Aretin écrivit cet ouvrage en 1445. C'est une erreur sou-

vent reproduite dans les différentes leçons manuscrites du même ouvrage. Léonard Bruni mourut en 1444, et l'on ne dit pas que son dernier travail ait été la *Guerre Punique*. Cette traduction est ici dédiée à *Charles VIII*, roi de France, « ayant, » dit le traducteur, « reçu le traité latin de Léonard » peu de temps auparavant, par ung mien grand » amy d'Italie. » Duverdier pense que le nom de ce traducteur étoit Jean Le Vesgue, greffier de la chambre des comptes de Paris; mais un manuscrit ancien et précieux par sa correction écrit *Le Besgue*, et son autorité est préférable à celle de Duverdier. Le même critique, d'après la plupart des leçons qui contiennent le travail de Le Besgue, pense qu'il le fit pour Charles VII et non pour Charles VIII; cette question ne manque pas d'une certaine difficulté. Si l'on s'en rapporte au style de la dédicace, à l'autorité grave de notre manuscrit, aux présomptions qui doivent nous faire supposer qu'un écrivain italien pouvoit très-naturellement être traduit en françois sous Charles VIII, et n'avoir dû parvenir à la connoissance d'un de nos auteurs, sous le règne de Charles VII, que par l'effet d'une exception réelle, on adoptera plutôt l'époque du règne de Charles VIII; mais il existe des manuscrits de la traduction de *Le Besgue* plus anciens que la fin du xv^e siècle, et plusieurs de ces manuscrits sont dédiés soit à Charles VII, soit à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. On ne peut donc résister

à ces témoignages sur lesquels d'ailleurs nous nous promettons de revenir, quand l'occasion s'en présentera.

M. Van-Praet a fait remarquer que Duverdier avoit eu tort de regarder cette traduction d'Arelin comme inédite. Elle a été réunie à celle de Berceure, dans l'édition de *Tite-Live* donnée par Antoine Vérard, en 1487. (Voy. *Recherches sur Louis de Bruges*, n° 88.)

N° 6719.

TITE-LIVE, TRADUIT PAR PIERRE BERCEURE.

Un volume in-folio maximo, vélin, 2 col., très-belles miniatures, vignettes, initiales; fin du xv^e siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anc. n° 73.

Provenant de l'ancienne bibliothèque du seigneur de la Gruthuyse, dont les armes ont été recouvertes de celles de France sur les vignettes de la première feuille de texte.

Ce beau manuscrit ne contient que la première Décade; chacun des dix livres est précédé d'une grande et très-belle miniature; de plus, une première de présentation est destinée à reproduire la figure du roi Jean et de Berceure. Elle est faite avec beaucoup de talent. (Voy. les *Recherches sur Louis de Bruges*, n° 87.)

Dans cette copie, le traducteur est nommé *Ber-teure*.

N° 6719 » ».

LE MÊME.

Un volume in-folio magno, 2 col. ; papier dont chaque cahier est enveloppé d'une feuille de vélin ; xv^e siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Fonds Colbert. Anc. n° 48.

« Cy commence le livre que fist Titus-Livius des excellens fais des Rommains, lequel contient trois Décades, translaté de latin en françois, à la requeste du roy Jehan de France, comme il est spécifié et déclaré on prologue du translateur. »

Le translateur est ici nommé *Bertheure*. Le manuscrit ne contient que la première Décade.

N° 6720. — 6721.

TRADUCTION DU LIVRE *De Bello Punico* DE LEONARD BRUNI (ARETIN). — LES TROISIÈME ET QUATRIÈME DECADES DE TITE-LIVE, PAR PIERRE BERCEURE.

Deux volumes in-folio maximo, vélin, 2 col. ; dernière moitié du xv^e siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats. Les deux volumes ne sont pas reliés par le même ouvrier.

Anc. n° 95-96.

Provenant de la bibliothèque de Jacques de Nemours, comte de la Marche, dont la mention et la

signature, radiées à la fin de chacun des deux volumes, se devinent cependant encore.

Il est probable que cet exemplaire se composoit de trois volumes : le premier, contenant la première Décade, est perdu. Le second, contenant tout ce qui se rapportoit aux guerres puniques, d'après Léonard Bruni et la troisième Décade, forme aujourd'hui la matière de notre premier volume, sous le mauvais titre de : *Deuxième et troisième Décades de Tite-Live* ; enfin le troisième, contenant la traduction de la quatrième Décade, est aujourd'hui notre deuxième volume. Les premiers mots de ce dernier sont :

« Cy commence le prologue de la 111^e partie du livre de Titus Livius, lequel fit et composa frere Pierre *Berseur*, prestre de Sainte-Eloy, à Paris. »

Les miniatures et vignettes qui devoient orner ce manuscrit n'ont pas été exécutées.

N° 6722.

LES COMMENTAIRES DE CÉSAR, TRADUITS ET AUGMENTÉS
PAR UN ANONYME.

Un volume in-folio maximo. vélin, 2 col. ; très-belles miniatures, vignettes et initiales; fin du xv^e siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anc. n° 316.

Manuscrit exécuté pour Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse, comme le prouve cette mention

tracée à la fin du volume : « A tant prent fin ce présent volume, lequel au commandement de hault et excellent prince et mon redoubté seigneur Loys, seigneur de la Gruthuyse, conte de Vincestre, prince de Stenhuse, etc., et chevalier d'honneur de ma très redoubtée dame madame la duchesse d'Austeriche, de Bourgogne, de Brabant, etc., a esté escript et parachiefvé à Gand en l'an de grâce mil cccc ⁱⁱⁱⁱ et deux. » L'écrivain ne se nomme pas; mais ce n'est plus Jean Paradis qui fit le manuscrit de la Bouquechardière (n° 6741), en 1473.

Dans les vignettes sont répandues avec profusion les écussons de la famille de Bruges, et la devise particulière de Louis de la Gruthuyse. Les écus ont presque tous été recouverts de ceux de France.

L'auteur de cette traduction ne se nomme pas. Je doute fort que ce soit Jean Duchesne, comme on l'a dit d'après l'autorité d'un manuscrit plutôt copié par lui que d'après lui. Quoi qu'il en soit, l'auteur travailla pour Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, auquel il dédia son livre, en lui rappelant les rapports qui se trouvoient entre César et lui, et les enseignemens qu'il pourroit tirer des vertus et même, pour l'avenir, des excès qui amenèrent la mort violente de César. Dans un autre endroit il parle de la langue françoise comme de sa langue maternelle, et toutefois des François, comme de ceux qu'il s'agissoit encore aujourd'hui de vaincre ainsi qu'au temps de

César. Il faut en conclure qu'il étoit Bourguignon plutôt que Flamand.

Le premier livre est entièrement de sa façon. Il y revient aux commencements de Rome puis de César, d'après Salluste et Suetone. Il l'a divisé en quarante-sept chapitres.

Son second livre est le premier des Commentaires; le troisième livre est le second, et ainsi de suite jusqu'au huitième, le septième des Commentaires. A compter de là, notre traducteur se prend au texte d'*Hirtius Pansa*, qu'il traduit d'abord, puis paraphrase, et enfin continue, mais toujours sous le nom de *Julius Celsus*. Le dernier chapitre offre le titre suivant : « Cy nous dit des conditions et inclinaisons naturelles de Jules César en temps de guerre et de paix, et comment il se contenoit selon plusieurs acteurs. »

N° 6723.

HISTOIRE ROMAINE, D'APRÈS LUCAIN, SUETONE ET SALLUSTE.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, très-belles miniatures (une grande et vingt-six petites), vignettes, initiales; fin du xv^e siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anc. n° 110.

Anc. bibliothèque de Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse.

Il commence par la table des Rubriques du livre

de Julius César.—« Ci commence la table du second livre des anciennes histoires des Romains, translats de latin en françois selon Lucain, Suetoine et Saluste, etc. »

La première miniature représentant à ce qu'il semble le conseil tenu par les assassins de César, est entourée d'une vignette portant de chaque côté quatre écussons. C'était autrefois ceux de la Gruthuyse, de Spierre, de Guistelle, de Hoestene, etc. ; mais aujourd'hui il n'y a de restés intacts que ceux de Spierre et de Hoestene : les autres ont été effacés et quatre ont été recouverts de l'écu de France. La devise du seigneur de la Gruthuyse écrite sur une bande dans la vignette du bas a été également effacée. Mais on la retrouve au folio 67 et 81. Le vol. contient 220 feuillets.

Les premiers mots du livre sont :

« Chascun homme à qui Dieu a donné sens et »
 » entendement se doit penner et aviser qu'il ne gaste »
 » le corps ou offense. »

Cet ouvrage est la deuxième partie de la compilation historique ; la première est renfermée dans le msc. 6730. Elle a été imprimée séparément pour Verrard en 1490. On les trouve réunies fréquemment dans d'autres mss. comme dans le n° 6740. Notre volume comprend la vie de César, d'après Saluste, puis d'après les *Commentaires*, puis d'après Lucain, puis enfin d'après Suetone. Quelques récits fabuleux ont été ajoutés à ces quatre autorités.

M. Van-Praet en décrivant, d'ailleurs avec une grande exactitude, ce beau manuscrit dans ses *Recherches sur le seigneur de la Gruthuyse*, a, par inadvertance, confondu l'explication du texte qu'il contenoit avec celle du volume précédent, n° 6722. Les deux ouvrages diffèrent néanmoins beaucoup. Rien ici n'est littéralement traduit, mais simplement rédigé sur la foi des commentaires de Salluste et de Lucain.

N° 6724.

VALÈRE-MAXIME, TRADUIT PAR SIMON DE HESDIN
ET NICOLAS DE GONESSE.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, très-belles miniatures, très-belles vignettes et initiales; commencement du xv^e siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anc. n° 119.

Ce beau manuscrit a été fait pour un prince de la maison de Bourbon, que je crois Jacques de Bourbon, comte de la Marche et plus tard roi de Hongrie et de Sicile.

L'écu des ducs de Bourbon supporté de chaque côté par une sirène et un homme sauvage, au cimier formé d'un bonnet couronné à la pointe terminée par une fleur de lys, orne toutes les vignettes. Dans chacune des mêmes vignettes on remarque encore un sagittaire dans un rouleau, chargé de lettres auxquelles je n'ai pu trouver de sens.

Plus tard, le manuscrit passa dans la possession de Jacques, duc de Nemours et comte de la Marche, dont la mention et la signature avoient été radiées à la fin du volume, mais que je suis parvenu à faire légèrement reparoître.

« Cy commence la translation de Valère le Grant,
 » faite et compilée par frère Simon de Hesdin, de
 » l'ordre de saint Johan de Jérusalem, docteur en
 » théologie à Paris; à la requeste du très hault
 » et très puissant prince Charles le Quint, roi de
 » France. »

Simon de Hesdin, docteur en théologie et religieux hospitalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, commença, en 1375, à la demande de Charles V, la traduction de Valère Maxime. Ce fut précisément cette année que Raoul de Praelles termina celle de la *Cité de Dieu*; et il est probable que Simon de Hesdin fait une allusion malveillante à ce dernier ouvrage, dans la courte préface qu'il a placée en tête du sien :

« Puis mil CCC ans et plus que Valérius compila
 » son livre sont advenues maintes choses qui sont di-
 » gnes de grant mémoire: et combien je ne y pense à
 » ajouter sé moult petit non, car je n'ai pas tant vu
 » que je sache gravement adjouster. Item il est à sa-
 » voir que en ceste translacion je ne pense point à
 » procéder par manière de lecture, fors en devisant
 » à la fois et moult peu, sans assigner les parties. Car
 » telle manière de procéder n'est pas bonne pour les
 » gens lais qui veulent briefves et claires sentences.

» Car combien que les divisions esclaircissent et
 » soient bien advenans à ceux à qui il appartient,
 » toutes fois pour les laies gens ont elles trop de
 » prolixité, selon mon advis ; car les gens de ce temps
 » présent n'ont cure sé de briefté non... »

Certes, le bon Simon de Hesdin fait à son siècle, dans ces derniers mots, un reproche non mérité. La passion des ouvrages de courte haleine ne se montre guère dans tous les livres qu'on lui fit lire, ni même dans la traduction de *Valère le grant*. On peut s'en convaincre en comparant le texte de l'auteur latin, transcrit sur les marges, à la très-longue et très-déve-
 loppée traduction qui l'accompagne.

Simon de Hesdin ne la termina pas ; il s'est arrêté au chapitre sixième du septième livre. Le reste a été traduit par *Nicole de Gonnesse*, comme le prouve l'explicit : « Pour l'aide divine sans laquelle
 » nulle chose n'est droitement commencée ni menée
 » à fin est la translacion de Valère le grant terminée.
 » Laquelle commença très-réverend maistre Simon
 » de Hesdin mais re en théologie, religieux des hos-
 » pitaliers de Saint Jehan de Jérusalem, qui poursuivi
 » jusques au 7° livre, au chapitre des stratagemes, et là
 » laissa tout delà en avant jusques en la fin du livre.
 » Je Nicole de Gonesse, maistre és-arts et en théolo-
 » gie, ay poursuivi ladite translacion au moins mal
 » que j'ai peu. Et ne doute point que mon style de
 » translater n'est si bel né si parfaict comme est celui
 » de devant ; mais je prie à ceux qui le liront qu'ils

» me le pardonnent ; car je ne suis pas si expert es-
 » histoires comme il estoit. Et fut finie cette transla-
 » cion l'an mil quatre cent et cinq la vigile saint
 » Michel l'archange. »

Cette traduction a été imprimée en 1485, in-folio, à Lyon par Mathieu Huss.

N° 6725. — 6726.

LE MÊME.

Deux volumes in-folio maximo, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; xv^e siècle. Reliés en maroquin rouge, aux armes de Béthune sur les plats.

Ancienne bibliothèque Béthune, sans numéro.

La mention des anciens propriétaires a été coupée à la fin du second volume. Le relieur de Béthune a eu le tort de séparer un volume en deux et de placer la table générale à la fin du premier volume, au lieu de la laisser au commencement ou à la fin de l'ouvrage.

La bibliothèque de Béthune fut rassemblée par les soins de Philippe de Béthune, comte de Selles et de Charost, frère de Maximilien, le grand duc de Sully. Il ne paroît pas que ce dernier ait été soucieux de l'enrichir. Hippolyte, fils de Philippe, l'augmenta beaucoup et la légua à Louis XIV, qui la recueillit à la mort d'Hippolyte, arrivée en 1665.

Elle consistoit en 1923 volumes, le plus grand nombre contenant des pièces historiques du xvi^e

siècle. Cette dernière partie offre la plus belle collection connue sur la même époque. Quant aux autres manuscrits dont plusieurs sont du plus grand prix, on doit regretter que le comte Philippe les ait fait relier sans goût et sans le moindre soin. Les ouvrages qu'un seul devoit renfermer ont été divisés en deux, trois et quelquefois quatre parties. Les notes ajoutées fréquemment en tête sont, en général, fort impertinentes.

Cet exemplaire est d'une très-bonne écriture ; mais les miniatures, d'un mauvais style, semblent être postérieures. A la mention de la fin il ajoute la phrase suivante : « Je Nicholas de Gonnesse » ay poursuivi la docte translacion, du commandement et ordonnance du très excellent et puissant prince monsieur le duc de Berry et d'Auvergne, » conte de Poitou et de Boulongne ; à la requête de » Jacquemin Courrau son trésorier, et ne doulte » que mon style, etc. »

N° 6726 ³.

LE MÊME.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, petites miniatures jolies ; commencement du xv^e siècle. Relié en veau fauve, aux armes de Colbert sur les plats.

Fonds Colbert. Anc. n° 131.

La première feuille a été enlevée ainsi que les

dernières qui comprenoient la fin du IX^e livre. *L'explicit* du premier livre nous apprend que Simon de Hesdin l'acheva en 1375; et celui du deuxième livre, qu'il l'acheva le 2 mai 1377.

N^o 6726 ^{3.} ^{3.} — 6726 ^{4.}

LE MÊME.

Deux volumes grand in-folio, vélin, deux colonnes, belles miniatures, vignettes, initiales; commencement du xv^e siècle. Reliés en maroquin rouge, aux armes de Colbert sur les plats.

Fonds Colbert, n^o 253.

Exemplaire complet. A la fin du premier volume, on voit que Simon de Hesdin le termina en 1375, comme dans le n^o précédent. — Après la table qui commence le premier volume on trouve, de la même main que le corps de l'écriture, la signature *P. Taingui M.* C'est l'une des plus belles mains qu'on puisse voir.

N° 6727. — 6728. — 6729.

QUINTE-CURCE, TRADUCTION DE VASQUE DE LUCENE.

Trois volumes in-folio maximo, vélin, deux colonnes, très-belles miniatures, vignettes et initiales; fin du xv^e siècle. Reliés en maroquin rouge, aux armes de Béthune sur les plats (d'argent à la fasce de gueule surmontée d'un lambel à trois pendants). Sur le dos est le chiffre P. P. répété.

Ancienne bibliothèque Béthune, sans numéro.

Ce bel ouvrage commence, à la deuxième feuille de garde, par les mots : « O altitudo divitiarum » sapientia. — Bon jour, bon an, bon temps, » bonne semaine ; ma mye, mamour, ma joie sou- » veraine. » A la feuille suivante commence la table : « Ci commence la table de ce présent volume intitulé Alexandre Quinte-Curse, composé par venerable personne Vasque de Lucene Portugalois en l'an mille quatre cens soixante huit. Et commence son prologue adressant à T. H. T. P. et T. E. prince et mon très redouté seigneur, Charles, par la grace de Dieu, duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Lembourg et de Luxembourg ; comte de Flandres, d'Artois, de Bourgogne ; palatin de Haynault, de Hollande, de Zellande et de Namur », etc.

La table comprend douze feuilles et l'indication de 232 chapitres. Vient ensuite le texte du prologue, précédé d'une grande et fort curieuse miniature, à

trois compartiments formés par un édifice dont les deux colonnes sont avancées sur le premier plan. Dans le troisième compartiment, Vasque de Lucène, à genoux, offre son livre à Charles, duc de Bourgogne. Les deux figures semblent des portraits. Dans ce prologue, très-bien pensé et très-bien écrit, le traducteur, après des compliments au duc, ajoute: « Pour ce que cet acteur ne se treuve point entier, mais lui fault le premier livre, la fin du quart, le commencement du cinquième et autres lieux, je me suis pené de aulx furnir et remplir au moins mal que j'ay peu, assemblant ce qui deffailloit de Demosthenes, de Plutarcus, de Josephus et d'autres acteurs autentiques, principalement de Justin qui tient le train et la voie dudit Quinte-Curse, et ne deffère d'icelui que on stile; car Justin racompte en brief les choses faittes, Quinte-Curse les choses, les lieux et les affections. L'un met la somme des sermons, l'autre les con(di)tions tout au long. Tous deux véritables, tous deux excellens orateurs, mais Quinte-Curse trop plus.... » Puis passant aux raisons de faire ce travail: « La seconde raison qui m'a destourbé c'est l'imperfection et rudesse de mon langaige françois, attendu que je suis portugalois de nacion. Pour la première cause, je translatai ce Quinte-Curse bien envis, pour la seconde je ne le voulois translater nullement meismes depuis que je avois assemblé de Justin et d'autres le commencement. Je le laissai trois ans sans rien parfaire, jus-

ques à temps que mon Seigneur de Créqui » (Jean de Créqui mort en 1477) « m'en requist si acertes qu'il me convint obtempérer à ses prières ou renoncer à l'obligacion que je lui devoye. »

Le premier livre contient l'addition du traducteur. Le texte de Quinte-Curce ne commence qu'au second livre ; le troisième livre ouvre le second tome, et le cinquième livre le troisième. La traduction est terminée par une allocution de Vasque à Charles-le-Téméraire pour l'engager à tenter la conquête de l'Orient sur les Infidèles.

Vasque de Lucène , Portugais attaché au service de l'infante Isabelle, femme de Philippe-le-Bon duc de Bourgogne, fut l'un des écrivains françois les plus élégants du xv^e siècle. On trouve un grand éloge de son mérite dans le préambule des Mémoires d'Olivier de la Marche. Après la mort de Charles-le-Téméraire, il eut auprès de la duchesse douairière le titre d'Echanson que sans doute il conserva le reste de sa vie. Le second exemplaire que nous avons du même ouvrage (fonds La Vallière, n° 8) porte qu'il le composa au château de Nieppe. C'est la traduction françoise de Quinte-Curce la plus ancienne.

N° 6730.

HISTOIRE UNIVERSELLE JUSQU'À JULES-CESAR.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, très-belles miniatures, vignettes et initiales, très-belle écriture; fin du xv^e siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anc. n° 2.

Manuscrit de la bibliothèque du seigneur de la Gruthuyse, dont les armes ont été recouvertes de celles de France et de la devise particulière de Louis XII, (un porc-épic sur une croix.)

Le volume s'ouvre par quatorze feuillets de table. Ensuite commence le texte, sous une grande et belle miniature. En voici les premiers mots : « Quant Dieu le createur eut fait le ciel et la terre et les eauls douces et sallées..... »

Cet ouvrage n'est pas la traduction d'Orose; c'est une compilation de la Bible, de Tite-Live, d'Orose, de Pierre Comestor et de Vincent de Beauvais. Je n'ose assurer que ce soit la traduction d'un seul texte latin.

Le second volume de cet exemplaire manque; il contenoit sans doute l'histoire de Jules-César. Quant au nom de l'auteur ou traducteur, il est inconnu; ce n'est pas Sébastien Mamerot, traducteur de Tite-Live, comme le suppose M. Van-Praet; car nous retrouvons le même travail dans des manuscrits bien antérieurs au xv^e siècle. Ce n'est pas non plus l'auteur de la traduction offerte à Charles VIII et imprimée pour Verard, en 1491. Nous l'avons comparée.

Voyez au reste la *Bibliothèque de la Gruthuyse*
par M. Van-Praet. N° LXXVI.

N° 6731. — 6732.

LE MIROIR HISTORIAL DE VINCENT DE BEAUVAIS ;
TRADUIT PAR JEAN DE VIGNAY.

Deux volumes in-folio maximo, vélin, deux colonnes, très-belles et très-nombreuses miniatures, vignettes et initiales ; xv^e siècle. Reliés en maroquin rouge aux armes de France sur les plats.

Anc. n°s 542-543.

Ces deux admirables volumes ne comprennent que les deux tiers du *Miroir historial* ; le troisième et dernier n'est plus à la Bibliothèque du roi. Ils ont été faits par le même artiste que le n° précédent 6724, et aussi pour un prince de la maison de Bourbon, comme l'atteste un grand nombre des vignettes dans lesquelles est reproduit l'écu des ducs de Bourbon, soutenu par deux syrènes et deux sauvages, et surmonté d'une fleur de lis en cimier. La bande de gueule qui charge les trois fleurs de lis de France est elle-même surchargée à l'extrémité supérieure d'un lionceau de sable. Ce lionceau que les généalogistes ne semblent pas avoir jamais remarqué *seul*, dans la bande de Bourbon, comme il s'y trouve ici, doit être particulier à Jacques de Bourbon comte de la Marche, fils de Jean de Bourbon comte de la Marche, dont nous avons déjà parlé au n° 6704, et de Catherine de Vendosme. Dans les vignettes du milieu, la devise de ce

prince est souvent répétée : C'est un sagittaire dans un rouleau sur lequel on lit *espérance*.

La première miniature est divisée en deux compartiments. Dans le premier, le traducteur présente son livre à un prince jeune encore, assis sous un tref garni d'écarlate. Aux pieds du prince est un levrier, et sur sa tête une fleur de lis tenant à une longue tige, et de cette tige s'élèvent six autres fleurs de lis que surmontent également la tête de six personnes, dont deux rois, deux princes et deux princesses. Tel est le premier compartiment. Le second représente un temple à la construction duquel semblent nous faire assister différents groupes. Le premier de ces groupes est celui de Caïn et Abel. Tandis qu'Abel déterre à coups de pioche les premières pierres de construction, Caïn lui fend la tête avec une bêche. Puis les patriarches délaient le mortier, les prophètes manient la truelle, la règle et le niveau; les rois, les princes et les juges continuent l'œuvre des prophètes; les apôtres et les martyrs font les portes et fenêtres, enfin les confesseurs élèvent les toitures.

Pour peu que l'on soit prévenu on verra, dans cette allégorie, la personnification des mystères de la franc-maçonnerie; mais s'il est vrai que cette fameuse société doive compter pour fondateurs les héros du christianisme, il faut avouer qu'il en a été d'elle comme de la jument *Alfana*.

L'auteur du *Speculum historiale* est, comme on

le sait, le frère *Vincent*, de l'ordre des frères prêcheurs. On le connoît depuis long-temps sous le nom de *Vincent de Beauvais*, bien que nulle part il n'ait pris lui-même de surnom. Dans son traité de *Doctrine*, dédié à la reine Marguerite de Provence, il joint à sa qualité de frère prêcheur celle de *lecteur du convent de Montréal*, et personne n'a fait encore attention à cela. Montréal est sans doute le bourg de Bourgogne où le duc Robert, en 1068, avoit fondé une collégiale. Vincent fut l'un des écrivains les plus féconds et les plus savants des temps modernes. Fabricius le fait fleurir dès le règne de Philippe-Auguste, mais la plupart de ses livres entrepris par ordre de Saint-Louis et dédiés à ce prince ou à la reine ne rendent pas cette opinion vraisemblable. Le *Speculum historique* n'est que la quatrième partie de son grand ouvrage *Speculum majus*. La traduction que contiennent nos manuscrits est due à Jean de Vignay, quelquefois nommé *Vignoy*, *Vingnoy* et même *Bignay*, hospitalier de l'hostel Saint-Jacques-du-Hault-Pas, situé dans le faubourg Saint-Jacques à Paris. *Jean de Vignay* ne se nomme pas dans le cours de son travail ; mais plusieurs intitulés nous ont transmis son nom. Bien que nos Biographies ne lui aient pas consacré d'article, il n'en a pas moins fait un grand nombre d'ouvrages, comme la traduction de la Moralité du jeu des échecs composée par Gilles de Rome, celle de la *Légende do-*

rée, enfincelle des É pitres et Évangiles pour tous les jours de l'année. Nous reparlerons de chacun de ces ouvrages à leur place.

La Croix du Maine, tous ses copistes et M. Van-Praet lui-même disent que Jean de Vignay traduisit le *Miroir historial* par l'ordre de Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe-le-Bel. Non-seulement je ne vois rien qui justifie cette assertion, mais le prologue nous doit faire croire qu'elle est inexacte. Voici comment il s'y exprime : « Pour ce que » oiseuse est chose nuisant..... si me suis mis à » labourer et ay commencé à descrire et à transla- » ter en françois le mirouer des histoires du monde; » et la cause qui m'a meü à ce que j'empréisse plus » tost ceste œuvre que nulle autre, si est pour ce » que j'ay entendu *par aucunes personnes dignes* » *de foy* que une des tasses (*lisez cosses*), du très » précieux lis benoist que Dieu planta de sa main » on doulx et gracieux vergier de France, laquelle » tasse extraite et nourrie et elevée du très excellent » lis royal de France a tant fructifié qu'elle a porté » fleur et fruit si très précieux et si noble que ledit » vergier de la doulce France et autres plusieurs en » sont et seront plantés, peuplés et ennoblis à tous » les temps de vie, a volenté de oïr recorder les » istoires et les faits des anciens qui sont contenus » au dit livre. » Si Jeanne de Bourgogne avoit ordonné cette traduction, Jean de Vignay ne justifieroit pas son travail par ce qu'il auroit seulement

entendu de personnes dignes de foi. Il ne feroit pas d'allégorie sur les lis de France, pour flatter une reine de France qui n'étoit pas née dans la famille royale de France. — La traduction de Jean de Vignay a été imprimée pour Verard en 1495, et plus tard par Galliot du Pré ; mais le nom du traducteur a été omis dans les deux éditions.

Le premier de nos deux volumes comprend les onze premiers livres du Miroir historial, et s'arrête par conséquent à la fin du deuxième siècle de l'ère vulgaire. Il a trois cent quatre-vingt-seize feuillets et deux cent onze miniatures.

Le deuxième volume commence par un superbe écusson de Bourbon remplissant une grande page. Il comprend les onze livres suivants et s'arrête avec l'empereur Maurice et le roi de France Chilpéric I^{er}. Il a quatre cent cinquante-quatre feuillets et cent quatre-vingt-six miniatures.

N° 6732 2.

LE MÊME.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes, initiales ; commencement du xv^e siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancienne bibliothèque Baluze, n° 32.

Les manuscrits d'Etienne Baluze, au nombre de 957, furent acquis par la Bibliothèque du roi en

1719, après avoir été estimés par Bernard de Montfaucon et le Père Lelong de l'Oratoire. Dans leur nombre ne sont pas comprises les pièces historiques détachées connues sous le nom d'Armoires Baluze. Mais il faut remarquer que Cl. Lancelot et le même B. de Montfaucon ont eu tort, dans la notice qu'ils dressèrent de la bibliothèque Colbertine en 1729, de dire que les manuscrits de Baluze n'étoient que le rebut des manuscrits Colbert. Il y a parmi eux nombre de monuments précieux qui auroient honoré la collection du ministre, comme aujourd'hui la Bibliothèque royale s'en honore. Ils furent acquis pour la foible somme de trente mille francs.

Les premiers feuillets de ce manuscrit sont mutilés ; le volume comprend la fin du *Miroir historial*, depuis le 25^e livre.

On lit à la fin : « Ce livre est à Prigent, seigneur de Rais et de Coectivy et de Taillebourg, conseiller et chambellan du corps du roy et amiral de France. » — Au dessus, d'une écriture mal formée : « Dame Sans sy a Prigent.

Prigent VII fut amiral de France de 1439 à 1450.

N° 6733.

LA FLEUR DES HISTOIRES , PAR JEHAN MANSEL.
DEUXIÈME PARTIE.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, superbes miniatures, vignettes et initiales; xv^e siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anc. n° 56.

Cet admirable manuscrit avoit appartenu à l'amiral Mallet de Graville, comme l'atteste un écusson que les propriétaires postérieurs ont oublié d'effacer dans le corps du volume. Toutes les figures n'ont pas été terminées, plusieurs n'ont pas même été commencées, mais les autres suffisent pour inspirer une sorte d'admiration et pour nous permettre de placer ce volume au nombre des plus beaux de la Bibliothèque du roi. Elles révèlent l'école de Fouquet, peintre du roi Louis XI; mais la seule chose qui puisse mettre un jour sur la trace du nom de l'artiste est le distique latin qui termine le volume :

- Finitur laboris laus Christi grata sit oris,
- Qui sit scriptoris requies mercesque laboris. •

La première miniature est de présentation. Jean Mansel y offre son livre à un duc de Bourgogne, sans doute Philippe-le-Bon.

Ce volume ne contient de la *Fleur des his-*

toires que la seconde partie , commençant aux Décades de Tite-Live jusqu'à la seconde guerre punique, passant de là à Salluste , puis à l'histoire des empereurs jusqu'à Constantin. L'auteur raconte alors des exemples de hauts faits et de vertus publiques , des maximes d'anciens philosophes , enfin des instructions à l'usage des princes auxquels il prétend indiquer quelles vertus leur sont le plus nécessaires. L'ouvrage finit par cent quarante vers , dont les quatre-vingt-dix-sept premiers, faits en acrostiches, nous apprennent le nom de l'auteur et offrent par la seule réunion des initiales les quatre vers suivants :

Jehan Mansel composa ce livre
 Nommé des histoires la fleur ;
 Celui qui de tous maux délivre
 Lui soit lier de son labeur.

Il existe fort peu d'exemplaires complets du grand ouvrage intitulé *la Fleur des histoires* ; mais toutes ses parties peuvent fort bien se lire séparées.

Voici ce que l'auteur dit dans son prologue :

« Nous avons proposé de mettre par escript en *quatre volumes* toutes les plus notables histoires des choses qui sont venues en notre connoissance , par livres ou autrement , depuis la création du monde jusques au tems de feu Charles , de bonne mémoire , VI^e de ce nom , pour ce que plus avant n'en avons encore veu... Les quatre volumes achivez , parferons nostre livre qui peut estre nommez *la Fleur des histoires*....

» Et diviserons nostre *premier* volume en six parties, selon le nombre des histoires.... En commençant à la création du monde, en traictant *premièrement* l'histoire des Hébreux. Puis traicterons *secondement* l'histoire des Assyriens... Après, *tercement* nous traicterons les histoires de Hercules, de Thèbes, de Jason et de Médée, et de la destruction de Troyes faite et exécutée par les Gregeois. Et puis *quartement*, l'histoire des Médiens qui mirent fin au règne des Assyriens et des Caldéens, et le translèrent aux Médiens et aux Persans. Et y traicterons de Brutus, dont le royaume de la Grant-Bretagne print son commencement. Après *quintement*, nous traicterons l'histoire du puissant roi Alexandre, qui subjuga les Médiens et les Persans, et translata leur royaume aux Grégeois. La *sixième* histoire qui sera la derreniere de notre premier volume sera celle des Belges, ou de Bavay en Haynau, qui fut en temps passé un règne de grant force et de grant puissance.

» Après, en notre *second* volume, nous traicterons l'histoire du règne des Romains.... Et puis enfin, en celle histoire romaine, nous mettrons une recollection d'exemples moraux, de plusieurs nobles princes et philosophes.

» Après, en notre *tiers* volume, nous traicterons les histoires de l'incarnation de nostre doux sauveur Jésus, ensemble tous les mystères de nostre foy. Et puis *secondement*, en icelluy tiers volume, nous

traicterons de la vie et conversation de la glorieuse Vierge Marie , et d'aultres notables miracles par elle faits en ce monde. Et puis tiercement , nous traicterons là , les faits des apostoles , c'est assavoir ce qu'ils feirent après le département et ascension de N. S. Et, quartement, nous y traicterons les histories et les miracles de plusieurs saints et saintes ; ensemble du dialogue de saint Gregoire. Et puis finalement nous meterons plusieurs exemples moraulx et divers propos , ainsi comme bon semblera, pour entremets.

»Et finalement, en notre *quart* livre et derrenier volume , nous traicterons premièrement des provinces du monde et de la noblesse et magnificence du règne des Rommains , en reprenant l'histoire romaine là où nous la laissames en nostre second volume , et en continuant icelle jusques au tems que l'empire devola aux François qui fut au tems du roy Charles surnommé le Grant..... Et delors en avant nous continuerons l'histoire de France jusques au tems d'icellui Charles VI, encore en traictant les histories des empereurs et des rois de France qui furent temporeulx. Nous traicterons là entremesléement , aucunes notables histories si comme fut celle des Gothes et de aucunes aultres gens qui advinrent au temps des empereurs dont nous traicterons. »

L'auteur du Catalogue La Vallière dit que Mansel était de Hesdin , et le soin avec lequel il traite

l'histoire fabuleuse du Haynault justifie cette assertion ; mais je ne sais sur quelle autorité elle est fondée. Suivant le même écrivain , Jean Mansel compila l'ouvrage au commandement de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne , auquel il le présenta.

N° 6733 ².

LA FLEUR DES HISTOIRES , PAR JEAN MANSEL.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, très-riches miniatures, vignettes et initiales ; commencement du XVI^e siècle. Relié en velours cramoisi, sur bois.

Ancienne bibliothèque Colbert , n° 21.

Ce beau manuscrit semble avoir été fait pour Georges , cardinal d'Amboise , dont on voit , à la première feuille du livre, l'écu surmonté d'un chapeau de cardinal. (D'or pallé de gueule.) La première miniature et les vignettes qui l'entourent ne paroissent pas de la même main que les autres ornements. Du moins sont-ils beaucoup plus estimables. — En tout , le volume contient 428 vignettes.

Il comprend la deuxième partie de la Fleur des histoires.

N° 6734. — 6735. — 6736.

LA FLEUR DES HISTOIRES, D'APRÈS JEHAN MANSEL.

Trois volumes in-folio, vélin, très-belles miniatures, vignettes et initiales; XVI^e siècle. Reliés en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anc. nos 644, 645, 646.

Ce bel exemplaire appartient à Pierre II, duc de Bourbon, mari d'Anne de Beaujeu. Il en conserve la mention de propriété à la dernière feuille de garde du premier volume, et les armes sont reproduites dans un grand nombre de vignettes. La première miniature est de présentation; on y voit un beau portrait de Pierre II.

Le premier volume contient l'histoire sainte complète, la guerre de Troie et l'histoire romaine, jusqu'à la mort de Jules-César. On lit à la fin : *Ci finit le premier livre de la fleur des histoires et le premier volume. Et commencera le second qui traitera de la nativité de notre Seigneur : Signé Duny.*

Le second volume traite de la vie de Jésus-Christ, des faits des apôtres. — De l'assomption et des nombreux miracles de la Vierge Marie. — Du culte et des miracles des anges. — De la suite de l'histoire romaine depuis la mort de César jusqu'à celle d'Auguste. — Des merveilleux faits du poète Virgile. — De Tibère jusqu'à la mort de Néron. — Du

siège et prise de Jérusalem par Titus. — De toutes les provinces du monde, *de celles qui commencent par A, et enfin de celles qui commencent par Z.* — Le volume finit par un chapitre *de la noblesse des édifices de Romme et de la magnificence des royaumes qui eurent la seigneurie et dominacion sur toutes les provinces du monde.*

Le troisième traite de la vie des saints, par ordre alphabétique. On lit à la fin : « Cy finit le tiers » livre et le tiers volume de la fleur des histoires, et » commencera le quart qui traictera du commencement du dialogue saint Grégoire. » — Ce quatrième volume est à désirer.

On lit en tête des deux premiers :

Stuaert Lievin
Me lia ainsin. A Bruges.

On ne trouvera pas ici l'ouvrage de Jehan Mansel, tel qu'il le composa, mais un abrégé dans lequel les sujets ont été transposés et souvent entièrement changés.

Sans doute, le scribe est l'un de ceux qu'employoit le seigneur de la Gruthuyse. C'est lui qui, probablement encore, a signé *Du Ny* à la fin du premier volume.

N° 6737.

LES HISTOIRES DE TROYES , PAR RAOUL LEFEVRE.

Un volume in-folio maximo, vélin, lignes longues, très-belles miniatures, vignettes et initiales; xv^e siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anc. n° 246.

Il provient des manuscrits de Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse, dont les armes ont été recouvertes plusieurs fois de celles de France, dans les vignettes.

La première miniature est de présentation. Raoul Lefevre y offre son livre à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne.

« Cy commence le volume intitulé le recueil des
 » histoires de Troie, composé par honorable
 » homme Raoul Lefevre, prestre chapellain de mon
 » très redoubté seigneur, monseigneur le duc Phi-
 » lippe de Bourgongne, en l'an de grace mil miii^e.
 » LXIII. » Dans le préambule l'auteur dit qu'il réunira en un seul volume trois livres. Dans le premier il traitera des origines de Troie. Dans le second il parlera de la ruine de Troie par Hercule, et dans le troisième de la grande et fatale ruine de Troie par les Grecs.

Le volume contient quarante-quatre miniatures.

Raoul Lefevre, comme on le voit, composa ce livre en 1464; il fut chapelain du duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, et fit encore un autre

ouvrage de la *Conquête de la Toison d'Or*, dont nous parlerons ailleurs. Les *Histoires de Troyes* ont été plusieurs fois imprimées dans le xv^e siècle.

N° 6737 ¹.

LE ROMAN DE THEBES. — LE ROMAN DE TROYES, PAR BENEVOIS DE SAINTE MAURE. — LE ROMAN D'ENEAS.

Un volume in-folio magno, vélin, trois colonnes, miniatures, vignettes, initiales; xiv^e siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancienne Bibliothèque Colbert, n° 198.

Ce manuscrit appartenait, vers la fin du xvi^e siècle, au célèbre Estienne Tabourot, seigneur des Accords, qui mit sa devise : *à tous accords*, au bas de la première page de texte, et sa signature : *A moi Tabourot*, à la fin du roman de Thèbes, comme au commencement de celui d'Eneas.

« Ci commence li roumans de Tiebes qui fu ra-
 » cine de Troie la grant, où il a moult de merveilles
 » diverses. Item toute l'istoire de Troie la grant,
 » comment elle fut deus fois destruite par les Gri-
 » gois et la cause pourquoi ce fu; et les mortalités
 » qui y furent. Item toute l'istoire de Eneas et
 » d'Ancises qui s'enfuirent après la destruction de
 » Troie. Et comment leurs oirs peuplerent les régions
 » de deçà mer et les grans merveilles qui d'eus
 » issirent.

Ce préambule pourroit faire croire que l'ensemble des poèmes renfermés dans le manuscrit et

qui se rapportent à Thèbes, à Troie et à *l'Énée* sont du même auteur. Cependant, le premier des trois ne porte pas le nom de Beneois de Sainte-Maure. Il arrive fort souvent, d'ailleurs, que les copistes, en réunissant plusieurs ouvrages, se fondent plutôt sur le rapport des sujets que sur celui des auteurs.

Le roman de Thèbes commence ainsi :

Qui sages est nel doit celer :
 Ains doit , pour ce , son sens monstrer ;
 Que quant il ert del siecle alés ,
 Touzjours en soit mais ramembrés.
 Sé dans Omers et dans Platons,
 Et Virgiles et Quiterons (Ciceron)
 Sor sapience *ce lissant* (?)
 Jà n'en fust mais parlés avant....
 Or s'en taisent de cest mestier
 Sé ne sont cler ou chevalier ;
 Quar ainsi pueent escouter
 Comme les asnes à harper.
 Ne parlerai de pelletiers
 Ne de vilains ne de bouchiers ,
 Mais de deux frères parlerai
 Et leur geste raconterai.
 Li uns et non Ethiocles....

(Voyez pour les variantes le N° 6987.)

Ainsi, les Chansons de geste et les histoires héroïques n'étoient pas encore tombées, au XII^e siècle, dans le domaine du bas peuple ; on les réservait encore pour les nobles hommes.

Le poème contient environ douze mille vers ; il

se termine avec la mort des deux frères par ces quatre vers :

Pour Dieu; seigneurs, prenés i cure ;
 Ne faites riens contre nature ;
 Que n'en veingniés à itel fin
 Com firent ceus dont je ci fin.

A la suite est le roman de Troie.

2° « Ci commence l'istoire de Troie la grant et
 » parle premièrement comment Omers le bon clerç
 » le translata de grieu en latin et comment Cor-
 » nelius le translata de latin en roman. »

Ce titre n'est pas de l'auteur du poème; il contient plusieurs bévues qui toutes ne sont pas de son fait. Voici le préambule :

Salemon nous enseigne et dist
 Et si lit-on en son escrit
 Que nul ne doit son sens celer,
 Ains le doit-on si demonstrer
 Que on i ait preu et honnour...

Ce début ressemble assez à celui du roman de Thèbes, et peut appuyer l'opinion qui attribue à un seul auteur les deux ouvrages.

Et pour ce me vueil travellier
 En une estoire commencer
 Que du latin où je l'ai mis,
 (Se j'ai le sens et se je puis,)
 Je voudrai ci en romans metre;
 Que cil que n'entendent la letre
 Puissent deliter el romans.
 Moult est l'estoire riche et grans
 Et de grant œuvre et de grans fais.

Ensuite il raconte comment Homère fit l'histoire de la guerre de Troie. Ayant vécu plus de cent ans après cette guerre, il ne faut pas s'étonner s'il y raconte beaucoup de fables ; telles que les combats entre les Dieux et les Déesses. Heureusement un *neveu* de Salluste nommé Cornelius vint à trouver, comme il étudioit à Athènes, un livre ancien écrit de la main de Dares le Phrygien, lequel avoit lui-même assisté à la guerre de Troie. Cornelius traduisit cet ouvrage en latin, et c'est à son livre que nous devons nous en rapporter, plutôt qu'à celui d'Homère.

Ceste histoire n'est pas usée,
 N'en gueres dé lous n'est trovée.
 Jà retraite ne fut oncores,
 Mais Beneois de sainte More
 La commencie et fait et dit,
 Et à sa main les mos escrit,
 Et si taillies et si curez
 Et si assis et si posez.
 Que plus ne mains n'i a mestier.
 Or veuil-je les rommans commencer.
 Le latin suivrai à la lettre
 Nule autre riens n'i voudrai metre.

On voit par là que l'histoire de Troie par Dares obtint la plus grande vogue dès le XII^e siècle, époque où notre auteur la traduisit. Il ne faut donc pas, avec M. Schoell, faire remonter seulement à l'Italien Guido delle Colonne, qui écrivoit en 1287, l'original latin des imitations de Dares en langue vulgaire. Plus d'un siècle auparavant, la France connoissoit le pseudonyme Phrygien par notre Beneois de Sainte-Maure,

et c'est à Beneois, sans doute, ou du moins aux textes latins de Dares répandus en France avant le XII^e siècle, que Guido delle Colonne emprunta le fond de son travail. Voilà donc encore une source littéraire que la France a fait jaillir en Italie, au lieu de l'avoir empruntée des Italiens. Quant à l'origine de ce fameux roman, dont le texte grec est attribué à Dares et la traduction latine à Cornelius Nepos, tout ce que nous pouvons dire, c'est que la Bibliothèque du roi, sous le n^o 7906 (latin), en possède une leçon latine qui semble remonter au X^e siècle. C'est, je crois, la plus ancienne; mais elle suffit pour détruire cette autre opinion de M. Schoell, que le livre de Dares auroit été composé sur la fin du XII^e siècle par l'anglois *Joseph Iscanus*. (Voy. *Hist. de la Litt. grecq.*, t. 1, p. 292.)

Le poème de Beneois de Sainte-Maure a plus de 30,000 vers. Il commence, comme le texte du faux Dares, par la naissance d'Achille et l'expédition de la toison d'or. Le dernier chapitre « devise comment Orestes envia ses messages pour quérir Pirrus pour occire. »

3^o A la suite du roman de Troie est placé celui d'Énée; il commence ainsi :

Quant Menelas ot Troie assise,
Onc n'en tourna tres qu'il ot prise ;
Gasta la terre et tout le regne, etc.

Cette absence de début semble prouver que Beneois de Sainte-Maure est encore l'auteur du roman d'Énée.

Il est à peu près de la même longueur que celui de Thèbes.

On ne sait rien ou presque rien de Beneois de Sainte-Maure, sinon qu'il florissait vers le milieu du XII^e siècle. Wace, dans son roman de Rou, dit avec quelque amertume que le roi d'Angleterre avoit chargé Beneois de refaire et continuer la chronique des Normands. On croit jusqu'à présent que ce Beneois, auteur de la chronique rimée des Normands, est véritablement *Beneois de Sainte-Maure*. Les autres manuscrits offrent de nombreuses variantes avec le texte de celui-ci.

N^o 6738.

GÉNÉALOGIE DES ROIS DU MONDE.

Un volume in-folio maximo, vélin, à compartiments ; XV^e siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anc. n^o 33.

« Cy s'ensuit la généalogie de la Bible, qui dit
 » combien chascun aage a duré, jusques à nostre
 » Sauveur Jhùcris. Et si i est compris en briefve
 » matière comment des trois fils Noé le monde fust
 » peuplé. Et comment ils nommèrent les pays où ils
 » habitèrent de leurs noms, et de quelle lignée ceulx
 » de Troie vindrent. Et comment ils vindrent de la
 » lignée Japhet. Et puis se démontre par figures
 » comment après la destruction de Troyes, quatre
 » manières de gens s'en partirent, lesquels peuplèrent
 » maints pays et nommèrent de leurs noms. Et com-

» ment ils fondèrent les Romains, les François, les
 » Anglois et plusieurs autres royaumes et diverses
 » contrées et pays; en quel temps et comment ils ont
 » régné l'un après l'autre, jusques au temps de Jhû-
 » crist, si comme ci après s'ensuit selon les branches
 » qui le démontrent et enseignent. Et après Jhû-
 » crist trouverez des empereurs et des rois de France
 » et d'Angleterre et des papes jusques au présent. »

Ces arbres généalogiques sont faits avec beaucoup d'art, et sans doute la méthode qu'on y trouve employée n'a pas été inutile aux généalogistes postérieurs. Ils s'arrêtent à la mention de Charles VII et des autres enfants de Charles VI.

N° 6739. — 6740.

CHRONIQUE DE JEAN DE COURCY, DITE DE LA BOU-
 QUECHARDIÈRE.

Deux volumes in-folio maximo, vélin, deux colonnes, une miniature, vignettes et initiales; xv^e siècle. Reliés en maroquin rouge, aux armes de Béthune sur les plats.

Ancienne bibliothèque de Béthune, sans numéro.

La troisième et dernière feuille de garde du commencement offre un énorme écu peint dans les premières années du xvii^e siècle. Il est surmonté d'une couronne de comte au casque de chevalier, d'où s'élançait une femme à mi-corps, portant une palme de la main droite. Cet écu est écussonné de quatre pièces, France, Angleterre, Jérusalem et Navarre. Pour le corps de l'écu il est écartelé,

à trois pièces pour chaque écartelure. 1° Béthune — de gueule à la bande d'or — Bretagne. 2° Bourbon — d'or au lion de sable — de gueule pallé d'or. 3° D'or aux trois cornets d'azur, 2, 1, — d'argent fascé de gueule au lion de sable — Lorraine. — 4° France bordé de gueule (Anjou.) — D'azur échiqueté d'or — de gueule aux deux bars d'or accompagnés de trèfes d'or.

Le texte commence ainsi :

« Le prologue du livre premier qui parlera du » fait des Gregeois et de plusieurs histoires de poé- » trie. — Pour mon principe ensuir à l'inception » et commencement de ceste matière, en mon cueur » et devant mes yeulx ay l'ostention de la benoiste » croix... » Mais avant le prologue devoient se trou- » ver les paroles que l'auteur a placées en tête de » la table, mais le relieur de Béthune a sottement rejeté » celle-ci à la fin du deuxième volume. « Au nom du » benoit père,.. etc., moi, Jean de Courcy, che- » valier normant plein de jours et vuide de jeu- » nesse désirant l'estat de pais et de repos, con- » tent à Dieu des biens de sa grace, de ceux de » nature et des dons de fortune en luy rendant » graces et merci, et pour eschiver vye oiseuse et » moy occuper en aucuns labours, me sui ramein- » bré des anciens faits; en estudiant les vieux his- » toires ay commencé compilacions prises sur les » contrées de Gresce, en l'an de l'incarnation N. S. » mil IIII^e et XVI, et depuis celluy temps me suis

» entendu à traictier ces matières selon l'intention
» que j'ai entreprise ; parce que mon pouvoir n'a
» pas esté si fort que j'aye pu mon corps exposer
» en fait de la guerre..... Le premier livre fera
» mention comme après le déluge qui fu au temps
» Noé, fu la terre de Gresce première restaurée,
» et des hauts histoires des anciens Gregeois. Le
» deuxième livre si fera mention de l'ancienne créa-
» tion de Troyes et comme elle fu destruite. Le
» troisième livre du peuple de Troyes qui eschappa de
» la destruction, et comme plusieurs règnes furent
» peuplés de cette lignée. Le quatrième des Assiriens
» et de leur grande dominacion. Le cinquième nous
» desclairera des Macédoniens et des grans fais du
» grant roy Alexandre. Et le sixième de Mathathias
» et des Machabiens... Cy après aura en chascun de
» ces six livres plusieurs histoires et de plusieurs ma-
» nières, et chascune histoire partie par chapitres... »

Tel est le cadre du travail de Jean de Courcy. Nous verrons en décrivant d'autres manuscrits que l'auteur le termina en 1422, qu'il mourut à Caudebec en 1431, et pourquoi sa chronique porte souvent le surnom de la *Bouquechardière*. Elle n'a jamais été imprimée.

N° 6740 *.

HISTOIRE UNIVERSELLE ; EN DEUX PARTIES , JUSQU'À
LA MORT DE JULES-CÉSAR.

Un volume in-folio maximo , vélin , deux colonnes , très-jolies et fort nombreuses miniatures , vignettes et initiales ; commencement du xv^e siècle. Relié en maroquin verdâtre à compartiments , façon Groslier.

Ancienne bibliothèque Colbert , n° 60.

Ce beau volume semble avoir été exécuté , écriture et ornements , par les mêmes artistes que le n° 6770. Il contient la première et la deuxième partie de la compilation séparément renfermée dans les n° précédents 6730 et 6733. Le titre général , écrit en rouge au début du manuscrit ; est tel :

« En ce livre cy est contenu tout le Genese de la
» Bible et le fait des Ebrieux , et du roy Ninus et du
» royaume des Assiriens , et de Thebes et comment
» elle fut destruite , et du royaume de Femenie et
» de Troie la grant et comment elle fut destruite ,
» et comment Eneas s'en partit et comment il régna
» en Ytalie , et de la fondation de Rome et de Car-
» taige , et de la guerre qui fut entreulx , et tout
» le fait des Rommains et des conquestes qu'ils fi-
» rent. Des roys de Méde et de Cirrus roy et des
» roys de Perse et des roys de Macédoine , du roy
» Alixandre , et de la guerre qui fut entre les Rom-
» mains et le roy Pirrus et comment le roy Avicar

» commença la guerre entre les Cartagiens et les
» Rommains et comment il fut mort, et comment le
» roy Hannibal passa les mons et vint en Ytalie
» et les grans batailles qu'il y eut. Comment il fut
» devant Romme et comment les Rommains en-
» voyèrent Scipio en Aufrique et la conquist et tua
» le roy Hadrubal et desconfist le roy Hannibal de
» Cartaige ; et de la guerre qui fut entre les Rom-
» mains et les Macédoniens et de la guerre qu'ils
» eurent au roy Antiochus de Assire. De la guerre
» que les Rommains eurent aux Lusicaniens et aux
» Liguriens. Comment ceulx d'Espagne se rebellè-
» rent contre les Rommains. Comment Cartage fut
» destruite , de la guerre que Vivetus fist aux Rom-
» mains en Espagne et comment il fut occis par
» ses hommes meismes. De la guerre que les Ni-
» mancians firent aux Rommains , et comment ils
» ardèrent eulx et leur cité par désespérance. De la
» guerre que le roy de Bithynie et le roy d'Erme-
» nie et le roy de Cappadoce et le roy de Plapha-
» goine firent aux Rommains pour le royaume d'Aise.
» Comment Cartaige fut restaurée et refaicte et de
» (la guerre) que les Rommains eurent au roy Ju-
» gurta. De la guerre que les Rommains eurent
» aux Tongrois. Comment ceulx d'Ytalie se mis-
» rent contre les Rommains. De la guerre qui fut
» entre les Rommains par Lucius Scilla et Gayus
» Maurius. Et puis tout entièrement le livre de
» Jules César. »

N° 6741. — 6742.

CHRONIQUE DE JEAN DE COURCY.

Deux volumes in-folio maximo, vélin, deux colonnes, très-belles miniatures, vignettes et initiales; xv^e siècle. Reliés en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anc. n° 633.

Le manuscrit a été fait pour Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse. Il a pour titre général : « Le livre de la Bouquechardièrre. » Ce surnom semble devoir venir du fief de *Bourc-Achard* qui appartenoit, en effet, à la maison normande de Courcy. Dans les vignettes sont les armes de France qui recouvrent celles de la Gruthuyse. A la fin du prologue on lit : « Lesquels six livres dessus dits ont été » grossés et mis en deux volumes, c'est asçavoir au » premier volume les 3 premiers livres et au second » les trois livres ensievant, par le commandement » et ordonnance de mon très hault et redoubté sei- » gneur monseigneur le conte de Wincestre, seigneur » de la Gruthuyse, prince de Stenhuse, conseiller et » chambellan de mon très redoubté seigneur mon- » seigneur le duc de Bourgoingne, par moi Jehan » Paradis, son indigne escrivain, l'an mil quatre cent » soixante treize. »

Ce passage précieux nous révèle le nom du copiste ordinaire du seigneur de la Gruthuyse; Jean

Paradis a fait presque tous les beaux manuscrits de ce seigneur. D'après les recherches de M. Van-Praet, Paradis étoit de Hesdin, et fut en 1470 reçu dans la communauté des libraires de Bruges.

N° 6743.

HISTOIRE UNIVERSELLE DE GUILLAUME DE NANGIS. —
TRADUCTION DE GUILLAUME DE TYR.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, initiales et vignettes; fin du XIII^e siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anc. n° 323.

Ce beau volume est l'un de ceux qui ont appartenu au roi Jehan. On lit à la fin ces mots : « Ce livre est le duc de Normandie et de Guiane. » Jehan. ». Ils furent donc tracés de 1331 à 1350, alors que ce prince portoit le nom de duc de Normandie. On ne connoît pas d'autre signature du roi Jehan.

Le volume commence par une chronique universelle depuis Jules César jusqu'à 1113. L'auteur n'y est pas nommé, mais les leçons latines de la même compilation portent celui de Guillaume de Nangis, et l'on doit peut-être admettre qu'il a traduit lui-même ce travail comme il fit les Annales de France.

« Ci endroit monstre le traité de l'istioire comment Julius Cesar governa l'empire de Rome » près de cinq ans, et après parlera comment sa mort

» fut venchiée et par quel gent il fut occis. » Dans son préambule, l'auteur annonce l'intention de poursuivre son récit jusqu'à Valentinien, mais il a été bien plus loin.

Au reste, l'œuvre de Nangis et cette traduction françoise ont été trop peu remarquées jusqu'à présent. Elles diffèrent complètement de l'histoire générale de France, et si l'on s'en rapporte, comme cela paroît naturel, aux manuscrits qu'on en possède, on pensera que Nangis n'a mis en françois que la partie du texte latin auquel répond notre manuscrit. Car nous le voyons également traduit jusqu'en 1113, dans le manuscrit de Colbert n° 10298, et de plus, dans le même manuscrit et de la même main se poursuit l'histoire universelle, en latin, jusqu'à l'année 1303. Le texte de notre manuscrit commence ainsi : « En ovre de si haute et de si noble istoire » comme est ceste que je ai empris à compiler par » experient et enseignemens de divers volumes » d'istiore que je ais atrait et assemblez de plusieurs » aumaires d'églises et à metre en un cors d'un volume, je veu selonc mon entendement qui est petit » et pou souffisans à ce faire metre descî en avant » en ce traitjé par ordonance de tems, etc... »

Immédiatement après cet ouvrage commence la traduction de Guillaume de Tyr.

Le texte de cette traduction est le plus beau et peut-être (jusqu'au milieu du XI^e livre) le plus ancien que nous en possédions. Au commen-

cement du 13^e chapitre de ce XI^e livre l'écriture change et l'on peut croire que c'est, à compter de là, le fragment d'un autre manuscrit. Ce qui doit faire supposer qu'en effet la première copie n'alloit guère au-delà, c'est que le 13^e chapitre que je viens d'indiquer conduit le lecteur à l'année 1110, et en supposant le remplacement des deux dernières feuilles, on arrive à l'année 1212 où s'arrête également le texte précédent de la Chronique de Guillaume de Nangis. — Au reste, la continuation de Guillaume de Tyr est, à partir de là, d'une main qui n'est guère moins ancienne.

Guillaume de Tyr, comme on le sait, n'a poursuivi son récit que jusqu'à l'année 1184; plusieurs continuateurs françois ont ajouté l'histoire des années suivantes jusqu'aux premières du xiv^e siècle. L'un de ces écrivains, faussement désigné par Muratori sous le nom de *Bernard le Trésorier*, a été mis en latin par Pippinus de Boulogne, grand traducteur des ouvrages françois connus de son temps, c'est-à-dire dans la première partie du xiv^e siècle. Deux autres continuations embrassant les années 1184 à 1275 ont été données en roman par Martenne et Durand, dans le 5^e volume de leur *Amplissima Collectio*, et reproduites en 1824, dans la *Collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France*, publiée par M. Guizot. Notre manuscrit offre la première de ces deux continuations (de 1184 à 1228); mais si Muratori n'a pas eu rai-

son d'attribuer à Bernard le Trésorier l'original du latin de Pippinus, M. Guizot a renchéri sur cette première erreur en prenant pour cet original le texte donné par Martenne, et *par conséquent* en l'attribuant à *Bernard le Trésorier*. Il falloit n'avoir pas vu l'ouvrage de Pippinus. Ajoutons que l'édition de M. Guizot, en dépit des promesses de la *Préface*, est pour le moins aussi défectueuse que celle de D. Martenne.

Les derniers mots du manuscrit 6743 répondent à la fin de la page 430 de cette dernière édition de M. Guizot.

N° 6744.

TRADUCTION DE GUILLAUME DE TYR, AVEC LA PREMIÈRE CONTINUATION.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, très-belles miniatures, en camaëu; xv^e siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anc. n° 113.

Il fut écrit et orné pour Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse, dont les armes et le chiffre M. (Marguerite) ont été remplacés, dans la première vignette, par l'écu de France et les chiffres L. et A. (Louis XII et Anne de Bretagne.)

Cette traduction de Guillaume de Tyr est suivie de la même continuation que dans le manuscrit précédent. Elle s'arrête au même point, et M. Van-Praet

s'est trompé en disant qu'elle n'avoit pas encore été publiée. Comme nous l'avons dit, elle l'a été par Martenne et par M. Guizot.

N° 6745.

DÉBAT DU CHRÉTIEN ET DU SARRASIN; PAR JÉHAN,
ÉVÊQUE DE CHALONS SUR SAONE.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes; xv^e siècle. Relié en maroquin vert, à compartiments façon Groslier.

Anc. n° 241.

Le volume commence par une épître de l'auteur à « Phelippe de France, le second, par la grace de » Dieu duc de Bourgoingne, de Lothier, de Brabant » et de Lembourg; comte de Flandres, d'Artois, de » Bourgoingne; palatin de Haynnau, de Hollande, de » Zellande. » L'auteur ayant, dans le temps du *moyen de son aage*, réuni un grand nombre d'arguments théologiques qu'il destinoit à l'instruction des élèves de théologie et considérant « que vous avez eu » à desplaisir la secte de Mahomet dont, ensuivant vos » predecesseurs de la glorieuse maison de France, » pour icelle fouler et amander avez fait plusieurs » grans despens et armes envoyées es parties d'O- » rient contre les Turcs et Maures, où pour la » grande vaillance de vos chiefs de guerre ont esté » nagueres tenu le passage à Gallipoli et puissamment levé le siège qu'avoit fait mettre le Soul-
6.

» dan devant l'isle de Rodes , à sa grande con-
 » fusion et à vostre perpetuelle gloire ; me suis
 » travaillé de extraire de pluseurs docteurs et sai-
 » ges ce qui m'a semblé prouffitable au reboutement
 » de la dicte secte... et espécialement des extraicts
 » de l'alcorant fais par reverends docteurs Pierre
 » Venerable jadis abbé de Cluny , Pierre Alfunse
 » de la nation des Espaignes et saint Thomas d'A-
 » quin , en ung sien petit livre contre l'eresie de
 » Mahumet et autres..... Escript en la cité de
 » Chalon sur la Saone en Bourgoingne , l'an de
 » N. S. J. C. mil cccc cinquante , le premier jour
 » du mois d'avril. »

Dans le prologue qui suit l'épître précédente l'auteur expose le plan de son travail. Il lui a donné la forme d'un débat, ou dialogue, entre deux chevaliers dans l'hôtel de l'empereur des Maures. Il l'a divisé en cinq livres. Dans le premier il traitera de la folie de la secte sarrasine ; dans le second, des reproches du chrétien adressés à cette religion ; dans le troisième il exposera les témoignages divers qu'il a pu réunir en faveur de la mission de Jésus-Christ ; dans le quatrième, la fausseté des motifs qui ont fait abjurer la religion chrétienne aux disciples de Mahomet ; dans le cinquième enfin, il récapitulera toutes les raisons alléguées en faveur du christianisme.

Voici le titre tel que l'offre ce manuscrit : « Cy
 » commence le premier livre de cest present œu-

» vre, qui parle de la secte de Mahumet, selon
 » l'épistre du Sarrasin. »

Jean (Germain), évêque de Nevers puis de Châlons-sur-Saône, naquit à Clugny et mourut en 1461. Il fit d'autres ouvrages, et notamment : *Les deux Pans de la tapisserie chrétienne*. (Voy. n° 7027³.) Il étoit de plus docteur en théologie et chancelier de l'ordre de la Toison d'or, comme il nous l'apprend dans l'épître citée plus haut. Voyez l'article de Jean Germain, et surtout les notes curieuses qui y sont ajoutées dans la grande édition de La Croix du Maine.

N° 6745³.

LE MÊME.

Un volume in-folio maximo, deux colonnes, initiales, papier marqué à la tête de bœuf; xv^e siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de Colbert sur les plats.

Ancienne bibliothèque Colbert, n° 210.

Au bas de la première feuille sont deux écus : le premier de gueule à six étoiles de sable (ou argent) et à la bande d'or palée d'azur : le second de deux pièces ; la première comme l'écu précédent, la seconde de gueule engrelé de sable et au lion d'argent. Ce sont les armes de Jean de la Gardette, possesseur du livre, comme l'indiquent ces mots écrits à la fin : « Cy fini le livre du Christien et du Sarrasin » appartenant à messire Jehan de la Gardecte,

» seigneur de Fontenigles et de Nobiez. » Des actes conservés au cabinet des titres de la Bibliothèque royale, nous apprennent que Jehan de Gardecte, ou de la Gardete, étoit prévôt de l'hôtel du roi, et chambellan du duc de Bourbon en 1459, puis fut nommé bailli de Vivarais en 1483. Le dernier instrument signé de lui est de l'année 1493.

« Ci commence le livre intitulé l'archorant, aul-
» trement dit le debat du Crestien et Sarrasin, tou-
» chant nostre foy et la secte de Mahomet. »

N° 6746. — 6747.

CHRONIQUES D'ANGLETERRE, PAR JEHAN DE WAURIN.

Deux volumes grand in-folio, vélin, deux colonnes; xv^e siècle. Reliés en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anc. n°s 547-548.

Cet exemplaire doit avoir fait partie de la bibliothèque des comtes de la Marche. (Voyez la description du n° 6781.) L'écriture en devoit être accompagnée de nombreux ornements; mais ils n'ont pas été exécutés. Il ne contient que les deux premières parties de l'ouvrage de Jean de Waurin, et le récit s'arrête, par conséquent, à la mort du Prince Noir.

Les Chroniques d'Angleterre ont, jusqu'à présent, échappé à la curiosité des savants et des an-

tiquaires. Je ne crois pas que les bibliothèques de l'Angleterre en possèdent un seul exemplaire, et le nom de leur auteur n'est pas même indiqué dans les nombreux arbres généalogiques qui nous restent de la famille de Waurin. Le père Lelong seul a dit un mot de l'ouvrage dans sa *Bibliothèque de la France*; mais l'insouciance avec laquelle il en parle prouve qu'il n'en avoit jamais vu d'exemplaire. « Ces chroniques, » dit-il, « s'étendent depuis l'année de J. C. 1339 jusqu'en 1471, temps auquel l'auteur florissoit. Il les a tirées *la pluspart* de Froissart et de Monstrelet. » L'examen auquel je me suis livré détruit complètement l'autorité des paroles du père Lelong. Il suffira de dire que les Chroniques d'Angleterre regardent, pour la dernière partie, l'histoire d'un temps que n'embrasse pas le travail de Monstrelet, et pour les avant-dernières parties, celle d'un temps que Monstrelet n'avoit pas encore essayé de décrire et dont il ne s'occupa qu'après la publication manuscrite du travail de Jean de Waurin.

Ce nom de Waurin est plusieurs fois honorablement rappelé dans nos anciennes chroniques françoises. L'écu de la famille étoit d'azur à l'écusson d'argent en cœur. Le premier de ce nom, Thierry sire de Waurin, étoit sénéchal de Flandres en 1066, et transmit cette charge à ses descendants. Robert de Waurin, avoué de Lillers, fit au commencement du XIII^e siècle le voyage de la terre-

sainte, où l'un de ses frères Roger, évêque de Cambrai, étoit déjà mort en 1189.

Pierre, sire de Waurin et de Lillers, périt à la bataille de Rosebecq en 1383 ; dans le même siècle, une autre branche de la même famille se glorifioit d'un maréchal de France qui, après avoir toute sa vie opiniâtrément guerroyé les Anglais, étoit mort en 1360.

Quant à Pierre de Waurin, il eut, dans son petit fils Robert, un héritier de ses biens, de ses vertus, de sa destinée. Robert fut, en 1415, tué à la bataille d'Azincourt ; il ne laissa qu'une fille légitime, Béatrix de Waurin : mariée à Gilles de Berlettes, elle voulut que ses enfants reprissent le nom qu'avoient illustré ses ancêtres. Ces enfants furent Bonne et Waleran qui réunit au patrimoine de Waurin l'héritage de Malaunoy et de Saint-Venant (1).

C'est à ce Waleran que fut dédié l'ouvrage dont nous allons essayer de donner une idée.

Jean de Waurin, celui qui l'entreprit, étoit bâtard de Robert de Waurin, et s'étoit comme lui trouvé à la bataille d'Azincourt. En l'année 1455, accablé de vieillesse, il résolut de retracer l'histoire de la Grande-Bretagne, comme un demi-siècle au-

(1) Après la mort de Waleran, les héritiers vendirent leur patrimoine à Charles de Croi, prince de Chimay. Bientôt après, la terre de Waurin devint la dot de Marguerite de Croi, mariée à Charles, comte de Lalain, et ce dernier, en mourant, la transféra dans la maison de Montmorency. Waurin est un petit village à trois lieues de Lille.

paravant l'avoit si glorieusement fait pour l'histoire de France notre éloquent et naïf Froissart. Nous le laisserons parler ici dans un prologue adressé, comme je l'ai dit, à son parent Waleran de Waurin :

« Comme il soit notoire que par toutes escolles,
 » se lisent de jour en jour acteurs (*lisez* : actes) com-
 » posés en metres des vies et faits des Troiens, Grecs,
 » Rommains, Affricains et autres nations, parquoi
 » il est et sera perpetuellement d'iceus mémoire ;

» Comme pareillement, en France et régions
 » voisines, il y ait eu et a encore de présent roys
 » et princes de grant renommée ou proesse des-
 » quels les vyes et faits sont dignes d'être mis en
 » mémoire perpetuelle :

» Hault et puissant, mon très honnoré et doulté
 » seigneur, monseigneur Waleran, seigneur de Wau-
 » rin, de Lillers, Malaunoy et Saint-Venant, comme
 » il soit ainsi que après vostre retour que darraine-
 » ment feistes de Constantinoble où vous aviez esté
 » commis et envoyé comme capitaine general de plu-
 » sieurs galées et navires armées et garnies de grant
 » nombre de gens d'armes et de trait, par l'ordon-
 » nance et commandement de très haut et très excel-
 » lent et puissant prince Phelipe, duc de Bourgogne,
 » de Brabant et de Lembourg, comte de Flandres,
 » d'Artois et de Bourgogne, etc. ès mers de Levant
 » et de Grèce, pour obvier et resister à l'encontre
 » des entreprises des infidèles Turcs ; par plusieurs
 » fois vous pleut prendre vos devises à moy, tou-

» chant plusieurs belles et anchiennes histoires en-
» tre lesquelles encommençastes à parler de ce très
» noble et ancien royaume de la Grant Bretagne ,
» paravant nommé l'ile d'Albion , qui à present se
» nomme Engleterre , où par cy devant a eu de très
» haults , très excellens et puissans roys et princes par
» lesquels icellui noble royaume a esté gouverné
» puissamment jusques aujourd'hui et aussi a esté
» toujours bien garny de noble chevalerie qui en
» leur tems ont entrepris et achevé maintes haultes
» besongnes par leurs grans proesses , dont en vous
» devisant à moy , ne poviez estre assez esmerveillés
» comme nuls clers d'icelluy royaume ne s'estoient
» avanchiés à descrire les vies et faits d'iceulx rois et
» princes , fors seulement en aulcun petit livre de
» chacun roy à part soy ; moi donques ayant le bon
» vouloir de vostre noble désir , moyennant d'avoir
» votre bonne ayde et conseil qui à ceste matière m'a
» esté bien séant , ay osé entreprendre ceste peine et
» labour de recevoir , adjouter et ramener en *quatre*
» volumes de livres au plus près que j'ay sceu ne
» peu , tous les haults fais d'iceulx roys , de leurs
» proesses et de leurs vies , et comment par leur no-
» ble chevalerie , le temps de chascun durant , ledit
» royaume a esté gouverné.

» Pourquoi mon très honnoré seigneur , moy
» Jehan de Waurin , chevalier , seigneur du Fores-
» tel , fils inlégitime de votre grant père , monsei-
» gneur Robert de Waurin , jadis chevalier et seigneur

» des terres et seigneuries de Waurin, Lillers et Ma-
 » launoy, lequel mourut en la bataille d'Asincourt où
 » à ce jour j'estois, sentant en moi que fort appro-
 » choye de viellesse, et que plus ne povoye sievir
 » ne frequenter les armes, et faire longs voyages
 » comme autrefois ay fait avec vous et aussi en la
 » compagnie d'autres plusieurs princes et chevaliers,
 » dont, par le plaisir de Dieu nostre Seigneur, sui
 » parti sans affolure ou villain reproche; et aussi afin
 » de fuir huysense, mère de tous vices, environ l'an
 » mil quatre cens chincquante et chinq me ingeray
 » de vouloir entreprendre et achever ceste euvre
 » jusques au couronnement du roy Edouard, IV^e de
 » ce nom.

» Doncques, mon très honnoré et doubté sei-
 » gneur, je vous supplie humblement et à tous ceulx
 » qui liront ou oront lire ce recueil de chroniques et
 » histoires du royaume d'Engleterre que se fluisté et
 » trop grant habondance de langaige y est trouvé,
 » ou que aucunement par trop petite diligence je
 » l'aye peu à plain déclarée, leur plaise suplérer mon
 » ygnorance et avoir regard à l'entendement de
 » l'ystoire plus que à l'ordonnance et fachon de ceste
 » œuvre. Et aussi se en ce, mon très honnoré sei-
 » gneur comprenez ou trouvez chose qui puist
 » tourner et pourfiter à l'amplification de vostre
 » noble personne il le vous plaise retenir à la loenge
 » de N. S. J. C. en ayant, par vostre grace, memoire
 » de vostre très humble serviteur. »

Jean de Waurin divisa son travail en quatre parties, toutes également divisées en six livres.

1^{re} partie.

Le 1^{er} livre ne remonte pas moins haut que Thésée et Hercule, et nous conduit jusqu'à dame *Albine* qui donna à la Grande-Bretagne le nom d'Albion.

Le 2^o poursuit jusqu'à Hengist.

Le 3^o jusqu'à la conquête des Saxons.

Le 4^o jusqu'à la conquête des Normands.

Le 5^o jusqu'à la mort d'Edouard III.

Le 6^o jusqu'à Philippe-le-Bel et Edouard IV.

2^o partie.

Le 1^{er} livre traite des premières causes de guerre entre l'Angleterre et la France, jusqu'à la mort du seigneur de Clisson.

Le 2^o va jusqu'à la bataille de Crécy.

Le 3^o jusqu'à la sortie de prison du roi de Navarre.

Le 4^o jusqu'à la paix faite avec le comte de Montfort.

Le 5^o jusqu'à la déconfiture du comte de Pembrock.

Le 6^o jusqu'à la mort d'Edouard et de son fils le Prince Noir.

3^o partie.

Le 1^{er} livre va jusqu'à la mort de Charles V, roi de France.

Le 2^o jusqu'à la révolte des Gantois.

Le 3^o jusqu'à la pacification de Gand.

Le 4° jusqu'à l'entrée des Anglois en Castille.

Le 5° traite de la suite des guerres d'Espagne.

Le 6° va jusqu'à l'ambassade du roi de France vers le duc de Bretagne.

4° partie.

Le 1^{er} livre s'arrête aux courses et brigandages d'Amerigot.

Le 2° va jusqu'à la maladie de Charles VI.

Le 3° jusqu'à la mort du duc de Glocestre et du comte d'Arondel.

Le 4° jusqu'à la résignation du royaume d'Angleterre à Henri de Lencastre par Richard de Bordeaux.

Le 5° jusqu'à la mort du roi Richard.

Le 6° jusqu'à la mort du roi Henri IV.

5° partie.

Le 1^{er} livre s'arrête au mariage de madame Catherine de France avec le roi d'Angleterre.

Le 2° va jusqu'à la mort de Charles VI.

Le 3° jusqu'au retour en France du duc de Bedford avec belle chevauchée de gendarmes.

Le 4° jusqu'à la mort de Jeanne d'Arc.

Le 5° jusqu'à la délivrance de prison du comte d'Eu.

Le 6° jusqu'au secours porté aux habitants de Dieppe, par Louis, Dauphin de France.

6° partie.

Le 1^{er} livre s'arrête au départ de Constantinople du seigneur Walleran de Waurin.

Le 2° aux exploits du seigneur de Croy contre les Allemands dans le duché de Luxembourg.

Le 3° au couronnement du comte de la Marche Edouard IV.

Le 4° au mariage d'Edouard, roi d'Angleterre.

Le 5° à la défaite des Gallois par ceux de Northumberland.

Le 6° à l'expédition du roi Edouard contre le bâtard de Fauquembergue, année 1471.

Notre auteur mit au moins seize ans à faire cet ouvrage. Il est probable que, comme Froissard, il le publia en plusieurs fois; car dans son premier prologue il le divise seulement en quatre livres au lieu de six, et il dit qu'il s'arrêtera au couronnement d'Edouard IV, tandis qu'il a poursuivi son récit jusqu'en l'année 1471, c'est-à-dire dix années au-delà.

N° 6746^a.

LES CHRONIQUES DE SAINT-DENIS.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; xv^e siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancienne bibliothèque Bigot, n° 200.

Cette bibliothèque fut réunie à celle du roi en 1706. Emery Bigot l'avoit reçue de ses ancêtres,

et son père Jean Bigot avoit commencé à lui donner un lustre qu'augmenta beaucoup Emery. Après la mort de cet illustre savant, arrivée en 1689, l'héritier de sa fortune ne tarda pas à la vendre à quelques libraires de Paris ; ce fut d'eux que l'abbé de Louvois acheta les manuscrits, au nombre de 450 volumes. On les a réunis au fonds du roi, en ajoutant une lettre ou un sous-chiffre au numéro du manuscrit à la suite duquel on plaçoit chacun d'eux. Tous ou presque tous ces volumes ont encore dans l'intérieur de la reliure ou au bas de la première feuille de texte, l'écu des Bigot gravé sur un carré de papier collé au livre. Elles sont d'argent au chevron de gueule chargé d'un croissant d'argent et accompagné de trois roses qui semblent d'azur ; 2 en chef et 1 en pointe.

Avant d'appartenir aux Bigot, ce manuscrit faisoit partie des livres de l'abbaye du mont Saint-Michel, comme le prouvent les inscriptions suivantes que je suis parvenu à faire revenir : « Iste cronice sunt Ro-
» berti, abbatis monti Sancti Michaelis in periculo
» maris, empte per eum anno Domini m° cccc trice-
» simo octavo. » — Au dessus : « Ce présent livre
» est de l'abbaye du mont Saint-Michel. Prothais. » Plus bas, un anonyme a tracé la généalogie de nos rois jusqu'à François I^{er}.

Voici le titre de cet exemplaire.

« Cy commencent les grans chroniques et les fais de tous les roys qui ont regné en France. »

On sait que le texte des Chroniques de Saint-Denis commence toujours comme ici :

« Cil qui ceste euvre commence à tous ceulx qui »
 » ceste histoire liront salut en nostre Seigneur. Pour »
 » ce que pluseurs, etc. »

Cet exemplaire est complet, c'est-à-dire qu'il s'arrête au couronnement du roi Charles VI. La première miniature est fort belle. Les autres sont plus modernes et très-grossières.

N° 6748 A 6759.

CHRONIQUES D'ANGLETERRE, PAR JEHAN DE
 WAURIN.

Douze volumes in-folio maximo, vélin, deux colonnes, très-belles miniatures, vignettes et initiales; fin du xv^e siècle. Reliés en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anc. n° 283.

Ils proviennent de la bibliothèque du seigneur de la Gruthuyse et ne formoient que six volumes avant de recevoir leur reliure actuelle. Dans la plupart des vignettes se retrouve la devise du premier propriétaire et son écu que recouvre maintenant celui de France. La première miniature est fort curieuse et de la plus grande beauté. En général le style des ornements semble révéler l'enlumineur de la dernière partie des Antiquités des Juifs, que nous avons décrites sous les numéros 6706 à 6711.

Ces douze volumes renferment tout le travail de Jehan de Waurin , et chacun d'eux comprend trois livres ou une demi-partie. M. Van-Praet en a fait la description détaillée dans ses *Recherches sur Louis de Bruges*, n° LXXXXV.

N° 6760.

CHRONIQUES DE JEHAN FROISSART.

Un volume in-folio maximo , vélin , deux colonnes , une belle miniature , vignettes et initiales ; xv^e siècle. Relié en maroquin rouge , aux armes de France sur les plats.

Anc. n° 88.

Les miniatures du corps du volume n'ont pas été exécutées. Après deux feuilles de garde sont dix feuilles de table ; vient ensuite le texte dont le début est trop connu pour être ici rappelé.

Ce volume est le premier des Chroniques ; les autres manquent. Le récit s'arrête à l'année 1369 ; (2^e édition de M. Buchon, livre 1^{er}, 2^e partie, chapitre 280.) Dans cet exemplaire, le cadre du récit forme le premier livre de Froissart, divisé lui-même en quatre parties.

La première partie contenant 68 chapitres , répond aux 146 premiers chapitres, de l'édition Buchon, y compris la fin de ce 146^e chapitre ; bien que l'éditeur que je viens de nommer ait pensé que tous les manuscrits arrêtoient leur 1^{re} partie quinze lignes plus haut.

La deuxième partie s'arrête avec la 1^{re} partie, livre 1^{er}, de l'édition Buchon.

La troisième commence après l'addition publiée pour la première fois par M. Johnes et comprenant les cinq premiers chapitres de la 2^e partie de l'édition Buchon.

La quatrième partie commence au milieu du chapitre 166^e de la 2^e partie, livre 1^{er} de l'édition Buchon.

Au reste il faut remarquer que ces deux dernières parties surtout présentent de grandes différences avec toutes les éditions imprimées.

N° 6761.

CHRONIQUES D'ANGLETERRE, PAR JEHAN DE WAURIN.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, très-belles miniatures, vignettes et initiales; xv^e siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anc. n° 89.

Dans la plupart des vignettes est un écu bandé de gueule et or, au chef d'azur à trois étoiles d'or surmonté d'une couronne de marquis, avec le motto: *Priere. Valle.* Les miniatures de ce beau manuscrit sont fort précieuses sous le rapport des dessins de vaisseaux et de machines d'artillerie.

Le relieur a écrit sur le dos: *Froissart.* C'est une erreur. Le volume contient la 2^e partie complète des Chroniques d'Angleterre rédigées par Jean de Waurin.

N° 6762.

CHRONIQUES D'ENGUERRAND DE MONSTRELET , DEPUIS
1444 : CONTINUÉES JUSQU'EN 1471.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, une belle miniature, vignette et initiales; xv^e siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anc. n° 249.

Ce volume faisait partie de la collection de la Gruithuyse, et M. Van-Praet l'a décrit sous le n° xcvi. Dans la vignette sont les armes de France qui recouvrent celles de la Gruithuyse; mais on n'a pas effacé l'ancienne devise : *Plus est en vous*.

Il comprend : 1° la matière du troisième volume imprimé des Chroniques de Monstrelet.

2° Une continuation, à compter de la mort du duc Philippe de Bourgogne. Elle commence, folio 226, par :

« Cy s'ensieult l'escript qui fut fait pour épitaphe
» du noble duc Philippe de Bourgoingne :

« Jehan fu né de Philippe
» Qui du roy Jehan fu fils,
» Et de Jehan je Philippe
» Que (la) mort tient en ses fils, etc. »

Après cette pièce :

« Cy parle d'une commotion d'aucuns du com-

7.

» mun de Gand contre leur nouveau seigneur. De
 » ceux de Malines aussi qui se rebellèrent aussi contre
 » leur nouvel duc. Comment le comte de Warwich
 » alla devers le roy de France et dist comment le roy
 » Loys rendi leurs bannières à ceux de Paris. —
 » En l'an 1467, quant le duc Charles de Bour-
 » goingne, etc. » Le dernier chapitre est intitulé :
 « Cy fait mention d'aucunes villes prises par le
 » roy de Portugal sur les Sarrasins et d'autres be-
 » soingnes advenues entre le roy de Portugal et les
 » Sarrasins. »

Cette continuation précieuse n'a pas été insérée dans les éditions de Monstrelet et je la crois jusqu'à présent inédite.

N° 6763.

VIDIMUS DE CHARTES.

Un volume in-folio maximo, vélin, pièces de différentes grandeurs et diversement pliées. Relié en maroquin rouge, aux armes de Béthune sur les plats.

Ancienne bibliothèque Béthune, sans numéro.

Ce volume contient vingt-cinq *vidimus* du XIV^e siècle et du XV^e, relatifs en général à l'histoire des villes de Lille, Douay, Orchies et Béthune.

1° Vidimus des lettres de Louis, comte de Flandres et de Nevers, par lesquelles il approuve la cession faite au roi par Robert, jadis comte de Flan-

dres, et ratifiée par Louis, comte de Nevers son père, des villes de Lille, Douai, Orchies et Béthune.

(1322.)

2° Vidimus de l'an 1478, d'une bulle du pape Clément V, fulminant excommunication contre Robert, comte de Flandres, s'il enfreignoit la paix.

3° Vidimus d'un article extrait du contrat de mariage de Jean, fils du roi de France et duc de Touraine, avec la fille du comte de Haynault.

4° Vidimus de la copie des lettres de Philippe, duc de Bourgogne, par lesquelles il promet de rendre au roi les villes de Lille, Douai et Orchies.

(1368.)

5° Vidimus de Charles, fils aîné du roi Jean, et régent du royaume, par lesquelles il promet assigner au comte de Flandres 10,000 livres de terre auxquels son père étoit tenu envers lui.

6° Vidimus des lettres du comte de Flandres par lesquelles il quitte le roi des 10,000 livres de terre, au moyen du transport à lui fait des villes de Lille, Douay et Orchies.

7° Vidimus des lettres du roy Jehan par lesquelles il s'oblige envers le comte de Flandres à 10,000 livres de redevance. (1355.)

8° Vidimus de la ratification donnée par les habitants de Lille au transport fait au comte de Flandres par le roi Charles V, des villes de Lille, Douay et Orchies, à l'époque du mariage du duc de Bourgogne avec la fille dudit comte. (1359.)

9° Vidimus des lettres du comte de Flandres par lesquelles il quitte au roi les villes de Lille, Douay et Béthune. (1312.)

10° Vidimus des lettres de Louis, comte de Nevers, fils aîné du comte de Flandres, par lesquelles il ratifie le transport fait par son père au roi des villes de Lille, Douay et Béthune. (1315.)

11° Vidimus des lettres de Marguerite, comtesse de Flandres et d'Artois, par lesquelles elle ratifie le transport fait par le roi au comte de Flandres son fils, des villes de Lille, Douay et Orchies. (1359.)

12° Vidimus des lettres de ratification données par ceux de Douay au même transport. (1359.)

13° Vidimus des lettres de l'official de Tournay, et des sentences portées contre les Flamands. (1309.)

14° Vidimus des lettres de l'évêque de Therouenne portant les mêmes sentences. (1309.)

15° Vidimus d'un transcrit de la bulle de Clément V, sur la paix faite entre les Flamands, Robert comte de Flandres et Philippe-le-Bel. (1309.)

16° Vidimus des lettres des Gantois approuvant ladite paix. (1309.)

17° Vidimus de la renonciation du comte de Flandres à Lille, Douay et Béthune. (1312.)

18° Vidimus des lettres de la paix ménagée par l'évêque de Saint-Malo et autres, entre Philippe, régent du royaume, et le comte de Flandres. (1316.)

19° Vidimus des principales lettres de la paix de Flandres, faite par les traicteurs (sic) en 1315, con-

firmée par Robert, comte de Flandres, et par les procureurs des villes de Flandres. (1309.)

20° Vidimus des lettres de Philippe, duc de Bourgogne, des transactions faites entre le roi, lui et la duchesse sa femme, sur le fait de Lille, Douay et Orchies. (1386.)

21° Vidimus d'un instrument par lequel le seigneur de Seure soumet la conservation des privilèges de Seure au duc de Bourgogne. (1378.)

22° Vidimus d'une copie de lettre signée par le roi Jehan, et par laquelle il octroie aux habitants d'Auxonne la nomination de leur maire et de leurs quatre échevins.

23° Vidimus des privilèges d'Auxonne.

24° Lettres de Charles VII, régent de France, portant cession de la ville de Morestel en Viennois et autres lieux, faite à Guillaume de Roussillon, seigneur du Bouchage. (1421, 16 mars.)

25° Lettres chancellées et rompues, qui ont été refaites et expédiées en autre forme, par lesquelles le roi confirme le don fait au seigneur du Bouchage des terres de Bouergue et du comté de Fesenzac. Signées Loys. (1474.)

N° 6764.

FÊTES DONNÉES A LA REINE DE HONGRIE ET ORDRE
DE SON VOYAGE , DEPUIS VENISE JUSQU'EN HONGRIE;
PAR BRETAGNE , HÉRAUT D'ARMES.

Un volume in-folio maximo , composé de sept grandes feuilles pliées , en vélin ; commencement du XVI^e siècle. Relié en maroquin rouge , aux armes de Béthune sur les plats.

Ancienne bibliothèque Béthune.

« Ci après pourra l'on véoir autre rescription que fait ledit Bretagne à la royne duchesse sa souveraine dame , des honneurs et recueil faits à la royne de Hongrie en ses royaumes, terres et seigneuries. »

Ce titre indique que d'autres pièces devraient précéder celles-ci ; effectivement , par l'inattention du relieur, les premières feuilles ont été placées les dernières du volume. Elles comprennent l'histoire de la brillante réception faite à la reine de Hongrie dans le territoire de Venise, depuis le 13 juillet 1502. Les autres feuilles, maintenant les premières, présentent d'abord la lettre de *Bretagne* à la reine Anne, femme de Louis XII, dans laquelle il lui expose comment il a cru lui plaire en racontant précédemment l'accueil fait « à madame Anne de » Fouez, sa cousine germaine, royne de Hongrie, » de Bouesesme et de Polayne, dans la seigneurie de » Venise : Maintenant pourrez veoir la reception

» faicte à ladicte dame tant en son royaume de Hon-
» gric que en autres royaumes, duchés et seigneuries
» ès pays esclavons, né quels princes, seigneurs et
» dames sont venus au devant de ladicte dame, tant
» à sa descente de mer en la ville de Sergue que à son
» sacre, couronnement et mariage.... Les situations,
» beauté et bonté du pays, avec les armes et blasons
» desdits princes et princesses. »

Une partie des figures et blasons semble n'avoir pas été dessinée ; — A la fin de la quatrième feuille (la dernière reliée) l'auteur nous apprend qu'il a fait lui-même les dessins et l'écriture, et qu'il étoit depuis peu de temps attaché au service de la reine Anne de Bretagne.

Pour la reine Anne de Hongrie, c'étoit la fille de Guillaume, comte de Candale, et la petite fille de Gaston, comte de Foix, et de Magdelaine de France, fille de Charles VII. Elle épousa effectivement, en 1502, Ladislaus VI, roi de Bohême et de Hongrie, fils et successeur de Casimir IV, roi de Pologne.

N° 6765.

ANCIEN INVENTAIRE DES CHARTES.

Un volume in-folio maximo, vélin, lignes longues ; xv^e siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancienne bibliothèque du cardinal Mazarin.

(Ce manuscrit n'auroit pas dû être compris dans le fonds françois, attendu que la table des chartes qu'il contient est entièrement latine. Elle a été dressée, en 1482, par Louis Louet, conseiller au grand conseil du roi Louis XI, et trésorier desdites chartes. La table des principales matières contenues dans ce précieux volume est au folio 38.)

N° 6766.

ROMAN DES TROIS FILS DE ROI.

Un volume in-folio maximo, lignes longues, initiales ; xv^e siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anc. n° 309.

Dans l'initiale du texte est un écu de quatre pièces, celui de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, qui commanda ce manuscrit à David Aubert, l'un de ses *grossoyeurs*. On lit à la fin du volume : « Le » present livre fut grossé comme dessus en prologue est au long contenu, en la ville de Sesdin, par

» David Aubert, l'an de l'incarnation de nostre Sei-
 » gneur Jhesu Crist mil quatre cens soixante-trois. »
 — Et plus bas : « Ce livre fut à feu madame Agnès de
 » Bourgoigne, en son vivant duchesse de Bourbonnois
 » et d'Auvergne ; et depuis au bon Jehan et à ma-
 » dame Jehanne de France. Et pareillement au bon
 » duc Pierre et à madame Oe de France, filles, seurs
 » et cousines de roys. » — Agnès de Bourgogne,
 septième et dernière fille de Jean-Sans-Peur, avoit
 épousé, en 1425, Charles I^r, duc de Bourbon ; elle
 mourut, en 1476, à Moulins. — Le bon Jehan, ou
Jehan-le-Bon, duc de Bourbon, fils de Charles I^r,
 épousa, en 1447, Jeanne de France, fille de Char-
 les VII ; elle mourut en 1482, et Jean-le-Bon en
 1488. — Enfin, Pierre II, leur fils, épousa, en 1474,
 Anne de France, fille de Louis XI, et mourut en
 1503 ; Anne de Beaujeu en 1522.

Ce n'est pas tout : sur la dernière feuille de garde
 de la fin, on trouve écrit, de bas en haut, la signa-
 ture *Jehanne de France*, et sur la première feuille
 de garde du commencement, les mots : *Inia Puy*
Loyse. Je les crois écrits de la main de Louise
 de Savoie, mère de François I^r, à laquelle le
 livre dut passer après la mort du connétable de
 Bourbon.

Les premiers mots sont : « Cy commence la table
 » des Rubriques de ce present livre, traitant com-
 » ment, par la vaillance de trois jeunes princes, le
 » royaume de Naples fut jadis delivré du pover des

» Sarrazins. » — Après cinq feuilles de table et deux de vélin blanc : « Cy commence le prologue de ce » present livre nommé l'Istoire Royale, pour savoir à » qui il appartient et qui l'a fait grosser... » En effet cette préface nous dit aussi que le livre a été grossoyé pour Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. Enfin au folio suivant : « Cy commence ung livre traitant des » fils d'aucuns roys de France, d'Angleterre et d'Es- » coce, et premierement parle d'un roy Charles et » d'un sien fils nommé Philippe.

« Après le cruciffiement de nostre Seigneur Jhesu- » Crist et que la sainte foy crestienne, etc... regnoit » un roy en France... nommé Charles, et avoit à » femme une très-vaillant dame, fille du roy de Na- » varre, » etc.

Les trois fils de rois dont il est ici question sont Philippe de France, Ector d'Angleterre et Athis d'Escosse. C'est un récit complètement romanesque, nommé sur le dos de notre reliure, *Chronique de Naples*, dans d'autres manuscrits, *Histoire Royale*, et enfin, *Histoire de trois nobles fils de rois*. La Bibliothèque royale, comme on le verra, en possède plusieurs exemplaires.

N° 6767.

LE ROMAN DE MARQUES DE ROME, ET SES CONTINUA-
TIONS.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, belles et nombreuses miniatures, vignettes et initiales; xv^e siècle. Relié en maroquin citron, aux armes de France sur les plats.

Anc. n° 219.

Ce précieux manuscrit fut exécuté en 1466, comme le prouve la mention suivante, écrite à la fin du volume : « L'an mil CCCCLXVI fu escript cest roman par Micheau Gonnot, prebtre demourant à Crosant. » — Michel Gonneau, qui a fait plusieurs autres copies, a exécuté celle-ci pour un prince de la maison de Bourbon, et suivant toutes les apparences, pour Jean, fils du duc Charles I^{er}, et duc de Bourbon lui-même, de 1456 à 1488. Ses armes (de France au cottice de gueule), sont peintes dans la première vignette soutenues par deux syrènes; dans un autre compartiment on voit, autour d'un sagittaire, la devise : *Je déusse mourir*. Puis au folio 96, on remarque un écusson de Bourbon-la-Marche, écartelé d'Armagnac-Rhodes, (d'argent au lion de gueule écartelé de gueule au léopard lionné d'or.) Ce dernier écu a sans doute été peint quelques années après l'exécution du manuscrit, car il doit être celui de Catherine d'Armagnac, mariée seulement en 1484 à Jean II, et morte en 1486.

De Jean II, ce livre passa à son fils Pierre II, duc

de Bourbon, dont la mention se lit ainsi sur la dernière feuille de garde : « Ce livre nommé Marques » est à très hault et puissant prince monseigneur » Pierre duc de Bourbonnoys et d'Auvergne, conte » de Clermont, de Foret et de la Marche et de Gien, » viconte de Carlat et de Murat, seigneur de Beau- » jeuois de Bourbon-Lanceys, et d'Annonay, per et » chambrier de France, lieutenant-général du roy et » gouverneur de Languedoc. — Signé Robertet. » Et plus bas est dessiné le gonfanon du duc avec les mots : « *Bourbon. Espérance.* »

Les premiers mots de cet énorme volume sont : « A Romme ot un empereur qui ot nom Deocliens, il » ot une femme. De celle femme ly fu remez un » hoir, » etc.

On voit que c'est ici le célèbre roman des *Sept sages*, traduit en françois du grec, mais plus anciennement composé en syriaque, en arabe, et même en sanscrit, sous des noms différents, mais dans une forme toujours analogue. Il existe déjà tant de dissertations sur cette importante série de contes que je n'ose, après de plus savants, entrer dans la discussion des origines, des imitations et des nombreux changements faits aux inventions primitives. Je me contenterai de dire après M. Loiseleur Deslongchamps, auteur d'un excellent article sur *Bidpai*, égaré dans l'*Encyclopédie Pittoresque*, que le roman arabe de *Sendebad*, qui semble avoir été l'original du livre des *Sept sages*, est perdu et qu'il a

été plus tard traduit en grec sous le nom de *Syntipas*, mais d'après une version syriaque intermédiaire.

Les héros du roman sont l'empereur, l'impératrice, le fils de l'empereur et les Sept sages. Ces derniers, auxquels l'empereur confie l'éducation de son fils, se nomment *Baucillas*, *Ancilles*, *Entullus*, *Mauquidars li Rou* ou *Maloindras li tors*, *Catons de Rome*, *Jessé* et *Merens*. L'impératrice, belle-mère du jeune prince, désirant se débarrasser de lui, obtient de l'empereur qu'on le fera venir à Rome; mais Caton découvre dans les astres que l'enfant doit être mis à mort à la première parole qu'il prononcera d'ici à sept jours : en conséquence, tous les sages lui ordonnent de garder pendant ce temps le silence; malgré le danger qui les menace, ils consentent même à venir l'un après l'autre passer un des sept jours redoutés près de leur commun élève. Arrivés à la cour, l'empereur et l'impératrice s'émerveillent du silence du jeune prince; la marâtre espérant trouver dans cet incident un moyen plus aisé de parvenir à son but, imagine de l'accuser d'avoir tenté de lui ravir l'honneur. L'empereur irrité vouloit que sur-le-champ on fit mourir le coupable; mais les principaux barons de la terre parviennent à faire remettre au lendemain l'exécution de la peine.

C'est alors que commence la série des histoires racontées d'un côté par l'impératrice, pour engager le père à faire sur-le-champ mourir son fils; de l'autre par chacun des Sept sages pour combattre les argu-

ments de l'impératrice. Le premier conte est celui du pin et du pineau, le seizième et dernier celui du corbeau et de la corbe, débité par le jeune prince. Le roman, comme on doit l'espérer, finit par le supplice de l'impératrice. « *Cy fine le livre des sept Sages de Romme et de la marastre qui fu arse et commence le livre de Marques de Romme comment Diocleciens regna après la mort de son père en grant paynne, si comme vous orrés.* »

Cette première branche des *Sept sages* se termine au folio 17. Avant d'en finir avec elle, je remarquerai que plusieurs des contes ne peuvent avoir été traduits de l'indien ou de l'arabe, entre autres celui dont le sujet est l'avarice et la mort de Crassus.

Quant à la seconde branche, le titre inexact que je viens de transcrire a trompé tous ceux qui ont parlé des imitations de *Syntipas*. Il falloit mettre non pas *comment Dyocleciens*, mais bien *comment le fils de Diocleciens*; car le père ne joue de rôle que dans la première branche, proprement celle des *Sept sages*. Et quant au fils, l'élève des Sept sages de cette première branche, il agit seul dans la seconde et dans une partie de la troisième; mais il n'est désigné personnellement que dans cette dernière sous le nom de *Fiseus*.

La branche de *Marques*, un peu plus compliquée, est la première suite des *Sept sages*. Marques, fils de Caton, est nommé Sénéchal de Rome par le fils de l'empereur Dioclecien; le prince se souvient des ser-

vices que lui ont rendus les Sept sages ; il les fait asseoir à table auprès de lui , il pousse le respect jusqu'à les servir lui-même chaque jour. Cela déplait à la jeune impératrice dont les philosophes avoient pourtant conseillé le mariage ; l'ayant choisie, dit malicieusement l'histoire, comme la meilleure de son sexe. A force de blandices elle parvient à décider son époux , d'abord à ne plus servir les Sept sages ; ensuite à faire ôter leur table de son impériale présence. Qu'arriva-t-il ? du mépris des Sept sages l'empereur passe au mépris de la sagesse ; il suit les caprices de sa femme , il gouverne en tyran ses peuples. Marques le sénéchal seul lutte encore avec avantage contre le mauvais génie de l'impératrice ; celle-ci, de concert avec ses femmes , met tout en usage pour obtenir la disgrâce de son antagoniste ; elle parvient à le rendre suspect ; enfin, il est sur le point de perdre la vie. Alors commencent les histoires. L'impératrice débute par celle du « damoiseau de Romme qui fut déçu par son esquier qui li embla son anel. » En tout il y a douze contes terminés par le récit du supplice de l'impératrice et de la réhabilitation des Sept sages. « *Ici fini le romman et la vie de Marques le seneschal de Romme. — Ci commence le livre de l'empereur Fiseus qui fu fils à l'empereur Dyoclesien, qui ot moult à faire tant comme il vesqui en ce siecle.* » (F° 60.)

La branche de *Fiseus* est la continuation de la précédente. Fiseus, ici nommé pour la première

fois, est encore ce même fils de Dioclétien sauvé de sa marâtre par les Sept sages, puis garanti par eux des embûches de sa propre femme. Au début du livre, Marques est encore sénéchal de Rome, mais les Sept sages changent de caractère; ils deviennent envieux et perfides, ils veulent renverser le crédit absolu de Marques sur l'esprit de l'empereur. Fiseus meurt; Marques qui avoit épousé Laurine, sœur de l'empereur de Constantinople, donne naissance à Laurin, héritier de l'empire d'Orient, et devient lui-même, à force de prouesses, roi d'Aragon. Au milieu de leurs caravanes, Marques et Laurin vont faire visite au roi Arthur de Bretagne, ils jouent avec les chevaliers de la Table ronde, perdent et retrouvent leurs femmes ou leurs mies, enfin vivent heureux et contents. La partie la plus saillante de cette branche, d'ailleurs assez insipide, est la révolte des Sept sages contre *Fiseus*, qui leur fait crever les yeux. Voici l'explicit: (folio 196.) « *Ci fine le livre de Marques le seneschal et de Laurins son fils, empereur de Constantinoble. — Ci commence le livre de Cassidorus empereur de Constantinoble comme s'ensuit.* »

Cassidorus est fils du bon chevalier *Holyenon* et petit-fils de *Laurin*, dont les prouesses sont racontées dans la branche précédente. Devenu, par succession, empereur de Constantinople, il est vivement pressé de se marier par les douze princes de l'empire. Il hésite long-temps; mais sur ces entre-

faites , les douze princes lisent dans les astres que la femme de Cassidore devoit être l'occasion de leur mort, ils mettent donc tout en usage pour empêcher le jeune empereur de quitter le célibat. Par malheur pour eux, Cassidore , au milieu de ses belliqueux voyages, s'arrête chez un sage prince de Syrie, nommé Edipus ; il tombe amoureux de sa fille Helcana à laquelle il promet de s'unir. Mais de retour à Constantinople il oublie ses serments, et les douze princes le déterminent à ne pas tenter la redoutable épreuve du mariage. C'est alors que paroît, toutes les nuits, dans une vision, la fille d'Edipus; elle vient le sommer de tenir sa parole, et pour l'y déterminer, elle lui fait chaque fois une histoire. Le jour venu , les princes racontent à leur tour une aventure dont la morale est contraire à celle du récit nocturne. Enfin la princesse l'emporte; Cassidorus la fait couronner impératrice. Mais ce n'est pas tout, une nouvelle intrigue se noue entre les douze princes contre l'empereur; *Helcanus*, son fils, tente alors de publier le secret de la conspiration en racontant des histoires qu'ils réfutent par autant d'autres, jusqu'à ce que leur trahison soit reconnue et leur supplice ordonné. Je n'ai fait que parcourir rapidement cette longue série d'apologues et d'aventures romanesques; mais ce que j'en dis suffira sans doute pour éveiller la curiosité des amateurs de *Nouvelles* et de *Contes*; ils en trouveront dans Cassidorus une mine, pour ainsi dire, inépuisable.

Cette branche, la plus longue des six, se poursuit jusqu'au folio 351. En voici l'explicit : « Cy fini les » livres de Cassidorus. Si parlerons après de *Pelyar-* » *menus* de Romme, comment il avoit pourchacié » vers Dyalogus son frère le bastard, de mettre » à mort les deux enfans petis à l'empereur son » père. »

Pelyarmenus et Fastidorus étoient frères d'Helcanus, dont la branche précédente a raconté les premières aventures. Il parvient dans celle-ci à esquiver toutes les embûches que ne cesse de lui tendre le vaillant et deloyal Pelyarmenus. Celui-ci s'empare de la couronne impériale de Rome après Fastidorus son frère, et cependant Cassidorus leur père, le véritable empereur, fait ses pèlerinages, devient manouvrier, enfin est mis à mort par la trahison de la femme d'un châtelain qu'il avoit converti. Cette cinquième branche finit au folio 491, verso : « Cy finist le livre de Cassidorus (lisez Pe- » lyarmenus,) de Romme et de Constantinoble, et » après commence li derrains, de ses enfans. »

La sixième et dernière branche raconte en effet l'histoire des quatre fils de Cassidorus, nommés Kanor, Sicor, Domor et Rusticor. Kanor finit par être empereur de Rome et le roman se termine par ces mots : « Si veuil ore faire fin de ceste histoire, » laquelle plaise et souffise à mon tres-chier seigneur » *devant nommé*, pour lequel j'ai travaillié e pené, en » ce qu'il ne preigne pas regart à ceulx qui ne sont

» pas convenables en mes comptes, mais à cellui
» Kanor qui par son sens et par sa proesce, à l'aide de
» Dieu et de ses amis, revint à ce qui pourveu li estoit
» dès le commencement du monde.... Si comme
» vous avez oï par devant. »

Mais ce seigneur *devant nommé* n'est nulle part nommé dans notre manuscrit. Or c'étoit Hugues de Châtillon auquel fut dédié la dernière branche du roman de Cassidore, dans la première partie du XIII^e siècle, comme nous l'atteste un exemplaire conservé à la Bibliothèque du roi sous le n^o 7534. Hugues, qu'on y voit désigné sous le nom de comte de Saint-Pol, jouit de ce comté durant les années 1226 à 1247; c'est donc dans cet intervalle que fut, pour la première fois, transporté dans notre langue le dernier tiers de cette vaste composition romanesque. Ce fait est important à constater. Il ne faut cependant pas en conclure que les parties précédentes fussent, antérieurement ou du moins à la même époque, connues en France. Le soin que l'écrivain de Hugues de Châtillon apporte à nous initier aux événements qui préparent la narration prouve au contraire que les aventures de *Marques* et de *Fiseus* étoient alors parfaitement ignorées. Mais il faut encore ici convenir que l'invention de tout le récit, quelles que soient la langue et la nation qui puissent s'en faire honneur, est bien antérieure au XIII^e siècle.

N° 6768.

LE ROMAN DE TRISTAN , PREMIÈRE PARTIE.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes; XIII^e siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 899.

Sur la première feuille du texte est peint un grand lion de gueule armé de sable. — Quelques expressions et la forme de l'écriture semblent révéler un copiste anglois. Le volume a 366 feuillets.

Les premiers mots sont : « Après ce que j'ai leu
 » et releu et pourveu par maintes fois le grant livre
 » en latin celui meisme qui devise apertement l'es-
 » toire du saint Graal, moult m'esmerveil que au-
 » cuns prudome ne se meoit pour translater la
 » du latin en rumains; ca sa ce est unna chose que
 » volunter orra povre erriche, pourtant s'il l'eussent
 » volentée d'escouter et de entendre les biaux aven-
 » tures et les praisans que avidrent au tens le roi
 » Artu ensi comme l'estoire du Graal que bien fait
 » a croire le nus testemoine; mes quant je voi que
 » nus ne l'ose enprendre, pour ce que trop et gre-
 » vuse chose a ce que trop i auroit a faire charce
 » et grant et merveilleuse estoire, je la vouglie
 » enprendre, et descrère partie des poursus aventu-
 » res que avidrent en celui tens et proprement des
 » aventures dus saint Graal; et deviseruns asez sufi-

» sient de chevalier aventerus et chevalier de
 » table retonde et sur tous autres de monseignor
 » Tristran que fu li plus puissant chevalier qui
 » onques fust en la grant Bertaigne devant le roi Artu.
 » et après fors solement Galaad les tres bon cheva-
 » lier et Lancelot du lac son père. Li latin meismes
 » les temoigne qui est on saint Graal.... Et pour ce
 » que je sai bien que ce di verités vaudrai com-
 » mencier en cestui point l'estoire de monseigneur
 » Tristan en tel manière : etc. »

On découvre facilement dans ce texte l'inexpérience d'un auteur ou d'un copiste peu habitué à parler la langue dans laquelle il écrivait. Mais le style devient dans le cours du volume plus régulier et moins surchargé de terminaisons étrangères.

Cette leçon ne nous donne pas le nom de l'auteur ; j'en parlerai plus loin dans les courtes recherches auxquelles je me livrerai sur tous les romans de la Table ronde, à la suite du n° 6777.

Il me suffira de dire ici que cette leçon de *Tristan* est fort belle et précieuse par son air d'antiquité. Elle doit être ornée d'initiales qui n'ont pas été exécutées, et la copie ne contient pas toute l'histoire de Tristan ; elle s'arrête à l'endroit où le héros, après avoir désarmé le roi Artus dans un tournoi, change d'armes et dispaçoit de la mêlée, tandis que Palamèdes, son rival auprès d'Iseult la blonde, cherche seul à faire parade de sa valeur et de sa bonne grace.

Le récit des événements qui précèdent la naissance de *Tristan* occupe les vingt-sept premiers feuillets. Plusieurs *lais* de Tristan et d'Yseult sont conservés au milieu du texte en prose, et l'on doit regretter que M. Fr. Michel, dans la bonne édition qu'il vient de donner des poésies dont Tristan est le héros, n'ait reproduit qu'un seul de ces précieux fragments dont la date françoise remonte au moins à la fin du XII^e siècle.

N° 6769.

ROMAN DU SAINT-GRAAL, — ROMAN DE MERLIN, —
ROMAN DES SEPT SAGES. — LÉGENDE DE LA PÉNIT-
TENCE D'ADAM.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, très-précieuses miniatures, vignettes et initiales; XIII^e siècle. Relié en maroquin citron, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 210.

Ce beau volume a été rapporté du Milanois par Louis XII, comme le prouve la mention de la fin: *Pavye. au roi Loys XII*. La bibliothèque des *Sforce* et des *Visconti*, d'où sans doute il fut tiré, comptoit parmi les plus belles de l'Italie, quand Louis XII la réunit à celle de Blois.

I.

Le roman du *Saint-Graal* n'a pas ici de titre. Les premiers mots sont : « Chil qui se tient et juge

» au plus petit et au plus pecheur de tous, mande sa-
» lut el commencement de cheste estoire, et à tous
» cheaus qui lor cuers ont et lor créance en la sainte
» trinité.... Li nons de cestui qui ceste estoire escrit
» n'est pas només ni esclariés el comenchement. Mais
» par les paroles qui chi après seront dites, porés grant
» masse apiercevoir del non de celui et le país dont il
» fu nés et une grant partie de son langage. Mais au
» comenchement ne se viut pas descouvrir. Et se i a
» troi raisons por coi. La première est pour che que
» s'il se nomast et il déist que Dieus eut descouvert
» par lui si haute estoire comme elle est del Saint-
» Graal qu'est la plus haute estoire qu'on puisse trou-
» ver, li felon et li envieus le tornerioient en vilté.
» L'autre raisons si est pour che que teux poroit oïr
» son nom qui le connoistroit, si empriseroit mains
» l'estoire; pour che que par tant povre personne eust
» esté mise en escrit. La tierche raisons si est por che
» que s'il eust mis son non en l'estoire et on trovast
» aucune chose mesavenant, on par vise de malvais
» escrivain qui après le translatast d'un livre en autre,
» tout li blasme en fust sor son non, qu'il est ore à
» nos tans plus de bouces qui mal dient que bien et
» plus est uns hom blasmés d'un seul mal que il ne soit
» loés de cent biens. Et... jà soit que il se vausist co-
» vrir si sera-il plus apierçus que il ne voldroit. Mais il
» dira tout en apert comment l'estoire del Saint-Graal
» li fust comandée à manifester. Il avint après la pas-
» sion Jhu-Crist VII c. et XVII ans que jou li plus pe-

» chieres de tous les hommes estoie en un lieu le
 » plus sauvage que je ne voel pas faire connoitre, etc. »

Toutes les raisons données par l'auteur du *Saint-Graal* pour cacher son nom semblent, il faut l'avouer, très peu concluantes. Comment ! Dieu lui ordonne de transcrire un livre divin, et il craint d'apprendre son nom aux hommes ! Supposez Ezechiel ou saint Jean déclarant que la crainte du ridicule les empêche de dire comment ils s'appellent !

Quoi qu'il en soit, le livre du *Saint-Graal* qui ouvre ce volume fut destiné à servir d'introduction aux histoires de la Table ronde. Son rédacteur françois est *Robert de Borron* qui composa également le second livre, celui de *Merlin*. Dans l'exemplaire que j'ai sous les yeux, Robert de Borron n'est indiqué que dans la dernière phrase : « Chi » se taist li conte de toutes les lingnies qui de Celi- » doine issirent, et retourne à une estoire de Merlin » qui convient à fine force ajoster à l'estoire del Saint- » Graal. Et comence messire *Robiers* en tel manière » com vous porés oir, s'il est qui le vous die. »

Ces derniers mots prouvent assez bien que même les romans en prose étoient écrits pour être lus à haute voix plutôt aux amateurs que par ces amateurs eux-mêmes.

Dans cette leçon du *Saint-Graal* on a suivi le texte le moins développé, et sans doute le plus rapproché de la composition originale. Il comprend les 112 premiers feuillets du volume.

II.

Au folio 113, immédiatement après le *Saint-Graal*, commence la branche de *Merlin* par ces mots que l'on retrouve dans toutes les leçons :

« Mout fu iriès li anemis quant nostre sire ot esté
 » en infer et il en ot jeté Eve et Adam et des autres
 » tant com il li plot. Et quant li anemi virent ce
 » si en orent mout grant paour et mout grant mer-
 » veille, etc. »

La branche de Merlin est une fois plus longue que la précédente. Elle s'arrête après avoir fait mention de la naissance de Lancelot, fils du roi Ban de Benoît et neveu du roi Bohort de Gannes. Les derniers mots sont : « Et ce fu cil qui le traï et par qui il
 » perdi le castel de Trebes; si comme li conte devi-
 » sera ci-avant. — Explicit l'enserrement Merlin. »

III.

A la suite est transcrit le *Roman des Sept sages*, sans titre et sans autre explicit que les mots *Amen*. — *Amen*. La leçon de ce manuscrit ne diffère dans aucun point essentiel de celle du numéro 6767, mais le style en est plus correct et d'ailleurs préférable, ne seroit-ce que par son antériorité.

IV.

Le volume est terminé par une légende célèbre

et souvent transcrite dans le moyen âge sous le nom de la *Pénitence Adam*.

Elle est empruntée à un épisode du *Saint-Graal* et contient l'histoire d'un rameau de l'arbre du bien et du mal qu'Eve avoit cueilli avec la pomme fatale et qu'elle avoit par distraction emporté du Paradis terrestre. Notre mère ayant fiché le rameau en terre, il en vint un grand arbre sous lequel fut tué Abel; plus tard il fut employé à la construction du *Saint des saints* dans le temple de Salomon; enfin il fournit les branches desquelles on fit la vraie croix. Tout porte à penser que cette légende avoit été empruntée par le *Saint-Graal* à l'*Evangile* apocryphe d'*Eve*, dont parle saint Epiphane dans son livre des *hérésies*. Le fragment que ce père en cite se rapporte assez bien à notre histoire : « Je vis un arbre » portant douze fruits chaque année et il me dit : » c'est là le bois de vie.... »

M. Van-Praet dans ses recherches sur Louis de Bruges en a fait une longue analyse à l'occasion du manuscrit coté 7864; il regarde Colard Mansion comme ayant, pour la première fois, traduit cette légende du latin, à la fin du xv^e siècle; on voit que cette opinion est insoutenable. Le traducteur se nomme ici André, Andrieus ou Andrius, dans le préambule que voici :

« Ceste estoire trouva *Andrius* li moines es-
» crite en latin tout mot à mot si comme vous orrés
» chi en françois; ainsi comme l'istoire dist que quant

» messire Adam et madame Eve sa femme furent
» geté dou Paradis, qu'il firent un tabernacle à estre
» et à hebergier , etc. »

Nous retrouverons plusieurs fois cette légende.

N° 6770.

ROMAN DE SAINT-GRAAL. — ROMAN DE MERLIN. —
1^{re} PARTIE DU ROMAN DE LANCELOT DU LAC.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, très-jolies miniatures, vignettes et initiales ; fin du xiv^e siècle. Relié en veau fauve aux chiffres G, surmontés d'une couronne fleurdelisée, sur le dos.

Ce beau manuscrit provient de la bibliothèque de Gaston, duc d'Orléans et fils de Henri IV, dont la riche collection de livres imprimés et manuscrits, pierres gravées, estampes et médailles, a été réunie aux diverses collections du roi, en 1660. Les livres de ce prince se reconnoissent à leur reliure semblable en général à celle que je viens de décrire. Quant aux miniatures de notre volume, elles sont d'une finesse admirable et révèlent un talent fort distingué. Elles devoient orner chacune des trois parties dont le texte se compose, mais les cadres du *Saint-Graal* et les premiers du *Merlin* ont seuls été remplis. Quelques autres à la suite ont été seulement ébauchés et le reste n'a pas été touché.

Le *Saint-Graal* est précédé d'une longue rubrique que voici : « Ci commence le livre du Graal ; » et premier comme celui qui commence ceste histoire, lui estant en un habitacle... il ouy voix qui parlèrent à lui ; et comment notre Seigneur lui envoya un petit livret là où il trouva les hautes merveilles et les grans secrés du Saint-Graal , et aussi la souffrance nostre Seigneur et comme Joseph et Josephes son fils après la résurrection nostre Seigneur Jesus-Crist prescherent la foy en la crestienté ; et comme il convertirent le roi Evalac qui ot nom en baptesme Mordrains , et Seraphes son serorge qui fut premier baptisé et ot nom *Nasiens* ; et puis parle comme il descendirent jusques à Galaad. »

La leçon du *Saint-Graal* est ici plus étendue que dans le manuscrit précédent ; on doit à ce sujet regretter que dans le moyen âge les copistes fussent aussi fréquemment des hommes instruits , des auteurs même. Il n'est pas de grande composition en vogue auxquelles on n'ait fait des additions nombreuses. Quand on voulut ensuite user du bienfait de l'imprimerie , des correcteurs en sens contraire s'attachèrent à opérer des retranchements de côté et d'autre , mais sans avoir jamais égard à ce qui portoit le caractère d'antiquité le plus incontestable. Aussi n'est-il pas un seul des romans de la *Table ronde* qui soit aujourd'hui lisible pour nous dans les éditions du xv^e siècle et du xvi^e. Heureusement les

exemplaires de ces éditions sont aujourd'hui devenus aussi rares que les manuscrits plus anciens de ces mêmes romans.

A la suite est transcrit le roman de *Merlin*, deuxième branche de la *Table ronde*, dont le style est rajeuni comme celui du *Saint-Graal* qui précède. Bien que ce manuscrit soit au plus tard du xv^e siècle, et suivant les plus grandes probabilités de la fin du xiv^e, les règles orthographiques des siècles précédents n'y sont plus que rarement observées.

Le roman de *Lancelot du Lac* qui termine notre volume n'est pas lui-même terminé ici. On n'y trouve que la première partie, et le récit s'arrête au moment où Mordret, neveu d'Artus, est surpris avec la femme de son hôte, et fait promettre à ce dernier, après l'avoir désarmé, qu'il oubliera ce qu'il vient de voir et n'en fera jamais à sa femme le plus léger sujet de reproche.

N° 6774.

LE ROMAN DE TRISTAN, COMPLET.

Un volume in-folio maxime, vélin, trois colonnes, miniatures façon camateu, et initiales; xiv^e siècle. Relié en maroquin citron aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 15.

En voici le titre :

« Ci commence l'un des IIII volumes de l'Histoire

» de la Table ronde, nommé le livre de Tristan. » Le préambule du roman contient plusieurs circonstances omises dans le n° 6768. Ainsi après les mots : « Mais » quant je vois que nuls ne l'ose entreprendre » pour ce que trop seroit greveuse chose à ce que » trop i auroit à faire, car trop est grant et merveil- » leuse l'istoire. » — Cette leçon ajoute : « Je *Luces*, » chevalier et sire du chastel du Gad voisin prochain » de Salibières, comme chevalier amoureux et en- » voisiés l'entrepring à translater du latin en françois, » et en diverti une grant partie de icelle histoire non » mie pour que je saiche granment de françois, aincois » appartient plus ma langue et ma parleure à la ma- » nière d'Angleterre où je suis nez.....»

L'écriture de ce manuscrit n'est pas belle; les petites et nombreuses miniatures sont cependant assez élégamment dessinées. Le roman de *Tristan* est contenu en entier dans les cinq cent cinquante-cinq feuillets qui composent le volume.

Il se termine ainsi : « Si se taist à tout la matière » à parler des aventures du Saint-Graal que plus » n'en parole. Pour ce quelles sont cy menées à fin » que après ce conte n'en pourroit nuls rien dire » qu'il ne mentist. — Cy finit le romant de Tris- » tant et plus n'en i a. »

N° 6772.

ROMAN DE SAINT-GRAAL. — ROMAN DE MERLIN. —
ROMAN DE LANCELOT.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, vignettes et initiales; xiv^e siècle. Relié en maroquin citron, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 17.

Cet immense volume porte dans plusieurs vignettes un écu fascé d'argent et de gueule parti de France aux fleurs de lis sans nombre. Au bas de la première vignette l'écu n'est pas parti, mais simplement fascé d'argent et de gueule, soutenu de deux léopards, lionés avec un casque pour cimier surmonté de deux proboscides aux couleurs de l'écu.

Il contient :

1° Le *Saint-Graal*, dans sa rédaction la plus étendue. A la fin et dans le courant du récit, Robert de Borons est fréquemment nommé.

2° Le *Merlin* qui suit immédiatement est ici plus complet que dans les précédents exemplaires. On a réuni vers la fin les prophéties. Après être demeuré huit jours chez la dame du Lac, Merlin revient auprès de Blaise son maître, et le narrateur s'exprime alors ainsi :

« Ci devant ait parlé li conte de Merlins et de ses
» œuvres et des merveilles que il fist en la grant Bre-

» taigne et en maintes autres terres assez suffisam-
 » ment. Et pour ce se taist li conte et parole des
 » prophecies de Merlins, qui sont translataées de latin
 » en françois, que Ferris l'empereur fist translater
 » pour ce que li chevaliers et li autres gens laics
 » les entendent mieulx et i puissent panre aucun bon
 » exemple. »

Le translateur se nommoit *Richard* si l'on s'en rapporte au texte de notre roman. Il avoit déjà commencé la traduction de ces prophéties, quand l'empereur Frédéric, ayant lui-même éprouvé la vérité de celles qui se rapportoient aux vertus de quatre pierres précieuses, l'encouragea dans son travail. Merlin étoit censé avoir dicté les paroles originales à son clerc messire Antoine, depuis évêque de Gaule, à l'exception des dernières qu'Antoine recueillit, de la bouche de Méliadus, amant aimé de cette fameuse dame du Lac, qui retenoit, comme on sait, l'esprit de Merlin enfermé dans une tombe. Tout porte à croire que la véritable date de la traduction est l'année 1272 ; on me permettra d'en regarder comme une preuve à peu près décisive le passage suivant :

« En celle charte que Méliadus avoit apportée à
 » maistre Anthoine avoit escript que Merlins le salvoit
 » et qu'il le mandoit que il feist mettre en escript que
 » à temps de l'incarnation mil deux cens et soixante
 » et douze seront li home en plusieurs provinces si
 » empiriés que il ne doubteront ne tant ne quant ex-
 » communiement et seront parjures comme chiens.

» Et ce leur avenra par le malvais exemple des clers,
 » et disoit Merlin que tout le mal qui porroit estre
 » seroit en celluy temps ès clerics. Et sachiés que les
 » gens dou siecle n'averont pas à celluy temps bien
 » droite créance. Et les femmes seront si malvaises
 » et si luxurieuses à celluy temps que moult seront à
 » blasmer leurs œuvres; et les affans averont en eulx
 » tout malvais vices et toutes malvaises coustumes,
 » car ne diront point de bien fors que jurer le corps
 » Dieu et le sanc comme chiens malvais. »

3° La branche complète de *Lancelot du Lac* termine le volume, dont voici les derniers mots : « Si
 » se taist atant maistre Gautier Map de l'histoire de
 » Lancelot car bien ait tout menoit a fin selond les
 » choses qui advinrent. Et finit ici son livre. Car après
 » ce, si oultrement n'en porroit nul raconter qui ne
 » mantist de toutes choses.—Ci fine l'histoire de Lan-
 » celot du Lac et de la mort le roy Artus. Amen. »

En tout, le volume comprend sept cents feuillets.

N° 6773.

LE ROMAN DE TRISTAN.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, nombreuses et jolies miniatures, vignettes et initiales; xv^e siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 35.

Ce beau volume a été exécuté par l'infatigable Michel Gonnot, prêtre de Crosans, comme le prouve

9.

la mention suivante, écrite sur le verso de la dernière feuille du texte : « Aujourd'hui huitiesme jour du mois » d'octobre mil cccc LIII fu achevé ce ronmans par » Micheau Gonnot de la Brouce, prestre demeurant à » Crousant. » Gonnot, suivant toutes les apparences, étoit appointé par Éléonore de Bourbon, fille de Jacques de Bourbon, comte de la Marche, et veuve de Bernard d'Armagnac, comte de Pardiac, vicomte de Carlat et de Murat, auquel elle porta le comté de la Marche après la mort de son père. Les armes de cette princesse (Bourbon-la-Marche écartelé d'Armagnac) se retrouvent dans un grand nombre des vignettes qui ornent les copies de Michel Gomnot : et à la fin de tous les manuscrits du même style on voit écrit le titre de propriété du fils de la comtesse de la Marche, Jacques de Nemours, plus tard décapité par ordre de Louis XI (4 août 1477). Mais cette mention a été presque toujours radiée, et c'est à grand peine que nous sommes parvenus à la faire revivre en tout ou, comme ici, en partie :

» Jacques duc de Nemours, comte de la Marche, de » Pardiac, de Castres et de Beaufort, vicomte de Carlat, » de Murat et de Saint-Florentin, seigneur de Leuse, » de Condé, de Montagu, et per de France. »

La première miniature, dont la touche est d'une grande finesse, est en grande partie effacée ; en tout, le volume en contient cent cinquante et une dans sept cent quarante-cinq feuillets. Voici la rubrique placée au bas de la première :

« Ci commence li ronmans du bon chevalier Tristan, fils au bon roy Meliadus de Loenois, et de Sadoch. Et comment Tristan tua le morholt d'Irlande, qui estoit un des bons chevaliers du monde, quant il vint querre le treu du servage que le roy Mars de Cornouaille li devoit chacun an, et comment li roys Mars envoia querre Yseult la blonde en Irlande pour avoir à femme. Et comment Tristan but en la nef le buvrage amoureux pour lequel il ne se poet point partir de l'amour Yseult. Et comment le roy Mars li lança par une fenestre un dard envenimé dont il morut et de plusieurs aventures que il fist par sa chevalerie. »

Cette leçon de *Tristan* assez rajeunie est complète. On l'a divisée en trois parties et chacune des parties en chapitres, ce qui en rend la lecture beaucoup moins fatigante. C'est elle qu'il faudroit surtout consulter pour une nouvelle édition de *Tristan*. Le nom de *Luces, chevalier et sires du chastels du Gat, voisins prochains de Salebieres*, est inséré dans le préambule.

N° 6774. — 6775.

LE MÊME.

Deux volumes in-folio maximo, vélin, deux colonnes, très-jolies miniatures, façon camafeu, initiales et belle écriture ; fin du XIV^e siècle. Reliés en maroquin citron, aux armes de France sur les plats.

Anciens nos 598 et 592.

Ce manuscrit contient le roman complet. C'est une excellente leçon dans le préambule de laquelle on retrouve le nom de l'auteur. Voici l'explicit : « Cy » fenist le livre de Tristan et de la reine Yseult de » Cornouaille, et le Gréal que plus n'en y a. »

Bien que ce volume ne présente aucun souvenir de ses premiers propriétaires, l'écriture, assez semblable à celle de l'un des scribes de Charles V, nous permet de conjecturer qu'il a fait partie de la bibliothèque de ce prince.

N° 6775 ³.

LE MÊME ; PREMIÈRE PARTIE.

Un volume in-folio maximo, vélin, trois colonnes, belles miniatures, vignettes et initiales ; XV^e siècle. Relié en maroquin rouge.

Fonds Cangé, n° 1.

Les manuscrits de M. Chatre de Cangé furent acquis par le Roi au mois de juillet 1723. Le cabinet

de ce Curieux comprenoit environ cent quarante-un manuscrits d'un grand prix. On en a formé un fonds particulier.

Le roman de Tristan, dont la première partie est contenue dans ce volume, n'a pas de titre ni de rubriques. Il contient la mention du nom de Luces de Gast. Le récit s'arrête au *parlement* de Gauvain avec ses frères pour se défaire de Lamorat.

N° 6776.

LE MÊME.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, une belle miniature et vignette au commencement, très-belle écriture, initiales; fin du xv^e siècle. Relié en maroquin rouge; aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 59.

Ce manuscrit porte dans la vignette l'écu de Bourbon, et M. Van-Praet a pensé qu'il recouvroit celui du seigneur de la Gruthuyse. C'est ce qui l'a décidé à le comprendre dans la bibliothèque de ce seigneur. (Voy. Recherches sur Louis de Bruges, n° LXVIII.) Sur la feuille de vélin collée à l'intérieur de la reliure on lit : « *C'est pour le Roy.... Bloys.* » Le rommant de Tristan et Yseult. »

Le texte, abrégé de plus des trois quarts, est celui que les imprimeurs du xv^e siècle ont reproduit, et le seul que l'on connoisse en France; ou, plutôt, ce n'est plus le Tristan, tant il diffère du roman de

Luces de Gast renfermé dans les leçons plus anciennes. Toutefois il faut avouer que notre manuscrit offre un texte beaucoup plus correct que celui des imprimés. Je n'ai pas encore pu découvrir l'auteur de cet *arrangement* dont voici le debut ; il n'est pas le même dans les éditions gothiques.

« *Après ce que je vous ay par maintes fois*
 » *conté* (1) l'histoire du saint Girial , moult me mer-
 » veil que aucun ne vient qui translate le latin en
 » francoys, car ce seroit une chose que volentiers
 » orroient povres et riches. Et pour conter belles
 » adventures qui advinrent en la grant Brethaigne
 » au temps du bon roy Artus. Je Luces chevalier sire
 » du chastel de Gast voisin prouchain de Salesbures
 » empraing à translater du latin en francoys une
 » partie de ceste istoire. Non mie pour ce que je
 » soye francoys , ains suy anglois et le mieulx que
 » je pourai si translateray ce que le latin en devise
 » de l'istoire de Tristan qui fut le plus souverain
 » chevalier qui onques fust en la grant Brethaigne
 » devant le roy Artus , et après fors que Galaas et
 » Lancelot du Lac. Et ce devise bien le saint Girial.
 » Car ils ne furent au monde que trois chevaliers
 » qui fussent à prisier. Fors Galaas , Lancelot et
 » Tristan. Et pour ce que je sais que cest voir
 » veuille-je commencer l'istoire en tele maniere : ... »

(1) Première bevue de l'arrangeur. Luces de Gast , au contraire , s'étonnoit que personne n'eût encore raconté les aventures du Saint-Graal.

A l'exception de ce début il y a fort peu de différences entre les éditions imprimées et notre manuscrit.

N° 6776 2.

LE MÊME.

Un volume in-folio magno, vélin, deux colonnes, initiales; XIII^e siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de Colbert sur les plats.

Fonds Colbert, anc. n° 2996.

Exemplaire en mauvais état et d'une écriture de plus en plus négligée. Le premier feuillet est enlevé, ainsi qu'un grand nombre d'autres dans le cours du volume. — A la fin a été écrit dans les dernières années du xv^e siècle, *France n'a q. L.* (France n'a qu'elle.)

Dans cette leçon on ne trouve pas tous les épisodes, étrangers il est vrai à l'histoire de Tristan, mais que la plupart des autres leçons comprennent. L'épilogue de messire Hélié de Berron (sic) prouve que Luces de Gant (sic) n'avait pas achevé son ouvrage et que nous en devons à Hélié la dernière partie.

« Assez me sui travailliez de cestui livre mettre à
 » fin... La Deu merci qui lou sens et lou pover
 » m'en prestai. Biaus dis et plaisans et delitaubles i
 » mis partout à mon pover, por les gentix homes

» soulacier et deduire. Et por les biaux dis qui i
» sont, li rois qui est ores sires de cestui pais en fu
» moult liés quant li livres fu fais; il ai bien lehu et
» relehu l'ordenement dou livre de chief en chief. Et
» porce que il li est bien avis que il ai plus trové du
» latin on livre que tuit li translateur de cestui livre
» n'ont retrait en langue françoise, pour ce m'a-il
» requis par soi et par autres, et par sa bouche,
» porcequ'il ai trouvé que asses choses faillent en ces-
» tui livre qui bien i seroient convenables à metre,
» né metre ne s'i porroient mie desormais, que je
» autre fois me travaillasse de faire un autre livre,
» ou toute la moitié fut contenue qui en cestui livre
» faut. Et je, qui sa priere et son commandement
» n'oserai mie trespasser, li promet bien en la fin
» de cestui mien livre... que tout maintenant que la
» grant froidure de cestui yver sera trespassee et
» nous serons en la douce saison que l'on apele le
» tens de ver, je qui adonc me sarai repousez après
» le grant travail que j'ai ehu de cestui livre en tout
» cui ai demoré au mien escient cinc ans tous entiers
» et plus si comme je crois, si que je en ai laissé toutes
» les hautes chevaleries don monde et tous les autres
» grans desdus, me retrournerai adont sor le
» grant livre dou latin et selom les autres qui estrait
» sont en la gentit langue françoise, et de ce que je
» verrai que il faudra si lou voudrai amender. Et se-
» lom ce que je trouverai du grant livre dou latin,
» ferai-je un autre grant livre tout entier... onquel

» je crois bien accomplir toutes les choses que mes-
 » sires Luces de Gant qui premierement fut com-
 » mencierres et ordenerres de translater de latin en
 » françois les grans livres de la taable roonde; et meis-
 » mement je croi bien touchier sor les livres que
 » maîtres Gautiers Maup fist. qui fit lou propre
 » livre de monsoingneur Lancelot dou Lac et des
 » autres grans livres que messires Robert de Ber-
 » ron fit voudrai-je prendre aucune flor de la ma-
 » tiere et dou grant livre dou latin voudrai-je pren-
 » dre lou soutill entendement et de toutes ces flors
 » ferai-je une corone à mon grant livre. En tel me-
 » niere que li livres de monseigneur Luces de Gant
 » et de maistre Gautier Maup et de mon sein-
 » gnour Robert de Berron qui est mes amis et mes
 » parens charnex s'accourderont au mien livres et li
 » miens s'acorderont en meintes choses as lour. Et
 » je qui sui appelez Helyes de Berron qui fui engen-
 » drez don sanc des gentis paladins des Barres, qui
 » de tout tens ont été commendeour et soingnor
 » d'Outres en Romenie qui ores est appelée France,
 » tout ce que je n'ai mené a fin je voudrai mener à
 » cele autre fois.

» En la fin de cestui livre merci-je tant comme je
 » puis mon soingnour le roi cui hons je sui liges,
 » de ce que loe et donne pris maintenant à cestui
 » mien livre et de ce que il a pleu a la soe souveraine
 » majesté d'ouir et de reciter le grant ordenement
 » des translatemens de mes livres; quar se Dex ne

» m'en eust donné grace je ne fuisse mie dignes né
 » ne sui que je de si grant emprise m'osasse entre-
 » mettre comme de translater de latin en François si
 » haut et si mervolleuse histoire comme est celle
 » de la grant taable roonde. Et por ce que j'empris
 » si grant hardement sous moi, veuil-je prier à tous
 » les gentix homes qui cest mien livre feront devant
 » aus lire ne conter que se aucune chose y ait a
 » amender par la grant mesprises de moi que il le
 » me pardonnent par lor grant gentillesce.

» Au definement.... rend-je graces et merci à
 » nostre soignor de ce que il m'a donné seur en-
 » tendement et force et pover de fenir si honorable-
 » ment et si ordenément que à chascun gentilhome
 » qui si ententivement l'escoutent lire cestui livres
 » qui est finé plait et plaira tant comme li mondes
 » durra. Liquex est appelés li livres dou Bret.

» Explicit li livres dou Bret. Amen. »

N° 6777.

LES ROMANS DU SAINT-GRAAL ET DE MERLIN.

Un volume in-folio maximo, vélin, trois colonnes, nombreuses minia-
 tures, vignettes et initiales; XIV^e siècle. Relié en maroquin rouge, aux
 armes de France sur les plats.

Ancien n° 532.

La première miniature est à six compartiments ;
 la vignette qui l'accompagne offre huit écus en mé-

daillons dont le second est attribué à Artus, (d'azur aux trois couronnes d'or.) Les autres sont effacés. On lit à la fin et d'une écriture contemporaine à celle du texte : « En cest roman ait vi^m et vi gros- » ses lettres ymaginées, qui chascune costoit un flo- » rin. » Par *lettres ymaginées* il faut entendre les miniatures qui surmontent chacune des cent vingt-six grandes initiales. Ces miniatures sont en général assez grossières. En supposant que le florin valût douze francs, c'étoit tout ce qu'on pourroit aujourd'hui payer un travail de la même valeur. — Tout au bas de la dernière feuille de texte est la signature : *G. Desriey*.

Ce volume contient le *Saint-Graal*, sans les épisodes de l'expédition des enfants de Mordrain en Perse, et le *Merlin* complet. La copie en est peu exacte, quoique le caractère de l'écriture soit fort net.

N° 6778. — 6779. — 6780. — 6781.

LE LIVRE DE PERCEFOREST.

Quatre volumes in-folio maximo, vélin, deux colonnes, initiales; fin du xv^e siècle. Reliés en maroquin citron, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 11.

Ils proviennent de la bibliothèque des comtes de la Marche, comme l'indique une mention presque complètement radiée de Jacques de Nemours, repro-

» m'en eust donné grace je et du quatrième
 » ne sui que je de si grant
 » mettre comme de transl volumés et à la fin
 » haut et si mervolleuse illes de garde, com-
 » de la grant taable roo *Saint-Graal*; elles for-
 » si grant hardement s aire de ce roman, qu'on
 » les gentix homes qui aujourd'hui certains vo-
 » aus lire ne conter rocher d'autres. En tête
 » amender par la gra cuilles de garde sont prises
 » me pardonnent p iques d'Angleterre de Jean
 » Au definemer autres fragments du même
 » nostre soignor e même scribe, servent aussi
 » tendement et fo exemplaire complet de Jean
 » ment et si ori nous décrit sous le n° 6747,
 » qui si entent iure que le *Perceforest* et le
 » qui est fin également à la collection des
 » durra. Liq.

» Explicit

LES

Un vo
tures,
armes

la

» Le premier volume est au commence-
 » rique suivante : « Cy commence
 » des de ce present livre du roy Per-
 » rogue. » Cette table comprend sept
 » premiers mots du prologue sont :
 » script ou langage de France une
 » d'un gentil roy qui jadis regna en
 » que, tellement m'en vueil entremet-
 » elle viengne à la congnoissance de
 » hommes qui du livre se voudront entre-
 » quoy elle fut celée entre les fais des
 » mise à néant. Et par quelle voye le

» dieu de prouesses en chevalerie le aporta de la
» grant Bretagne de cha jus. »

Le roman de *Perceforest* a été imprimé deux fois; la première en 1528, la seconde en 1531. Nous en possédons deux exemplaires manuscrits qui ne remontent pas au-delà de la seconde partie du xv^e siècle. Je ne puis croire que sa composition soit de beaucoup plus ancienne. Il est vrai qu'il offre quelques rapports avec les continuations du *Roman des Sept Sages* décrits sous le n^o 6767. Mais tant d'autres détails y semblent inspirés par les mœurs chevaleresques du xv^e siècle, qu'on est forcé de regarder tout ce qui s'en éloigne comme autant de pastiches plus ou moins habiles. Je place *Perceforest* sur la ligne des *Amadis*, et pour l'époque et pour le caractère de la composition. C'est la Grande-Bretagne qui se trouve, non-seulement dans ces deux romans, mais dans tous ceux de la table ronde, le principal lieu de la scène; du reste, le *Perceforest* est bien inférieur en mérite à l'*Amadis*. On y chercheroit vainement cet esprit, cet aimable et gracieux enjouement qui fait passer les récits les plus invraisemblables du monde; c'est un livre d'éducation à l'usage de la jeune noblesse. Des détails de tournois, des descriptions héraldiques, de l'érudition mythologique en quantité; mais des scènes de tendresse fort peu tendres, des peintures et des descriptions d'amour fort peu contagieuses. La *Bibliothèque des romans* dans

son premier volume de *Janvier* 1776 en a fait un très-méchant extrait. Elle n'a pas même dit que le préambule racontoit l'histoire du roi *Lear* et de ses trois filles, dont la première relation en langue françoise remonte au XII^e siècle, et au roman de *Brut*. Le prologue que contiennent les éditions imprimées n'est pas dans les manuscrits, et dans ces derniers la relation de la manière dont fut trouvé le livre de *Perceforest* se lit non pas au deuxième mais au quatorzième chapitre. Selon le narrateur, cette belle découverte auroit été faite, en 1307, par le bon comte Guillaume de Haynau quand il passa en Angleterre pour rendre ses devoirs à la princesse Ysabeau de France qui venoit d'épouser le roi d'Angleterre Edouard. « Arrivé dans une » abbaye qui seoit dessus la rivière de Hombre qui » appelée estoit Vuortimer... le gentil abbé le receipt » moult honnourablement et luy porta moult hault » honneur et mena le conte... véoir une ancienne » tour... » Dans cette tour étoit une *Aumaire* et dans cette aumaire l'abbé trouva une couronne et un volume, il envoya la couronne au roi, il conserva le livre. Mais vainement avoit-il essayé de le déchiffrer ; il étoit écrit dans une langue qui lui étoit entièrement étrangère. Heureusement, un clerc né en Grèce avoit été, naguères, obligé de quitter la France, dans laquelle il étoit venu, suivant l'usage, apprendre la science de philosophie qu'on enseigne à Paris. L'abbé l'avoit re-

cueilli avec bonté , et le Grec avoit, par reconnoissance , traduit son manuscrit en latin. Le comte de Haynaut obtint aisément la permission de le faire translater en françois; un moine de l'abbaye de Saint-Landelain à *Crespin* lui rendit ce service, et c'est ainsi que le monde enfin auroit pris connoissance du *Perceforest*, tel qu'il est contenu dans notre manuscrit. Mais ces explications mêmes prouvent clairement que sa composition est encore moins ancienne. Il est donc fâcheux que l'on ait tant cru devoir s'appuyer , dans l'histoire de la Chevalerie, sur une autorité si peu respectable. Sainte - Palaye n'a guère cité que Froissart et Perceforest : il auroit dû leur préférer les Chroniques de Saint-Denis, les Romans de la Table ronde et surtout les *Chansons de geste* dont nous parlerons ailleurs.

N° 6782.

LES ROMANS DU SAINT-GRAAL, DE MERLIN ET DE LANCELOT.

Un volume in-folio maximo, vélin, trois colonnes, petites miniatures et initiales; XIII^e siècle. Relié en maroquin rouge aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 112.

Ce volume est en mauvais état: les premières feuilles ont été complètement arrachées , un assez grand nombre d'autres manquent également ou sont mutilées dans le corps du volume. Il est cependant encore

d'un grand prix pour son ancienneté et pour la réunion qu'il offroit des trois premiers livres de la Table ronde. Voici l'explicit : « Si se taist » maistre Gautiers Map de l'estoire de Lanceloth » del Lac. Car bien l'a tout mené à fin selon » les coses que en avindrent. Et définse ensi son » livre si ontrément que après che n'en porroit nus » raconter chose qu'il ne mentist. — Explicit de la » mort le roi Artu. Explicit. Ci fine le rommans de » Lancelot del Lac. »

On lit sur la feuille de garde, écrit au crayon par le roy Louis XII, du moins à ce qu'il me semble :

Du plus larron le recepveur
 Du plus yvrongne le bouteillier
 Du plus traïstre le conseiller
 Du plus ordous le cuisinier.

Il y a de plus quelques mots qu'il ne m'a pas été possible de lire, en dépit d'une grande curiosité.

N° 6782 .

LE ROMAN DE LANCELOT DU LAC, COMPLET.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, nombreuses miniatures, vignettes et initiales; écriture et ornements du commencement et de la fin du xv^e siècle.

Fonds Colbert. Anc. n° 72.

Dans les deux vignettes qui entourent les deux grandes miniatures du volume, on voit un écu d'azur

à la fleur de lis d'argent soutenue par deux faucons d'or (ou d'argent), écartelé d'or au griffon de gueule armé de sable. Cet écu auquel la figure d'un Saint cuirassé sert de cimier a deux Sauvages pour supports. J'ignore quelle famille il représente. Les ornements de ce manuscrit, fort grossièrement exécutés, sont bien postérieurs à l'écriture qui rappelle bien celle du manuscrit 6770.

Le texte est semé de très-nombreuses rubriques qui facilitent beaucoup la lecture du roman. Voici la première.

« C'est le livre de messire Lancelot du Lac, auquel
 » sont contenus tous les faits et les chevaleries du li-
 » vre et de l'avènement de Saint-Gréal et la quête
 » d'iceluy faicte et achevée par le bon chevalier Ga-
 » laad, Parceval le Galoys, et Boort. En laquelle fu-
 » rent les bons chevaliers Lancelot, Tristan et Palami-
 » des. » Et à la fin : « Cy fine le livre de messire Lan-
 » celot du Lac. Lequel translata maistre Gautier Map
 » ou quel sont contenus tous les fais et les chevaleries
 » de luy et de l'avènement du Saint-Greal et de la
 » quête d'iceluy faicte et achevée par le bon cheva-
 » lier Galaad, etc. Et avec ce de la mort du roy Ar-
 » tus ; en laquele quête furent plusieurs autres che-
 » valiers. C'est assavoir Lancelot du Lac, Tristan et
 » Palamides compaignons de la Table ronde. »

Cette leçon est commode à consulter.

N° 6783.

LE ROMAN DE LANCELOT. — LA QUÊTE DU SAINT-GRAAL.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, belles miniatures, vignettes et initiales; xv^e siècle. Relié en maroquin rouge aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 18.

Manuscrit de l'ancienne bibliothèque des comtes de la Marche. Au bas de la première vignette est l'écu de France aux trois fleurs de lis, lequel aura été peint plus tard.

On a réuni trois tomes dans cet énorme volume, et l'on a eu tort; car il devient très-difficile aujourd'hui d'en faire usage. Le titre courant du premier tome est : *Le second livre de messire Lancelot du Lac*. En voici le préambule : « Moulz seroit chose » desplaisant, se dit maistre Robert de Borron, qui » commenceroit une œuvre belle et delictable à ouir » especialement aux jeunes chevaliers et ecuiers, voir » aux jeunes dames et damoiselles, qui la lairoit imparfaicte. Car toute chose imparfaicte desire avenir » à quelque utile et prouffitable perfection. Et pour » eviter au bruit de non achever et parfaire les choses » par moy commencées, veulx venir à la perfection » et achievement de se second mien livre..... Si » commenceroiy ce second livre à la naissance du » tres vaillant, tres preux et le meilleur du monde

» né qui fut à son temps , c'est assavoir de messire
 » Lancelot du Lac, fils au roy Ban de Benoit, qu'on
 » surnommoit le roy mort de duel qui fut extrait de
 » la lignée David..... Et si parleray du tres vaillant,
 » tres beau chevalier messire Tristan de Leonnoys,
 » fils au bon roy Meliadus, lequel messire Tristan fut
 » le meilleur chevalier du monde fors seulement
 » messire Lancelot du Lac..... »

On devine que le premier livre devoit comprendre le *Saint-Graal* et *Merlin*. Le second s'arrête à la mort de Galehaut , f° 248 de notre volume. Il est orné de cent trente-sept miniatures d'un bon style qui rappelle parfaitement les enlumineurs des comtes de la Marche. A la fin on lit :

« Au duc de Nemours comte de la Marche. Pour
 » Castre.—Jacques.» Puis est transcrite l'épithaphe de Charles VIII, composée de soixante vers; voici les premiers :

Fiere Atropos , de ta darde mortelle
 As tu permis par ta cruelle amorce
 Que par rigueur noblesse tu as morte ?
 Pour Populo oncques en fu mort telle.

Puis en écriture qui semble plus ancienne même que l'écriture courante du manuscrit :

Dictum Adriani in fine suâ.

O animula garricula quo nunc abibis
 In loca frigidula pallidula. Non ut soles
 Dabis jocos. »

Enfin le huitain suivant qui semble de l'écriture courante :

Tout ce que la terre nourrit
 Finalement elle pourrit,
 Et quant tu as passé ton temps
 Tu n'as gagné que tes despens.
 En quelque richesse qu'abondes
 Tu n'as que ta vie en ce monde;
 Fait du bien tant que il est tien,
 Après ta mort tu n'i as rien.

Le deuxième tome de notre volume comprend le troisième livre de Lancelot, précédé d'un court préambule qui sans doute est le fait du scribe. Cette partie n'est pas enluminée ; la place des miniatures est restée vide, et la dernière qui se rapporte à la dernière laisse, doit figurer comment *Claudias délivre Palamedes de mort*. A la fin est : « *Sensuit* » le livre du *Saint-Graal*, » c'est-à-dire, de la quête du Saint-Graal.

Le troisième tome commence au f° 302, mais avec un nouvel ordre de numéros ; il est orné de miniatures du même style que celles du premier volume, mais mieux coloriées et plus achevées. Au bas de la première vignette est un écu d'or fretté de gueule. C'est celui de la maison *Montejean* qui, sous François I^{er}, donna un maréchal de France ; au-dessus est la devise ingénieuse : *Loyauté à Montejean*. Je serois fort disposé à croire que cet écu a été fait postérieurement et qu'à sa place devrait être celui des comtes de la Marche ; c'est là du moins ce qu'indi-

quent le sagittaire et les sauvages peints dans la même vignette et qu'on ne retrouve pas dans les manuscrits des autres familles. On lit à la fin : « Aujourd'hui III^e » jour de juillet l'an mil ccc soixante-dix a esté escript » ce dernier livre par Micheau Gantelet prestre de- » meurant en la ville de Tournay. »

(Je venois d'écrire ces lignes, quand en examinant de plus près et le point d'écriture et la mention finale du scribe, je m'aperçus 1° qu'un c avoit été effacé dans le millésime, et qu'il falloit par conséquent lire 1470; 2° que le mot *Gantelet* étoit l'effet d'une surcharge et qu'il falloit le remplacer par *Gonnot*; 3° qu'il en étoit de même du mot *Tournay* substitué à *Crossans*. Ainsi, le livre avoit été volé à la Bibliothèque des comtes de la Marche: ainsi, l'infatigable prêtre de Crosans, Michel Gonnot, en est encore le copiste; ainsi, mes conjectures se trouvent parfaitement confirmées, et le larcin du manuscrit est d'autant plus manifeste que la mention de Jacques de Nemours, comte de la Marche, est radiée sur le verso suivant. Sans doute il aura été commis après la mort sanglante de ce prince en 1470, et il n'y a que Louis de Montejean ou René son fils, le maréchal de France, qui aient pu l'autoriser ou du moins en profiter. On est fâché de voir la devise que nous avons rapportée inscrite pour justifier une propriété si déloyalement acquise.)

Cette dernière partie du volume contient le mélange des deux fins de Tristan et de Lancelot du Lac.

6784 A 6787.

LES ROMANS DU SAINT-GRAAL, DE MERLIN ET DE LAN-
CELOT.

Quatre volumes in-folio maximo, vélin, deux colonnes, belles miniatures, vignettes et initiales; fin du xv^e siècle. Richement reliés en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n^o 54.

Ils proviennent encore de la bibliothèque des comtes de la Marche, dont l'écusson soutenu de deux Sirènes et de deux Sauvages orne la première vignette. Au dessus de cet écusson et dans les ornements qui séparent les deux colonnes, on aperçoit des lettres sur un rouleau; je n'ai pu leur découvrir un sens: ET VMERAOND PI. Un plus adroit le fasse!

Les écussons n'ont pas été radiés, mais seulement la signature de Jacques de Nemours qui se trouvoit inscrite et précédée de la mention ordinaire au verso de la dernière feuille du texte. Au bas du recto de la même feuille on lit maintenant: « Le treiziesme » jour de Juing mil cccc mxx et seize fust donné » ce livre à mon filz monseigneur de Chastillon sur » Loing par moy Jehan de Chabannes. » Il faut en conclure que Jehan de Chabannes en avoit été lui-même gratifié après la mort violente du duc de Nemours.

Ces quatre volumes n'en devraient former qu'un

seul, du moins n'a-t-il qu'une série de pagination, composant en tout sept cent trente-sept feuillets, et deux cent deux miniatures fort belles : Voici le titre du commencement :

« Cy commence le premier livre de messire Lancelot du Lac fils au roy Ban de Benoit qui fut en son temps le meilleur chevalier du monde fors seulement Galaad qui fut son fils. Et parlera premierement comment le Saint-Graal vint en la grant Bretagne, et si parlera de Merlin du roy Artus et des faits des compagnons de la table ronde. et sera divisé ce livre en trois parties. »

La première partie est divisée en deux branches; la première comprend le *Saint-Graal* assez écourté; le roman de *Merlin* qui forme la seconde branche est encore plus abrégé de beaucoup.

La naissance de Lancelot ouvre le second livre au folio 150 du premier volume. Il est également divisé en deux branches dont la seconde commence à l'instant où la fée Vivianne trouve Lancelot dans la forêt.

Le 3^e livre ne commence que dans le quatrième volume ; en voici le titre : « Ci commence le tiers et dernier livre de messire Lancelot du Lac qui traictera principalement du Saint-Graal et de la fin le roy Artus et de la table ronde. Et comment la veille de la Pentecoste une demoiselle vint querir Lancelot qui le mena en une abbaye de nonnains où il fit Galaad chevalier. » Les premiers

mots de cette troisième partie sont : A la veille de
 » la Penthecouste quant tous les compagnons de la
 » ronde furent venus à Kamelot. » Ce troisième
 livre est également divisé en deux branches ; la se-
 conde commence à la mort d'Artus et finit à celle
 de Lancelot.

On ne peut donner trop d'éloges à l'exécution de
 ce beau manuscrit.

N° 6788 A 6791.

LES ROMANS DU SAINT GRAAL. — DE MERLIN. — ET
 DE LANCELOT DU LAC.

Quatre volumes in-folio maximo, vélin, deux colonnes, très-belles
 miniatures, vignettes et initiales ; fin du xiv^e siècle. Richement reliés
 en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 53.

Ces quatre volumes n'ont qu'un ordre de pagi-
 nation et devoient par conséquent ne former qu'un
 seul tome, dans l'origine. Ils ont été la propriété de
 Jean duc de Berry, frère de Charles V, dont l'écu
 (de France engrelé de gueule, soutenu par un ange à
 ailes éployées) est peint en haut de la première
 vignette et de quelques autres. Au bas de la même
 vignette est l'écu d'Eléonor de Bourbon, comtesse
 de la Marche, veuve de Bernard d'Armagnac et bru
 du connétable Bernard d'Armagnac ; (de France
 écartelé d'Armagnac, soutenu par un lion acroupi

portant l'écu entre sa tête et ses pattes.) Les vignettes et les miniatures, assez rares dans le premier volume, sont d'une grande perfection sous tous les rapports.

Dans l'inventaire des livres du duc de Berry conservé à la bibliothèque Sainte-Geneviève, on trouve la mention exacte de ce *Lancelot* comme il suit : « Un grand livre appelé le livre de *Lancelot du Lac* écrit en françois de lettre de Fourme, et bien historié au commencement et en plusieurs lieux, et au commencement du second feuillet a escript *en la fin*; et est couvert de drap de soye vert, à deux fermoirs dorez, et sur chacun ais à cinq boutons de cuivre dorez; lequel livre mondit seigneur acheta l'an que dessus 1404, de maistre Regnaut du Monlet, demeurant à Paris, la somme de 300 écus d'or. Prisé cent livres parisis, valant 125 livres tournois. » Cette indication est précieuse: elle pourroit nous donner une idée de la valeur des livres au temps du duc de Berry et de leur dépréciation aussitôt après sa mort. Dans un autre inventaire du duc de Berry dont nous devons à M. le comte Auguste de Bastard la communication, nous lisons encore que « cet exemplaire fu donné en payement au connétable d'Armagnac pour la somme de cent vingt-cinq livres tournois. » Or on peut croire que le connétable d'Armagnac, gendre du duc de Berry, n'avoit pas été sans influence sur la rédaction de l'inventaire de son défunt créancier de beau-père. Quoi

qu'il en soit, ce transport du *Lancelot* fut certainement opéré du 15 juin 1416, date de la mort de Jean duc de Berry, au 12 juin 1418, époque où fut massacré dans Paris le connétable d'Armagnac par les Bourguignons.

L'ouvrage est divisé en trois parties. La 1^{re} formant aujourd'hui le premier volume comprend le *Saint-Graal* et le *Merlin*, assez complets, surtout la branche de Merlin. La 1^{re} miniature, à quatre compartiments, est surtout fort belle.

La 2^e partie, ouvrant le second volume, commence la véritable branche de *Lancelot*. Comme peintures particulièrement intéressantes je citerai dans ce volume celles des folios 191, — 219, — 220 (comment messire Lancelot baisa la roine Genievre la premiere fois.) 231, — 243, (enterrement de Ladosmas.) — 254 et 265.

Dans le 3^e volume qui continue la 2^e partie de *Lancelot*, j'ai remarqué les miniatures des folios 398, — 399, — 431, — 445.

Dans le 4^e volume, folios 501, — 505, et au début de la 2^e partie de *Lancelot*, un crucifiement admirable; folios 520, — 523, — 525, — 530.

En tout, l'ouvrage comprend six cent deux feuillets.

N° 6792.

LE ROMAN DE LANCELOT; PREMIÈRE PARTIE.

Un volume in-folio magno, vélin, deux colonnes, une miniature, vignettes et initiales; xv^e siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 21.

Manuscrit qui paroît avoir appartenu à Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse, dont l'écu auroit alors été recouvert de celui de France. La miniature est d'un bon style; les têtes surtout m'en paroissent fort remarquables. M. Van-Praet a décrit ce volume dans ses *Recherches sur Louis de Bruges*, page 182, mais il n'auroit pas dû le réunir aux deux numéros suivans, qui n'ont aucun rapport entre eux ni avec celui-ci.

Il contient la première partie de Lancelot; il n'a pas de titre ni de rubrique, et a été rajeuni et abrégé presque autant que les exemplaires de *Tristan* qui ont servi de modèle à l'édition imprimée. Il y avoit sans doute un deuxième volume qui a été perdu.

N° 6793.

LE ROMAN DE LANCELOT; DERNIÈRE PARTIE.

Un volume in-folio magno, vélin, deux colonnes, jolies miniatures, vignettes et initiales; XIV^e siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 28.

Il passa de l'ancienne bibliothèque des comtes de la Marche dans celle du seigneur de la Gruthuyse comme l'indique un petit écusson peint au bas de la première vignette et aujourd'hui recouvert des armes de France. Cette vignette présente des grotesques fort curieux de plusieurs genres. A la fin du volume on trouve la date de la copie, ainsi qu'il suit: « Explicit don roumans Lancelot et don Saint Greal » et don roumant de la mort au roi Artu qui che de- » dans cest livre sont défnit et accomplit outrement; » et contient LXVIII coïiers et fu definis le lundi pro- » chain devant le jour de Paskes flories en marc, l'an » mille CCC XLIII. » A la suite étoit le nom du scribe et sans doute celui du prince qui le lui avoit commandé. Je n'ai pu faire revivre cette mention. Seulement on lit encore au-dessous le rebus suivant, écrit vers la fin du XV^e siècle. « Tous x en bien. A Jaques. » Ce doit être Jacques de Nemours.

Voici la rubrique du commencement : « Chi de-

» vise li maistres comment Lancelot ala au royaume
 » de Gorre pour rescourre la royne Genievre. Et
 » comment il passa le pont de l'espée qui estoit fais
 » si tranchans de tous costés que nulle chose plus.
 » Et Lancelot passa outre à genous à moult grant
 » paine. Et quant il fu outre le pont si se combati
 » à deux lyons et à un lupart qui estoient fait par
 » enchantement. Et comment Meleagans li fis au
 » roy Baudemagus se combati à Lancelot et li fist
 » assez paine et travail et la royne Genievre et li roys
 » Baudemagus estoient au chastiel. »

N° 6794.

LE ROMAN DE LANCELOT; 2^e PARTIE.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, sujets figurés dans les initiales; XIII^e siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 30.

Ce manuscrit étoit passé, sur la fin du xv^e siècle, dans la bibliothèque du seigneur de la Gruthuyse, dont l'écusson a été recouvert de celui de France, au bas de la 1^{re} feuille recto du texte. On lit à la fin les vers suivans :

« Ci faut la mort le rois Arturs
 Qui dreiturus estoit. Car durs
 Ert as felons et plus as purs ;
 N'ert pas amis n'as Gius n'as Turs

N'a ceus ki font les faus murmurs,
 Né pour garantir tours né murs,
 Né Londres, n'en Espagne Burs
 Ki nes féist de mort séurs.
 Por ceo die chascun por De
 Pater noster e Marie ave
 Por celui ki taunt ont bonté.
 Ke Deu por sa seinte pité
 Li doint sa grace d'être sauvé
 Et l'alme celui ki a noté
 Cest livre qui est bien long e lé
 Mette in sinum Abrahe. — Amen. »

Il semble de la même écriture et du même dialecte que le *Tristan* du numéro 6768. Cet exemplaire est dépareillé : la partie de Lancelot qui devoit former le premier volume est perdue, et la seconde et dernière ici conservée commence par une table des *laisses* dont la première est : « Comment la » soer Meleagaunt délivra Lancelot de la tour des » Mares où Meleagaunt l'out fait mettre en prison, » et comment il se combatti en Meleagaunt et » l'oscit. »

Maintenant que nous avons terminé la description des Romans en prose de la Table ronde renfermés dans la première série, on nous permettra d'y joindre une espèce de dissertation sur le caractère, l'époque de composition, les auteurs et les imitateurs de ces fameux ouvrages.

Ce n'est pas un sujet facile à traiter : les plus an-

ciennes branches dans l'ordre chronologique ne le sont pas dans l'ordre du récit, et les traductions, dont l'existence écrite est seule incontestable, n'ont pas suivi l'ordre naturel de la composition primitive : enfin, il est souvent arrivé que, sous la main des compilateurs, les épisodes se sont combattus ou, pour le moins, ont été transposés. Il faut essayer aujourd'hui de tout remettre en place, et c'est ce qu'on a peu tenté jusqu'à présent, comme si l'on eut désespéré de pouvoir jamais éclairer une seule sinuosité du labyrinthe dans lequel je vais entrer.

Telles qu'elles nous sont parvenues, les traditions bretonnes offrent dans leur ensemble un grand caractère d'unité. Elles sont liées à la possession du *Saint-Graal*, de ce vase transporté par le fils et les compagnons de Joseph d'Arimathie dans la Grande-Bretagne, conservé précieusement dans le trésor d'un des rois de cette île (surnommé le roi pécheur), puis repris par la providence dès que toutes les merveilleuses prophéties qui se rattachoient à sa possession furent accomplies. Le *Saint-Graal*, dont le nom lui-même n'offroit pas un sens clair à nos romanciers, étoit le vase dans lequel Jésus-Christ (dit le conte), sacrifioit ordinairement. Quand le Sauveur fut pris chez Simon le lépreux (et non pas dans le jardin des olives), un Juif chargé de l'arrêter aima mieux saisir le Graal pour le remettre à Pilate ; mais celui-ci ne voulant rien garder de

ce qui avoit appartenu à Jésus-Christ en fit présent à Joseph d'Arimathie dont il connoissoit la dévotion au Dieu crucifié. C'est dans ce vase sacré que Joseph reçut ensuite les gouttes de sang tombées des plaies du Sauveur, comme on le détachoit de la croix. Et quelques jours après, quand les Juifs, irrités de la résurrection de Jésus, voulurent faire expier ce miracle à Joseph en l'abandonnant dans un noir cachot, le *Saint-Graal*, déposé miraculeusement entre les mains du prisonnier, lui donna la force d'oublier et les angoisses de la faim et les horreurs d'une prison de quarante-deux années. Au bout de ce temps, Joseph fut rendu par Vespasien à la liberté : mais il quitta bientôt après Jérusalem pour se diriger vers les terres de France ; comme on le pense bien, il n'oublia pas de prendre avec lui le Saint-Graal à la possession duquel étoient attachées tant de faveurs divines et miraculeuses.

Le *Saint-Graal* est donc le point d'unité de l'épopée bretonne. Mais cette unité, sous le joug de laquelle ont été rangées toutes les traditions de la Table ronde, ne leur est pas essentielle : c'est une conception morale de nos pieux ancêtres du douzième siècle qui, ne pouvant comprendre une seule vérité historique complètement étrangère à la grande vérité du christianisme, s'avisèrent alors d'un expédient fort simple pour sanctionner l'existence des autres traditions profondément gravées dans la mémoire des peuples ; c'étoit de leur fabriquer une origine qui les

lioit aux intérêts de la vraie religion. Une *fraude pieuse*, dans ces temps-là, étoit une invention destinée à remplir quelque lacune historique ou religieuse. Ainsi, l'on ignoroit l'origine de la fiole qui servoit à l'onction de nos rois : un clerc rêva, se persuada, puis affirma que Clovis avoit dû la recevoir en présent, et par conséquent l'avoit reçue du Saint-Esprit. On ignoroit pourquoi Charlemagne avoit entrepris l'expédition d'Espagne : un clerc dans sa sagesse établit un rapport entre les pèlerinages de Saint-Jacques de Compostelle et la marche du grand empereur ; il jugea que l'archevêque Turpin, tant vanté par les chanteurs populaires, n'avoit pas dû se joindre, sans un motif religieux, aux barons françois : il imagina donc, puis il composa le récit de l'expédition tel que Turpin devoit l'avoir rédigé. Ainsi fut faite la relation pseudonyme qui porte le nom de l'archevêque de Reims. Et, pour revenir à mon sujet, on ignoroit quel lien pouvoit unir les événements de l'histoire connue aux merveilles de l'histoire bretonne, de qui descendoit Artus, ce que signifioit la Table ronde, comment Merlin avoit pu prédire tant de choses, comment Lancelot et Tristan avoient été doués d'une force surnaturelle : alors un clerc persuadé que, partout où des miracles se font, la providence n'est pas éloignée, avisa qu'ici rien ne devoit encore être inexplicable. L'un des premiers apôtres de l'Angleterre se nommoit *Joseph*, donc ce Joseph pouvoit bien être le fils de Joseph d'Arima-

thie : car des évangiles (apocryphes il est vrai) expliquoient l'institution de l'eucharistie par l'histoire des miracles faits à l'occasion d'un calice possédé par Joseph d'Arimathie. Alors, ce calice de Joseph devoit justifier l'institution de la Table ronde, et les merveilles dont la Bretagne fut le théâtre *durent* avoir pour première origine la présence du *Saint-Graal* dans l'île. Que si Merlin avoit prophétisé tout aussi bien que les plus grands amis de Dieu, c'est qu'il étoit lui-même demi-ange et demi-homme, c'est que le démon l'avoit enfanté et que le Sauveur avoit changé la nature de son génie diabolique. Enfin les chevaliers bretons ne *durent* avoir fait preuve de tant de vaillance que pour être tous descendus en ligne directe des parents de Joseph et des premiers missionnaires de la Grande-Bretagne.

C'est ainsi que l'on trouvoit moyen, avant le XIII^e siècle, de compléter les données historiques. Mais si l'on regardoit alors les lacunes chronologiques comme des terrains livrés de droit à l'imagination du premier occupant, on pouvoit rarement la licence jusqu'à changer les faits admis précédemment comme autant de vérités. D'un côté, la raison ordonnoit de conserver, de l'autre l'imagination pouvoit à expliquer. Nous rions de cette tendance de nos aïeux à tirer partout et de tout des conséquences religieuses; mais ne prêterions-nous pas aussi quelque peu à la critique, dans les conjectures que nous nous permettons, chaque jour, avec tant d'aisance et de facilité? Par

exemple , cette *liberté civile* dont nous distinguons la tête au milieu des forêts druidiques , dans les camps mérovingiens et parmi les soldats du dernier prince anglo-saxon , cette *liberté* qui devient l'origine de tant de rébellions et de glorieux événements dans un temps où personne ne sembloit l'apercevoir , n'est-ce pas avec les yeux de la foi que nous la voyons si grande et si imposante ? C'est une question que le sourire de la postérité doit peut-être résoudre. En attendant, je remarquerai que les fastes d'une nation ont besoin d'être écrits pour se maintenir dans leur ordre naturel ; autrement les événements de premier ordre ne tardent pas à usurper tous les souvenirs, et chaque jour leur enlève quelque chose de leur cortège. Tandis qu'on exagère les circonstances principales , on oublie les incidents qui les avoient amenées et les liens qui devoient en établir la vraisemblance. Puis, quand après un temps beaucoup trop long, on vient à sentir la nécessité d'écrire ce qui reste des traditions ainsi mutilées, les rédacteurs se voient forcés d'aplanir, au profit des lecteurs, les difficultés dont les jongleurs ambulants s'embarrassoient le moins. La position des uns et des autres étoit en effet bien différente; quand les jongleurs connoissoient toutes les traditions poétiques en vogue, ils étoient maîtres passés dans leur art et cela leur suffisoit. Mais les lecteurs ou, bien plus encore, les auditeurs étrangers à la langue poétique de ces traditions vou-

loient qu'on leur expliquât les origines, qu'on leur démontrât le but moral et qu'on leur prouvât la vérité de tous les récits qu'on prétendoit leur faire goûter; c'est donc pour eux que l'on donna aux livres de la Table ronde un caractère d'unité qu'ils n'eurent jamais sans doute dans l'ancienne langue gallique ou bretonne. D'abord, on fit une seule histoire des aventures de Tristan, de Merlin et d'Artus, bien que ces trois personnages eussent originairement été chantés dans autant d'épopées distinctes. Puis on pénétra cette rédaction *historique* de l'élément religieux, on en rattacha les fils divers à ceux d'une autre croyance encore plus populaire mais beaucoup moins ancienne, et c'est ainsi que le cycle de l'épopée bretonne alla prendre sa source dans la Passion du Sauveur, et que Joseph d'Arimathie, l'un des héros de l'évangile de Nicodème, devint le premier ancêtre des Artus, des Lancelot, des Gauvain, des Perceval et des Blionberis.

Avant de subir cet arrangement, plusieurs traditions bretonnes avoient été renouvelées sous une forme latine et même française. Geoffroy de Monmouth, tout au commencement du xi^e siècle, avoit mis en vers quelques lais relatifs à Merlin; il avoit tourné en prose les prophéties de ce fameux enchanteur: enfin, il avoit fait une histoire des Bretons dans laquelle il proclamoit l'existence d'Artus et la vérité des exploits que lui attri-

buoient les jongleurs de la grande et de la petite Bretagne. Un demi-siècle après, nos deux poètes Wistace ou Wace et Benoit de Sainte-More avoient mis en vers françois la chronique latine de Geoffroy de Monmouth, sous le nom de roman de *Brut*. D'autres poètes latins et d'autres rimeurs françois, encouragés par l'attrait de curiosité que présentent les traditions bretonnes, avoient marché sur les traces frayées. Chrétien de Troyes et Marie de France avoient surtout prêté l'oreille aux lais que la mémoire des derniers bardes de l'Armorique conservoit encore. C'est alors que parurent, à des intervalles fort rapprochés, les différentes branches des romans proprement dits de la *Table ronde*. Elles comprennent :

- 1° Le *Saint-Graal*.
- 2° Le *Merlin*.
- 3° Le *Lancelot*.
- 4° Le *Bret*.
- 5° La *Mort d'Artus* ou la *Quête du Saint-Graal*.
- 6° Le *Tristan*. (1)

Mais ces récits, chacun en particulier, ont-ils été, comme la grande histoire des Bretons, écrits en

(1) Quant aux autres branches des romans de la Table ronde, elles ont été composées plus tard à l'imitation de celles-ci ; je n'ai pas encore à m'en occuper. Elles sont d'ailleurs d'une importance secondaire.

latin avant de l'être en français ? Pour ce qui est du *Saint-Graal* il n'est guère permis d'en douter. Cette branche est imprégnée d'un caractère de mysticité qui révèle clairement la science et la subtilité d'un théologien du premier ordre. Ce n'est pas un chevalier, et moins encore un jongleur, qui pouvoit connoître aussi bien les évangiles apocryphes, les légendes des premiers siècles du christianisme, les fantaisies rabbiniques, et enfin la mythologie des anciens Grecs. Dans le *Saint-Graal* il y a de tout cela. Il y a, de plus, une théorie du sacrifice de la messe, une explication de la mystérieuse présence du Sauveur dans l'eucharistie qui doit être le fait de l'imagination la plus haute et la plus splendide. Certes, à la fin du XII^e siècle, un chevalier, anglois ou français, n'auroit jamais osé toucher à des matières aussi délicates ; sa main auroit tremblé, son cœur auroit défailli, et son indécision auroit donné le signal aux bûchers chargés de punir sa témérité sacrilège. Ainsi le *Saint-Graal*, quand même il ne mentionneroit pas à chaque page la coopération d'un écrivain latin, c'est-à-dire ecclésiastique, accuseroit encore à chaque page cette coopération. Il faudroit encore la supposer ; pourquoi donc refuserions-nous notre confiance aux paroles mêmes du livre qui la constatent, paroles que nous voyons reproduites dans tous les manuscrits ? Ces manuscrits remontent au commencement du XIII^e siècle ; alors Gauthier Map étoit mort depuis assez

peu de temps et c'est à lui qu'ils attribuent ce travail remarquable. Gauthier Map, latiniste et théologien fort célèbre, étoit chapelain du roi d'Angleterre Henry II. Celui-ci, qui prenoit le plus vif intérêt aux anciennes histoires bretonnes, étoit françois d'origine comme on le sait. Parvenu au trône d'Angleterre, il voulut que les chants, les lais, les épopées des bardes ou jongleurs galliques fussent rédigés exactement. Mais comment les réunir? A quoi les rattacher? Comment donner à ces nouveaux récits droit de bourgeoisie dans le système des connoissances historiques? Les chants bretons étoient des lambeaux de traditions qui ne se joignoient à rien, ni aux origines troyennes, ni aux révélations religieuses. Henry, dans cet embarras, dut naturellement charger un clerc de donner à tout cela une forme convenable. La tâche étoit assez malaisée : les uns disoient d'une manière, les autres de l'autre. Celui-ci admettoit une série de rois bretons que celui-là rejetait. Gauthier Map, au milieu de tant d'imaginations, ne laissa pas dormir la sienne. Pour mettre tout le monde d'accord, il en appela à ses propres souvenirs scolastiques; il combla les principales lacunes des récits populaires; il rejeta ce qui contrarioit l'ensemble de ses additions. Nous voyons la preuve de la liberté qu'il se donna dans le passage suivant du Saint-Graal relatif aux prédications de Pierre ou *Perron*, dans la Grande-Bretagne. Map, je le suppose, avoit intro-

duit dans son récit le personnage de saint Pierre pour concilier les traditions bretonnes avec la tradition admise des voyages du saint apôtre dans l'Occident :

« Ensi fu li rois Luces crestiennés par l'amonement de Pieron : quar messire Robers de Boron » qui ceste ystore translata de latin en François s'i acorde bien, et la vielle ystore s'i accorde bien ausi. » Mais neporquant, l'ystore del Brut ne le dit pas né » ne s'i accorde del tout. Car sans faille, cil qui la » translata en romans ne savoit riens de la halte » ystore del Saint-Graal. Parquoy nul ne se doit » merveiller s'il ne fist mencion de Pierron. » Wace, effectivement, traduisit le Brut vers 1155, il étoit donc tout simple qu'il ne connût pas la *halte ystore* du Saint-Graal, que Map et Robert de Boron publièrent dix ou quinze ans plus tard. Enfin ces derniers poussèrent l'audace jusqu'à donner au Saint-Graal une origine purement divine, en déclarant que Dieu en étoit le véritable auteur. Toutefois, ils eurent soin de revenir plusieurs fois sur cette fraude sacrilège, d'avouer que *l'histoire étoit extraite de toutes les ystoires* et d'ajouter enfin que Gauthier Map l'avoit mise le premier en latin pour aider messire Robert de Borron à la transcrire en François.

Le travail de Gauthier Map n'est pas seulement attesté dans le *Saint-Graal*; Hélié de Borron, le continuateur infatigable de Robert, le cite encore

et aux mêmes titres dans les épilogues du roman de *Tristan* qu'il acheva et de la branche du *Bret* qu'il composa toute entière. Dira-t-on que ce travail latin n'a jamais été retrouvé? Mais il en est de même de la traduction latine faite au xv^e siècle par Antoine d'Arezzo du *Decameron* de Boccace. (Voyez le n^o 6798³.) Révoquera-t-on pour cela le témoignage de Laurent de Premierfait, qui déclare avoir fait sur ce latin sa translation françoise? Non sans doute, et les deux ouvrages de Gauthier et d'Antoine auront disparu par des causes analogues. Tous deux, n'ayant pu servir qu'à défaut d'une traduction françoise, devinrent inutiles dès que cette traduction fut composée; et l'on prit, dès lors, aussi peu de souci de leur conservation qu'aujourd'hui des brouillons dont les imprimeurs se sont servis, ou des notes que nous avons recueillies avant de rédiger nos livres.

Ceux qui nient la force des précédents témoignages auxquels, pour moi, j'ajoute une entière confiance, ne connoissoient pas un passage curieux d'un annaliste du xii^e siècle, répété par Vincent de Beauvais: seul il pourroit cependant donner quelques doutes sur l'existence d'un texte latin quelconque. J'ai dit que l'auteur du *Saint-Graal* faisoit remonter à Dieu lui-même la rédaction de son ouvrage et qu'il plaçoit en l'année 707 ou 717 l'époque de cette révélation; on trouve dans Helinand sous cette date le récit suivant :

« Hoc tempore , in Britannia , cuidam eremitae »
 » monstrata est mirabilis quædam visio per An- »
 » gelum , de sancto Joseph , decurione nobili , qui cor- »
 » pus Domini deposuit de cruce , et de catino illo vel »
 » paropside in quo Dominus cœnavit cum discipulis »
 » suis ; de quâ ab eodem eremita descripta est his- »
 » toria quæ dicitur de *Gradal* : Gradalis autem vel »
 » Gradale dicitur Gallicè scutella lata et aliquantu- »
 » lum profunda in quâ pretiosæ dapes , cum suo »
 » jure , divitibus solent apponi , et dicitur nomine »
 » *Graal* . . . Hanc historiam latine scriptam invenire »
 » non potui , sed tantum gallicè scripta habetur à »
 » quibusdam proceribus , nec facilè , ut aiunt , tota »
 » inveniri potest . Hanc autem nondum potui ad le- »
 » gendum sedulò ab aliquo impetrare . Quod mox »
 » ut potuero , verisimiliora et utiliora succinctè »
 » transferam in latinum . »

Ce passage est fort curieux , car Hélinand , comme on le sait , mourut dans les premières années du XIII^e siècle . Il est donc bien constaté que le Saint-Graal françois fut rédigé sous le règne de Henry II d'Angleterre et non pas sous celui de Henry III , comme plusieurs savants ont mieux aimé le dire . Des barons françois composant , au XII^e siècle , un ouvrage aussi beau que le *Saint-Graal* , le *Lancelot* et surtout le *Tristan* , c'est là , sans doute , un événement digne de singulière considération ; et l'on en doit conclure que la langue françoise , à son aurore littéraire , s'étoit élevée bien plus haut qu'on ne le sup-

pose en général. Mais, quant aux inductions qu'on pourroit tirer du texte d'Hélinand contre Gauthier Map, elles ne seroient pas, à mon avis, fondées. Si le compilateur historique n'avoit pu se procurer les traductions françoises destinées cependant à être répandues, pourroit-on s'étonner qu'il n'eût pas découvert le travail latin destiné suivant toute probabilité à ne pas voir le grand jour? Hélinand, d'ailleurs, ne conteste pas son existence; seulement il dit qu'il n'a pu l'examiner, et cela est bien différent.

Au reste, je crois devoir borner aux conceptions religieuses répandues dans la plupart des romans de la Table ronde, le travail des latinistes. Une fois les bases suffisamment creusées, les origines bien ressoudées aux traditions connues les plus incontestées, les écrivains vulgaires n'avoient plus besoin d'autres guides que les jongleurs populaires. Mais indépendamment de tout le *Saint - Graal*, les théologiens peuvent encore revendiquer l'histoire de Galaad, fils de Lancelot, et le dénouement général du récit, c'est-à-dire la quête et la découverte du Saint-Graal. Le début de *Merlin* rappelle aussi fort heureusement les premiers chapitres du livre de *Job*; mais le reste de cette branche, se retrouvant sommairement dans le livre de Geoffroy de Monmouth et dans son imitateur françois, l'auteur du roman de *Brut*, on en doit conclure que Robert de Borron avoit dès lors cessé de recourir à la docte

imagination de Gauthier Map. L'influence des arrangeurs ascétiques ne reparoît plus que vers la fin du récit général, quand il s'agit d'offrir aux lecteurs françois la conclusion miraculeuse de tant d'événements miraculeux.

La *Quête du Saint-Graal*, rédigée plus tard par Hélie de Borron, semble en effet continuer l'œuvre latine de Gauthier Map. Mais cette dernière branche, dans tout ce qu'elle a de religieux, est trop clairement indiquée dans la première pour qu'on puisse y reconnoître une autre main, ou du moins une autre influence. Nous limiterons donc au *Saint-Graal* et aux premières pages de *Merlin* le travail de *Gauthier Map*; et si nous trouvons encore dans quelques épisodes de *Lancelot du Lac*, et dans les derniers livres de la Table ronde l'élément religieux dont Map avoit fait la base inébranlable du récit, nous le séparerons encore des traditions véritablement bretonnes, avec lesquelles on crut devoir le faire marcher de front,

« Pour orner leur éclat et non pour le cacher. »

La branche de *Merlin* qui continue le *Saint-Graal* est essentiellement empruntée aux traditions politiques des anciens peuples bretons. Merlin étoit pour eux ce qu'étoit Wayland pour les Scandinaves, Mercure pour les Grecs et Trismégiste pour les Égyptiens. Ses prophéties étoient,

durant les XI^e, XII^e et XIII^e siècles, l'objet de l'attention universelle ; tous les esprits subtils vouloient en interpréter chaque syllabe, et c'est à peine si l'Apocalypse de saint Jean inspiroit une aussi haute considération. Or, il est probable que, dans les premiers temps, la célébrité de Merlin se rapportoit uniquement aux prophéties qui couroient sous son nom ; peut-être Merlin n'avoit-il jamais existé, peut-être vivoit-il dans un siècle plus reculé que le quatrième. Mais, comme la renommée ne manque jamais de grossir les faits que leur caractère essentiel ne permet pas d'oublier entièrement, on aura fini par composer, pour le devin Merlin, une histoire analogue à celles dont l'imagination se repaissoit de préférence ; on l'aura fait naître d'un démon incubé et d'une femme pieuse et chaste ; il aura reçu en partage la science des anges et quelque chose de la droiture de cœur des élus. Et comme si tout eût dû se ressentir de cette double origine, on aura combiné les souvenirs de la Bible et de la Mythologie pour en former l'ensemble de ses aventures. En effet, comme Daniel, il redresse dans sa première enfance un jugement inique ; comme Mercure, il assiste à la lutte de deux serpents ou dragons ; enfin les jongleurs rapportent à ses enchantements la naissance d'Artus, qu'ils calquent pour ainsi dire sur celle d'Hercule. Ici le plagiat, pour n'avoir jamais été remarqué, n'en est pas moins évident ; il suffit de mettre Mercure au lieu de Merlin, Jupiter au lieu d'Uther, Amphytrion

au lieu du duc de Tintaguele, Alcmène au lieu d'Ygerne, Hercule enfin au lieu d'Artus. Ainsi dans l'épopée bretonne viennent se fondre plusieurs des traditions de l'antiquité profane et sacrée.

Mais on y retrouve aussi des souvenirs véritablement nationaux, et la branche de *Merlin* a cela de particulier qu'elle s'attache de préférence aux fastes des Bretons et à toutes les traditions glorieuses de leur histoire. Les exploits d'Artus et de ses compagnons, les défaites des Saxons qui, bientôt après la mort du héros, opprimèrent les îles britanniques, enfin l'explication des différentes légendes répandues dans le pays sur l'institution de la Table ronde, tel est le principal objet du récit qu'on peut regarder comme le dépôt des traditions les plus anciennes et les plus incontestables de cette nation. Sans doute elles y sont confondues avec d'autres faits empruntés aux souvenirs de tous les temps et, pour ainsi dire, de tous les peuples; Artus est tour-à-tour Alexandre, César, Hercule et Charlemagne; mais il est aussi le roi qui défendit l'indépendance bretonne, le roi que sa femme Genièvre trompa, que son neveu Mordred trahit; le roi qui disparut dans un combat et dont la mort reste toujours pour les Bretons un sujet de doute et d'espérance.

A la branche de Merlin succède celle de *Lancelot*. Ici le caractère du récit change complètement. Il ne s'agit plus des fastes politiques de la nation ni des traditions également consignées dans le livre latin de

Geoffroy de Monmouth et dans le poëme françois de Wace ; mais on peut appliquer à cette branche les premiers vers de l'*Orlando furioso* :

Le donne, i cavalier, l'arme, gli amori,
Le cortesia, l'audaci imprese io canto.

Ajoutez-y toutefois quelques épisodes étrangers au mouvement général du récit et qui se rattachent aux conceptions du *Saint-Graal*, ou bien aux guerres d'Artus mentionnées dans le *Merlin*, vous aurez l'indication très-complète de tous les éléments de *Lancelot*. A mon avis on ne peut revendiquer en sa faveur une origine bretonne : la plupart des noms de lieux et de personnages, le caractère chevaleresque des récits, l'absence de tout autre intérêt que celui dont l'amour et les tournois sont la source ; enfin le talent prodigieux de style que l'on ne peut guère manquer d'y reconnoître pour peu que l'on ait étudié l'ancienne langue françoise, tout dans le roman de *Lancelot du Lac* révèle une invention purement françoise. Supposer que, dans les anciennes traditions bretonnes, on ait pu trouver toutes les circonstances de la passion mutuelle de Genièvre et de Lancelot, c'est prétendre que M^{ns} de Scudery avoit pu emprunter réellement à Xénophon son énorme roman de *Cyrus*, c'est admettre quelque chose de plus invraisemblable encore ; car dans l'œuvre de M^{ns} de Scudery les noms grecs du moins ont tous été respectés.

On n'a pas assez remarqué l'importance d'un

monument de cette nature, élevé avant la fin du XII^e siècle, en France ou en Angleterre, par un baron d'origine françoise. Que deviennent nos préventions contre la grossièreté, l'ignorance et la barbarie de nos ancêtres, en présence d'une composition complètement fondée sur des aventures galantes et dans laquelle cependant vous cherchiez en vain une parole qui blessât la pudeur la plus ombrageuse? Chaque page révèle au contraire une élégance de mœurs comparable peut-être à celle des chevaliers contemporains des Fleuranges et des Bayard. Quoi! ces barons dont nous aimons à tourner en ridicule l'orgueilleuse ignorance se plaisaient à faire, dès ce temps-là, des livres demeurés pendant plus de trois siècles l'admiration et les délices de l'Europe entière! D'un autre côté, c'est aussi des rangs de cette vieille baronnie françoise que sortirent les Villehardoin, les Joinville, les Charles d'Orléans, les La Noue, les Montaigne et les Castelnau. Songez que je ne vais pas au-delà, et que même je laisse en arrière plus de cent poètes élégants, tous de la plus haute naissance et tous contemporains de Philippe-Auguste ou de Saint-Louis. Un jour viendra sans doute où nous refuserons notre confiance à ce dicton; *un gentilhomme auroit autrefois rougi de savoir lire*. Alors, nous examinerons; alors nous ne répéterons pas tout ce qu'on a dit, mais seulement ce qu'on aura bien fait de dire.

Et quand je défends ici l'éducation cultivée, l'él-

gance de mœurs et la politesse de nos ancêtres, je ne prétends pas contester la réalité des crimes et des désordres dont l'histoire aussi nous a retracé le sombre tableau ; chaque siècle (et le nôtre lui-même ne semble pas devoir, à titre d'exception, confirmer la règle), chaque siècle, dis-je, a sa part de forfaits et d'extravagances. Sans doute il ne faut pas en dissimuler les conséquences ; mais il faut encore moins se borner à décrire ce triste côté des annales de l'humanité : car auprès des grands forfaits brillent les grands dévouements, les actions héroïques ; et prétendre reconstituer l'ancienne société avec des procès-verbaux d'exécutions judiciaires, ce seroit étudier exclusivement les mœurs du jour dans l'intérieur du bague de Toulon ou dans les colonnes de la Gazette des tribunaux. Ce n'est pas sur de pareils témoignages que l'on peut tracer un jugement véridique de la civilisation ; il faut examiner chaque époque avec sa littérature et son histoire, avec tous les monuments qui nous restent de son génie, de ses habitudes et de ses croyances. Ceux qui ont la vue courte comprennent difficilement la physionomie générale d'un siècle : ils se rejettent sur les petits événements et sur les anecdotes scandaleuses ; ils forment avec les cas exceptionnels la somme totale des événements ordinaires. Et, pourtant, l'histoire anecdotique, nous fut-elle léguée par des contemporains, est seulement le récit des faits qui, s'éloignant des habitudes, ont excité la surprise de ceux mêmes

qui les recueilloient. De tels exemples ne doivent donc pas être admis comme la preuve d'un débordement universel. Je sais bien que feu M. Dulaure a, dans son *Histoire de Paris*, tiré le plus grand parti du genre de renseignements dont nous cherchons à diminuer l'importance ; mais je dois avouer aussi que M. Dulaure ne m'a jamais semblé, dans les questions historiques, le meilleur guide à consulter pour un citoyen véritablement ami des souvenirs de la patrie. Je reviens au *Lancelot*.

Quoique très-inférieur au Tristan, sous le rapport de l'intrigue et de l'intérêt dramatique, le *Lancelot* fut dans le treizième et dans le quatorzième siècle le livre par excellence ; tous les damoiseaux en avoient approfondi chaque épisode et se trouvoient en mesure de soulever une infinité de discussions délicates sur les nombreuses situations critiques dans lesquelles un amour criminel entraîne nécessairement la reine Genièvre et le pauvre Lancelot. Traduit du françois en allemand, en italien, en anglais, en espagnol, le roman ne tarda guères à subir en Portugal une transformation dont la vogue finit par succéder, dans toute l'Europe, à celle dont avoit si longtemps joui son modèle. J'entends parler ici de l'*Amadis de Gaule*, et rien ne seroit plus facile à prouver jusqu'à l'évidence que cette origine françoise du célèbre roman portugais. Mais j'aime mieux revenir à l'influence que prit, dans le moyen-âge, sur les mœurs le roman de Lancelot ; on peut dire qu'avec

le Tristan, ils donnèrent le plus singulier développement à toutes les idées, base de l'esprit chevaleresque, qui vinrent se briser au xvi^e siècle devant le *Don Quichotte* de Cervantes. Il y a plus : si l'on n'a pas lu le *Lancelot du Lac*, on ne pourra jamais comprendre la source de cet amour sentimental dont l'exaltation est visible dans les aventures de Roméo et Juliette, du comte de Champagne, du châtelain de Coucy, et de tant d'autres.

On connoît la fameuse aventure de Françoise de Rimini rencontrée par le Dante en enfer, auprès de son amant. Françoise avoit été mortellement frappée, dans les bras de Paul, par un mari essentiellement jaloux. « Hélas, » s'écrie Dante en revoyant les deux ames infortunées, « combien de douces » pensées, combien de vives impressions durent » précéder l'instant douloureux de leur mort ! Fran- » çoise ! » ajoute le poète, « tes peines cruelles me » font répandre un torrent de larmes. Dis-moi : Dans » le temps de vos langueurs, comment l'amour vous » éclaira-t-il sur le caractère de vos mutuels désirs ? » Françoise répondit : « Il n'est pas de douleur com- » parable au souvenir des jours heureux, quand ces » derniers ne peuvent renaître ; pourtant, si tu désires » connoître la première source de notre amour, mes » larmes et mes paroles vont tour à tour te satisfaire. » Un jour, nous prenions plaisir à lire dans *Lancelot* » comment l'amour l'avoit subjugué. Nous étions » seuls ; à l'abri de tout soupçon. Maintes fois, cette

» lecture nous avoit troublé les yeux et coloré le vi-
» sage ; mais un endroit surtout assura notre défaite :
» ce fut quand Lancelot presse le doux sourire de
» son amante. Alors, celui duquel je suis désor-
» mais inséparable me baisa la bouche tout trem-
» blante. Hélas ! le livre fut pour nous un autre Ga-
» lehaut ; ce jour-là , nous ne lûmes pas davan-
» tage. »

Maintenant il est curieux de rapprocher l'histoire de Françoise de Rimini du passage de Lancelot qui fut la cause de son égarement fatal. L'extrait sera long ; la concision n'a jamais été le défaut des amans ni de leurs historiens : les rédacteurs des livres de chevalerie se donnent surtout pleine carrière sur ce propos-là. Galehaut, le compagnon, l'ami, l'admirateur de Lancelot, s'est aperçu de la sympathie qui règne entre son héros et la noble épouse d'Artus. Depuis le moment où Lancelot eut entrevu Genièvre, il n'a revé que Genièvre, il n'a rapporté qu'à Genièvre toutes ses pensées, toutes ses actions. Telle est la force de l'enchantement qui le domine, que la présence de la reine n'a jamais manqué de lui ravir l'usage de sa raison et ne lui laisse pas même la liberté de se défendre contre le moins redoutable des chevaliers. Galehaut sent donc le besoin de mettre un terme à cet état violent : il cherche à fournir à Genièvre l'occasion de rassurer Lancelot et les moyens de l'accoutumer à son bonheur. La chose n'étoit pas facile. Genièvre avoit pour première dame de compagnie une jeune

veuvé sur laquelle le mérite de Lancelot avoit fait une vive impression. La dame de Malehaut, c'étoit son nom, avoit l'année précédente retenu le héros sous différents prétextes en chartre privée ; elle avoit alors mis tout en œuvre pour l'engager à s'expliquer ; inutiles efforts : l'on conçoit maintenant que l'entrevue de Lancelot et de Genièvre ne pouvoit manquer d'éveiller ses inquiétudes. Galehaut n'ignoroit rien de ces circonstances. Aussi, quand la reine le supplioit de lui ménager une entrevue avec son ami, il avoit besoin, d'un côté, de faire taire les tremblements de Lancelot, de l'autre de prévenir les dangers dont les menaçoit la présence de la dame de Malehaut. Enfin, un jour il arrive auprès de son langoureux ami :

« Sire, » fait-il, « il n'y a plus : ores convient-il » que la royne vous voye. — Pour Dieu, respont » Lancelos, faites-le si que nul ne le sache fors que » vous et elle. Car il y a tels gens avec monsei- » gneur le roy qui me congnoistroient bien s'ils me » voyent. — Or n'ayés garde, fait Galehaus, car » je en penserai bien. Adonc reprend de lui congié, » si appelle son seneschal. — Gardes, fait-il, que » se je te envoies querre que tu vengnes, ô moi » et amenes mon compaignon, si que nul ne sai- » che par toi qui ce soit il. — Sire, fait-il, à vostre » plaisir !

« Lors revient Galehaus au tref le roi, et la royne » lui demande : Quelles nouvelles ? — Dame, fait-il,

» assés belles. Venue est la fleur de tous les che-
 » liers du monde. — Dieu ! fait-elle, comment le
 » voirrai-je ! car je le veuil voir, en telle manière
 » que nul ne saiche que ce soit il, fors moy et vous.
 » Or m'est assés trop tard que je le voye. —
 » Dame, fait-il, vous le verrez encore assés, et si
 » vous dirai comment : nous irons là aval déduire
 » (disant cela montroit-il à la royne ung lieu delà
 » les prés plein d'arbrisseaux). Si menerons le moins
 » de compaignons avecques nous que nous por-
 » rons, là verrez-vous lui un pou devant la nuit. —
 » Ha ! fait-elle, que vous avés bien dit ! biau doux
 » amis, pleust ore à Dieu que il annuitast tout
 » maintenant ! Lors commencièrent tous deus à
 » rire ; et la dame de Malehaut le voit, si s'en prent
 » moult garde, et léans ne vient-il chevalier que ele
 » ne le regarde au vis.

» Mais la royne fait mout grant joie du chevalier
 » qui est venu, et bien lui tarde la nuit à venir. Si
 » entend beaucoup à deviser pour le jour mieus ou-
 » blier. Et quant avint après souper que il avesprit,
 » la royne prit Galehaut par la main et si appelle
 » avec lui la dame de Malehaut, et damoiselle Laure
 » de Carduel et encore une autre damoiselle sans
 » plus. Si s'en ratournent devers les prés là où Ga-
 » lehaus avoit dit ; et quant il sont un pou alés,
 » Galehaus regarde et voit un escuyer, si l'appelle et
 » lui dit qu'il aille dire à son seneschal qu'il vienne
 » à lui. Et quant la royne l'ouy, si le regarde et

» lui dit : Comment ! est-ce vostre seneschal ? —
» Nenil , dame, fait Galehaus , mais il vendra avec lui.

« Adonc viennent sous les arbres Galehaus et la
» royne long des autres; et le varlet vint au seneschal,
» si luy dist son message , et il prinst tantost
» le chevalier avec luy , si passèrent outre l'eau et
» vindrent contrevail les prés. Et quant il aprouchèrent ,
» les dames les regardèrent , et la dame de Malehaut
» les congneut bien pour ce que maint jour les avoit elle eue
» en sa baillie. Et Galehaus dit à la royne : Dame vez-ci le meilleur
» chevalier du monde,— lequel est-ce ? fait la royne.— Dame,
» fait-elle, lequel semble-ce estre ? — Certes, fait-elle,
» ils sont tous deus beaux chevaliers. — Dame, fait Galehaus,
» bien sachiez que c'est ung des deus. Adonc viennent devant
» la royne , et li chevaliers tremble si fort que à peine peut
» la royne saluer, et toute sa couleur a-il perdue , si que la
» royne s'en esmerveille. Lors s'agenoillent tous deus , et le
» seneschal les salue et ainsi fait le chevalier , mais c'est
» moult povrement , et comme honteux fiche-il ses yeux en terre.
» Lors se pensa la royne que c'est il. Et Galehaus dist au
» seneschal : Allés , et faites compaignie à ces dames-là qui
» sont toutes seules. Cil fait ce que son sire lui commande ,
» et la royne prent le chevalier par la main , là où il estoit
» à genoux et l'assiet devant luy , et luy fait moult bel semblant ,
» et luy dit tout en riant : Sire, nous vous avons moult désiré ,
» tant que Dieu

» merci et Galehaus qui ci-est, nous vous véons.
 » Mais pourtant, encore ne sai-je mie sé vous estes
 » le chevalier que je demande : et combien que Ga-
 » lehaus m'ait dit que c'est vous, encore le voul-
 » droi-je bien savoir par votre bouche sé vostre plai-
 » sir i estoit. Et il respond que il ne scet. Et la
 » royne s'en esmerveille. Et Galehaus est à malaise
 » de luy, car il le voit honteus et esbahis. Et pense
 » qu'il dira mieus son penser à la royne seul à seul.
 » Si regarde et dit si hault que les dames l'oyent :
 » Certes fait-il, moult suy ore vilain, toutes ces
 » dames n'ont que ung seul chevalier. Lors se dresce
 » et vient ó les dames, et elles se lievent encontre
 » lui. Il les rassiet et puis commencièrent à parler
 » d'autres choses.

» Mais la royne met en parole le chevalier, si luy
 » dit : Biaux doulx sire, pourquoy vous celez-vous
 » ainsi vers moy. Certes il n'y a pas pourquoy : mais
 » dites-moi se vous estes celui qui vainqui avant-
 » hier l'assemblée ? — Dame, fait-il, ouy. — Donc
 » estes-vous cil qui avant-hier portastes les armes
 » Galehaut ? — Dame, fait-il, ouy. — Or me distes,
 » fait-ele, qui vous fist chevalier ? — Dame, fait-
 » il, vous. — Je ? fait - ele ; quand ? — Dame,
 » fait-il, vous membre-il pas que ung chevalier vint
 » à vous et au roy à Camelot, lequel estoit navré,
 » et que ung varlet vint à luy le vendredi et fut che-
 » valier le dimanche ? — De ce, fait-ele, me sou-
 » vient-il bien. Estes-vous celui que la demoisele

» amena vestu de la robe blanche ? — Dame, fait-
» il, ouy. — Pourquoi dites-vous donc que je vous
» fis chevalier ? — Dame, fait-il, parce qu'il est
» voir, et que la coustume est ou royaume que che-
» valier ne peut estre fait sans espée ceindre, et de
» vous la tiens-je, que le roy ne me la donna mie.
» Pour ce vous di-je me féistes-vous chevalier. —
» Certes, fait-elle, de ce suis-je très lie. Or me dictes,
» fait-elle, puis que vous fustes parti de Camelot,
» vous vis-je onques puis ? — Dame, fait-il, ouy. A
» telle heure que vous m'eustes grant mestier, quar
» sé vous ne fussiés, je fusse nayé, et vous me féistes
» traire hors par messire Yvain. — Ha ah ! fait-
» ele, donc sai-je bien qui vous estes, vous avez
» nom Lancelot du Lac. Et il se taist. — Pardieu,
» fait-elle, on le sait pièce à la court. Mais avant-
» hier, à l'assemblée, pourquoi féistes-vous tant
» d'armes ? Et il commence à soupîrer moult fort,
» et la reine le tient moult court. Dites-moi, fait-
» ele, séurement et je ne vous en descouvrirai. Car
» je sais bien que pour aucune dame ou damoisele le
» féistes-vous. Dites-moy qui ele est, par la foy que
» vous me dévés. — Ha a ! Dame, fait-il, bien
» voy que il le me convient dire. Dame, ceestes vous.
» — Je ? fait-elle. Par moy ne ployastes mie les trois
» lances que ma damoisele vous aporta. Car je
» m'estoie bien mise hors du mandement. Dame, fait-
» il, je féis pour la damoisele ce que je deus, et pour
» vous ce que je peus. — Or me dites, toutes les

» choses que vous avez faites pour moy , pourquoy
 » le féistes-vous? Dont me ameriez-vous? — Dame,
 » fait-il , je n'aime tant né moy né autrui. — Et dès
 » quant , fait-ele, m'aimés-vous tant? — Dame, fait-
 » il , dès le jour que je fus appelé chevalier , et si
 » ne l'estois-je mie. — Par la foy que vous me de-
 » vez, dont vient celle amour que avés en moy
 » mise? — A ces paroles que la royne eut dictes ,
 » si advint que la dame de Malehaut dreça la teste
 » qu'ele avoit eue embrunchée , et ele le regarde et
 » le recognoit , et le chevalier ele. Si eut tel peur et
 » tele angoisse en son cuer que il ne povoit respondre
 » à ce que la royne lui disoit. Si commence à soupirer
 » moult fort et les larmes lui courent tout contreval
 » les yeux si espesses que le samit dont il estoit vestu
 » en fu mouillé jusque sur les genoux, et quant il re-
 » gardoit la dame de Malehaut , son cuer en estoit
 » moult à malaise.

» De ceste chose se prist la royne garde; si vit qu'il
 » regardoit moult piteusement, là où les dames se
 » séoient, et elle l'arraisonna. — Dites-moy, fait-ele,
 » dont ceste amour vint premier? Et il s'efforce de
 » parler au plus qu'il peut, et lui dist : Dame, vous me
 » le féistes faire, qui de moy féistes vostre amy , sé
 » vostre bouche ne menty. — Mon ami ! fait-ele,
 » et comment? — Dame, fait-il, je m'en ving devant
 » vous tout armé quant je pris congié du roy, et
 » estoye tout armé, fors mon chief et mes mains; si
 » vous commanday à Dieu et dis que j'estoye vostre

» chevalier. Et je vous dis, *Dame, à Dieu !* Et vous
» déistes : *Allez à Dieu, bel ami.* Ne onques puis
» du cuer ne me put ce mot issir. Ce fu le mot qui
» preudome me fera, ne onques puis ne vins à si grant
» meschief que de ce mot ne me souvenir. Ce mot
» me conforte en tous mes ennuis. Ce mot m'a de
» tous mes périls garanti. Ce mot me saoule en tous
» mes faims ; ce mot me fait riche en toutes mes po-
» vretés. — Parfoi ! fait la royne, ce mot fu dit
» de bonne eure, et benoist soit Dieu qui dire me le
» fist. Mais je ne le pris pas si assurément comme
» vous féistes, et à mains chevaliers l'ai-je dit là où je
» ne pensai onques, fort du dire ; mais vostre penser
» ne fust pas vilain quant preudome vous a fait devenir.
» Et non pour tant, la cōustume est ore telle, des
» chevaliers qui font assés grans semblans à maintes
» dames de telles choses dont moult petit en ont au
» cuer. Et vostre semblant me monstre que vous
» amez l'une de ces dames plus que ne faites moy ;
» car vous en avez plouré de peur et n'osez re-
» garder de vers elle, de droite regardeure. Or,
» j'ai veu mointes fois de teles choses et je voy bien où
» est vostre cuer, combien que le corps soit cy. Et
» ce disoit-ele pour le faire à malaise, car ele se doub-
» toit bien qu'il ne pensoit qu'enelle, mais ele se delitoit
» fort en sa mesaise voir et escouter. Et il en fu si an-
» goiseus que à pou qu'il ne se pasma. Mais la reine
» le redoubta moult quant le vit ainsi muer et changer.
» Si le prent par les cheveux, que il ne chaye, et appelle

» Galehaus. Quant cil voit son compaignon — Ha
 » dame, fait-il, pour Dieu dictes moy qu'il a eu. Et
 » la royne lui conte ce que elle lui avait mis par de-
 » vant. — Ha a! dame, fait-il, pour Dieu merci!
 » Vous me le pourriez bien tollir par teles paroles et
 » ce seroit trop grant dommage. — Mais savez-vous,
 » fait-elle, pourquoy il l'a fait tant d'armes, et s'il est voir
 » que c'est pour moy? — Dame », fait-il, « bien l'en
 » povez croire; car aussi comme il est preux sur tous
 » autres hommes, aussi est son cuer plus vray que
 » tous les autres. Lors lui conte toutes ses cheva-
 » leries. Or sachiez, fait la royne, que il a tout fait
 » pour un seul mot. Lors lui devise ce mot ainsi
 » comme avez oy que il luy avoit dit : Ha a! dame,
 » fait Galehaus, vous savés bien qu'il vous aime sur
 » toutes choses. — Certes, fait la royne, je sai qu'il
 » a plus fait pour moy que je ne pourroie desservir,
 » mais il ne me requiert riens, ains est dolent et
 » ne fine onques de pleurer. J'en aurai tel mercy
 » que vous voudrez. Mais il ne me prie de rien. —
 » Dams, fait Galehaus, il ne ose; car on ne puet
 » riens amer que on ne le doute. Mais je vous pri
 » pour luy. Et si je ne vous prioie, si le devriés-vous
 » pourchacier, car plus riche trésor ne pourriez vous
 » mie conquerre. — Certes, fait-elle, je le sçai bien,
 » et j'en feray quanques vous commanderés. — Dame,
 » fait Galehaus, grant merci! et je vous pry que luy
 » donnés vostre amour et que vous le prenés à vostre
 » chevalier, et devenés sa loiale dame à tous les

» jours de vostre vie.— Ainsi, fait-elle, octroi-je que
 » il soit tout miens et je toute sienne, et que par vous,
 » sire Galehaus, soit amendés le trespas des conve-
 » nances.— Dame, fait Galehaus, vostre merci! Mais
 » or convient donner commencement de seurté. —
 » Vous n'en deviserez chose, dit la royne, que je ne
 » face. — Dame, dist-il, donc le baisés devant moy,
 » par commencement d'amour vraye. — Du baiser,
 » fait-elle, ne vois-je né lieu né temps. Et ne doutez
 » pas que je le fuisse aussi volentiers que il. Mais
 » ces dames sont là qui se merveillent que nous avons
 » cy tant fait. Et ne pourroit estre que ne le véissent.
 » Pourtant je le baiseraï volentiers s'il veut. Et il en
 » est si lie et si esbahi que il ne peut respondre fors
 » qu'il dit, grant merci! — Haa, dame, fait Ga-
 » lehaus, ne doutez mie de son vouloir. Et sachez
 » que nul ne s'en appercevra, car nous traïrons tous
 » trois ensemble comme sé nous nous conseillons. —
 » De quoi me ferois-je prier? fait-elle, plus volon-
 » tiers le voudroie que vous né il. Lors s'en vont
 » tous troys ensemble et font semblant de conseiller,
 » et la royne voit bien que le chevalier n'en ose plus
 » faire. Si le prent ele-mesme par le menton, et le baise
 » devant Galehaut assés longuement, si que la dame de
 » Malehaut s'en apercent.... »

C'est ici que s'arrêta, dans sa lecture, Françoise de
 Rimini et que je m'arrêterai avec elle. J'ajouterai ce-
 pendant que la fin du *Lancelot* est exemplaire comme
 la punition de Françoise. Genièvre meurt pénitente

dans un monastère, et Lancelot, en punition de ses anciennes foiblesses amoureuses, ne peut lui-même achever la *quête du Saint-Graal*.

On réunit ordinairement à la branche de *Lancelot* celle de cette *quête* qui termine convenablement l'histoire de tous les héros de la *Table ronde*. Il n'est pas jusqu'au vieux roi Mordrain, contemporain de Joseph d'Armathie, qui ne reparaisse un instant dans cette conclusion mystique et comme dans un chœur final, pour rendre grâces à Dieu et proclamer l'achèvement des merveilles de la *Table ronde*. Dans toutes les traditions bretonnes, la mort d'Artus est enveloppée d'un sombre nuage. On le voit dire adieu à ses compagnons, céder aux conseils de Morgane la fée, mettre le pied dans une mystérieuse nacelle, puis se diriger vers l'île d'Avallon d'où personne encore ne l'a vu sortir, mais où l'on a plusieurs fois tenté vainement de le retrouver.

Nous arrivons au plus remarquable, au plus beau de tous les romans de la *Table ronde*, à *Tristan du Léonois*. Dans l'ordre chronologique de la composition, nous aurions dû peut-être le placer le premier ; car l'auteur nous apprend expressément à son début, (Voy. 6768.) et messire Hélie de Borro nous le confirme dans sa conclusion, que Luces, chevalier, seigneur du château de Gast, près de Salisbery, ayant, d'un côté, fréquemment entendu réciter par les jongleurs de son pays les aventures de Tristan, de l'autre, *lu et relu le livre*

latin du Saint-Graal, se mit dans la tête de faire avec ce double secours un ouvrage françois, c'est-à-dire un roman proprement dit. Il s'appuya donc sur le témoignage de l'auteur du *Saint-Graal*; comme dans le récit de Gautier Map, il rattacha la souche des rois de la Grande-Bretagne à Joseph, fils de Joseph d'Arimathie. Mais bientôt, profitant d'une sorte de clairière ouverte dans ce dédale généalogique, Lucas de Gast quitta la poursuite du Saint-Graal, s'empara de la personne de Brons, neveu de Joseph, et fit descendre de lui directement les grands parents de Meliadus, roi de Léonois et père de Tristan. Une fois arrivé à Tristan, il est à présumer que Lucas de Gast n'eut plus qu'à donner un coloris agréable aux différents récits populaires. Tristan étoit, en effet, le héros par excellence des anciens Bretons. Les traditions conservoient le souvenir de son habileté dans tous les genres d'exercice du corps et de l'esprit. C'étoit le plus grand chasseur de son temps; il avoit même découvert plusieurs expédients de la Vénérerie; on faisoit aussi remonter jusqu'à lui l'origine de l'escrime ou *escrime*, sorte de lutte dont les boxeurs anglois ont conservé les principales règles. Tristan pouvoit conduire un vaisseau, diriger un cheval et lutter contre les animaux les plus redoutables; il jouoit aux échecs dans la perfection, il savoit composer les chants les plus doux, les plus mélodieux du monde, il les accompagnoit sur la harpe avec un talent que personne n'avoit la prétention

d'égaliser. De plus, le Tristan des anciens lais bretons avoit délivré le pays de Cornouailles de l'asservissement du Morhault de l'Irlande, il avoit demandé pour son oncle, le roi Mark, la main d'Iseult la blonde, princesse d'Irlande; enfin il avoit, sans le vouloir, partagé avec la fiancée de son oncle le breuvage magique dont l'effet nécessaire avoit été de les rendre amoureux l'un de l'autre.

Tel fut le premier plan sur lequel Luces de Gast exerça son talent de romancier. Comme on le voit, Tristan et les compagnons de la Table ronde n'ont entre eux aucune corrélation. Il y a plus, la légende de *Tristan* étoit si complètement indépendante de celle d'*Artus*, que dans les romans du *Saint-Graal*, de *Merlin*, de *Lancelot* et de la *Quête*, le nom du fameux prince de Léonois n'est pas une seule fois prononcé. Toutes les merveilles théologiques s'opèrent sans lui; et la glorieuse vie de l'époux de Genièvre se termine sans le secours de l'amant d'Iseult la blonde.

Ces considérations doivent nous laisser de grands doutes sur la sincérité complète des auteurs du roman de Tristan. A les entendre, au moment où Luces de Gast commença la traduction de *Tristan*, personne encore n'avoit songé à mettre le livre latin du *Graal* en français. Mais, comment se fait-il donc que Robert de Borron, traducteur du *Saint-Graal*, du *Merlin* et d'une partie du *Lancelot*, ait laissé de côté le nom de *Tristan*, tandis que Luces de Gast ne cesse de joindre les aventures

d'*Artus*, de *Lancelot* et des autres compagnons de la Table ronde à celles de son héros particulier? Si Robert de Borron travailloit après Luces de Gast, comment n'effleuroit-il pas au moins les histoires déjà racontées? comment, dans ses débuts, ne réclamoit-il pas, en faveur de Lancelot, l'intérêt qu'on avoit déjà accordé à son prétendu compagnon d'armes Tristan? comment ne signaloit-il pas (suivant le constant usage des écrivains du XIII^e siècle dans un cas semblable) une lacune importante, dans les récits traduits du Saint-Graal, que lui Robert alloit remplir? Qu'on relise le préambule cité sous le numéro 6768, et l'on me permettra de faire une hypothèse analogue au cas du *Lancelot* et du *Tristan*. Supposons que deux manuscrits de la même antiquité et de la même langue nous aient transmis, sans la moindre indication d'auteurs, les poèmes de l'*Iliade* et de l'*Énéide*: pour fixer la date respective de ces deux ouvrages on remarquera sans doute que l'*Énéide* revient sans cesse sur les événements racontés dans l'*Iliade*, mais que l'*Iliade* garde un silence absolu sur les récits de l'*Énéide*. En conséquence on décidera que la composition de l'*Iliade* est antérieure à celle de l'*Énéide*. A mon avis, on doit tirer une conséquence analogue du fait que nous avons sous les yeux. Le *Tristan* présente de nombreuses allusions aux principaux récits du *Saint-Graal* et du *Lancelot* qui n'avoient pas de racines dans les souvenirs nationaux; d'un autre côté, ni le Graal ni le Lancelot ne font une seule

fois mention des aventures de *Tristan du Léonais* : il en faut conclure que la composition *romane* du *Tristan* a suivi et non précédé les autres romans de la Table ronde.

On répliquera que l'antériorité du *Saint-Graal* et du *Lancelot* pourroit n'être réelle que dans un texte latin primitif. Mais si le roman de *Tristan* est extrait d'un texte latin du *Saint-Graal*, comment le texte françois du *Lancelot* et du *Graal* ne confirment-ils pas la liaison qui auroit existé entre eux et le héros de Luces de Gast? Vous voyez bien que le type latin antérieur du *Tristan* et du *Lancelot* compliqueroit la difficulté au lieu de la résoudre. Mais admettons que Luces de Gast, initié l'un des premiers dans la connoissance du travail de Gautier Map et de Robert de Borron, ait de son côté cherché comme eux à romancier l'une des traditions les plus fameuses de son pays; qu'il ait reçu à cette occasion les encouragements du roi Henry; qu'il ait rattaché son récit au cycle du *Graal*; et qu'enfin, de concert avec Robert de Borron et pour mieux assurer l'authenticité de tous les romans, il ait invoqué le témoignage d'un livre latin qui cependant dans tous les cas ne faisoit qu'une mention très-succincte de leurs récits très-étendus; admettez, dis-je, tous ces faits comme les plus vraisemblables, et vous aurez la raison plausible de la supercherie de Luces de Gast et des différences qui existent entre son travail et celui de ses émules.

Si le *roman* de Lancelot du Lac n'avoit pas existé avant le *Tristan*, Luces de Gast ne se seroit pas contenté de donner à son héros le troisième rang parmi les preux ; il n'auroit pas avoué que le premier appartenoit à l'amant de Genièvre et le second à son fils, le mystique et chaste Galaad. En effet, rien dans son travail ne justifie cette infériorité ; et dans le livre de *Lancelot*, celui-ci, pour grand, brave, beau, constant, généreux qu'il soit, n'a rien dont Tristan ne puisse réclamer la gloire aux mêmes titres. De plus, Tristan est excellent chasseur, excellent musicien, excellent poète, excellent *escriuteur* ou boxeur ; de plus, si Tristan aime la reine Iseult que les nœuds sacrés du mariage devoient séparer de lui, il faut en accuser la destinée ; car l'effet d'un breuvage magique est irrésistible. Mais rien de semblable ne justifie les adultères embrassements de Genièvre et de Lancelot ; sous ce dernier rapport, celui-ci reste donc encore inférieur au fils de Méliadus. Qu'ajouterai-je maintenant ? Vers le milieu du récit de *Tristan*, on trouve le passage suivant : « Icele nuit jut Tristans molt ricement, » et saciés que il jut en une chambre moult bele et » moult riche et moult bien painte à dames et à che- » valiers ; et sé aucuns me demandent qui ces pain- » tures avoit faites, je diroie que Lancelos les avoit » faites des a main, car il avoit bien là demouré un an » et demi en prison ; et à cel point qu'il vint en la » prison Morgain, il n'avoit guères fait de chevalerie

» que il nes eüst peintes ains qu'il s'en departesist.
 » Morgue l'avoit tenu en sa prison pour diverses cau-
 » ses et qui ceste cose volra savoir *si preigne le pro-*
 » *pre livre de Lancelos*, car illec le devise tot aper-
 » tement, et por ce ne le veuil-je pas deviser en mon
 » livre. »

Est-ce assez clairement démontrer l'antériorité de la rédaction française du *Lancelot* sur celle du *Tristan*? Cela n'empêche pas que ce dernier roman ne soit de beaucoup préférable au premier, tant pour la variété des aventures que pour l'intérêt que ne cessent d'inspirer les amours du pauvre Tristan. Je ne prétends pas ici faire l'analyse même fort succincte de tout l'ouvrage; peut-être le tenterai-je dans un autre volume. Il me suffira d'exprimer ici le désir de voir cette admirable composition remise en lumière d'après les excellents et vieux manuscrits que nous en possédons. J'ai dit que les éditions publiées au xvi^e siècle, outre leur insigne rareté et leur prix exorbitant, avoient le défaut d'être criblées de bévues typographiques, et le tort plus grand encore d'offrir un texte abrégé, arrangé, tronqué de toutes les manières. Ceux qui se glorifient d'en posséder un exemplaire pourront s'en convaincre en comparant l'histoire du breuvage amoureux dans leur édition et dans les manuscrits. Les arrangeurs ont jugé convenable de faire dater la passion de Tristan du premier jour qu'il vit la blonde Iseult; ainsi *le boire amoureux* est parfaitement inutile, il arrive trop

tard et le mal est déjà fait avant que la coupe ne soit vidée. Dès lors le roman est véritablement immoral et la conduite du héros devient inexcusable. Mais les arrangeurs ont encore plus maltraité le dénouement ; au plus ancien récit de la mort des deux amants, ils ont préféré celui que leur fournissoient les versificateurs anglois et françois du XIV^e siècle. Tristan frappé mortellement dans un combat languit pendant plusieurs mois ; enfin il se persuade qu'Iseult la blonde peut seul le guérir, moins encore par l'effet de sa présence que par les ressources de son art ; il envoie donc vers elle Kaeddin, pour la conjurer de venir le trouver ; il confie deux voiles à ce messager, l'une blanche et l'autre noire : s'il ramène Iseult, il aura soin de tendre la première, sinon l'autre lui apprendra qu'Iseult l'abandonne. Kaeddin n'a pas grand peine à décider la reine de Cornouailles ; mais la sœur de Kaeddin, Iseult aux blanches mains, avoit malheureusement entendu les recommandations que Tristan, son époux, avoit faites à son frère. La jalousie lui persuade de tromper Tristan, et dès qu'elle aperçoit de loin le vaisseau de Kaeddin revenant gaiement de Cornouailles, la voile blanche tendue, elle accourt à Tristan et lui annonce qu'elle a remarqué la couleur noire de la voile. A ces mots Tristan se pâme et meurt de douleur ; et la blonde Iseult, en arrivant, n'embrasse qu'un cadavre qu'elle ne tarde pas à suivre au tombeau.

Tel est le récit préféré dans les éditions imprimées.

mées, dans le manuscrit décrit sous le numéro 6776, enfin dans l'un des fragments poétiques nouvellement publiés par M. Francisque Michel. On peut dire qu'il est renouvelé des Grecs et qu'il rappelle très-bien l'histoire d'Egée, roi d'Athènes, se précipitant dans la mer à la vue de la voile noire du vaisseau de Thésée. Mais il y a loin de là au fragment que nous allons transcrire tout au long, parce qu'il peut seul donner une idée du style de *Tristan* et des malheureux changements qu'on lui a fait subir : (1)

« Or dit li contes que un jour estoit Tristans en-
» très es chambres la, royne et harpoit un lay qu'il
» avoit fait. Audret l'entendi et le vint conter au roy
» Marc; Tristans estoit désarmés, si que le roy le
» ferist mortellement parmi l'eschine d'un glaive en-
» venimé que Morgain li ot baillié. Quant li rois ot
» fait cestui coup, il s'en parti, car il ne osa Tristans
» attendre. Tristans congnut bien que il estoit féru
» à mort; il ne pot le roy ateindre et, pour ce,
» s'en vint d'autre part en la court à val et monta le
» premier cheval qu'il trouva; si s'en fuit de Tinta-
» guel et s'en vint au chastel de Dinas. Lors se
» coucha tantost et dist qu'il estoit mort sans faille.

» Quant Dinas ot ceste parole, il en est trop des-
» confortés : Sagremors en pleure nuit et jour com
» cil qui moult amoit Tristans. Li Mire le reguar-
» dent mais nus ne i sait donner conseil, ains dient
» communement qu'il est mors. Tristans se plaint

(1) Copié dans le manuscrit 6775, comparé avec les autres.

» qui grant mal endure; il soupire et pleure : il ame-
» grit et empire trop laidement, si que ainçois que le
» mois soit passés, nus qui devant l'eust véu ne le re-
» congneüst ; il ne se puet mès remuer; il crie et braït
» par grant douleur ainsi comme hors du sens. Ses
» compagnons qui bien congnoissent la grant douleur
» qu'il sent, pleurent devant luy, car bien savent certai-
» nement qu'il est à la mort et il méismes le voit bien.

» Quant li rois Marc oy et sot que Tristans se mour-
» roit, plus en est lie que il ne fust pieça, que bien
» luy est advis, sé Tristans estoit mors, que il ne trou-
» veroit jamais en Cornouaille homme qui contre lui
» osast se drecier. Il envoie chascun jour savoir com-
» ment Tristans le fait, et l'en lui apporte nouvelles
» qui bien lui plaisent, car l'en lui dit certainement
» que ne puet mès Tristans longement vivrè. Audret
» en tressaut de joie , mais qui que soit lie , la royne
» Iseult en est courouciée de tout son cuer, ele
» pleure et fait male fin et dit bien qu'elle mourra
» de cestui deuil , et sé por deuil faire ne puet mo-
» rir , ele s'ocira de ses mains , car après Tristan ne
» vivra ele un seul jour. Mais tant soit li rois joians
» de cele mors , si dist-il bien qu'il verroit vollen-
» tiers Tristans avant qu'il morust ; et au derrain ,
» quant l'en lui conta comme angoisseus fu Tristans,
» il en a pitié en son cuer et ne se puet tenir qu'il ne
» die aussi comme en plorant : Certes , ce est da-
» maiges de la mort Tristans, que jamais, à mon es-
» cient , ausi bonne lance ne sera el monde comme

» il estoit, et sé il ne se fust si desloyaument mené
 » vers moy, l'en le péust prisier de toutes choses sur
 » tous chevaliers.

» Assés pense li rois Marc et pitié a de son nepveu,
 » ainsi comme nature l'en semont ; or voudroit-il
 » qu'il ne l'eust pas féru. La royne ne desire fors la
 » mort; elle mene son dueil jour et nuit et ne s'en cele
 » pour le roy Marc, car ele vouroit bien que li rois
 » l'ocist, si finiroit adonc son deuil. Et quant les nou-
 » velles lui viennent que Tristans ne puet plus durer
 » de troys jours ou de quatre, elle dist : Meure
 » quant Diex plaira, car certes je luy ferai compaignie.
 » Celuy jour, sé Diex m'aït, je m'ociray ; si fineront
 » mes douleurs. Telles paroles disoit la royne,
 » quant l'en lui dist que Tristans étoit à fin venu,
 » et li rois en estoit assés plus dolent qu'il ne faisoit
 » semblant.

» Quant Tristans vit qu'il ne pourroit plus durer
 » sé petit non, il dit à Dinas : Mandés le roy Marc
 » qu'il vengne à moy ; je le veroye volentiers ains
 » que je morusse. Je ne li sai pas si mal gré de ma
 » mort comme je fais à Audret. Dinas manda erra-
 » ment un message à Tintaguel qui conte au roy
 » Marc ces nouvelles. Quant li rois oï ce, il commence
 » à plourer moult fort, il baisse la teste et dist si
 » haut que ceux qui ilec estoient l'entendirent : Hé-
 » las! comment j'ay mal fait qui mon chier nepveu ay
 » ocis, le meilleur chevalier du monde! je ay toute
 » chevalerie honnie Li rois sans délaïement monte et

» meine avec luy compaignie ou chastel Dinas. Quant
» il vint ou chastel, l'en li ouvri la porte ; il entra de-
» dans trop dolent, il descend et monte en la tour en
» hault où Tristans gisoit si empirié qu'à peine le po-
» voit li rois congnoistre, et commence fort à plourer.
» Quant Tristans vit le roy venir, il se volt lever en
» son séant, mais il ne pot, quar il estoit trop foi-
» bles. Oncles fait-il, bien vengniés vous ! Vous
» estes venus à ma derrenière feste ; à ma mort sui-
» venus que vous avés tant desirriée ; or est vostre
» joie accomplie quant Tristans est venus à fin. Tris-
» tans est mors ; par peu verrés ce que vous désirés.
» Ha ! roy Marc, vous cuidastes faire vostre preu de
» moy ocire ; si m'aït Diex, encore sera telle heure
» que vousvoudriés avoir donné demi vostre royaume
» que vous n'eussiés Tristans mort. Mais ore est ainsi
» venus qu'il ne puet estre autrement ! Quant il a
» dite ceste parole, il commence à plourer moult fort,
» et li rois qui bien voit et congnoist qu'il est alés sans
» retour ne puet respondre, mais demeure en si grant
» dueil comme fait Tristans. Oncles, fait Tristans,
» ne pleurés mie ; mais faites tant seulement par
» courtoisie que vous ma dame Iseult fassiez venir
» devant moy, si que je la véisse à ma fin. C'est la
» derraine requeste que je vous face, et que ele me
» voye finir. Car sachiés vraiment que je mourray
» huy ou demaïn. Pour ce, desire-je sur toutes cho-
» ses que la voye à ma mort. — Nepveu, fait li
» rois, vous volés que la royne vengne à vous et ele

» y venra maintenant. Lors l'envoie querre , et ele
» vint celluy jour méismes. Mais bien sachiés que ele
» est triste et dolente assés plus que onques més ne fu.

» Quant Tristans vit venir Iseult, celle que il ot tant
» amée et que tant desiroit à véoir, volentiers se dres-
» çat contre ele, mais il ne pouvoit. Toutes-voies fait-
» il tant comme il puet, c'est de parler. Dame,
» fait-il, bien veignez; mais c'est à tart, ce m'est
» avis; car vostre venue ne me peut faire secours.
» Que vos diroie-je, chiere dame! Mors est Tris-
» tans li vostre amis, vous le poez bien veoir. La
» royne qui tant est triste que nule plus, ploure et
» soupire de cuer parfont, et quant ele puet parler
» ele dit: Tristans, fait-ele, biaux amis, est-il
» donc ainsi que à morir vous convient? — Dame
» fait-il, oïl sans faille. Il convient que Tristans
» muire qui tant ot jà pover et force. Véez mes
» bras, chiere dame! ce ne sont pas les bras Tristans,
» ains sont les bras d'un homme mort. Il n'i a més
» pover né vigueur. Dès ore mais saiche li mondes
» que Tristans est à déclin; cil qui tant valut et qui tant
» fu doutés en monde gist mort. Hélas! com fu cil
» coup doulereus qui sur moi fu férus! Tristans
» se plaint qui le mal sent, tout celui jour est en tel
» point que il ne dist plus né moins. La royne qui
» tant estoit triste qu'ele ne demandoit fors la mort
» est toujours devant luy. Et toute la nuit, il ot léans
» tel luminaire que tuit i véoient bien clair, fors
» Tristans qui auques avoit perdu la vue.

» L'en demain quant il ajourna, Tristans vit le jour
» bel et clair ; il s'efforce adont de parler tant comme
» il pot , et dit si haut que ceulx de léans l'entendi-
» rent : Ha dieux ! fait-il , que pourai dire ? En
» cest jour me convient finir ! Jamès autre jour ne
» verrai ! A chief de pièce parla Tristans à Sagre-
» mor et lui dit : Biaus amis ! s'il vous plaist , apportés
» moy m'espée et mon escu ; je les vueil veoir , ains
» que l'ame me parte du corps. Puis dit : Hélas ! et
» plus ne dit. Sagremor apporte l'escu et l'espée. Et
» quant Tristans le vit il dit à Sagremor : Biaus amis,
» tréez l'espée hors du fuerre, si la verrai plus clére-
» ment. Et il la traist tantost.

» Quant Tristans vit l'espée que il tenoit à si bonne,
» il soupire fort, puis dit : Ha ! espée , que ferés-vous
» des ores mais ! à cestui point departés-vous de
» vostre seigneur. Certes , jà si bon n'aurés mais !
» né tant ne serés doubtée comme vous avés esté.
» Vous perdés vostre honneur. Sagremor, dous amis,
» des ores mais commant-je à Dieu toute chevalerie ;
» hui mais pren-je congié à èle ; moult l'ai amée et
» honorée , mais ne sera plus honorée par moy.
» Lors se taist. A chief de pièce il recommence à par-
» ler à Sagremor. Biaus amis, fait-il , dire le m'es-
» tuet, je ne puis plus cest fait celer ; volés oïr la grei-
» gneure merveille du monde ? hélas ! comment le di-
» rai-je ? certes, force me le fait faire ; voulés oïr toute
» la plus honteuse parole que Tristans dit ? hé-
» las ! comment istra de ma bouche ? Lors se taist

» autre fois puis redit : Sagremor, ne le puis plus céler,
 » *je suis vaincus!* Lors commence à plourer trop
 » durement plus qu'il ne fist autrefois. Et quant il a
 » assés efforcement pleuré il regarde Sagremor, et
 » puis lui dit : Sagremor, je puis bien rendre mes
 » armes. Je les vous rent, je vous rent ma che-
 » valerie; et je la laisse outre mon gré.

» Quant il a dite ceste parole, il recommence son
 » pleur, puis dit à Sagremor : Treez près de moy
 » cele espée, si que je la puisse adésér; et il si fait.
 » Et il commence à baisier le branc et le pont. Après
 » baise son escu et redit : Hélas! comme il me griève
 » que je me desparte de mes armes! hélas, pourquoi
 » sui-je sitost mort? Adieu, bonne espée, si vous
 » commant à Dieu, que je ne vous puis plus re-
 » garder. Li cuers me crieve de douleur. Sagre-
 » mor, je vous baille mon cuer et mes armes; en
 » leu de moy les honorez, sé vous onques Tristans
 » amastes.

» Quant Tristans a dit ceste parole, il se tourne
 » vers la royne et li dit : Dame, je me muir! venue
 » est l'eure que je ne puis més aler avant; certes
 » tant me suis combattus contre la mort comme j'ai
 » pu. Ma chiere dame! et quant je muere que ferés-
 » vous? comment durerés-vous après moy. Com-
 » ment pourra ce estre que Iseult vive sans Tristans?
 » ce sera aussi grant merveille comme du poisson
 » qui vit sans aigue, et comme du corps qui vit sans
 » ame. Chiere dame! que ferez-vous? Quant je

» muir, ne mourrés - vous avoec moi? Ha! bele
 » douce amie, que jé ai plus amée de moy, faites
 » ce que je vous requiers, que nous meurions en-
 » semble. La royne qui tant avoit deuil qu'à pou
 » que li cuers ne li crevoit ne sait qu'ele doit respon-
 » dre, à chief de pièce li respont : Amis, sé Diex
 » m'aïst, il n'est ore nule chose en cest monde que
 » je amasse tant comme morir avec vous, et comme
 » faire vous compaignie à ceste mort : mais je ne
 » sais comment ce puisse estre; sé vous le savés,
 » si le dites, jel ferai errament. Sé pour douleur et
 » angoisse péust nule femme morir, je fusse morte
 » plusieurs fois puis que je vins céans. Car je ne
 » cuit mie que nule dame fust onques tant dolente
 » que je ne soie encore plus. Et s'il fust à ma vo-
 » lenté, je mourusse ore en droit. — Hé! douce
 » amie, fait Tristans, voudriés vous doncques
 » mourir avoec moi? — Amis, fait-ele, sé m'aïst
 » Diex, onques riens tant ne desirai. — Or, fait-
 » il, sui-je doncques trop lie; et avendra-il ainsi,
 » selon mon avis. Ce serait honte sé Tristans mo-
 » roit sans Iseult qui avons esté une char, un cuer
 » et une ame. Et puisqu'il est ainsi, ma douce dame,
 » que morir volés avoec moi, il est mestier que nous
 » muirions amdui ensemble. Or, m'accolés, sé il
 » vous plaist, car ma fin approuche.

» La royne pleure mout fort, quant ele entent
 » ceste parole. Ha! fait li rois Marc, sans doute elle
 » monstre bien quele est de ceste mort dolente

» outrageusement. Dinas qui est près de Tristans et
 » Sagremor pleurent et tuit li autre ; il n'i a nul
 » qui ne prie Dieu que la mort vengne prochaine-
 » ment, puis qu'il voient Tristans mourir. Quant Tris-
 » tans vit apertement qu'il estoit à la mort venus, il
 » regarde entour soi et dist : Seigneur, je muire,
 » je ne puis plus vivre ; à Dieu soyés tout com-
 » mandé. Quant il ot dite ceste parole, il dist à la
 » royne Iseult : Amie, or m'accolés, si que je fine
 » entre vos bras. Si, finerai adonc à aise, ce m'est
 » avis. Iseult s'accline sur Tristan, quant ele en-
 » tent ceste parole ; ele s'abaisse seur son pis. Tris-
 » tans la prent entre ses bras, et quand il la tint
 » seur son pis, il dist si haut que tuit cil de léans
 » l'entendirent : Des ore ne me chaut quant je muire,
 » puis que je ai ma dame avec moy. Lors estraint
 » la royne de tant de force que il li fist le cuer
 » partir, et il méesmes morut en tel point. Si que
 » bras à bras et bouche à bouche moururent li
 » dui amant, et demourèrent en tele manière em-
 » braciés. Mort sont amdui et par amour, sans autre
 » confort. »

Il seroit difficile de citer dans aucune langue
 un récit plus pathétique, une scène aussi déchirante.
 Tristan, le héros le plus intrépide et le moins accessible
 aux sentiments de peur, tremblant néanmoins à l'aspect
 d'une mort nécessaire ; Tristan, entre sa bonne épée et
 sa maîtresse, regrettant également l'une et l'autre et ne se con-

solant de perdre la première qu'en abandonnant la vie au même instant que la seconde; Tristan enfin, appelant à son chevet celui qui l'a mortellement frappé, et le forçant à pleurer l'effet d'une vengeance cependant assez légitime; voilà certes l'un des plus beaux épisodes de l'histoire morale de l'humanité. On trouvera sans doute ici de nombreuses redites, et pourtant j'en ai fait disparaître quelques-unes; on reconnoîtra dans chaque phrase l'inexpérience d'une langue qui n'a pas encore été fréquemment écrite; mais combien de beautés naturelles rachèteront cette extrême simplicité! Et comment les artifices du style pourroient-ils exprimer mieux toutes les angoisses de la mort et toutes les dernières émotions de l'amour?

Je reviendrai sans doute dans les volumes suivants sur les questions nombreuses que j'ai déjà traitées dans cette dissertation. Mais avant de finir ici, je dois dire quelques mots sur les auteurs nommés des différents romans primitifs de la Table ronde. Le premier est *Robert de Borron*. Plusieurs leçons écrivent *Burron*, quelques autres *Berron*. Ce nom de *Burron* est fréquemment mentionné dans les actes authentiques de l'Angleterre aux XII^e et XIII^e siècles. Il figure honorablement dans le *Doomsday book*, dans l'*Anglicanum monasticon* et dans plusieurs autres recueils d'anciens actes. Et, chose digne d'être rappelée, c'est à cette famille baro-

niale de Burron que se rattache la descendance du plus grand poète de notre siècle, lord Byron. N'est-il pas singulier que les premières illustrations littéraires du moyen-âge et la plus haute célébrité poétique du XIX^e siècle soient parties du même arbre généalogique? on a contesté l'existence de *Robert de Borron*, mais on n'a donné aucune raison d'un pareil scepticisme. Ce nom n'est pas de ceux que l'on invente, alors surtout qu'une famille puissante le portoit honorablement. Autant vaudroit nier l'existence de Joinville ou celle de Geoffroi de Villehardoin.

Tandis que Robert de Borron composoit les romans du *Saint-Graal*, de *Merlin* et la première partie de *Lancelot*, Luces de Gast, gentilhomme des environs de Salisbery, se mettoit, comme je l'ai déjà dit, à la rédaction du *Tristan*. Nous ne connaissons de lui que son travail et la mention de son existence confirmée par le témoignage d'Hélie de Borron. Ce dernier, parent de Robert, que sans doute il avoit vu travailler, entreprit après sa mort de terminer, non-seulement son livre, mais encore celui de Luces de Gast. Le roi d'Angleterre Henry II ou Henry III fut tellement charmé de son style qu'il le pria d'aller plus loin encore, et ce fut pour se rendre plus digne de ses générosités qu'Hélie de Borron résolut alors d'ajouter de nouvelles *laises* à celles qui avoient précédemment été composées par Robert et Luces, et enfin

par lui-même. Hélie annonce bien son travail comme la réunion de toutes les matières renfermées dans le livre latin que les précédents *romanciers* avoient négligé de traduire; mais ses paroles justifient surtout nos doutes sur l'existence de ce texte latin complet antérieur aux livres françois. Peut-être aucun de ces braves et ingénieux chevaliers-littérateurs ne savoit-il un mot de latin; en tout cas, s'ils étoient en état de traduire, ils connoissoient trop bien les goûts de leurs contemporains pour ne pas ajouter à leurs textes des broderies sous lesquelles dispa-roissoit facilement le canevas original.

N° 6795.

LE LIVRE DE TURPIN, AVEC LE TEXTE LATIN A LA SUITE.

Un volume in-folio maximo, deux colonnes, une miniature grossière, 7 petites initiales; XIII^e siècle. Relié en maroquin citron, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 63.

Ce volume comprend vingt et un feuillets de texte; les douze premiers renferment la traduction françoise, les neuf autres le texte latin. De plus, il y a huit feuilles de garde, dont trois au commencement et cinq à la fin. Sur la deuxième de ces feuilles on lit d'une écriture qui semble celle de Fauchet : *L'histoire de Karlemaines et des*

douze pairs de France en vieil françois et en latin, par l'archeveque Turpin. Sur la dernière page du texte on lit de diverses mains : *Adrianus Herveic legebat hic. — L'an mil IIII^e et XLV tombet lo sugre à sent Aldrinn.... — Anno Dni MCCCXXXVIII. VIII ydiis (sic) Augusti, fuit salvas Sancti Severini combusta igne et dedita vastitati per dominum Johannem de Insulá majorem tunc Burdegalensem et dominum Johannem de Noroit uná cum quibusdam de majoribus civibus dictæ civitatis, — xv^o Kalendarum septembris anno Domini MCCCLXXII. Helias Dei gratiá archiepiscopus Burdegalensis venit in salvitati Sancti Severini et ix^o kalend. ejus d. mensis, equis et non in cathedrâ... propter pluviâ... incongruam... vigentia.... Burdegali pcoessionaliter multitudo genti... ipsum... Je n'ai pu mieux restaurer cette quatrième mention, mais la troisième est assez importante. Le fait de l'incendie de la sauveté de Saint-Severin de Bordeaux n'est indiqué ni dans l'histoire de Bordeaux de Dom de Vienne, ni dans la Chronique Bourdeloise de Gabriel de Lurbe. Comme, en 1338, la ville encore soumise aux Anglois avoit naturellement dans son sein un parti puissant de François, il est à croire que l'incendie de cette espèce de forteresse avoit pour motif des soupçons politiques. Il est temps d'arriver enfin à la description des deux textes de Turpin.*

La partie françoise qui commence le volume est

surmontée de la figure d'un vaisseau dans lequel paroît un roi; le tout fort mal dessiné. J'ignore à quoi se rapporte cette figure. Le manuscrit semble avoir été composé dans le midi de la France. Voici la première rubrique et le prologue du traducteur :

« Ci commença le prologue Turpin le bon ar-
 » cevesque coment Karlemaines sosmis Espagne à
 » la foi crestiane.

» En l'enor nostre Segnior, qui est peres et fils
 » et saint esperis e qui est uns dex en trois per-
 » sonnes e au nom de la gloriose mere ma dame
 » Sainte Mari voil commencer l'estoire si cum li
 » bons empereires Karlemaines en ala en Espagne
 » por la terre conquerre sous les Sarasins.

» Maintes gens si en ont oï conter e chanter, mes
 » n'est si menconge non co quil en dient e en chan-
 » tent cil chanteor ni cil jogleor.

» Nus contes rimés n'est verais; tot est men-
 » çongie ço quil en dient; car il n'en sievent riens
 » fors quant por oïr dire. Li bons Baudoins, li
 » cuens de Chainau si ama most Karlemaines. Ni
 » ne vout onques croire chose que lom en chantast.
 » Ainz fit cercher totes les bones abeies de France
 » e garder par tot les aumaires por saver si lom i tro-
 » veroit la veraie ystoire. Né onques trover ne li
 » porent li cler.

» Tant avint que uns sis clers si ala en Borgognie
 » por l'estoire querre eissi cum à Deu plot; si la
 » trova à Sans en Borgognie. Icele istoire meis-

» mement que Turpins li bons arcevesques de Reins
 » escrit en Espagne qui avoec le bon empereor
 » Karlemains fu. E tot les miracles, et tot le con-
 » quest qu'il fit ; por so quil sot que vers fu, si les
 » escrivoit par nuit et par jor quant il en avoit lisir
 » si cum il li avenoient le jor.

» Dont on féit mieuz cil à croire qui i fu, qui le
 » vit, que ne font cil qui riens n'en sevent fors quant
 » par oïr dire. Li clers au bon comte Baudoin
 » contrescrit l'estoire e à son segnor l'aporta qui
 » most la tint en grant cherté tant que il vesqui.
 » E quant il sot quil dut morir, si envoya son livre
 » à sa seror la bonne Yolent la comtesse de
 » Saint-Pou. E si li manda que par amor de lui
 » gardast le livre cum ele vivoit.

» La bone comtesse ha gardé le livre jusqu'à ore.
 » Or, si me proie que je le mete de latin en ro-
 » mans sans rime ; por co que teus set de lettre qui
 » de latin ne le seust eslire. E por ce que par ro-
 » main sera-il mieus gardés, or si orés que li bons
 » arcevesques en reconte. »

A la suite est la lettre de Turpin qui, manquant dans les imprimés aussi bien que le prologue précédent, se trouvera convenablement ici :

« Turpins, par la grace de Dieu arcevesque de
 » Reins, qui fut compains le grant Karle en Espa-
 » gnie, et most ententis à son servise, si salue Leo-
 » brant lo dièn d'Ais-la-Chapele. E si li dist : Amis,
 » vos me mandastes novelament à Viane lai où je

» estoie malade par la forcenerie de mes plaies e
 » que je vos escressisse comment notre empereires
 » li tres renommés Karlemaines délivra Espagne e
 » Engalice de la peste aus Sarrasins. Et je vos en
 » conterai merveillies de ses faits qu'il fit sore Sar-
 » rasins ; ço que je ai , ot mes oils , véu par quatorze
 » ans que nos alames par Espagne e par Engalice
 » avoec lui e ob ses oz. E je n'en dot mie que je ne
 » vos en die assés de ço quil fit en Espagne et en
 » Engalice. Dedens les croniques qui sont à mon-
 » segnior Saint-Denis n'en a rienz de so que je vos
 » dirai... Or si entendés ; si le vos conterai. »

Enfin le texte latin et le volume se terminent
 par la fameuse lettre de Calixte II , dont je vais rap-
 porter le commencement :

« Calixtus , etc. Crebrò , dilectissimi , quanta mala
 » quantasque calamitates et angustias Sarraceni in
 » Yspaniam fratribus christianis inferre ausi sunt au-
 » distis ; quot ecclesias , quot castra et locos devas-
 » taverunt , quot christianos , scilicet monachos , cle-
 » ricos et laicos , gladio perimerunt ; aut horis etiam
 » longinquis sub captivitatis dominio vendiderunt ;
 » aut diversis catenis ligatos tenuerunt ; aut variis
 » tormentis angustiarunt nullus est qui enarrare
 » queat. Quot sanctorum martyrum episcoporum ,
 » abbatum et sacerdotum ceterorumque christiano-
 » rum corpora , juxta urbem Osquam et in campo
 » laudabili et in campo Letoriæ ; ceterisque chris-
 » tianorum finibus et Sarracenorum , ubi bella fuere ,

» inhumata requiescunt , nullo modo fas est expli-
 » cari , millia super millia jacent. Idcirco dilectio
 » vestra , filioli mei , quæso , intelligat quanta auc-
 » toritate qui libenter ad Hispaniam causa expu-
 » gnandi Sarracenos perrexerint , quantaque mercede
 » remunerabuntur. Fecit namque Karolus magnus ,
 » rex Gallicorum famosissimus , magis præ ceteris
 » regibus hispanica itinera innumeris laboribus
 » gentes perfidas expugnando. Et beatus Turpinus ,
 » archiepiscopus Remensis , ejus consocius , coadu-
 » nato totius Gallix et Lotaringix omnium episco-
 » porum consilio , apud Remis , urbem Galliorum ,
 » à vinculis peccatorum suorum cunctos qui in His-
 » paniam , ad expugnandum gentem perfidam , ad
 » augmentum christianitatis , captivosque christianos
 » liberandum , et ad accipiendum ibi , pro divino
 » amore , martyrium ierunt et post ituri sunt ; ut
 » in gestis ejus scribitur , etc... » .

Ce passage , qui a tant fortifié la renommée d'un faussaire , ne prouve cependant qu'une seule chose , c'est qu'au temps de Calixte II , c'est-à-dire de 1119 à 1124 , l'authenticité du récit de Turpin étoit fort peu contestée. On en a tiré l'induction que Calixte II avoit lui-même composé la fable : c'étoit , il faut l'avouer , se contenter de bien foibles preuves. En 1120 , Calixte dit ce qu'un demi-siècle plus tard tout le monde s'accorde à dire ; il croit en Turpin comme y crut Frédéric Barberousse en 1160 , comme tous les scribes qui , dès le milieu du XII^e siècle ,

nous ont transmis le texte du faussaire. Voilà tout.

J'ai longuement parlé, dans d'autres écrits, du faux Turpin, de sa Chronique et du caractère de cette composition (1). J'ai prouvé, l'un des premiers peut-être, que ce récit n'avoit pas donné naissance, mais avoit dû la sienne aux *Chansons de gestes*, dont le principal sujet étoit la mort de Roland et les exploits de Charlemagne. Je n'ai guère changé d'avis dans tout ce que j'ai avancé sur ce sujet. La composition de cette chronique mensongère dut naturellement avoir lieu dans le moyen-âge, et du x^e au xiii^e siècle. Si la rédaction primitive en fut latine ou françoise, c'est peut-être une question très-difficile à résoudre, dès que l'on fait attention aux exemples nombreux de compositions pseudonymes françoises, que l'on adoptoit plus tard, même dans les monastères, parce qu'on les croyoit fondées sur une autorité latine imaginaire. Il en avoit été ainsi de la plupart des romans de la *Table-Ronde*, et c'est ainsi que nous voyons dans les *Gesta Dagoberti* les traces encore visibles d'une première rédaction en langue vulgaire. Et pourquoi ne pas supposer de Turpin la même chose? Les coupables pouvoient sans doute être des moines, mais ils pouvoient être des jongleurs; car ces derniers, il ne faut pas l'oublier, étoient des espèces de libraires, faisant grand profit des volumes copiés de leur main et

(1) Préface de *Berte aux grans piés*. — Lettre à M. Michelet, etc.

souvent composés dans leur tête. La renommée poétique de Turpin, d'après les *Chansons de gestes*, dut naturellement inspirer l'idée de faire des *Mémoires de Turpin*, comme on en avoit imaginé d'Antoine, le disciple de Merlin ; de Darès Phrygien, le témoin de la guerre de Troie ; de Callisthènes, l'ami d'Alexandre-le-Grand. Dans tous les cas, si le *Turpin* fut roman avant d'être latin, il est à peu près certain que le premier texte vulgaire, qui remonteroit alors à la fin du x^e siècle, ne nous est pas parvenu. Celui que nous possédons a été traduit sur le texte latin, quand déjà la réputation de la relation de Turpin étoit établie depuis plus d'un siècle. Mais il n'en sera pas moins utile de remarquer que, même dans les leçons latines les plus anciennes, les phrases ne sont pas construites de la même manière et semblent par conséquent accuser une traduction double d'un même original. Pour donner la facilité d'en juger je vais transcrire et confronter le même passage dans deux textes latins, puis dans deux leçons françaises.

LEÇONS LATINES.

(1) Demum reverso Karole ad Galliam, quidam paganus rex Affricanus nomine Angolandum cum suis exercitibus terram Yspanorum sibi acquisivit; ejectis et interfectis custodibus christianis de oppidis et urbibus quod ad custodiendam terram Karolus reliquerat. Hiis auditis, Karolus cum multis exercitibus rursus Yspaniam adiit et erat cum eo dux exercituum Milo de Anglers.

(2) Reverso demum in Galliam Karolo, quidam rex Affricus nomine Aigolandus cum suo exercitu, terram Yspanis sibi subjugavit, interfectis innumeris, ejectisque de oppidis et urbibus christianis custodibus quod ad custodiendam terram Karolus reliquerat. Hiis auditis, Karolus cum innumero exercitu rursus proficiscitur in Hispaniam, fuit que cum eo dux exercituum Milo de Angulariis.

LEÇONS FRANÇOISES.

(3) Après ce que Karlemaines s'en fut venus en France, si vint uns rois d'Afrique qui avoit nom Aigolanz en Espagne. Si amena most grant ost et si prist tote la terre e lom la li rendi tote et si ocist tant de crestians quil n'en fu nus nombres. E si mist toz les crestians fors des cités et deus chastians que Karlemaines hi avoif laissez por garder. Quant le sot Karles, si assembla sez oz e ala en Espagne e si mena tant grant gent quil n'en fu nus nombre. A ceste fez si amena avoec lui le duc Milo d'Anglers qui fu dux des oz.

(4) Après ce que Karlemaines s'en fu venuz en France si vint uns reis d'Afrique qui aveit nom Aiguolanz en Espagne. Si amena most grant ost e si prist tota la terra e om la li rendi tote e si ocist tant de crestiens que il n'en fu nus nombres. Si mist toz les crestiens forz des citez et deus chasteus que Karlemaines avoit laissez por garder. Quant le sot si assembla ses oz e rala en Espagne e si mena most grant gent que il n'en fu nus nombres. A ceste foiz si mena avec lui le duc Milo d'Anglers qui fu dux des oz.

Nous parlerons ailleurs de la leçon françoise de Michel de Harnes.

- (1) Msc. 6795.
- (2) Msc. 133, Fonds Notre-Dame.
- (3) Msc. 6795.
- (4) Msc. 10370.

Pour revenir au prologue de notre manuscrit 6795, le comte de Haynault, à la sollicitude duquel on fait honneur de la découverte du manuscrit de Turpin dans une maison religieuse de Sens, étoit Baudouin V, dit le Courageux, mort en 1195, après avoir tenu le comté pendant vingt-cinq ans. Yoland, sa sœur aînée, fut mariée en secondes noces à Hugues de Champdavenes, comte de Saint-Pol, qui partit en 1202 pour la croisade décrite par Villehardouin, et qui mourut en 1205. Il faut donc placer la traduction qui précède le texte latin dans l'espace compris entre les années 1195 et 1202; car la comtesse Yoland qui la fit exécuter n'y est pas seule mentionnée. Voici l'explicit du texte françois : « Cy » est fini l'histoire. Deus doint au conte de Saint Pou » vie durable qui la fist mettre de latin en romans, » sans rime, por mieus entendre; car ceo peut maint » sen aprendre. Dites amen comunament que » Deus nos doint grant joie ensemble. Amen. »

Précisément à l'époque où le comte de Saint-Pol présidoit à cette fameuse traduction de Turpin, son beau-frère Baudouin, avant de partir pour la croisade qui devoit lui mettre la couronne impériale sur la tête, faisoit rédiger l'histoire de Flandres sous ses yeux; un autre illustre baron, Gauthier de Montbeliard, encourageoit la verve d'un versificateur qui se prenoit aux romans du *Saint-Graal* et de *Merlin*. Partout la langue françoise se dénouoit et chaque jour mettoit dans la circulation commune des monu-

ments curieux entièrement nouveaux ou jusqu'alors enfouis dans les *aumaires* monastiques.

N° 6796.

POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES D'ARISTOTE ; TRADUCTION DE NICOLAS ORESME.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes ; xv^e siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 94.

A la fin est la mention effacée d'un ancien propriétaire ; je crois que c'est Jacques d'Armagnac, duc de Nemours.

Le volume contient la traduction de la *Politique* et des *Économiques* d'Aristote, faite par Nicolas Oresme, doyen de l'église de Rouen, sur l'invitation que lui en fit Charles V, dont il étoit chapelain. Dans la lettre dédicatoire, Oresme remercie le roi du désir qu'il avoit exprimé de lire en françois un ouvrage aussi remarquable. Il le traduisit non pas du grec, mais du latin.

Le texte des Politiques commence au 3^e feuillet par ces mots : « Nous voyons que toute cité est une » communauté, etc. » Une circonstance rend surtout précieux le travail d'Oresme ; c'est la table des mots

difficiles employés dans les Politiques, et leur explication. Nous y voyons que ce traducteur hasarda le premier l'emploi d'un assez grand nombre d'expressions restées dans la langue, telles que : « *Actif — Action — Aristocratie — Barbare — Contemplation — Démagogue — Démocratie — Despote — Héros — Économie — Illégal — Incontinent — Législateur — Législation — Mélodie — Armonie — Mercenaire — Monarque — Monarchie — Oligarchie — Olimpiade — Période — Philantropes — Poèmes — Poètes — Poétiser — Politique — Potentat — Préteur — Prétoire — Sacerdotal — Saltation — Séditieux — Sédition — Spectateur — Spéculation — Tyrannie — Tyrannique — Tyranniser — Vacation.*

Les deux livres des Économiques, ou *Iconomiques*, sont placés à la fin du volume à compter de la feuille 361.

Nicolas Oresme, célèbre traducteur du *xiv^e* siècle, fut récompensé de son érudition et de son mérite comme on se plaisoit alors à le faire. Chargé par le roi Jean de présider à l'éducation de son fils Charles, il fut ensuite nommé grand-maître du collège de Navarre, à Paris, puis chanoine de la Sainte-Chapelle, puis enfin, en 1377, évêque de Lisieux. Huet, dans ses origines de Caen, a conjecturé qu'il étoit de cette dernière ville, toutefois il n'a justifié cette opinion que par le nom de quelques familles cadomaises encore subsistantes de son temps. Mais Oresme semble une

contraction assez naturelle du mot *hieronimus*, et la raison de Huet doit nous sembler assez foible.

On a dit dans la *Biographie universelle* que ce fut en 1360 que le roi Jean nomma Nicolas Oresme précepteur de son fils. En 1360, Charles étoit âgé de vingt-cinq ans; il avoit déjà tenu la régence du royaume pendant la captivité de son père, et il n'avoit plus besoin de précepteur. Oresme mourut le 11 juillet 1382. Nous aurons fréquemment à revenir sur ses nombreux et recommandables travaux.

N° 6796 5.

EXTRAITS DU LIVRE DE REGIMINE PRINCIPUM, TRADUIT PAR JEHAN GOLEIN. — LIVRES DE SENECTUTE ET DE AMICITIA, TRADUITS PAR LAURENT DE PREMIER-FAIT. — OUVRAGES D'ALAIN CHARTIER.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, très-jolies miniatures, vignettes et initiales; fin et commencement du xv^e siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Fonds Colbert, ancien n° 255.

Avant d'entrer dans la bibliothèque de J.-B. Colbert, ce manuscrit avoit appartenu à la ville de Rouen, si l'on s'en rapporte à l'écu placé au bas de la première vignette. (De gueule à l'agneau pascal d'argent soutenant une croix d'or, au chef cousu d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.) — La pre-

mière partie de ce volume comprenant le livre *De Regimine* et les deux livres de Cicéron, a été écrite en imitation de la deuxième partie, plus ancienne d'environ quarante ans. Mais les ornements qui sont tous de la même date que cette première partie ont tous été exécutés pour le duc de Bourbon comme l'indiquent plusieurs écussons des vignettes.

Occupons-nous d'abord de la première partie, dont voici la première rubrique :

1° « Ce livre fut extrait et translaté du livre du » régime des princes par messire Gilles de Romme, » archevesque de Bourges, adreçant à monseigneur » Louis, fils aîné de Philippe-le-Bel. — Ci commence » le prologue. »

Gilles de Rome, ou plutôt *Egidius Colonna*, général des Augustins en 1292 et archevêque de Bourges en 1294, mourut en 1316 à Avignon. Il composa son fameux livre, *De regimine principum*, avant l'année 1285; car il en adressa le préambule au prince *Philippe*, fils de Philippe-le-Hardi, lequel succéda cette année-là à son père sous le nom de Philippe-le-Bel. Le *De Regimine* a été imprimé pour la première fois en 1473.

Mais ce n'est pas précisément la traduction de cet ouvrage que contient notre manuscrit. C'est plutôt un extrait des deux derniers livres, ici divisés en quatre livres, parce qu'ils forment dans l'original latin quatre parties. Le 1^{er} traite de l'excellence de la majesté royale; le 2^e de l'usage qu'on doit faire du

pouvoir; le 3^e de la sagesse royale; le 4^e du pouvoir judiciaire.

Je serois assez tenté de croire que cet ouvrage françois auroit été transcrit sur un second travail de Gilles Colonne. En effet il n'est pas dédié au prince Philippe, mais à son fils Louis X, qui monta sur le trône en 1314; et notre traduction est, suivant toutes les apparences, le fait de Jean Golein qui florissoit un demi-siècle plus tard. Ne peut-on supposer avec vraisemblance que l'archevêque de Bourges, deux ans avant sa mort, refit en partie son premier ouvrage pour le présenter au nouveau roi. Les paroles suivantes prouvent que la présentation suivit de près le couronnement de Louis X. L'auteur, prenant pour motif de son prologue le texte heureux de Jérémie : *Regnabit rex et sapiens erit et faciet judicium et justitiam in terra*, ajoute un peu plus loin : « Pour ce, considérant diligemment le vif »
 » sens et subtil engin et memore retentive et volenté »
 » très appareillée et ordonnée à tout bien et la ver- »
 » tueuse jeunesse de toutes bonnes meurs acournée »
 » qui estoit on très excellent jeune prince et très »
 » puissant seigneur monseigneur Loüys aîné, fils de »
 » Philippe, par la grace de Dieu roy des François, »
 » peut-on pour consoler le peuple de France de mieulx »
 » en mieulx, dire que ces paroles pevent de lui estre »
 » exposées en prophétisant de lui... Auxquelles pa- »
 » roles du saint prophète ainsi comme s'il véist à l'œil »
 » et au doigt est nostre dit jeune seigneur clerement

» désigné. Et quelle espérance l'en peult avoir de luy.
 » pour le temps advenir et comment le royaume pourra
 » estre par luy bien gouverné, ce peut apparoir par
 » les condicions qui sont en ce devant dit theume tou-
 » chées et à chascun bon roy et prince appliquées. »
 Au reste, je n'ai pas retrouvé ce deuxième texte latin
 dont je suppose l'existence.

Jean *Golein* n'est pas désigné dans ce manus-
 crit, mais bien dans le numéro 7415 qui comprend
 le même ouvrage, et nomme l'auteur *Galein* au
 lieu de *Golein*. Nous parlerons de lui quand nous
 décrirons un volume où son nom sera marqué.

2°. Le livre de Cicéron *De Senectute*, traduit par
 Laurent de Premierfait, est ici précédé d'une belle
 miniature de présentation et d'une dédicace du tra-
 ducteur à Louis, duc de Bourbon. En voici un
 extrait : « A très excellent glorieux et noble prince
 » Loys, oncle de roy de France, duc de Bourbon,
 » conte de Clermont et de Forest, seigneur de Beau-
 » jeu, grant chambrier et per de France, droitement
 » et bien user de votre dignité et puissance ter-
 » riene... A vous comme seigneur et prince prompte
 » et plaine obéissance de moy Laurent vostre humble
 » clerc et sujet..... A vous donques, noble duc, qui
 » entre plusieurs volumes avez choisy et eslu le livre
 » de vieillesse lequel dicta et escrivi le noble philozo-
 » phe et prince de éloquence Tulle, consul Rommain
 » dedans la poitrine duquel philozophie naturelle et
 » morale eslut son domicile, jasoit ce que vous vueil-

» lez avoir, lire et entendre ledit livre escript cy de-
 » vant ou très correct latin et après converti en lan-
 » gaige françois, pource que selon cours de nature
 » vous approuchiez à l'aage de viellesse à qui est due
 » reverence et honneur selon les mérites et les bien-
 » faits de l'aage precedent, si crois-je toutes voies que
 » vous delierez ce livre afin que vous congnoissez plus
 » à plain que sé au gouvernement du royaume de
 » France... dame viellesse la sage et attempée n'est
 » préférée et mise devant jeunesse la fole et la des-
 » mesurée, tel royaume est semblable à la nef faite
 » de vielles tables qui est sans gouvernail très loing
 » de port, és ondes de la mer. Et en obéissant donc
 » à vos commandemens, je me suis essayé de con-
 » vertir en françois, au moins mal que j'ai peu, le
 » livre avant nommé... Et combien que le fardeau
 » dont vous m'avez chargé surmonte la petitesse de
 » mes forces, toutes fois me suis-je essayé à le porter
 » sur mes foibles espauls.... etc. »

Louis de Bourbon, fils d'Isabelle de France, sœur
 de Philippe de Valois, mourut en 1410, âgé d'environ
 soixante-douze ans. On peut supposer, d'après le pro-
 logue, que le travail de Laurent lui fut présenté dans
 les dernières années de sa vie.

C'est encore pour le même duc de Bourbon que
 Laurent traduisit, peu de temps après, le dialogue de
 Cicéron *De Amicitia*. Il le fit précéder d'un très-
 long prologue dans lequel il donna l'extrait de tout
 ce qu'Aristote avoit dit sur l'amitié; y joignant l'ex-

plication de plusieurs mots peu communs dont il
 s'étoit vu forcé de se servir.... « Vous très excellent
 » seigneur, nagueres me commandates de convertir
 » en langaige de France le livre de *Vielle*.... Et
 » pour ce que vous me avez commandé que je me
 » essayasse pour vous... de convertir en françois un
 » autre livre de Tulle appelé *de la vraie amitié*.....
 » Et pour ce que aucuns qui ce livre verront mis en
 » langaige de France diront comme je pense que la
 » majesté et la gravité des sentences et paroles sont
 » moult humiliées et amendées par mon langaige
 » wolgar qui par nécessité de mots est petit et legier...
 » Je leur respon que veu et actendu le commande-
 » ment de si hault et excellent seigneur comme vous
 » estes, et que on doit par toutes manieres ouvrir le
 » chemin à entendre les livres dont la doctrine tent
 » à vertus et à bonnes meurs qui conduisent les
 » hommes au droit port de salut, j'ai peu licite-
 » ment translater cestui livre sans juste reprehension;
 » actendu principalement que aultres ont entrepris
 » à exposer en wulgale les sains livres de la Bible,
 » mesmement à la lettre qui est si perilleuse chose
 » es oreilles de la gent laie, que ils en extiment
 » moins les divins misteres contenus es livres ça
 » nommés; car ainsi comme ceulx ne doivent servir
 » né avoir entrée né dignité en l'eglise de Dieu qui
 » sont engendré hors et contre l'ordonnance des lois
 » divines, ou qui sont aultrement notés de crimes ou
 » de meurs corrompues, aussi les hommes sans let-

» tres et qui ne sont instruits es divines sciences ne
 » doivent lire à par eux né oir les divins livres es-
 » quels l'esprit de Dieu par la bouche des sains
 » hommes revela les misteres divins... »

On voit qu'ici Laurent de Premierfait blâme la traduction des livres saints qui cependant étoit bien plus ancienne que lui. On traduisoit la Bible, sur l'invitation des conciles dès le ix^e siècle, et nous avons conservé des monuments de ce genre qui remontent au xii^e sans aucune espèce de doute.

Laurent de Premierfait, le plus célèbre des traducteurs du siècle des traductions, étoit un simple clerc de la province de Champagne, et natif de la ville de Troyes. Il fleurissoit de 1380 à 1420, et c'est dans cet espace de temps qu'il a fait tant de livres qui lui acquirent l'estime et sans doute les récompenses du duc de Bourbon, du duc de Berry et du roi Charles V lui-même. Dans la liste de ses ouvrages, les critiques ont oublié de compter le dialogue *De Amicitia*, dont nous venons de parler. La Croix du Mayne a d'ailleurs commis une lourde bévue en le faisant vivre sous le règne de Charles VIII, et en fixant même à l'année 1483 l'époque de sa plus haute célébrité. Sous le règne de Charles VIII, on imprimoit les traductions anciennes, on ne les faisoit pas. Il a eu tort également de nommer seulement notre Champenois *Laurent de Premier*; mais Lamonnoye, surtout, dans ses annotations sur l'article de La Croix du Mayne, s'est

permis des impertinences qu'il m'est impossible de ne pas relever, en dépit de mon admiration passionnée pour cet habile critique.

1° « Le nom de cet auteur, dit-il, est *Laurent* » de *Premierfaict* ou du *Premier Faict*, que l'on » désigne cependant, comme le fait La Cr. du M., » par *Laurent de Premier* ou du *Premier*. » Quel est cet *on*, s'il vous plaît? un écorcheur de noms propres, et voilà tout.

2° « Outre l'édition du *Decameron* de 1485, » il y en a une in-8°, aussi de Paris, le 27 août » 1534, où il est dit que Boccace avoit écrit son » *Cameron* en latin, et que ce Laurent l'avoit tra- » duit en françois. Rien n'est plus ridicule que cette » misérable version, etc. » Il est très-injuste de rejeter ces fautes d'une dernière édition sur l'auteur d'un travail consciencieux fait cent cinquante ans auparavant, et dans lequel il n'est rien dit de semblable. Laurent, qui avoit déjà traduit avant le *Decameron* d'autres livres de l'auteur florentin, connoissoit parfaitement le nom des ouvrages de ce dernier, comme nous le prouverons dans l'extrait de la préface du *Decameron* que nous publierons sous le n° 6798. ³.

3° « *Il est bon d'avertir que...* par *Cameron* » latin il faut entendre *Decameron italien*, parce » que anciennement l'italien étoit appelé *il volgare* » *latino*; en sorte que quand on trouve que cer- » tains vieux romans ont été traduits du latin en

» françois par Luces de Salebieres , Robert de
» Borron , Rusticien de Pise ou autres , cela signifie
» que ç'a été d'italien en françois. » En voilà bien
d'un autre ! Où diable Lamonnoye avoit-il donc vu
qu'une traduction françoise d'un texte italien eût été
supposée faite sur le latin ? Mais voilà les érudits !
race chez lesquels l'imagination joue le plus constant
et le plus déplorable rôle. Un étourneau d'imprimeur
du xvi^e siècle s'avise d'assurer que Boccace avoit
écrit en latin son *Cameron* ; voilà M. de Lamonnoye
qui sur cette belle phrase enfante tout un système.
Donc , au moyen-âge , on croyoit que l'italien étoit
du latin ! donc il est bon d'avertir que , toutes les
fois que nous verrons l'indication d'un *roman*
traduit du *latin* , c'est un *roman* traduit de l'*italien*
qu'il y faudra reconnoître ! Tous les jours je supplie
le bon Dieu de m'ôter l'imagination qui , des biblio-
manes , a , comme on le voit , égaré le plus sage. —
Je reviens à notre manuscrit.

4^o Ici l'écriture change et doit être estimée plus
ancienne. Mais , comme je l'ai dit plus haut , le
style des ornements ne diffère pas des précé-
dents ; d'où l'on peut conclure qu'ils n'avoient
pas été exécutés à l'époque où ils auroient dû
l'être. Le texte est celui du *Quadriloge invectif*
d'Alain Chartier ; il a été plusieurs fois imprimé
aux xv^e , xvi^e et xvii^e siècles , ainsi que les deux
ouvrages suivans du même auteur. Nous ne nous
y arrêterons pas. La miniature offre deux sujets

qui se rapportent à l'admirable premier chapitre du *Quadriloge invectif*. Devant un château aux fenêtres duquel sont appendues les bannières du roy et des princes du sang (1° trois fleurs de lis pleines ; — 2° fleur de lis écartelé du dauphin ; — 3° fleur de lis au lambel ; — 4° fleur de lis au cottice de gueule ; — 5° fleur de lis à la bordure engrelée de gueule), l'acteur est assis dans une chaire ; noblesse, clergie et chevalerie disputent devant France dont le manteau d'azur est couvert de fleurs de lis ; dans le second sujet, France soutient de son bras droit l'un des murs du château qui semble tomber en ruines, et que la négligence du maître des œuvres n'a pensé à restaurer « qu'à l'aide de quelques appuis de petits et foibles estayes que pour » passer temps et à la haste, non pas à durer, on » avoit çà et là assises, quand la ruine sembloit » greigneure et le peril plus prochain. » A côté de France sont les figures du peuple terrassé, de chevalerie indolemment appuyée sur sa hache, enfin de clergie qui semble ne vouloir rien empêcher ni réprimer.

5° Traité latin du même *Alain Chartier*, intitulé : « Dialogus familiaris amici et sodalis super » deploratione Gallie calamitatis ab Alano Aurige » editus. »

6° Le *Curial* de M° Alain Chartier, précédé d'une fort belle miniature à deux sujets. Le dernier chapitre des éditions imprimées : *Comment*

*le Curial fut fait et composé par M^e Alain, etc.,
manque ici.*

N^o 6797.

LE LIVRE DE BOCCACE DE CASU NOBILIVM VIRORVM
ET FEMINARVM, DEUXIÈME TRADUCTION DE LAURENT
DE PREMIERFAIT.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, belles miniatures, vignettes et initiales; fin du xv^e siècle. Relié en veau fauve, aux deux G., entrelacés et surmontés d'une fleur de lis sur le dos.

Ancienne bibliothèque de Gaston, duc d'Orléans.

Le premier possesseur de ce manuscrit fut Jean de Daillon, seigneur du Lude, chevalier, gouverneur du Dauphiné sous le règne de Louis XI, et l'un des généraux les plus renommés de son temps. Il mourut après 1481, ayant eu deux femmes, Renée, dame de Fontaines, et Marie de Laval, fille de Guy de Laval, seigneur de Loué. L'écu qui nous a permis de reconnoître ici Jean de Daillon, est figuré dans la première vignette; il est écartelé de quatre pièces et chargé d'un écusson de gueule à six besans d'or. Les première et quatrième sont d'azur à la croix engrelée d'argent (Daillon); la deuxième, de gueule fretté d'or cantonné d'argent au croissant de sable (sans doute de Fontaines); la troisième, de Montmorency Laval, cantonné

d'azur au lion d'or entouré de fleurs de lis de même.

On sait que l'ouvrage de Boccace, composé originairement en latin vers le milieu du xiv^e siècle, est divisé en neuf livres. Il est précédé d'un court prologue, et contient une multitude d'histoires tragiques dont la première est celle d'Adam et Ève, la dernière, celle de Philippa, femme carthaginoise, racontée dans le 26^e et avant-dernier chapitre. Notre premier traducteur françois, Jean de Premierfait, a cru devoir embellir et étendre la matière de l'ouvrage latin. Il y a joint des moralités, de nouveaux récits et des explications qui lui sembloient devoir éclaircir le texte; et telle fut son affection pour cet ouvrage, qu'il le traduisit deux fois. Le manuscrit 6797 contient son deuxième travail. Il est précédé d'une préface dont j'extrais les passages suivants :

« Selon raison et bonnes meurs, l'homme soy
 » excersant en aucune science speculative ou autre,
 » peut honnestement muer son conseil de bien en
 » mieulx, attendue la mutation des temps et des
 » lieux. Et aussi peut ung potier casser et rompre
 » aucun son vaissel, combien qu'il soit bien fait pour
 » luy donner autre forme qui luy semble meil-
 » leure..., comme doncques jà pieça je Laurens du
 » Premierfait à l'hortement et requeste d'aucuns,
 » eus translaté du latin en françois... ung tres no-
 » table et exquis livre de Jehan Boccace des cas des

» nobles hommes et femmes, en la translacion du-
» quel j'ay ensuivy precisement et au juste les
» sentences prises du propre langage de l'acteur qui
» est moult subtil et artificiel, et il soit vray que
» mesmes aucuns de ceux qui se disent clerks et
» hommes lectrés seuffrent en eulx tres grand damage
» de ignorance qui leur advient par defauts de trois
» sciences..., c'est à scavoir gramaire, logique et
» rethorique, par quoi il advient que les livres la-
» tins dictés et escripts par les philosophes poètes
» et historiens bien enseignés sont moult loing et
» dessevrés de l'entendement que dame nature
» donne communement aux hommes; pour ce don-
» ques il convient ce me semble que les livres latins
» en leur translacion soient muez et convertis en tel
» langage que les liseurs et escouteurs d'iceulx
» soient et puissent comprendre l'effect de la sen-
» tence, sans trop grant ou trop long travail d'en-
» tendement; je doncques... en amendant sé je puis
» la premiere translacion veuil sans rien condemp-
» ner, autre fois translater le dit livre afin que de
» tant quil sera plus cler et plus ouvert en sentences
» et en paroles, de tant il delicterà à lire et escouter
» plusieurs hommes et femmes... — Et certain est
» que entre tous autres volumes escripts par les
» acteurs historiens, ce present livre parlant des
» douces et ameres fortunes des nobles hommes
» et femmes est de tres singulier pris et de noble
» exemple de vertu, car il fait presque mencion

» ou en long ou en bref des hystoires de tous ceux et
 » celles qui depuis le commencement du monde jus-
 » ques à Jehan, roi de France, mort prisonnier en
 » Angleterre ont eu puissances, ricesses, dignités,
 » honneurs et delectations mondaines. Car fortune a
 » coustume de abatre jus et de desrocher pres-
 » que tous ceulx qu'ele a elevés au haut degré
 » de sa roue. Et par ainsy ce livre moult etroit
 » et brief en paroles est entre tous autres livres
 » le plus ample et le plus long à droit expliquer
 » par sentences ramenables aux hystoires. »

La plupart des critiques ont encore oublié cette traduction de Laurent de Premierfait. Il faut excepter Ginguené, qui d'ailleurs a dit bien à tort, dans la *Biographie Universelle* (article *Boccace*), que la traduction de Laurent étoit la seconde qu'on eût faite en françois, celle d'un anonyme de Bruges, imprimée sous la date de 1475, ayant le mérite de l'antériorité. Il aura sans doute été trompé, après beaucoup d'autres, par les changements faits dans les imprimés à la dédicace qui s'y trouve adressée à Charles VIII.

La première rubrique de ce volume est ainsi conçue : « Cy commence le livre Jehan Boccace des
 » cas des nobles hommes et femmes translaté de
 » latin en françois par Laurens du Premierfait. »

N° 6798.

PREMIER LIVRE DU MÊME.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, une grande miniature, belles initiales en cambré; commencement du xv^e siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de Béthune sur les plats.

Ancienne bibliothèque Béthune.

Sur la deuxième feuille de garde est figuré l'écu de France entouré du chiffre *F.* couronné; au-dessous, deux salamandres avec la devise *nutrisco et extinguo*; enfin, plus bas encore, les mots en lettres d'or: « Ce. present. livre. a. esté. donné. » au. roi. François. premier. par. Charles. de. Bour- » bon. conestable. de. France. » Mais cette feuille est d'une fabrique beaucoup plus nouvelle que le manuscrit, et je la crois l'effet d'une fraude du bibliothécaire de Bethune. Le manuscrit lui-même, dépareillé comme il est et d'une exécution aussi médiocre, n'étoit pas digne d'être offert à François I^{er}.

Voici la rubrique du commencement: « Cy » commence Jehan Boccace de Certald tres excel- » lent hystorien, son livre intitulé des Cas et ruyne » des nobles hommes et femmes malheureux, con- » tenant en soy neuf livres. »

Le premier livre est seul contenu dans ce volume; les autres ont été perdus.

N° 6798³.TRADUCTION DU DECAMERON DE BOCCACE, PAR
LAURENT DE PREMIERFAIT.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, deux jolies miniatures, vignettes et initiales; commencement du xv^e siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Fonds Colbert, ancien n° 257.

Ce manuscrit avoit d'abord appartenu à la ville de Rouen, ou peut-être au duc de Betford, comme le donne à croire trois écus peints dans la première vignette : le premier, de gueule aux deux léopards d'or, qui est Normandie; le second, d'azur aux trois fleurs de lis d'or; le troisième, de gueule à l'agneau pascal d'argent au chef cousu de France. — Et comme la seconde miniature représente la personne et les armes de Jean, duc de Berry, on doit croire que cet exemplaire, après avoir été placé dans la bibliothèque de ce somptueux amateur, fut confisqué par le duc de Betford, et de Rouen, où il aura été déposé, qu'il sera passé dans le commerce, puis enfin dans le cabinet de Colbert.

Laurent de Premierfait, l'auteur de cette traduction, ne savoit pas l'italien; il nous l'apprend dans sa préface et dans son explicit, dont voici les termes : « Cy fine le livre appellé Decameron, surnommé le Prince Galeot, qui contient

» cent nouvelles racomptées en dix jours par sept
 » dames et trois jouvenciaus. Lequel livre jà pieça
 » compilla et escrivi Jehan Boccace de Certald, en
 » langaige florentin, et qui nagueres a esté trans-
 » laté premierement en latin et secondement en
 » françois, à Paris; en l'ostel de noble, sage et
 » honneste homme Bureau de Dampmartin, citoien
 » de Paris, esquier, conseiller de tres hault et tres
 » noble prince Charles sixiesme de ce nom, roy de
 » France par Laurens de Premierfait familier dudit
 » Bureau. Lesquelles deux translacions par trois ans
 » faictes furent acomplies le xv^e jour de juing l'an
 » mil cccc et xiiii. »

Laurent dédia son travail au duc de Berry, et ce-
 pendant on peut douter que celui-ci en ait payé les
 frais. C'étoit une attention délicate de la part de
 certains courtisans, qui, pour flatter le goût des
 princes leurs patrons, demandoient aux clerks et
 aux artistes des manuscrits dont le prologue fût
 adressé à ces princes. (Voy. plus loin le n° 6799.³.)
 « Pourtant donc (dit Laurent), excellent, noble et
 » puissant prince et duc que à vostre notice est
 » parvenue la renommée du livre des Cent nouvelles,
 » qui comme j'ai dit est escript en langage florentin
 » par Jehan Boccace, acteur aussi du livre des mal-
 » heureux cas des nobles hommes et femmes, con-
 » tenant seulement histoires approuvées et choses
 » serieuses; lequel livre, de vostre commandement
 » nagueres fut translaté par moy, et lequel livre,

» comme je croy, avez benignement receu et co-
» loqué entre vos autres nobles et precieux volumes.
» Vous nouvellement avez deliberement fichié vostre
» honeste plaisir à lire ou escouter le dessusdit livre
» des Cent nouvelles... et si avez eu agreable le
» long et grief labour de la translacion qui sur-
» monte les forces de mon engin et industrie. Et
» certain est que pour mon delict privé né pour mon
» singulier plaisir, je ne misonques ce fardel sur mes
» espauls de translater ledit livre; mais pour hors
» tirer et expraindre par moien et aide de la grace
» de Dieu aucun commun prouffit et honeste de-
» lectation, je Laurens, dessus nommé, ay appliqué
» mon engin tel que là convertir et muer en langaige
» françois... le dessus dit livre de Cent nouvelles
» extraites du langaige florentin. Je qui congnoy
» vostre acceptation honeste et qui sçais celle sainte
» constitution parquoy saint Jaques, en sa canonique
» epistre, commanda moy estre subgiect au roy
» comme prince excellent et aux ducs comme à ceux
» qui du roy sont envoyés et commis, je, homme po-
» pulaire et de petite science suis droictement obligié
» de servir à vous en une si honeste acceptation
» comme est de me avoir commandé ou avoir agreable
» que je aye nouvellement translaté en paroles et
» sentences françoises le livre devant nommé,
» par le moyen duquel vous seigneur et prince
» et chascun liseur ou escouteur pourra rappor-
» ter et acquerir prouffits meslez de plaisirs ho-

» nestes..... Et la ypocrisie, dorée par dehors et au
» dedans fangeuse et orde, opposoit par adventure
» contre les Cent nouvelles qui, comme dit est, ser-
» vent à delict et profit, que les particuliers livres
» de la sainte Bible pevent aux oreilles des princes et
» autres hommes apporter delectation plus grande
» que ne font les Cent nouvelles ou autres histoires
» humaines : je confesse cette chose ; mais que la Bible
» en son droit sens fust pleinement entendible à tous
» comme sont autres plusieurs histoires et escriptu-
» res : car je congnois par moy et aussy j'ay oy dire
» à hommes sages et auctorisez que entre lettrez fran-
» çois ne advint onques si grant abusion né si repro-
» vée maniere comme d'avoir translaté en langaige
» vulgar la sainte Bible, escripte artificiellement par
» sains docteurs latins. Les translateurs, quels qu'ils
» soient, ont commis sacrilege en desrobant, ravis-
» sant et ostant la beaulté et l'atour du tres précis
» langaige et la majesté des sentences, et par entre-
» mesler impertinens et malsonans paroles, parquoy
» ils, comme fols, cuidierent ouvrir, mais ils cloièrent
» les celestiels secrets et les divins misteres à ceulx
» qui n'ont science infuse né acquise. Et ainsi, rai-
» sonnablement, il loist et est permis translater seu-
» lement en vulgar celles hystoires ou escriptures qui
» ont ung seul sens et entendement simple selon la
» pure lettre... Et pourceque je suis François par
» naissance et conversation, je ne scay pleinement
» langaige florentin qui est le plus précis et plus

» esleus qui soit en Ytalie ; je ay convenu avec ung
» frere de l'ordre des Cordeliers nommé maistre An-
» toine de Aresche, homme très bien sachant vulgar
» florentin et langaige latin. Cestui frere Antoine,
» bien instruit en deux langaiges maternel et latin,
» pour condigne et juste salaire, translata premiere-
» ment ledict livre des Cent nouvelles de florentin en
» langage latin, et je Laurens, assistant avec lui, ay
» secondement converty en françois le langaige latin
» receu dudict frere Anthoine, ou au moins mal que
» j'ay peu ou en gardant la verité des paroles et sen-
» tences, mesmement selon les deux langaiges ; fors
» que j'ay estendu le trop bref en plus long et le obscur
» en plus cler langaige, afin de legierement entendre
» les matieres du livre. Et ainsi à deus longs et griefs
» labours, je ay par devers moi le livre des Cent
» nouvelles en latin et en françois. Et pour ce que la
» depense de cestui livre ainsi deux fois translaté es-
» toit griefve et importable à moy, je, en la confiance
» de vostre liberalité qui vault et peut et sceit ren-
» dre condigne et juste loyer aux ouvriers selon leurs
» bons merites, je qui depuis long tems suis demou-
» rant avec noble homme Bureau de Dampmartin,
» escuier, conseiller du Roy et citoyen de Paris, requis
» et demanday audit Bureau secours et provision pour
» ceste chose faire. Et il, de joieux visage administra
» audit frere et à moy toutes necessités tant en vivres
» que en quelconques autres choses convenables pour
» despense et salaire de nous deux qui, comme dit

» est, translatastes ledict livre de florentin en latin,
 » et de latin en françois à Paris en l'ostel dudict Bu-
 » reau de Dampmartin. Mais afin que par ingratitude
 » ou autrement je ne taise mon large bienfaicteur, je
 » confesse vraiment que ainsi comme le dessus nommé
 » livre est translaté et escript en latin et françois,
 » selon votre acceptation qui assez vault exprès com-
 » mandement à moy faict par vostre vive voix, aussi
 » toute la retribution du labour et de la despence
 » dudict livre depuis a esté liberalement par vous
 » faicte et administrée en tant que vous estes le vray
 » et seul mediateur, par qui ledict livre est ainsi com-
 » pilé et escript en deux langaiges. Et pour ce que
 » cestui livre ou temps futur vendra par adventure
 » entre les mains et aux oreilles de plusieurs hommes
 » qui ont divers sentemens, et qui, espoir, seront plus
 » enclins à reprendre ou dampner moy et mon œu-
 » vre, qu'ils ne seront à pardonner ou à excuser mes
 » vices; je mets en vostre giron ceste presente œuvre.
 » Je transporte en vous la deffense d'icelle et à vous je
 » humblement supplie que pour toutes mes justes es-
 » cusations vous veuilliez alleguer moy estre subject
 » au vice de ignorance laquele je encouruz par le
 » pechié commis de noz premiers parens..... A vous
 » donc excellent, noble, puissant duc et prince sou-
 » vent dessus nommé, je attribue et dedie cette pre-
 » sente mienne œuvre de long et grant labour.....
 » Si prie, appelle et requier le bon Jhesus, Dieu et
 » homme, qui par nouvelle char prinse au saint ventre

» de la glorieuse vierge Marie renouvella par grace
 » les hommes envielliz en pechiez, que par ses nou-
 » veaulx dons de surabondantes graces il veuille en
 » mon ame infondre nouvelle science sans erreur, en
 » ma bouche nouvelles et vraies paroles et conduire
 » ma plume en ma main escrivant cestui livre des
 » Cent nouvelles morales et joieuses. »

Cette dédicace est habilement faite et m'a semblé curieuse. Laurent n'avoit pas reçu du duc de Berry l'invitation de faire cet ouvrage; mais sans doute on lui avoit dit que ce prince, généreux toujours en paroles et fréquemment en réalité, souhaitoit la traduction du chef-d'œuvre de Boccace; il avoit donc demandé à son patron, messire Bureau de Dampmartin, les moyens de se livrer à un travail qui sembloit devoir être avantageux à son avenir. Laurent ne dissimule pas son ignorance du florentin, mais il savoit très-bien le latin; il s'associa donc un cordelier nommé Antoine d'Areche ou plutôt d'*Arezzo*, qui dut sans doute partager les profits supposés de la spéculation littéraire. Dans la seconde vignette de notre manuscrit, on voit les deux traducteurs appuyés sur les deux revers parallèles du même pupitre. Antoine écrit dans un livre placé au-dessous d'un autre livre; Laurent semble avoir seulement devant les yeux le registre qu'il remplit. Ainsi la double traduction aura-t-elle été faite, chaque phrase françoise rédigée un instant après la phrase latine correspondante. Et c'est ainsi

que bien auparavant les romans de la Table ronde avoient peut-être été arrangés en latin, puis traduits en françois. Dans l'étude des manuscrits, rien, comme on le voit, n'est à dédaigner. Souvent il arrive qu'une question long-temps demeurée indécise se résout naturellement à l'aide de rapprochements fournis par des ouvrages d'un tout autre caractère. La traduction latine d'Antoine d'Arezzo ne nous est pas restée plus que le travail de *Gauthier Map* sur les romans de la Table ronde. On ne peut donc nier la composition de ce dernier travail, par la seule raison qu'il ne s'est pas conservé. (Voyez ce que j'ai déjà dit au n° 6794.)

N° 6799.

LE LIVRE DE BOCCACE DE CASU NOBILIUM VIRORUM
ET FEMINARUM; DEUXIÈME TRADUCTION DE LAURENT
DE PREMIERFAIT.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, belles miniatures, vignettes et initiales; xv^e siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 41.

Dans la première vignette est tracée la forme d'un écu qui n'a pas été peint.

Ce beau manuscrit, dont le vélin et l'écriture sont principalement à remarquer, comprend la seconde traduction de Laurent du Premierfait. Les petites miniatures qui devoient orner la tête des chapitres

n'ont pas été exécutées. Il n'y a de faites que les grandes, au commencement de chaque livre.

N° 6799³.

LE MÊME.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, belles miniatures, vignettes et initiales; commencement du xv^e siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Fonds Colbert, ancien n° 256.

Manuscrit qui, je pense, avoit appartenu au duc de Berry. On lit dans l'inventaire de ce prince la mention suivante : « Un livre de Jehan Boccace, des » nobles hommes et femmes, translaté de latin en » François par Laurens de Premier Faict, cleric, et » escrit de lettre de fourme, bien enluminé et histo- » rié; lequel M. l'evesque de Chartres » (Martin Gouges de Charpagne) « donna à monseigneur aux » estrennes, le premier jour de janvier 1410. Prisé » quatre vins livres paris. » Je serois assez tenté de croire que ce Martin Gouges, ancien trésorier du duc de Berry, et qui avoit été mis en prison l'année précédente 1409, comme soupçonné d'avoir eu part aux exactions de Jean de Montaigu, avoit dû sa délivrance à l'intervention du duc de Berry et avoit cherché, par un présent de ce genre, à lui en exprimer sa reconnaissance. Quoi qu'il en soit, la mention de l'inventaire se rapporte assez bien à l'explicit de notre

volume : « Ci fini le *livre de Jehan Boccace des*
 » cas des *nobles malheureux hommes et femmes,*
 » *translaté de latin en françois par Laurens de*
 » *Premier Faict* *clerc* du diocese de Troyes. Et fut
 » finie cette translacion l'an mil *itii* °. et *ix* le lundi
 » après Pasques closes. » Au bas de cet explicit sont
 les mots : *C'est à moy Gautier*, que je suis par-
 venu à faire revivre; mais le nom *Gautier* étoit lui-
 même une surcharge, sous laquelle on voit deux
 grands traits qui devaient appartenir à la signature
 de *Jehan*, duc de Berry.

Ce volume est le seul où la traduction de Laurent de Premierfait soit précédée de la dédicace au duc de Berry, et cependant, si les conjectures que je viens de faire sont aussi fondées qu'elles sont vraisemblables, il faut en conclure que l'évêque de Chartres auroit fait faire un exemplaire dédié à son protecteur, et, préalablement, avoit payé les frais de ce travail. — Dans la première miniature, divisée en quatre compartiments et d'une excellente exécution, le duc de Berry, placé dans le troisième, reçoit le volume que Laurent de Premierfait lui présente à genoux.

Le prologue adressé, comme je l'ai dit, au duc de Berry, est fort long; après les compliments obligés, le traducteur passe en revue les questions suivantes : « Pourquoi choses mondaines sont subjectes à fortune. — Comment l'homme affranchist soy et ses choses de fortune. — Comment l'église est presen-

» tement mal conduite. — Enfin, du cas et malheur
 » des laboureurs. » Il se peut que ces derniers pa-
 ragraphes aient empêché qu'on ne reproduisît plus
 souvent tout le prologue ; en voici un passage : « Les
 » sains prestres ancians sont en leurs successeurs
 » tellement dessaintis que maintenant l'en forge
 » heaulmes de mittre, l'en fait lances des croces, l'en
 » fait des vestemens sacerdotals haubergons, plattes
 » et autres pieces d'armes batailleres pour tra-
 » vailler et asservir les hommes simples et innocens.
 » Les prestres de cestuy temps poursuivent armes et
 » pavillons, ils font larsins et violences publicques ;
 » ils ont plaisir et joie d'espandre sang humain, ils
 » s'efforcent de occuper la seignorie du monde con-
 » tre la sentence du vray Jhûs, disant en l'Évangile
 » que son royaume n'est pas de ce monde. » Laurent
 de Premierfait continue sur le même ton, et finit par
 supplier le duc de Berry de le protéger contre les
 envieux et les malveillants.

A la suite est le deuxième prologue qui seul
 accompagnoit ordinairement la deuxième traduc-
 tion et que l'on ait conservé dans les éditions im-
 primées. Puis vient le prologue de Boccace sous
 la rubrique suivante : « C'est la translacion du Pro-
 » logue Jehan Boccace, ou livre du cas des nobles
 » hommes et femmes, commençant en latin : *Ex-*
 » *quirenti mihi*, etc. Et envoie son livre à un sien
 » compere chevalier, appelé messire Magnard des
 » Chevalchans de Florence seneschal de Sicile, ainsi

» comme il appert par une epistre sur ce faicte par
 » ledict Boccace, en laquele il blasme et reprint
 » ouvertement et accuse tous les princes chretiens. »
 Nous trouverons cette épître de Boccace à Maynard
 de Cavalcanti dans le n° 6800.

Une autre circonstance rend encore ce volume
 précieux. A la fin sont vingt-neuf vers latins, com-
 posés et traduits par Laurent de Premierfait en l'hon-
 neur de Boccace. Laurent écrivoit trente-quatre
 ans après la mort du poète florentin ; on ne sera pas
 fâché de voir comment on l'apprécioit alors en
 France et dans quel ordre on classoit ses ouvrages.

« Vers en latin faits à la louange de Jehan Bocace
 » par Laurens de Premierfait translateur de ce livre :

- Vatum terra parens sacris adamata camenis,
 - Itala rhetoribus predives carmina Phebo ;
 - Tot divina canens nuper genuisse Johannem
 - Boccacium media gaudet de plebe creatum,
 - Artibus, ingeniis, quod clare stirpis origo
 - Abstulerat redimens, hunc fusum matris ab alvo
 - Facta retro memorans Clyo suscepit alendum ,
 - Illi Castalio tribuens de fonte liquores.
-
- Sed tibi, Phebe, nefas, nisi relligione vetarer,
 - Adscripsisse vacat quod nusquam plectra Johannis
 - Flexeris ad numeros et ameni carminis usus.
-
- Ille Deum sobolem triplici rimatus in orbe
 - Ordine composuit montes quibus invidet astris,
 - Terra parens hominum, sylvas lucos que virentes,
 - Quos fecere sibi pecudes, volucresque cubile
 - Et que gramineas humectant flumina terras.

- » Hic quascumque loco summo fortuna locavit,
- » Rettulit excussas fatali turbine gentes,
- » Insignes dominas et eorum facta renarrans.

- » Sed virtus animi que tot complectitur actus,
- » Quanta manet mulsit populares versibus aures,
- » Quos tulerit casus anima constante Griseldis,
- » Sub fregili sexu mores mutata viriles :
- » Descripsitque pari centum sermone fabellas.

- » Quid moror ? Ille quidem insignis virtutibus actis,
- » Inclitus ingenio , pollens facundus et ore,
- » In Veneris ludos connubia sacra secutus,
- » Quam meruit vivens laurum post fata recepit,
- » Si qua Dei pietas et merces equa labori. »

(*Arcens Laurentius primus.*)

Voici la traduction :

La terre d'Italie, des poètes la mère,
 Très riche d'orateurs qui à Phébus le père
 Des arts et des sciences tant de dictiés compose,
 Mout esjouir se doit qui engendra naguère
 Jehan Boccace ignoble, quant est de père et mère;
 Mais ès parens n'est pas vraie noblesse enclose.

Défaut de tel noblesse recouvra par science;
 Clysé muse d'histoires nourrist Jehan dès s'enfance,
 Et l'arrousa de l'eau aus muses consacrée;
 Phébus mesprist pourtant, qu'en dittiers d'accordance
 N'aprist chanter Boccace, n'en vers mener la dance;
 Mais chaque ame ne peult de tout estre douée.

Des dieux que les payens et adorent et croyent,
 Le parentel descript, en quelque lieu qu'ils soient,
 Par ordre et par degrés en un sien noble livre.
 Des montagnes du monde et des boys qui verdoyent,

Des estans, des fontaines, des fleuves qui tournoient
Les noms, les qualités, il nous monstre à delivre.

Autre livre refist en serchant à la ronde
Ceux qui furent haulciés par fortune en ce monde,
Et qui après chéirent du hault point de la roe.

Des femmes renommées un autre livre fonde,
Et sont ces quatre livres latins pleins de faconde,
Né pas je n'ai parole parquoy assés les loue.

De Griselde marquise de Saluces l'histoire
En rime florentine mist digne de mémoire,
En quoi ont les espouses miroir de patience.

Et cent fables compta en rime de Florence,
Pour esbaudir gens laye qui croit fable estre voire
De legier, mais qu'ele ait aucun peu d'apparence.

Ne faut que de Boccace tant de choses je compte ;
Car en vertu, en fais et en engin surmonte
Les hommes de son aage et en ourné langaige.
Pour eschever luxure et accroistre lignaige
Il ot loyale espouse qui le jeu Venus dompte,
Et qui a l'espouz fait aide et compaignage.

Sé les dieux aux merites rendent digne louer,
Jehan porte sur sa teste couronne de lorier,
Qu'il vivant desservit, par vertueux ouvraige.
Car tous ses livres sont de vertu droit ymaige,
A vertu font chemin, de mal font devoyer ;
Tel auteur adonc doit avoir au ciel partaige.

Ces vers peuvent faire juger très-favorablement du
talent de Laurent de Premierfait.

N° 6800.

LE LIVRE DE BOCCACE DE CASU VIRORUM ET FEMINARUM ILLUSTRUM ; PREMIÈRE TRADUCTION DE LAURENT DE PREMIERFAIT.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, belles miniatures, vignettes et initiales ; fin du xv^e siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 8.

Provenant de l'ancienne bibliothèque du seigneur de la Gruthuyse, dont les armes ont été recouvertes de celles de France dans la première vignette.

Suivant toutes les apparences, cette version est la première de Laurent de Premierfait, dont cependant elle ne porte pas le nom. Mais, après avoir lu l'épître de Boccace qui la précède et dont il s'étoit contenté de traduire un fragment, dans l'exemplaire destiné au duc de Berry, (voyez la dédicace à ce prince conservée dans le n° 6799. ³.) il est permis de conjecturer que la plus forte raison qu'ait eu Laurent de publier un second travail sur ce livre de Boccace, est le désir d'en faire disparaître l'épître, adressée à Mainard de Cavalcanti. Elle est en effet d'une violence telle qu'elle ne pouvoit manquer de scandaliser les rois, les chevaliers et les clercs. Aussi n'a-t-elle jamais été imprimée jusqu'à présent. Un savant littérateur italien (M. Tommaseo) m'apprend

qu'il en possède une copie, et qu'il se propose de la publier bientôt dans le texte latin original. On me saura gré, sans doute, en attendant, d'en donner ici la traduction telle qu'elle est en tête de notre manuscrit ; elle n'a pas de titre :

» Aprens (1), chevalier, cest euvre empreinte de
 » mon engin. En quoy sont traittiez les maleureuses
 » fortunes et fins des nobles hommes et femmes
 » en especial.

» Cest euvre a esté longuement devers moy oy-
 » seuse. Car je ne me povoie accorder avec moy,
 » affin qu'il donnast aulcune beaulté à son nom,
 » et que par le secours de ses aides elle venist en
 » appert par meilleurs curs que par les miens. Cer-
 » tainement nous, escripveurs, desirons et sommes
 » contraints par une couverte gloire de anoblir et
 » alongier nos foibles livres par les meilleures aides
 » que nous povons. Et outre les autres choses, nous
 » les intitulos ou à evesque ou à empereur ou à
 » aucun prince. Aussi comme sé les livres en acque-
 » rissent grant gloire et clarté. Pour ce, j'ay quis et
 » cherchié longuement lequel de pluseurs je esliroie,
 » et devant tous aultres haultains je commençay à
 » remirer les evesques desquels l'ancienne sainteté
 » a anobly pluseurs livres par leur noble affection.

» Quant je regarde fermement les evesques pre-
 » sans qui fourvoient des anciens qui par leurs
 » larmes et oraisons souloient esmouvoir les vertus

(1) Faute du copiste. Il faudroit *Prens*.

» du ciel contre ceulx qui contrarieroient à leur de-
 » votion ; j'ay veu forger bachinétz et heulmes des
 » mittres aux prestres, des croces lances, et de leurs
 » saints vestemens haubergons cõtre la paix et fran-
 » chise des innocens et simples hommes. J'ay veu
 » assieger chasteaux batilleres et eulx esjoir de feu
 » bouter, de violence de sang espandu de crestien.
 » J'ay veu eux efforchans occuper la seigneurie du
 » monde, contre la parole de J. C. disant mon
 » royaume n'est pas de ce monde, ce dont j'ai eu
 » grant horreur et retrai mon pié pensant que
 » envers tels evesques mon euvre leur seroyt plus à
 » mocquerie que precieulx pour aulcun merite d'elle.

» Et je, ainsi mocquié des evesques, tournay l'euil
 » de ma pensée à l'empereur de maintenant. Mais
 » tantost je muay mon conseil quant je m'apperceu
 » quil ne luy souvient mie des merveilheus fais de ses
 » predecesseurs, ains ayme la gloire mieulx de
 » Bacchus de Thebes quil ne fait la resplendisseur
 » de Mars italyen. Lequel empereur est sous la vent
 » de bise, au derrain anglet du monde, entre les
 » mengiers et les haneps de vin.

» Mais quoi ? à la fin entrerent en mon corrage
 » ceulx qui portent couronne royale et veullent estre
 » tenus pour roys et ils sont aines sauvages à beaux
 » harnois, ceux par especial qui en ce temps
 » regnent. Entre lesquels premiers me vint à me-
 » moire le roy des François qui par oultrageus har-
 » dement ose soy mettre devant les autres roys par

» lignage et par meurs, et auquel ses ancestres ont
 » montré que ce n'est pas seulement laide chose aus
 » rois d'estre philosophes, ains que c'est très grant
 » empirement à royale magesté de congnoistre les
 » figures des lettres (1); à si grans hommes qui ainsi
 » savent et damnent la chose aus roys par quoy
 » villains sont anoblis ne voulz mon euvre destiner.

» Après vindrent devant moy les roys espagnolz,
 » hommes demi-barbares et cruelz comme bestes
 » sauvages; et puis le roy englois, homme hardy et
 » orgueilleus pour ses bones fortunes; et aussi le roy
 » hongre, bateillier qui est plus vaillant par multi-
 » tude de peuple que par sa vertu. Au derrenier, me
 » vint en memoire le roy de Secile mol et feminin.
 » Desquels roys quand je regarday separement les
 » manieres et la vie, sans ce que je desœuvre par
 » leur luxure et paresse, ils me semblèrent plus pro-
 » prement imaiges des roys que roys. Pour ce, je
 » fus contraint de vomir. Et affin que je ramenasse
 » en fable mon euvre, laquelle je voulois eslever, je
 » me delaissay de chercher, et comme desperé
 » j'avoye déterminé getter le livre de mes mains à
 » l'aventure... Quand Dieu print mercy de luy et
 » descendy en ung propos loable, c'est à savoir que
 » à nul homme je ne le pouvoye plus feablement en-

(1) Boccace est ici fort injuste, comme c'est l'usage des Italiens, pour nos rois. Il a en vue Charles-le-Sage, qu'il pouvoit bien ne pas connoître; mais la renommée de Charlemagne, de Saint-Louis et de la cour de Philippe-le-Hardi étoit certainement venue jusqu'à lui.

» voyer que à mon amy..... Et quant je m'esjoysoie
 » de cette consideration, tu Maignart vins en ma
 » penssée comme si tu feusses cheu du ciel. Lors je
 » parlai avec moy : O Jehan Bocace, pour quoy
 » cherces-tu, entre les bestes sauvages qui recannent
 » mieulx quelles ne parlent, et qui sont ennemies de
 » philosophie qui est la maistresse des choses, la
 » chose très desirée que tu tiens en ton sein? Ne vois-
 » tu mie ton Maynard approuvé jà pieça par ta sen-
 » tence, duquel tu as souvent esprouvé la loyauté,
 » l'amour et la magnificence? Quel autre donc quiers-
 » tu? avec ce, n'es-tu pas conjoint avec luy par af-
 » finité? S'il lui souvient, tu es avec lui commun père
 » d'un sien seul filz. Maignart a donné estre à l'enfant
 » par loy de nature, tu luy as donné estre bien par
 » l'euvre du Saint Esperit, quant tu le reçus du lave-
 » ment de la sainte fontaine de baptesme. Avec ce,
 » combien que Maignart ne soit point plaignement
 » instruis de philosophie, toutevoyes il aime moult
 » l'estude, et hante principalement avec hommes
 » esprouvés, et est très sage enquerreur de leurs be-
 » songnes. Né il n'est mie de peuple vil né homme
 » fourlignable. Il est anobli de chevalerie royal et est
 » resplendissant par noble tiltre, et est né de la noble
 » lignée des *chevaliers* (1) de nostre cité de Flòrence.
 » Il ne fourligne pas de la noblesse de ses ancestres,
 » ains est singuliere beaulté de bonnes manieres et
 » est miroir d'anchienne vertu... Pourtant, mon très

(1) Il falloit traduire : « De la lignée des *Cavalcanti*. »

» aimé Maignart , je attribue à ton nom qui est
» digne d'estre toujours honoré , ce petit don de
» ton povre amy, mais que tu ne le refuses; lequel je
» convoitay anoblir du nom royal. Preng le doncques
» de franc ceur, et sé aucune chose dessert le saint
» nom de baptesme qui jà pieçà est consermé entre
» toy et moy par nos corrages, je te prie que mon
» livre receu tu lises, quant tu pourras, par honneste
» loisir. Car certes tu ne te repentiras pas de l'avoir
» leu sé je congnois ton engin ; et en lisans, ne t'en
» nuis point de demander les choses qui ne sont
» point deuement faictes. Et quant bon te semblera
» communiques le entre tes amis, et au derrenier je
» te prie que par ton bonheur tu le monstres en
» commun, afin que ce livre, selon tes forces , an-
» noblisse ton grant nom et le mien d'aucune res-
» plendisseur, par les bontés des hommes. Dieu te
» gart ! »

Suit immédiatement un second avant-propos également traduit de Boccace ; puis la table des chapitres du premier livre ; puis enfin la traduction du texte , qui diffère beaucoup de celle des manuscrits précédents. Je suppose que c'est pour n'avoir pas su que Laurent de Premierfait avoit composé un double travail, qu'on a attribué celui que j'ai sous les yeux à un deuxième écrivain anonyme. Je crois que l'on s'est trompé.

N° 6801.

TRADUCTION DU LIVRE LATIN DE BOCCACE, DE CLARIS
ET NOBILIBUS MULIERIBUS.

Un volume in-folio magno, vélin, deux colonnes, une très-belle miniature, vignette, nombreuses et grandes initiales; fin du xv^e siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 265.

Ce volume faisait partie de la collection du seigneur de la Gruthuyse, dont les armes sont aujourd'hui recouvertes par celles de France, au bas de la vignette. C'est l'un de ceux que M. Van-Praet n'a pas décrits dans ses précieuses *Recherches sur Louis de Bruges*.

L'intérieur de la reliure porte encore la mention de la bibliothèque de Bloys. Après trois feuilles de garde commencent, la table puis le texte précédé de la rubrique :

« Cy commence le livre que fist Jehan Boccace de
» Certal des clerks et nobles femmes. Lequel il en-
» voya à Andrée des Alpes de Florence et comtesse
» de Haulteville. Le premier chapitre onquel est
» mis le proesme... »

La miniature, d'un style fort gracieux, est de présentation. Boccace à genoux y offre son livre à la comtesse de Haulteville. Cette dame est entourée

de ses femmes ; sur les plans éloignés sont trois groupes habilement posés, et, dans le fond, l'huissier avec sa masse d'armes.

Cette traduction du livre de Boccace a foiblement occupé les critiques françois ; elle a été imprimée chez Vérard pour la première fois en 1493 ; mais d'autres exemplaires que nous décrivons plus tard prouvent qu'elle est plus ancienne de près d'un siècle, et qu'elle pourroit fort bien être encore l'ouvrage de Laurent de Premierfait.

Les littérateurs italiens, qui ont si rarement l'envie de s'arrêter quand ils traitent de leurs grands écrivains, ont cependant parlé fort peu de tous les ouvrages latins de Boccace. Pour les *Cas des nobles femmes*, ils se sont contentés, Tiraboschi de les nommer, Masuchelli de mentionner les différentes éditions qu'il en connoissoit. Mais de la date du livre, de la noble dame à laquelle il fut adressé, des matières qu'il contenoit, ils n'en ont pas dit un mot. Andrea, comtesse jadis del Monte Oderiso et alors d'Altavilla, étoit attachée au service de la célèbre Jeanne, première reine de Naples et de Jérusalem, dont Boccace fait un magnifique éloge dans son proesme et surtout dans sa dernière histoire qu'il lui consacre entière. En tout, Boccace a raconté cent aventures, dont la première est celle de la mère commune du genre humain. Les plus curieuses se rapportent à la papesse Jeanne et à Constance, reine de Naples ; presque toutes les autres,

étant empruntées au récit des écrivains de l'antiquité, ne méritent pas d'arrêter long-temps l'attention.

N° 6802.

LIVRE DE RERUM PROPRIETATIBUS DE BARTHOLOMEUS
ANGLICUS, TRADUIT PAR JEHAN CORBECHON.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, très-belles miniatures, vignettes et initiales. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 31.

L'écriture de cet admirable volume, le style des miniatures et surtout de la première, la qualité du vélin, enfin le large écu de France recouvrant dans la grande vignette un écu précédent complètement effacé, tout encore ici nous révèle un ouvrage commandé par le seigneur de la Gruthuyse. Mais le regratteur ne s'est pas contenté de voiler l'écu, il a de plus remplacé les bouquets d'or, répandus sur le manteau d'hermine du bon seigneur, par autant de fleurs de lis. Nous ne devons pas moins reconnoître dans les figures principales de la grande miniature le portrait de Louis de Bruges pris de trois quarts, et celui de sa femme par derrière. Cette belle composition est à deux compartiments : dans le premier, Marguerite de Borsselle, dame de la Gruthuyse, descend les degrés de son hôtel, tandis qu'à l'entour

d'elle et dans la cour, un jeune gentilhomme joue avec un singe, un paysan semble montrer une autruche et un vieillard boit dans une charmante fontaine embellie de plusieurs jets d'eau. Dans la partie supérieure des murs on remarque un cadran solaire. — Le second compartiment présente, comme je l'ai dit, le sire de la Gruthuyse, tenant dans ses mains le livre que vient de lui offrir le scribe ; l'un et l'autre semblent contrariés en voyant dans le lointain sortir la dame de la Gruthuyse de son hôtel.

Le volume, après neuf feuillets contenant la table générale, offre le texte de l'ouvrage sous la rubrique suivante : « Cy commence le livre des Propriétés » des choses, translaté de latin en françois par » maistre Jehan Corbechon de l'ordre saint Augustin. »

Le livre *De Rerum Proprietatibus* est une compilation due à la patience de *Bartolomæus Anglicus* que Lacroix du Maine nomme *Bartholomée l'Anglois*, et La Monnoye Barthelemy de Glanville, natif d'Angleterre. J'ignore sur quelle autorité est fondé ce surnom de *Glanville* qui a prévalu ; toutes les leçons manuscrites que j'ai pu consulter portent seulement *Bartolomeus Anglicus*, et toutes remontent au commencement du xiv^e siècle, époque probable de la composition du *De Rerum Proprietatibus*. C'est un *digeste* curieux comprenant en assez grand nombre les opinions d'écrivains anciens, de scholastiques modernes et de philosophes arabes sur la plu-

part des questions qui touchent à la nature et aux propriétés des choses ; quelquefois Barthelemy a joint son avis à celui de ses maîtres. Je ne crois pas qu'on ait imprimé son travail original, mais en revanche la traduction de Jehan Corbechon a fort long-temps joui d'un très-grand succès qu'elle dut à la variété des matières exposées dans l'ouvrage de Barthelemy. Toutefois, à vrai dire, Corbechon a fait plutôt une imitation libre qu'une traduction. Il a taillé, allongé, dérangé le texte latin, pour le mettre mieux à la portée des lecteurs de son temps. Si l'on y doit regretter quelques curieuses bévues de Barthelemy, dont La Monnoye lui a rudement reproché l'omission, on doit le remercier d'une foule de détails circonstanciés sur la topographie de la France, sur les sons et les instruments de musique, sur les influences terrestres et célestes, etc., etc. On a fait dix ou douze éditions toutes fort peu correctes de sa traduction. Mais quelles que soient les fautes dont elles fourmillent, le livre n'en est pas moins encore aujourd'hui très-digne d'être recherché, et M. Du Petit Thouars, dans l'article *Corbichon* de la *Biographie universelle*, après avoir eu le tort de dire que celui-ci traduisit un ouvrage intitulé le *Propriétaire*, et de ne pas dire que cette ridicule traduction du titre latin de Bartholomeus Anglicus n'étoit pas même le fait de Jean Corbechon, a mal apprécié ce livre en disant « qu'il n'avoit aujourd'hui d'autre » mérite que son ancienneté et sa rareté. » Comme

je l'ai fréquemment trouvé d'un très-grand secours, je suis forcé de lui en exprimer ici , comme je le puis, ma reconnoissance.

Dans sa dédicace au roi Charles V, Jean Corbechon, après avoir fait un pompeux éloge de la sagesse et des princes qui l'ont cultivée, continue ainsi : « Cest » desir de sapience , prince très debonnaire , a Dieu » fichié et planté et euracyné en vostre cuer très fermement dès vostre jonesce , si comme il appert » magnifestement en la grant et copieuse multitude » de livres de diverses sciences que vous avez assemblez obacun jour par vostre fervent dilligence : » esquels livres vous puisez la parfonde eae de sapience au seau de vostre vif entendement , pour la » espandre aux conseilz et aux jugemens , au prouffit du peuple que Dieu vous a commis pour gouverner ; et pour ce que la vie d'un homme ne souffiroit mie à lire les livres que vostre noble desir a » assemblez, especiallement, au temps present, vous » ne les povez pas veoir né visiter pour cause de l'administration de vostre royaume et de plusieurs » grans et meritables occuppations que chascun jour » viennent et sourdent à grant magnificence, pourtant » est venu à vostre noble cuer un desir d'avoir le livre » des proprietés des choses.... et pour vostre bon desir accomplir il a pleu à vostre royalle majesté à » commander à moy qui suis le plus petit de vos chapelains et vostre creature et la faiture de vos mains » que je translataste le livre devant dit de latin en

» françois le plus clerement que je pourrai, je don-
 » ques, etc. »

L'explicit contient tout ce que nous savons de Jean Corbechon. « Ce livre fut translaté... l'an de grace
 » mil. ccc. LXXII. par le commandement de tres
 » puissant et noble prince Charles-le-Quint de son
 » nom, regnant en ce temps en France puissam-
 » ment. Et le translata son petit et humble chap-
 » pelain frere Jehan Corbechon de l'ordre saint
 » Augustin, maistre en theologie, de la grace et
 » promotion dudit prince et seigneur tres excellent.
 » Amen. » La Croix du Maine a donc eu tort de dire
 que cette traduction date de l'an 1364.

Notre volume contient quatre cent treize feuillets.
 M. Van-Praet ne l'a pas décrit dans sa bibliothèque
 de la Gruthuyse.

N° 6802 ² et ³.

LE MÊME.

Deux volumes in-folio maximo, vélin, deux colonnes, très-jolies
 miniatures, vignettes et initiales; xv^e siècle. Reliés en veau fauve, aux
 armes de France sur les plats.

A la fin de la table et à la fin de l'ouvrage se trou-
 voient les signatures de l'ancien propriétaire; on les a
 radiées et il m'a été impossible de les faire revenir;
 je pense qu'elles sont de Louis XII; dans ce

cas-là , les deux volumes faisant partie de l'ancienne librairie des rois de France auroient été volés, puis rachetés beaucoup plus tard , c'est-à-dire dans le xviii^e siècle.

Le premier commence par deux feuilles blanches de garde ; puis vient la table de l'ouvrage surmontée d'une petite miniature représentant la trinité sur un globe. La table comprend huit feuillets. Puis, à la suite de quatre autres feuillets blancs, commence le prologue sous la rubrique suivante : « Cy com-
 » mance le livre des proprietz des choses translaté
 » de latin en françois l'an mil ccclxxiii par le com-
 » mandement du roi Charles-le-Quint de son nom
 » regnant en France noblement et puissamment, en
 » ce temps. » L'explicit redresse la faute de date que nous venons de transcrire. Ce prologue a été suivi dans les éditions imprimées ; on y a changé quelques mots pour qu'il pût également convenir à Charles VIII ; par exemple dans le passage cité précédemment : « Vous ne les povez visiter, » etc., notre manuscrit porte : « vous ne les povez pas veoir né
 » visiter *pour cause de vos guerres* et de l'admi-
 » nistration de vostre royaulme, etc. »

La miniature de présentation placée au-dessus de ce prologue est l'une des plus belles qu'on puisse voir. Elle comprend six figures toutes admirables d'expression : le prince assis rappelle bien les traits de Louis XII. On remarquera aussi les petites initiales, qui dans le douzième livre représentent des oiseaux.

Au treizième livre la miniature nous offre plusieurs vaisseaux différemment tournés. — Dans l'origine ces deux volumes n'en formoient qu'un seul; le relieur les a séparés et le second commence maintenant avec le dixième livre. Le nom du traducteur est changé dans l'explicit en celui de Jehau *Carlathan*.

N° 6803.

TRADUCTION DES MÉTAMORPHOSES D'OVIDE.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, belles et nombreuses miniatures, vignettes et initiales; fin du xv^e siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anc. n° 83.

Suivant toutes les apparences, ce manuscrit provient encore de la collection de Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse. Le style de l'écriture et des ornements, et l'écu de France recouvrant sans doute celui du chevalier d'honneur de la princesse Marguerite, nous obligent à adopter sur ce point l'opinion de M. Van-Praet qui a décrit ce volume dans ses *Recherches sur Louis de Bruges*, (n° XLVII.)

Sur la feuille de vélin collée à la reliure intérieure on lit quelques vers du xvi^e siècle dont je n'ai pu déchiffrer que les deux premiers :

Je ne me sens de grace tant pourvue
Que l'on me doive aymer sans m'avoyr veue.

Après cinq autres feuillets vélin blancs de garde commence la table sous la rubrique : « Cy commencent les tables des rubriques de ce present volume » intitulé Ovide Methamorphose qui contient xv » livres particuliers et premierement du premier » livre. » En tout, sept feuillets.

Au-dessus des premiers mots du texte, au feuillet suivant, est une grande miniature à plusieurs compartiments, dans l'un desquels on voit un professeur assis devant un pupitre et tenant dans sa main gauche un œuf qu'il semble montrer à ses auditeurs comme la figure du monde. La rubrique du texte est :

« Cy commence le livre intitulé Ovide de Methamorphose qui contient en somme quinze livres » et s'ensieut le prologue sur le premier. » Ce prologue est fort court « Je veuil », y est-il dit, « reciter » selon mon auteur Ovide les fables de l'ancien temps » que de mon petit sens et entendement l'en entende ; plusieurs y ont essayé à ce fais sans l'accomplir et jasoit ce que en moy n'ait plus de sens » que en ceulx qui ce cuidoient faire, en Dieu mets » ma fiance qui aux saiges choile (cèle) les affaires » et aux petis humbles les revele. »

Cet ouvrage dont la Bibliothèque royale ne possède pas d'autre exemplaire contient le poème d'Ovide moralisé. Il a été, suivant M. Van-Praet, imprimé en 1484 à Bruges par Colard Mansion sous ce titre : « Les Metamorphoses d'Ovide, moralisées par Tho-

» mas Waleys, docteur en theologie, de l'ordre
» saint Dominique; translätées et compilées par Co-
» lard Mansion en la noble ville de Bruges. » Il m'a
été impossible de consulter l'édition de Colard Man-
sion, mais il semble que si cet imprimeur avoit
traduit lui-même le texte de Waleys, il n'auroit pas
annoncé qu'il alloit pour la première fois terminer les
explications ovidiennes. Ces explications forment bien
la moitié du travail que j'ai sous les yeux. Quant aux
miniatures, les plus curieuses sont aux pages 3,
naissance de Jupiter; 4, initiale en camaïeu repré-
santant la naissance de Vénus; 13, le palais du so-
leil; 35, Narcisse; 42, les filles de Minée; 46,
Mars et Vénus; 103, Pasiphaë; 147, mort d'Or-
phée, etc., etc. En général ces ornements très-
nombreux ne se distinguent pas par la correction du
dessin; mais ils offrent une grande variété, une cou-
leur remarquable et des compositions fort curieuses.
Les petits camaïeux qui sont dessinés dans un grand
nombre d'initiales sont surtout dignes d'être vus avec
attention.

En tout ce beau volume contient deux cent trente-
sept feuillets du texte.

N° 6804.

HISTOIRE DE LA TOISON D'OR, PAR GUILLAUME FIL-
LASTRE, ÉVÊQUE DE TOURNAY.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, grandes, riches et nombreuses miniatures, vignettes et initiales; fin du xv^e siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anc. n° 71.

Ce manuscrit a été exécuté pour une grande dame, dont on voit la figure dans la première miniature et que je suppose être Anne de Bretagne, d'après le caractère de la physionomie et l'écu de France parti de Bretagne que l'on remarque dans une vignette du 125^e chapitre. Cette première miniature est mieux exécutée que le reste des ornements, et nous présente la reine debout, sous un portique, tenant de sa main droite un rouleau sur lequel on lit : *O c'est la bonne fin*. Devant elle sont sept figures allégoriques représentant : *Justice*. — *Force*. — *Prudence*. — *Charité*. — *Foi*. — *Espérance*. — *Atrepence*. Au-dessus de ces vertus théologiques deux anges soutiennent un bras enveloppé de nuages et portant les mots suivants : *Dieu le arra à garants*. Enfin au bas de tout le tableau on lit ces mots qui semblent une sorte d'anagramme :

A SE ME RANS.

POVR JAMES. A.

Chaque page du volume a pour encadrement les deux lettres majuscules souvent répétées S A. ou bien A. S. On seroit d'abord tenté d'y trouver les initiales de la dame à laquelle fut donné le manuscrit, mais on peut aussi les regarder comme celles du nom de saint André, patron de l'ordre de la Toison d'or. — Dans la seconde miniature, on voit figurées six dames : *Magnanimité*. — *Justice*. — *Prudence*. — *Fidélité*. — *Patience*. — *Clémence* ; ayant sous leurs pieds autant de toisons chargées des noms de : *Jason*. — *Jacob*. — *Moïse*. — *Gedeon*. — *Job*. — et *Otoniel* (?) — Au-dessous, l'auteur, en surplis, offre son livre au duc Charles de Bourgogne. Une rubrique encadrée plus bas donne les vers suivants :

Comment Guillaume, évêque de Tournay
Et chancelier de la grande et noble ordre
De la Toison d'or où maint beau tournay
Pour la conquerre Jason fist sans désordre
Lci devise des six toisons par ordre
A monseigneur Charles duc de Bourgogne
Et des vertus très nobles sans vergongne.

Le nombre des miniatures du volume est presque aussi grand que celui des feuillets. Toutes sont gouachées et à l'effet, dans le genre des tapisseries de Flandre, si célèbres depuis le quinzième siècle. Elles sont surtout remarquables par une grande entente de la distribution des plans et des figures. Les plus précieuses sont celles qui terminent le volume

et qui se rapportent à des événements de l'histoire de France.

Ce volume ne comprend que l'histoire de la première Toison. L'auteur, Guillaume, évêque de Tournay, l'adresse au duc de Bourgogne Charles; et dans l'épître liminaire il expose à ce prince l'origine de son travail : « Pource qu'en exerçant mon office » de chancelier de vostre ordre, à la feste que de- » rainement avez celebrée en vostre ville de Bruges » au mois de may, cest an mil quatre cens soixante » huit, il me fut par vous ordonné faire le sermon à » la grant messe, comme il est accoustumé à ceste » solemnité et autres festes solennelles que on celebre » en vostre chapelle et en vostre court où que vous » soyiez, tout à l'onneur et louange de Dieu. Et à ce » sermon me mys en peine de remonstrer sous cor- » rection de chascun les causes et raisons qui avoient » meu ou pu mouvoir feu de tres glorieuse memoire, » mon tres redouté seigneur, monseigneur le duc » Philippes vostre tres noble pere qui Dieu perdoinst, » d'avoir institué ceste tres noble compagnie de roys, » princes, barons et chevaliers qui sont ceulx qui par » les tres honorables loables et saints statuts d'iceluy » ordre y sont assemblés et par serment solennel liez » et obligez sous le seing et enseingne de la Thoison » d'or, et que à ceste fin je eusse mis avant plusieurs » manieres de thoisons, et jusques au nombre de six » que on trouve en diverses manieres, desquelles » seulement je declarerai les trois et assez briefment

» et superficiellement... et il vous a pleu moy com-
 » mander rediger et mettre par escript non seule-
 » ment les troys qui lors furent touchées, mais aussi
 » les troys autres dont ne fut point parlé ; je vostre
 » tres humble orateur ay ici redigé et mis par escript
 » les dictes six manieres de thoisons... Et combien ,
 » mon tres redouté seigneur, que la langue latine
 » vous soit familiere comme la françoise, je useray
 » toutes voyes du langage françois, sans rien infe-
 » rer du latin. Pour ce principalement que j'ay à par-
 » ler à chevaliers et nobles hommes qui ont plus
 » communement agreable leur langage vulgaire que
 » le latin, et aussi pour cause de briefveté. »

On voit que l'auteur avoit l'intention de faire six livres dont chacun auroit renfermé l'histoire d'une *toison*. Celle de la *Toison d'or* est une immense amplification sur la vertu de *magnanimité*, et sur tous les personnages chez lesquels elle éclata davantage : d'abord ceux que cite *Valère Maxime*, puis les héros de la Bible, puis les rois de France jusqu'à Charles VII, et enfin les deux ducs de Bourgogne Philippe-le-Bon et Charles-le-Téméraire. Les nombreuses allégories qui sont recueillies dans le livre de la *Toison d'or* et peut-être, avant tout, le style des miniatures qui ornoient les manuscrits contemporains ont fait supposer à bien des esprits subtils que l'évêque de Tournay y avoit déposé le secret du grand œuvre. Je n'ai pas eu la curiosité de vérifier sur quel fondement reposoit cette opinion.

Guillaume Fillastre, l'auteur de cet ouvrage, fut d'abord moine de Saint-Benoit à Châlons-sur-Marne, puis abbé de Saint-Thierry de Reims, puis évêque de Verdun en 1437, de Toul en 1449 et de Tournay en 1461. Son mérite l'ayant mis fort avant dans les bonnes grâces du roi René d'Anjou et de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, le premier le conserva longtemps pour secrétaire, et le second lui confia la présidence de son conseil d'état et le titre de chancelier de l'ordre de la Toison d'or. Plus tard, il présenta son livre à Charles-le-Téméraire, comme le prouve ces paroles du pénultième chapitre : « La briefveté du » temps me presse de accomplir ce livre... pour la » feste de vostre ordre qui en la fin de ce present mois » d'apvril, l'an mil cccc LXXII, se doibt par vostre bon » plaisir et ordonnance celebrer. Laquelle chose une » autre fois s'il vous plaist l'ordonner se pourroit faire » et accomplir. » Guillaume mourut à Gand en 1473, et son corps fut transporté à Saint-Omer dans l'église de Saint-Bertin qu'il avoit fait construire. Il a fait plusieurs ouvrages et nous aurons plus d'une occasion de reparler de lui.

N° 6805.

LE MÊME.

Un volume in-folio magno, vélin, deux colonnes, deux superbes miniatures, vignettes et initiales ; fin du xv^e siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 540.

Il provient de la bibliothèque de Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse, et M. Van-Pract l'a décrit à ce titre, ainsi que le suivant, dans ses *Recherches sur Louis de Bruges*, n° LXII. La première miniature est d'une grande perfection. Le duc de Bourgogne (sans doute Charles-le-Téméraire) est assis sur une espèce de trône, entouré de douze conseillers. Sur le premier plan, un évêque semble lire la formule d'un serment qu'écoute avec attention un personnage debout. Au-dessus du trône et du dais qui sert de siège aux conseillers on lit la devise : *Je l'ai emprins*, souvent répétée. — La deuxième miniature représente Persée sur le cheval ailé.

Le volume, renfermant la matière du volume précédent, est de trois cent quatorze feuillets.

N° 6806.

HISTOIRE DE LA TOISON DE JACOB ; DEUXIÈME PARTIE
DE L'OUVRAGE PRÉCÉDENT.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, deux miniatures, vignettes et initiales ; fin du *xv*^e siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 53.

Provenant de la bibliothèque de la Gruthuyse. Il diffère du volume précédent par le point de l'écriture et surtout par l'infériorité du style des miniatures ; celles-ci se rapprochant davantage des ornements du n° 6804.

Guillaume Fillastre composa cette deuxième partie fort peu de temps avant de mourir, puisqu'il eut quelque peine à achever la première pour le mois d'avril 1472, et qu'il mourut l'année suivante. Il la dédia également à Charles, duc de Bourgogne, et il avait l'intention de faire pour lui quatre autres parties qu'il n'eut pas sans doute le loisir de commencer.

Cet énorme volume, très-bien écrit par l'un des scribes habituels du seigneur de la Gruthuyse, a quatre cent trente et un feuillets.

N° 6807.

LA MÊME.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, fin du xv^e siècle.
Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 13.

Les ornements destinés à ce volume n'ont pas été exécutés. Cependant les traits de plume contournés au bas de plusieurs feuilles, les mots *Vive Bourbon*, répétés sur la première de garde, le style de l'écriture enfin nous autorisent à penser qu'il a fait partie de la bibliothèque des comtes de La Marche-Bourbon. A la suite de la table on trouve la précieuse rubrique suivante :

« Ici fault une histoyre en laquelle y a ung
 » prince assis sur une haulte chèse, tenant ung livre
 » en la main; à l'entour duquel y a à l'environ de luy
 » XII chevaliers, six de chascun cousté, tout abillez
 » de drap d'or et chascun aiant la thoyson d'or au
 » col. Tous assis en chèses descendans de celle du
 » prince; et au dessoubs du prince y a une table
 » dressée et à l'ung des bouts y a un escuyer court
 » vestu ayant devant luy sur le bout de la table deux
 » livres et a les cheveux jaulnes, ung chapeau pers
 » sur la teste à deux plumes blanches. A l'autrè
 » bout, ung homme long vestu, la teste nue, ayant

» aussi deux livres devant luy et au milieu de la
» table y a ung evesque vestu de chappe et de mitre
» faisant obstentation d'un livre. »

Cette rubrique contient la description très-exacte de la belle miniature du manuscrit 6805 dont nous avons parlé d'une manière succincte. Il est probable qu'à la même époque c'étoit une sorte d'obligation, pour les chevaliers de la Toison d'or, d'avoir le volume de Guillaume Fillastre, et sans doute la plupart de ces manuscrits étoient exécutés dans le même genre. M. Van-Praet, à la fin de sa description du n° 6806, dit que le manuscrit *original* de Guillaume, *avec de belles miniatures*, se conserve dans la bibliothèque de Bruxelles. Je doute qu'il soit plus *original* que les nôtres, et que ses miniatures soient plus belles que la première du n° 6806. Je ne connois pas, avant le xvi^e siècle, de manuscrit *original*, c'est-à-dire *autographe*, qui soit enrichi de miniatures.

Ce volume a quatre cent quatre-vingt-six feuillets de texte.

N° 6807 ³.

LE MARÉCHAL DE BATAILLES, PAR LE SIEUR DE LOS-
TELNEAU. ◆

Un volume in-folio maximo, vélin, lignes longues, dessins et plans à la plume; xvii^e siècle. Relié en maroquin rouge, à riches compartiments présentant, au centre des plats, les armes de France et de Navarre, et à chacun des quatre angles un L couronné (Louis XIII).

Fonds Colbert, anc. n° 70.

Les dessins de ce volume et la courte explication qui accompagne chacun d'eux sont parfaitement exécutés. C'est sans doute un manuscrit fait sous les yeux de l'auteur; à la fin il y a deux feuillets ajoutés qui semblent avoir été écrits par lui-même. Au reste, le sieur de Lostelneau a fait imprimer cet ouvrage in-folio, sous le titre suivant : « Le mareschal de » bataille, constenant le maniement des armes, les » évolutions, plusieurs ordres de bataille, les fonc- » tions des officiers d'armes; par le sieur de Los- » telneau, mareschal de bataille des camps et armées » du Roi, et sergent major des gardes françoises. » — Paris. Migon. 1647. »

N° 6808.

COMMENTAIRE SUR LE LIVRE DES ÉCHECS AMOUREUX.
— ARCHILOGE SOPHIE.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, superbes miniatures grandes et petites, vignettes autour des grandes miniatures et initiales ; premières années du XVI^e siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anc. n° 84.

Manuscrit de toute magnificence, sans doute exécuté pour le jeune oomte d'Angoulême, depuis le grand roi François I^{er}. Dans l'intérieur de la reliure on lit la mention suivante de la librairie de Blois : « Des histoyres et livres en françoys. Au premier » pulpistre devers les fossés a layts (?) du milieu » dudict pulpistre. » Et plus bas : « Eschez amou- » reux et Archiloge Sophie laquelle traicte de divers » arts. — Il est à noter qu'il y a de belles choses en » ce livre. » Disons de suite que le titre, *les Échecs amoureux*, suivi par le relieur et sous lequel est encore aujourd'hui connu ce manuscrit, ne lui convient pas. On ne trouve ici qu'un commentaire en prose sur certains passages d'un poème intitulé : *Les Échecs amoureux* ; mais ce poème, à ma connoissance du moins, est du petit nombre de ceux du XV^e siècle qui ne nous sont pas parvenus. Peut-être avoit-il été composé, ainsi que le commentaire, sous

une date plus ancienne : quelques phrases de ce dernier, parfaitement conformes au système orthographique du XIII^e siècle, peuvent le faire supposer; et, dans tous les cas, un autre manuscrit du même commentaire, coté n^o 7570, semble antérieur à celui-ci d'un demi-siècle environ.

Voici la première rubrique : « Ce livre present fut » fait et ordonné principalement à l'instance d'ung » aultre, fait en ryme n'a gueres et de novel venu à » cognoissance qui est intitulé des Esches amoureux » et des Esches d'amours; aussi comme pour de- » clarer aucunes choses que la ryme contient qui » semblent estre obscures et estranges de premiere » face. Et pour ce fut-il fait en prose pour ce que » prose est plus clere à entendre par raison que n'est » ryme. L'acteur dont qui le fist commence ainsi » son livre et met un tel prologue. »

Ce commentaire sur les *Échecs amoureux* se rattache presque uniquement à l'explication des fables de la mythologie païenne et des systèmes cosmogoniques de l'ancienne philosophie. L'auteur, quel qu'il soit, montre une grande sagacité, beaucoup d'imagination et de connoissances positives. Je suis surpris qu'on n'ait pas imprimé son travail à la fin du XV^e siècle, alors qu'on lui accordoit les honneurs d'une admirable transcription.

J'ai dit que notre manuscrit avoit sans doute été fait pour le jeune comte d'Angoulême. Dans la première vignette, on voit l'écu d'Orléans (de

France au lambel d'argent, dont chaque pendant est chargé d'un croissant de gueule) parti de Savoie (de gueule à la croix d'argent), surmonté d'un diadème, ou cercle de couronne royale. 2° Dans la dernière miniature des *Échecs amoureux*, une fenêtre présente les armes *d'Orléans demi-écartelées de Milan et parties de Savoie*. 3° Enfin, dans la première miniature du volume, on voit, autour d'un échiquier aux armes *d'Orléans*, le dos d'un jeune homme jouant avec une dame jeune encore, et, derrière cette dame, un homme d'un âge mûr, décoré de l'ordre du roi, et tenant un chien en laisse. Or, tout porte à croire que cette première miniature représente le jeune François, Marguerite sa sœur, depuis reine de Navarre, et enfin Artus de Gouffier, chevalier de l'ordre du roi et gouverneur des enfants du comte d'Angoulême. Ce portrait de Marguerite est délicieux; j'ai cru d'abord que c'étoit Louise de Savoie, mais la branche de vert qui rehausse sa guimpe et la toque du jeune prince, l'air de grande jeunesse de la figure ne permettent pas de s'arrêter à cette opinion.

Notre manuscrit est donc un ouvrage d'étude fait pour les deux illustres enfants de Louise de Savoie. Il aura pu n'être pas étranger à la direction de l'esprit de l'un et de l'autre; Marguerite, dans ses nombreux travaux littéraires, ayant toujours conservé un goût prononcé pour les allégories et pour les fables mythologiques.

La seconde miniature, de petite dimension, nous offre une délicieuse figure de la Fortune tenant de la main gauche un sceptre, de la droite la manivelle d'une roue ; la troisième, une apparition de dame Nature au poète ; la quatrième, une autre représentation de la Nature ; la cinquième, les trois *Fées* ou Parques ; la sixième, une autre admirable figure de la Nature ; les septième et huitième, le Monde ; la neuvième, comment Nature introduit l'amant de fuir Oysiveté ; la dixième, comment Mercure amène à l'acteur trois déesses ; la onzième, comment Jupin châtie Saturne, et comment celui-ci dévore ses enfants ; la douzième, comment Jupin tue les géants ; la treizième, Mars sur un char, un fléau à la main ; la quatorzième, les trois Graces et Apollon ; la quinzième, la Musique, curieuse figure ; la seizième, Vénus, les trois Graces, l'Amour et Vulcain, très-belle miniature ; la dix-septième, Mercure et Argus ; la dix-huitième, charmante figure de Diane et de sa cour ; la dix-neuvième, Pallas ; la vingtième, Junon ; la vingt-unième, très-belle figure de Neptune et de sa cour ; la vingt-deuxième, Pluton et sa cour ; la vingt-troisième, Cybèle ; la vingt-quatrième, Vulcain ; la vingt-cinquième, Bacchus ; la vingt-sixième, Esculape ; la vingt-septième, Pan ; la vingt-huitième, délicieux tableau du jugement de Paris ; la vingt-neuvième, comment l'acteur se départ de Vénus ; la trentième et dernière, palais de Nature, dans lequel se trouvent Pallas, Junon et Vénus.

Le commentateur des *Échecs amoureux* termine son travail par l'analyse succincte de la dernière partie du poème, sur lequel il n'étend pas ses observations, et il conclut par ces vers :

Je layray donc ceste matere.
 Tant soit-elle de grant mistere,
 Je n'y puis briefment plus entendre
 Né ma nef plus avant estendre,
 Car je n'ai pas vent avenant.
 Face qui veult le remenant.
 Il me convient ailleurs deduire,
 Et Dieu veuille ma nef conduire. Amen.

Il semble qu'il y ait quelque analogie entre le nom de cet écrivain et le mot *nef* deux fois répété avec affectation.

A la suite est le livre intitulé : l'*Archiloge Sophie* ou grand discours sur la Sagesse, composé en latin et traduit dans les premières années du xv^e siècle par frère Jacques Legrand, augustin. Il est précédé d'une miniature de présentation qui, toute belle qu'elle est, se trouve inférieure à celles des *Échecs amoureux*. Elle offre le portrait de frère Jacques mettant son livre entre les mains de Louis, duc d'Orléans, fils du roi Charles V, celui-là même qui fut assassiné par le duc de Bourgogne dans la rue Barbettes. Voici le préambule de l'auteur :

« A tres noble prince, tres puissant et redoubté
 » seigneur Loys, fils de roi de France, duc d'Orleans,
 » son humble serviteur, frere Jacques Legrant, reli-

» gieux de l'ordre Saint-Augustin, reverence, hon-
» neur et toute obeissance et voulenté de servir à
» tousjours. Tres honoré seigneur, considerant l'af-
» fection et le tres grant plaisir que tousjours avés
» eu en sapience et en vraye science, en vertu et en
» estat noblement maintenir, laquelle affection j'ay
» apperceue... Desirant vostre plaisir ensuyvre, j'ai
» fait ce livre cy present en françoys, lequel pre-
» mierement j'avoie composé en latin et est appellé
» l'Archiloge Sophie qui vault aultant à dire comme
» le livre qui principalement parle de Sophie, aultre-
» ment dicte Sapience. Et en ce livre à mon pouvoir je
» parlerai de toutes les sciences dont Dieu m'a
» donné aucunes cognoissances, et puis après de
» toutes vertus et finalement de tous estats,
» comme il apparra en la division du livre. Et pour-
» tant que toutes sciences congnoistre vous desirez
» et en vertu gist vostre renommée..., si m'est advis
» que ce livre present raisonnablement vous doit
» estre adrecié... Et ja çoit que j'aye ce present li-
» vre en latin composé, toutefois pluseurs choses
» en françoys je laisse comme pou proffitables, et en
» françoys ne se peuvent bonnement declairer... »

Jacques Legrand a composé un autre ouvrage, le *Livre des bonnes mœurs*, dont nous parlerons ailleurs. Dans ses notes sur Lacroix du Maine, La Monnoye le fait confesseur de Charles VII. Gabriel Naudé a dit qu'une demoiselle de Paris, nommée Christine, avoit traduit en françois l'ou-

vrage de Legrand ; et La Monnoye, qui reconnoît ici la célèbre *Christine de Pisan*, ajoute que cette traduction est celle de nos manuscrits. On voit que tout cela est inexact et que le traducteur françois du *Sophologium latin* n'est autre que Jacques Legrand lui-même.

Voici comme , un peu plus loin , l'auteur résume les matières de son livre : « Ce livre est divisé principalement en troys parties. En la premiere partie, » je parleray de toutes sciences humaines et divines ; » en la seconde, de toutes vertus, et en la tierce, de » tous estats. Bien est vray touteffois que des sciences » en françoys tout au long ne pourroye parler. Et » pourtant, il suffira d'en escrire ce que le commun » langaige en requiert. Oultre plus, une chascune » des troys parties se divise en quatre livres, et ainsi » tout ce livre present contient douze livres. Le premier livre parle de l'amour de Sophie... Le » second livre parle des sept ars liberaulx , c'est » assavoir grammaire , logicque , rethoricque , arismetique, musicq, geometrie et astrologie. Le tiers » livre parle des sciences appartenans à philosophie » tant naturelle comme morale, lesquelles sont six , » c'est assavoir phisicque , methaphisicque, medecine, ethicque, politique, yconomyque. Le quart » livre parle des sciences divines , c'est assavoir de » droit canon et de theologie , et ainsi sont quatre » livres appartenans à la premiere partie. — Le » quint livre parle de l'amour des vertus. Le sixiesme

» livre parle des vertus theologicques, lesquelles sont
 » trois, foy, esperance et charité. Le septiesme parle
 » des quatre vertus cardinaulx, c'est assavoir de jus-
 » tice, d'attrempance, prudence et constance. Le
 » huitiesme parle des sept vertus capitales, lesquelles
 » sont opposites aux sept pechés mortels... Et ainsi
 » sont quatre livres appartenans à la deuxiesme
 » partie. — Le neufviesme parle de la mort... Le
 » dixiesme parle de l'estat de l'Église, c'est assavoir
 » des prelatz, des prestres et des religieulx... Le
 » onziesme parle de l'estat des nobles, comme des
 » princes, des chevaliers et des autres nobles
 » hommes. Le douziesme parle de l'estat des laiz,
 » c'est assavoir des bourgeois, marchans, laboureurs;
 » des vierges, des mariées, des veuves, des povres,
 » des riches et des aultres estats mondains... »

Chaque chapitre de cet ouvrage est précédé d'un quatrain en vers explicatifs. Près de la moitié est consacré aux sciences mathématiques.

N° 6809.

LES TRIUMPHES DES VERTUS ; DEUXIÈME PARTIE.

Un volume in-folio magno, vélin, lignes longues, très-belles miniatures et initiales ; commencement du xvii^e siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anc. n° 248.

Cet ouvrage allégorique est dédié, non pas à François I^{er} comme le disent nos catalogues et le relieur du

volume, mais à sa mère Louise de Savoie, à laquelle le même auteur offrit quelque tems après un nouveau travail qu'on peut regarder comme la continuation de celui-ci et que nous décrivons sous le n° 7032³. Pour faire juger du style des deux compositions, je vais transcrire le prologue des *Triumphes des vertus*.

« L'an immediatement preterit et passé, (ma plus
 » que tres illustre dame, seppe perdurable et tige in-
 » comparablement precieuse de l'imperialle monar-
 » chie, sacrée majesté et tres cristienne puissance de
 » France, qui de present florist en vostre tres floris-
 » sant rameau et augustal fils Francoys, par la grace
 » de Dieu, vivant roy de France) desireux de faire
 » foy de la perdurable et tres humble obeissance que
 » vous doy, prins (en crainte et paour) ma plume
 » ruralle pour au long traicter et mettre par escript
 » les *Triumphes des vertus*, selon que vostre tres
 » haulte et glorieuse intelligence me les avoit divisez.
 » Et par autant que la celsitude de la matiere et la
 » devise d'icelle requeroit bien cent Platons, Aris-
 » tates et Xenophons, aussi, craignant que le susdit
 » traicté vint entre les tres victorieuses mains de vos-
 » tre susdit auguste, en qui tout le bien de la foy
 » de Minerve et de glorieuse proesse affluent et su-
 » perhabundent, et à qui, chascun jour, les turbes
 » des orateurs poetes et senateurs dedient livres
 » moult precieux, enrechis, et floretes de elegant et
 » nouveauls termes,.... je eu paour de parachever,

» et plus grande crainte de vous presenter ce que
» avois escript de prudence et force que reduisoye
» selon mon pauvre pouvoir, à la gloire perdurable de
» vos Apollo et Dyane, (ô tres feconde et digne La-
» thone), touteffois par la beneficence de Dieu et la
» vostre, me vint celluy heur (que prefere à tous
» aultres) que non seulement sa lucide science et
» royale intelligence print plaisir, esbat et passe
» temps on premier volume, mais l'approuva et
» clarifia. Ce que feist aussi l'inconcussible columpne
» de sa justice, monsieur le chancellier, plus stable
» et droicturier que Solon Licurgus et Fabrice (1),
» si que despuys n'a esté homme si arrogant ou te-
» meraire qui aye ausé improuver mon petit labeur
» approuvé par cil duquel l'approbation est une ter-
» restre predestination. Et qui plus est, me feist com-
» mandement de parachever au plustost qu'il me
» seroit possible, en continuant mon stille, les ver-
» tus de justice et temperance; ce que ay faict, en
» monstrant premierement comment le tres floris-
» sant floron de son sacré lis, monsieur le daulphin,
» le chier tresor, la claire perle et le pris sans pris
» de France, (duquel avois predict par espoir desi-
» reux, en prologue du premier volume, la tant de-
» sirée naissance) perviendra avecques palme de vic-
» toire par la puissance de ses inexpugnables escuts
» semencés de fleurs de lis sideralles et de daulphins

(1) Il s'agit ici du chancelier Duprat, mort en 1535.

» azurés, au throne de justice heroïque ou legale
 » pour presider à tous heroes justiciers, preterits et
 » futurs. Aussy comment la dive royne, fleur odori-
 » ferante, redolente, triomphante et sur les perfectes
 » roynes et emperieres florissante reluist au throsne
 » de temperance. Et combien que on prologue du
 » premier volume eusse determiné de aultrement
 » distribuer lesdits triomphes, touteffois assez scait
 » votre tres inexcogitable et profonde sapience la
 » cause et raison de la variation du propos. »

O bonne vieille langue françoise du XIII^e siècle, qu'étiez-vous devenue sous la plume des inexcogitables partisans de l'éloquence latiale! et combien sont préférables à mon avis les fragments cités du *Lancelot* et du *Tristan*! Que ne devoit pas dire l'auteur des *Triumphes des vertus* dans son premier volume, s'il se livre à de pareilles flatteries dans le second. Cet ouvrage singulier fut composé suivant toutes les apparences entre les années 1517 et 1524; la première, époque de la naissance du dauphin François, mort en 1537; la deuxième, époque de la déplorable expédition d'Italie. Nous n'avons pas conservé la première partie. Celle-ci commence par le chapitre dont voici la rubrique: « Com-
 » ment l'explorateur du paradis terrestre, faisant
 » son oroison on mont Sinai, est surprins de rapt
 » et extase. Puis il veoit la déesse Nature moult bien
 » descripte qui promet à France, (des illustres da-
 » mes la plus redoubtée) luy donner ung fils des par-

» faicts le micalx acomplis. Comment ladicte deesse
 » par l'aide de tous les dieux et déesses execute sa
 » promesse on chasteau d'Amboise. »

Ou je me trompe fort, ou Rabelais connoissoit les *Triumphes des vertus* qu'il aura voulu tourner en ridicule dans son *Gargantua*. L'éducation du fils de Grandgousier, les mystères de sa naissance, la liste de ses gouverneurs et les incidents de sa vie, tout cela semble imité du *poème en prose* que j'ai sous les yeux et dans lequel il y a cependant des morceaux précieux ; comme au feuillet 13, la description de la Touraine : folio 17, les conditions que doivent avoir les bonnes nourrices : folio 159 et suivants, description de l'Augoumois. Plus loin encore la description des jeux, l'apologie des tournois, les considérations sur la noblesse, etc.

L'auteur ne s'est pas nommé. Je serois assez disposé à croire que c'est le fameux Jean Bouchet, auteur des *Annales d'Aquitaine* et d'un très-grand nombre d'autres ouvrages. Ce qui pourroit venir à l'appui de cette opinion est le surnom de *Traverseur des voies périlleuses* qu'on lui avoit donné et qui conviendroit mieux au titre de notre volume que celui des *Triumphes des vertus* (1). C'est en effet

(1) Ce titre n'en est pas moins le véritable, bien qu'il ne soit pas clairement indiqué au commencement, à la fin, ni dans le cours de l'ouvrage. L'auteur nous l'a donné dans le préambule du second livre de sa façon intitulé : *L'Explorateur des quatre fleuves du paradis terrestre*. Msc. 7032. 3.

au travers de chemins difficiles tour à tour habités par les vices et les vertus que notre auteur exécute son voyage et parvient au paradis terrestre ; durant toute la course, il se désigne lui-même sous le nom de l'*Explorateur*. Le verso de la première feuille contient la rubrique et les vers suivants :

« Francisco Francorum regi maximo et optimo
 » Imperatori proximo, imperiique Turcorum ever-
 » sori invictissimo :

Icy verrez les gestes merveilleux
 Lesquels fera le fruit tant précieux
 Qu'avez produit par divine ordonnance ;
 Lesquels voyans, pourrez de bien en mieux
 Regner en paix sur tous rois vertueux
 Augmentateur de la gloire de France.

Mais ce qui donne à notre volume un prix tout spécial, c'est le caractère des ornements qu'il renferme. Les initiales sont exécutées sur fond d'or, en façon camaïeu foncé ; chacune d'elles gracieusement accompagnée d'un tige de fleurs. Quant aux miniatures elles sont également en camaïeu, ou plutôt en grisailles bronzées d'un aspect tout particulier produisant assez exactement l'effet des tailles numismatiques. Le dessin, malgré son incorrection et l'aspect malheureux des têtes, offre cependant les preuves d'une admirable facilité, et des études les plus fortes et les mieux dirigées. Plusieurs groupes, surtout ceux des figures nues, rappellent très-bien un disciple de Michel-Ange ou de Benvenuto Cellini.

La première de ces *grisailles*, allégorique comme toutes les autres, représente une grande et somptueuse fontaine formée de cinq bassins. Sur chacun des deux bassins latéraux de la partie supérieure est attaché un écu. Le premier de France, le deuxième de France parti de Dauphiné. A droite, deux guerriers figurent la force; à gauche, une femme et le roi François I^{er} figurent la justice. Les deux bassins latéraux inférieurs portent pour écus, celui de droite, France écartelé à la quatrième pièce de Bretagne: c'est la Tempérance, représentée par la reine Claude et une divinité; celui de gauche, d'azur aux trois fleurs de lis engrêlé de gueule, parti de France pur: c'est la Prudence, représentée par Marguerite, duchesse d'Alençon, et un guerrier tenant dans sa main un cor. Enfin le grand bassin du milieu, portant au sommet l'écu de France-Angoulême écartelé de Savoie, sert de siège à Louise de Savoie. C'est LA FONTAINE DE TOVTES VERTUS. Au bas du monument une inscription lapidaire porte :

DIVE. LATHONE. APOLLINIS.
 ET. DYANE. MATRI. VIRTUTV.
 FONTI. PERHEPNI.

L'auteur à genoux devant cette pierre semble y vouer son livre relié en velours vert à fermoirs d'or. Mais il faut remarquer qu'il porte l'habit monacal, ce qui ne s'accorde pas avec le personnage de Jean Bouchet, que j'ai supposé devoir être l'auteur de l'ouvrage.

La deuxième miniature représente la naissance miraculeuse du Dauphin François. La troisième, fort remarquable pour la vigueur de la touche, l'allaitement et le baptême du Dauphin. La quatrième, exemples de mauvais et de vertueux enfants. En tout il y en a dix-huit; et le volume contient cent soixante-neuf feuillets.

N° 6810.

BOETIUS , DE CONSOLATIONE ; TRADUCTION FLAMANDE.

Un volume in-folio maximo, vélin, superbes miniatures, vignettes et initiales; fin du xv^e siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anc. n° 40.

Manuscrit de la plus admirable beauté, exécuté en 1492 pour Louis de Bruges, seigneur de la Gruuthuyse, par un artiste nommé Jean Van Krickenborck. En voici la première rubrique : « Dit es de tafle die- » nende desen novolghenden V. boucken Boecii de » consolatione philosophie. » Après dix feuillets de table, le texte du prologue commence par la rubrique suivante : « Hier beghunt die prologhe angaende » den excellenten boucke ghenaeamt Boetius de con- » solatione philosophie »

Cet ouvrage contient non-seulement le texte latin des proses de Boëce, mais, avec la traduction flamande, un très-long commentaire écrit dans la même lan-

gue flamande. Le volume est terminé par la rubrique suivante : « Hier ende desen Weerdeghen bouc » *Boecius de consolatione philosophie*. Ten trooste » leeringhe ende confoorte aller menschen in desen » drucke des weereld zunde. Ghescreuen om hoghe » edele ende moghenden heere merlodelvijs heere » vanden Grunthuse, grave van Wincestre, prinche » van Steenhuse, heere van Avelghen, van Hamste, » van Oorscamp, van Beveren, van Thielt ten » Hove, etc. Bi mi Jan van Kriekenborgh onderda- » nic dienare des voorn heere. Int jaer onsheeren » 1491. den 16^m in maerte. »

M. Van-Praet (Bibliothèque de la Gruthuyse n° xxxv) a traduit cette rubrique comme il suit : « Cy finit ce digne livre de Boece de la consolation » de la philosophie, pour la consolation, l'instruc- » tion et aide de tous les hommes qui sont dans la » misere de ce monde, escrit pour noble et puissant » seigneur, monseigneur Louis, seigneur de la Gru- » thuyse, comte de Wincestre, prince de Steenhuyse, » seigneur d'Avelghen, d'Hamste, Voofcamp, de » Beveren, de Thielt ten Hoven, etc. par Jean van » Kriekenborch, humble serviteur dudit seigneur, » l'an de notre Seigneur 1491, le 16 mars. »

Le même M. Van-Praet nous apprend que cette traduction flamande, dont l'auteur ne s'est pas fait connoître, avoit été imprimée à Gand par Arnaud de Keyseré, en l'année 1485, plus de six ans avant l'exécution de notre manuscrit.

La vue de ce dernier fut l'une des dernières joies du bon seigneur de la Gruthuyse ; car il mourut le 24 novembre de la même année. Passionné comme il l'étoit pour les ouvrages de ce genre, il dut éprouver une extrême satisfaction à l'aspect des cinq miniatures qui le décorent ; il en est peu qu'on puisse en effet leur comparer, et peut-être n'en existe-t-il pas qu'on puisse leur préférer pour la beauté des expressions, la pureté si rare du dessin, et la richesse des accessoires. Chacune d'elles est parsemée de la devise de Louis de Bruges *plus est en vous*, et de ses armes aujourd'hui recouvertes de celles de France. Les vignettes, ornées de fleurs d'insectes et d'oiseaux, sont à demi-remplies par des rameaux ou rainceaux de façon camaïeu. Les grandes initiales reproduisent soit les armes recouvertes, soit la bombarde qui accompagne la devise, soit une élégante figure de la lettre en camaïeu.

La première miniature est à trois compartiments formés par l'avancement de deux colonnes. Dans le premier, Boèce travaille à son livre sur un pupitre chargé de quelques autres volumes. Sa chambre est éclairée par deux fenêtres dont les vitraux sont ornés de dessins et surmontés des armes de l'empire, (l'aigle de sable à deux têtes). Dans le second, dame Philosophie sur un trône, la tête couronnée, les seins découverts, est attentivement contemplée par deux philosophes agenouillés à ses côtés ; sur les degrés du trône sont tracés les mots : *Astronomia*.

— *Geomantia.* — *Arismetrica.* — *Musica.* — *Retorica.* — *Logica.* — *Gramatica.* — Le troisième compartiment représente Boëce étendu sur un lit, à sa droite la Philosophie debout tient un livre ouvert à la portée de ses yeux.

La deuxième miniature est à deux compartiments : le premier offre la chambre à coucher de Boëce, que l'on a sans doute figuré sous les traits du seigneur de la Gruthuyse. Il est assis sur un riche et beau siège à la droite de son lit. Du même côté, la Philosophie debout tient un livre ouvert à sa portée ; à la gauche, deux dames belles et graves jettent sur Boëce des regards pensifs et mélancoliques. — Dans le deuxième compartiment est figurée la Fortune avec la roue. Dans l'une des initiales de la page ornée de cette deuxième miniature on voit aujourd'hui les deux lettres *L. A.* (Louis-Anne), mais l'*A* a remplacé l'ancien *M.*, Marguerite, nom de la dame de la Gruthuyse.

Dans la troisième miniature, Boëce, assis comme dans la précédente, ayant la Philosophie à sa gauche, suit d'un œil attentif les travaux de l'agriculture dans la campagne voisine.

La quatrième offre deux compartiments : dans le premier, la Philosophie attache des ailes au vêtement de Boëce ; dans le second, un ange dans les cieux vole au-dessous de Dieu dont il reçoit les ordres.

Dans la cinquième enfin, la Philosophie, du bout de son sceptre, montre à Boëce, toujours assis

comme précédemment, deux ouvriers bêchant la terre dans la campagne.

N° 6811.

CHANTS ROYAUX EN L'HONNEUR DE LA SAINTE VIERGE,
PRONONCÉS AU PUI D'AMIENS.

Un volume in-folio maximo, vélin, lignes longues, très-riches et belles miniatures, très-belles initiales; commencement du xvi^e siècle. Relié en maroquin rouge, à bordures ornées de feuillages entrelacés, au double écu de France et Navarre sur les plats, et au chiffre L (Louis XIV) sur le dos.

Manuscrit long-temps conservé à Versailles, et remis à la Bibliothèque du roi, d'où sans doute on l'avoit tiré, vers la fin du xvii^e siècle. Il a été exécuté à Amiens, et les armes de cette ville (de gueule diapré, au chef de France, soutenu par deux licornes blanches) sont peintes au bas de la première miniature. On y voit encore un très-beau portrait de Louise de Savoie, vêtue de noir, assise sur une espèce de trône dont le faite est chargé de l'écu de France parti de Savoie; autour de la princesse sont les dames et demoiselles de sa maison, et plus bas, deux bourgeois d'Amiens dont l'un à genoux lui présente ce volume couvert de velours bleu.

Voici le premier chant royal adressé à Louise de Savoie :

I.

Tres excellente, illustre et magnifique,
 Fleur de noblesse exquise et redolente,
 Dame d'honneur, princesse pacifique,
 Salut à ta majesté precellente.
 Tes serviteurs, par voie raisonnable,
 Tant justiciers que le peuple amyable
 De Amyens, cité dicte d'Ameinte,
 Recommandant sont par humilité
 Leur bien public en ta grace et puissance ;
 Toy confessant estre en realité
 Mere humble et franche au grant espoir de France.

II.

Et qu'ainsi soit, dame scientifique,
 Tu as porté, comme mere et regente,
 Le royal sang, le corps honorifique
 Du roy François qui les François regente ;
 En leur causant ung espoir admirable.
 Dont quoyque la roïne insuperable
 Marie, vierge en sa maternité,
 Nous a porté, quant à l'humanité,
 Totalement du monde l'esperance ;
 Aussy es-tu, par aultre qualité,
 Mere humble et franche au grant espoir de France.

III.

Comme humble et franche, en la foy catholique,
 Incéssamment tu mets cure et entente
 A decorer celle vierge celicque
 Pour implorer la pardurable attente.
 Ce congnoissant le susdit peuple affable
 Amyennoys, de la vierge ineffable.

A fait extraire aucune auctorité,
 En ce volume, et spacioſité,
 Pour presenter en toute esjouissance,
 A ta haulteur, dame qu'ay reëité
 Mere humble et franche au grant espoir de France.

IV.

Cy sont pourtraits les tableaux par pratique
 Mis à l'église en Amyens residente,
 Appropriant loy naturelle anticque
 Ou mosaïque à la vierge prudente,
 Par les maistres du Puy recommandable,
 Lesquels en font festivité laudable.
 Et commença leur confraternité
 L'an mil trois cent quatre-vingts, tout noté,
 Treize ans avec, ayant la congnoissance
 Que la Vierge est en singularité
 Mere humble et franche au grant espoir de France.

V.

Du sens moral, mystique allegorique
 Qui le refrain du tableau represente
 Fait mention par l'art de rethorique
 Le chant royal qu'ensemble je presente
 A toy, madame, excellente et notable,
 Haulte princesse aux François profittable.
 Si te requiers que ta benignité
 Ce petit don plaise avoir accepté,
 Du presenteur suppliant l'ignorance,
 Qui te congnoist sans ambiguité
 Mere humble et franche au grant espoir de France.

Dame de paix et de tranquillité,
 Tes serviteurs d'Amyens, ville et cité
 Veuille tousjours avoir en souvenance ;
 En toy prouvant jusqu'à l'extremité
 Mere humble et franche au grant espoir de France.

Les chants royaux transcrits dans ce volume et chacun d'eux accompagné d'une grande miniature sont au nombre de quarante-sept, non compris celui que je viens de transcrire. En général le *Chant royal* étoit un poème composé de cinq couplets et d'un envoi formant la moitié d'un couplet. On le dédioit ordinairement à la sainte Vierge et il devenoit l'objet d'un prix dans un assez grand nombre de réunions demi-littéraires et demi-dévotes qui se tenoient principalement à Rouen, à Dieppe, à Valenciennes, à Amiens et en d'autres villes encore.

La confrérie de notre dame du Pui d'Amiens, d'après les vers cités, date de l'année 1393. La Morlière, qui écrivoit sur la fin du xvi^e siècle, en fait remonter l'origine beaucoup plus haut : « Tous les ans, » ajoute-t-il, « on fait des eloges ou refrains » en chaque tableau, outre les ballades accoutumées es cinq festes de là Vierge, et le dessin du mesme tableau moralement représenté en vers françois à la Chandeleur, jour à present de la grande assemblée. Car ce furent les poètes de la ville qui les premiers fonderent la confrerie, comme porte le cartulaire d'icelle, tout au beau commencement, et ordonnerent les prix d'argent pour ceux qui feroient le mieux en vers, à l'honneur de la sainte Vierge.... N'estant de raison que je taise ici l'honneur que receut à ce sujet ceste nostre confrerie à l'entrée du roy François premier restaurateur des lettres, l'an 1517... Car

» madame d'Angoulesme, mere du roi qui y assis-
 » toit, prenant plaisir à la gentillesse et diversité des
 » histoires de tant de tableaux, comme aux refrains
 » encore et ballades y apposées, pria Messieurs de la
 » ville de luy en donner un extrait; ce qui n'allant
 » assez viste, selon son désir, le 12 octobre au
 » mesme an, elle rescrivit au reverendissime éves-
 » que, monseigneur François de Hallevin, le priant
 » d'accelerer l'affaire. Messieurs, donc, luy envoye-
 » rent enfin par gens deputez un livre en parchemin,
 » escrit à la main, où tout ce que dessus estoit con-
 » tenu, et se voit encore aujourd'hui en la Biblio-
 » thèque du roy, duquel mesmement elle les remer-
 » cia beaucoup... Les confreres de ce temps en
 » retindrent l'extrait des refrains, qu'ils firent
 » transcrire, avec les noms des maistres à chacun,
 » dans un petit tableau qui se voit encore devant
 » l'autel de la confrerie à Nostre-Dame. » (*Antiquités
 d'Amiens*, 3^e édition, p. 86.)

Le volume offert à Louise de Savoie est, comme on le devine déjà, celui que nous examinons maintenant. Les quarante-sept miniatures qu'il renferme sont, d'après toutes les apparences, des copies plus ou moins bonnes et faites par des enlumineurs du lieu, des peintures votives appendues dans la chapelle de la cathédrale d'Amiens consacrée à notre dame du Pui. Elles sont d'un grand effet et d'une composition bien entendue. On y trouvera de fort belles études de Vierges. Au bas de chaque peinture

se retrouve toujours la figure de l'échevin qui sans doute avoit donné le tableau original, de l'autre côté sa femme et dans le fond la réunion des confrères. Il seroit bien à désirer que le petit tableau qui reproduisoit le refrain de chaque ballade ou chant royal et le nom de chacun des auteurs fût encore en ce moment conservé dans les archives, la bibliothèque ou l'une des églises de la ville ; mais c'est là ce dont je n'ai pu m'assurer. Quoi qu'il en soit, ce fut sur la fin de 1517 ou dans le cours de l'année suivante, que notre manuscrit fut offert à la mère de François premier. L'auteur d'une estimable description de la cathédrale d'Amiens, M. Gilbert, après avoir décrit, avant moi, notre volume, ajoute les précieux détails suivants que lui aura fournis sans doute un ancien compte original de l'église d'Amiens. « Ce recueil de pièces couronnées, dit-il, (page 188) fut » peint en grisaille (1) par Jacques Plastel, qui » reçut pour l'exécution des quarante-huit ta- » bleaux. 45 livres.

Jean de Beguines, prêtre,
pour avoir écrit les ballades eut . . . 12 liv.

Prix du vélin. 3 liv. 12 sols.

Guy-le-Flameng, pour avoir
enluminé les grandes lettres. . . 13 liv. 14 s.

Nicolas de la Motte, rhétoricien, pour avoir ajouté quelques

(1) Il falloit dire plutôt, je crois, dessiné au crayon.

ballades manquant à plusieurs tableaux. 40 s.

Jean Pinchon, enlumineur et *historien* (1) à Paris, pour l'application des couleurs. 80 liv.

Pierre Faveryn, pour avoir nettoyé, timpané, scellé d'or, relié et couvert le volume. 6 liv.

Les ouvriers de Jean Pinchon. 50 s.

Pour un grand étui de cuir noir avec les cordons. 38 liv.

Pour la couverture en velours *pers.* 6 liv. 12 s.

Pour l'emballage. 12 s.

Pour le vin du marché avec l'enlumineur. 24 s.

Pour les frais du voyage des deux échevins Andrieu de Mon-sures et Pierre Louvel, échevins en charge, députés par la ville pour porter à Amboise le livre à Louise de Savoie, à raison de 1 liv. 16 sous par jour, en tout trente-six jours 68 liv. 8 s.

Enfin en tout, les frais de ce volume montèrent à la somme de 366 livres.

Voyez au reste, pour tout ce qui concerne la

(1) *Historien*. Faisant des livres *historiés*.

chapelle et la confrérie de notre dame du Puy d'Amiens, l'ouvrage de M. Gilbert.

La miniature de présentation de notre volume a été déjà deux fois reproduite. La première fois dans les *Monuments françois inédits pour servir à l'histoire des arts*, par N. X. Willemin. — La seconde, dans la bonne *Histoire d'Amiens* de M. Du-sevel.

Dans les autres miniatures, remarquez surtout celles des ballades suivantes :

Harpe rendant harmonie souveraine. —
Ciel contenant lumière glorieuse. —
Forge ordonnée au souverain chef-d'œuvre. —
Mère de grace et de miséricorde. —

N° 6812.

MÉLANGE DE POÉSIES. — 1° COMPLAINTES D'AMOUR.
— 2° ROMAN DE FAUVEL, PAR FRANÇOIS DE RUES
ET CHAILLOU DE PESTAIN. — 3° POÈMES DIVERS
DE GODEFROI DE PARIS. — 4° CHANSONS DE
JEHANNOT DE LESCUREL. — 5° CHRONIQUE MÉ-
TRIQUE.

Un volume in-folio magno, vélin, trois colonnes, miniatures et initiales; première partie du XIV^e siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anc. n° 267.

Ce précieux volume, dont je n'ai pas retrouvé les anciens propriétaires et qui n'est pas indiqué dans

les catalogues de Charles V ou de Charles VI, commence par six feuilles blanches de garde. La première pièce est une complainte d'amour dont voici les premiers vers :

Hélas! com j'ai le cuer plain d'ire
 Quant souvent oi en chantant dire
 A celle que ma dame nomme
 Par droit, quar je sui son lige homme,
 Lasse, qu'elle a failli à joie
 S'amour confort ne li envoie.....

Le poète anonyme juge que sa maîtresse, en appelant à grands cris un amant, ne se regarde pas comme engagée envers lui : de là des plaintes assez monotones, formant environ trois cents vers.

2° Le roman de Fauvel.

« En ce volume sont contenuz le premier et le » secont livre de Fauvel, et parmi les II livres sunt » escripz et notez les moteiz. lais. proses. balades. » rondeaux. respons. antenes. et versez qui s'ensui- » vent. » Suit la table de 24 motets à trebles et tenures; de 10 motets à tenures, sans trebles; de 27 proses et lais; de 13 rondeaux, ballades et refrains de chansons; enfin, de 52 alleluyes, antenes, respons, ygnés (sans doute pour *ymnes*) et versez.

Cette addition de morceaux chantés de tous les genres ajoute un prix infini au curieux roman de *Fauvel*, dont la Bibliothèque possède quatre exemplaires; mais les trois autres, plus ou moins incom-

plets, sont dépourvus de ces chants, presque tous notés avec un soin minutieux.

Je parlerai en même temps du roman et des accompagnements qui, sans doute, ont été faits pour être chantés pendant la déclamation du poème. Celui-ci comprend deux livres : le premier achevé en 1310, le second en 1314. Suivant toutes les apparences, l'auteur du poème n'est pas celui des *motets*, *ballades* et autres morceaux chantés, qui ne furent composés que plusieurs années après le premier livre; peut-être en même temps que le second.

Voici les premiers vers du roman :

De Fauvel que tant vois torchier
Doucement, sans lui escorchier
Sui entrés en merencolie ;
Pour ce qu'est beste si polie
Souvent le voient en peinture
Tex qui ne sevent sa figure....

Fauvel représente les vanités du monde. C'est une variété du type de Renard. Tous les personnages de la terre, au lieu de songer aux choses du ciel, viennent tour à tour lui faire hommage; tous s'empressent de *torcher Fauvel*, et cette dernière expression est si fréquemment répétée qu'on a plusieurs fois désigné le roman sous le nom de *Torche-Fauvel*, ou *Estrille-Fauvel*.

Dès le folio 2, à l'occasion de ces vers :

Jacobins, cordeliers où estes
A ce coup, ne soyez pas bestes...

Augustins et nonnains et moines
 Arcediacres et chanoines,
 Sont au torcher bien esméus...

On trouve un motet à *treble et à tenure*, c'est-à-dire à triple reprise, qui peut jeter un nouveau jour sur la mort de l'empereur Henri VII de Luxembourg, arrivée en 1313. Ce prince, disent les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, « tombe malade à » Buonconvento en Toscane, et y meurt le 24 août » 1313..... Le bruit se répandit que son confesseur » dominicain l'avoit empoisonné en lui administrant » la communion sous l'espèce du vin. Mais cinq au- » teurs contemporains, cités par Muratori, attestent » qu'il mourut d'une fièvre pestilentielle. Jean, » roi de Bohême, déchargea pareillement les domi- » nicains, par une déclaration authentique, du crime » qu'on leur imputoit, sans parler aussi d'une bulle » d'Innocent VI, au même effet. » Voilà le fait très- bien exposé, et je suis porté à croire qu'en effet le dominicain n'étoit pas coupable ; mais deux autorités contemporaines, la *Chronique métrique* qui termine notre volume et l'auteur de ce motet, reproduisent énergiquement l'opinion la plus commune. Cette dernière pièce est fort obscure, je la comprends fort mal ; mais on y distingue les vers suivants :

Florum florem Henricum
 Imperatorem ob argentum
 Ministrando sacramentum
 Properè vini cruentum
 Morti serè tradiderit...

Heu avara secta !
 Heu lues amara
 Prædicatorum præclara
 Exterius , heu audeo
 Nil amplius enarrare... , etc.

Il seroit à désirer, pour l'histoire de l'année 1313, que l'on pût complètement restituer ce motet dont les obscurités, après tout, sont probablement calculées.

Au folio 4, nous trouvons un autre motet à *treble et à tenure*, composé moitié en françois, moitié en latin ; voici la seconde partie :

Qui sequuntur castra sunt miseri,
 Quar povrement s'ont service meri
Fidelibus qui benè serviunt :
 Sans mesprison et de vrai cuer seri,
De calice tales bibunt meri ;
 Mais li graeur qui ades servi ont
Mendaciis tanquam nugigeri,
 Plus qu'onques mès as gens sunt enteri ;
Hi de fece bibunt et sitiunt
 Dusques adont que bienfait ont péri ;
Hos duc, Deus, ad portas inferi !

Puis commençant la récapitulation des courtisans de Fauvel, le poète s'adresse d'abord au pape et à l'église, dont il compare au soleil la puissance spirituelle, et à la lune la puissance temporelle. Autrefois, ajoute-t-il, le successeur de saint Pierre

Une petite roie (1) avoit
 Et une petite nacele,

(1) Roie. Filet.

Si ne prenoit qu'un pou d'avele
 Ou d'autres poissonnés menus,
 Si qu'en vivant fust soustenus;
 Mais nostre pape d'orendroit
 Si pesche en trop meilleur endroit ;
 Il a une roie grant et forte
 Qui des florins d'or lui aporte
 Tant que saint Pere et sa nacele
 En tremble et elle chancele.
 De florins pesche-il sans nombre...

Après le pape vient le tour des cardinaux , des
 évêques et des abbés ; à l'article des chanoines ,
 folio 7, il dit :

Bien sont li chanoine aourné
 Que saint Beneoit le bestourné
 A aujourd'hui de sa mesnie ;
 Qui mainent bestournée vie ;
 Ne vivent mie cleriaument,
 Ainçois vivent bestiaument.
 Les uns chevaucent à lorain ,
 Les autres sont tousjours forain :
 A Fauvel sont fils ou neveuz ,
 Au *dorenlot* font leurs cheveus.
 Il sont de l'Eglise fillâtre
 Car il font trop le gentillastre ;
 Coiffes ont , ont sollers à lās ,
 Bien devoient crier halas !
 Sé le crucifix regardassent...

Au folio 8, à l'occasion des Templiers :

Bien part Fauvel est mauvais chief :
 Un ordre a jà mis à meschief
 Qui estoit des plus honorées ;
 Tant en a fait la beste amere
 Que sainte Eglise notre mere

S'en complaint griement et demente ;
 La fraude des Templiers aperte
 Qui les a mis à mort à perte (1)
 La fait mere triste et dolente...
 Li Templier l'ont mise en tristece
 Si en lamente en grant destrece
 Et se complaint en ceste guise :

- « Desolata mater Ecclesia
- » A Filiis se contemptam videns,
- » Lamentatur potissimè quia
- » Patet horum facinus evidens,
- » Prelatorum inspicit opera,
- » Fratrum Templi nefanda scelera,
- » In clericis peccata cætera.
- » Dont dit la mere qui le cœur a mari
- » Dic mihi , dic Chrïste
- » Si sit dolor ut dolor iste? »

Puis, dans le texte de Fauvel même , l'Église se plaint encore ainsi :

Lasse , comme a male aventure ,
 Chose grieve et fortune dure,
 Quant mes enfans m'ont deguerpie !
 Li Templier que je tant amoie
 Et que tant honoré avoie
 M'ont fait despit et vilanie ;
 Nourri les ai et alaitiés,
 Pour defendre la sainte terre
 Contre Sarrasins renoiés ,
 Mais or les vois si desvoiés

(1) Au lieu de ce vers , le manuscrit 7975 , plus ancien de quelques années , porte :

Qui les dampne à mort et à perte.

Le procès des Templiers ne fut terminé qu'en 1311 , un an après la composition de ce premier livre.

Qu'à Jesu-Crist ont emprís guere.
 Mon chier epous ont renié...
 Le signe de la crois portoient...
 Pour ce, mout honnorez estoient,
 Essauciés partout et avoient
 Rentes et grans possessions... (1)
 Las ! or sont devenus hereges (hérétiques)
 Et pechéeurs contre nature :
 Le cueur m'et tout mat et fremi
 De ce qu'ès las à l'ennemi
 Se sont si longuement tenuz ;
 Tous s'i estoient entassés ;
 Il a plus de cent ans passés
 Que leurs meschiés sont avenus ;
 Entre eus avoient fait une ordre
 Si orrible, si vil, si orde
 Que c'est grant hideux à le dire.
 Tantôt, quant aucun recevoient,
 Renier du tout le faisoient,
 Jesu-Crist et la crois despire ;
 A cracher dessus commandoient ;
 L'un l'autre derriere baisoient
 Mout avoient ords estatus ;
 Helas ! mal furent d'Adam nés
 Car il en seront tous dampnés
 Et dissipez et abattus.
 Helas, helas ! c'est bien raison,
 Car il ont, trop longue saison,
 Ceste orde vie demenée,
 Si regnassent plus longuement,
 Crestienté certainement
 S'en fust partout envenimée.

Diex qui en vout faire vengeance
 A fait grant grace au roi de France

(1) Le reste n'est pas dans le manuscrit 7975, plus ancien de quelques années que celui-ci.

De ce quil a apercéu ;
 Diex à s'amour l'a apelé
 Quant tel mal li a revelé ,
 Qu'ains mais ne pot estre scéu ;
 Saint Louis, le roi de Sécile
 Ouirent bien en leur temps dire
 Des Templiers par souspeçon ;
 Moult se penerent de savoir :
 Mais onques n'en porent avoir
 En leur temps certene leçon ;
 Mais cestui neveu saint Louis...
 Tres bien en a fait son devoir
 Diligemment comme preudomme,
 Devant l'apostole de Rome
 A poursuivi ceste besoigne
 Tant que li Templier recongnurent ,
 Des greigneurs qui en l'ordre furent ,
 Devant le pape leur vergogne....

Ce passage, très-important dans l'histoire des
 Templiers, et qui a échappé à l'attention pour ainsi
 dire universelle de M. Raynouard, leur heureux dé-
 fenseur, semble, il est vrai, composé par un adver-
 saire acharné de cet ordre; mais il nous prouve que
 l'opinion publique s'accordoit assez bien non pas
 avec la raison, mais avec les préventions de Philippe-
 le-Bel.

Le premier livre de Fauvel finit dans notre ma-
 nuscrit par des vers qu'on ne trouve pas dans les au-
 tres et qui sont liés au sens des trois derniers motets.
 Voici la fin des autres leçons :

Verité soit en estat mise
 Et Dieu amé et sainte Eglise
 A cui suppli ains que me taise

Que ce petit livret li plaise
 Qui fut completamente edis
 En l'an mil et trois cens et dis.

Notre manuscrit porte :

En l'an mil et cens trois et dis.

Mais c'est une transposition évidente ; puis il continue seul :

Regnaut (1) li hons debonnaires
 De qui fu plus dous li affaires
 Que il n'eüst besoing esté ;
 Ce li fit la grant honesté
 Qui en li tout adès regna ;
 Certes je crois qu'il le regne a
 Du royaume de Paradis ;
 Ciltz fu Philippes fuis jadis
 Du tres bon roy hardy Philippes
 Qui en Aragon laissa les pipes ;
 Cil si fu filz de saint Loys.
 Du tout ay mon dit assoys
 Recitant de lui un motet.
 Ha ! sire Diex comme il flotet
 Par mer, de cuer et marchoit
 Pour le saint sepucré conquere !
 Sé li autre à li garde preissent
 D'amer Fauvel ne s'entremeissent ;
 Car loiauté et verité
 Retornassent , Fauvel gité,

Ces vers ne sont pas bons et doivent être du compositeur de la musique. — Le second livre de Fauvel a pour titre : « Si... commence le second livre de » Fauvel qui parle de la noblesse de son palais, du

(1) Il faudroit *Regnant*.

» conseil qu'il a et coment il se veut marier à Fortune, et coment Fortune le maria à Vaine-Gloire. »

Ce deuxième livre décrit en effet la cour de Fauvel, le parlement qu'il tient dans son palais, la demande en mariage qu'il présente à dame Fortune, la réponse dédaigneuse de la dame, et l'offre qu'elle fait à Fauvel de lui donner pour femme sa fille bâtarde, dame Vaine-Gloire, enfin le mariage de Fauvel et ce qui en advint.

Au folio 23, nous trouvons le nom du poète que taisent les autres leçons.

Un clerc le roy, François de Rues
 Aus paroles qu'il a conceues
 En ce livret qu'il a trouvé,
 Ha bien et clerement prouvé
 Son vif engin, son mouvement;
 Car il parle trop proprement
 Ou livret, ne querez ja men-
 Çonge. Diex le gart. Amen!

Il se pourroit que François de Rues n'eût composé que le second livre; mais rien ne l'indique et nous devons par conséquent le regarder comme l'auteur de tout l'ouvrage jusqu'à cet endroit. Il s'est arrêté au discours de la Fortune à Fauvel, par ces vers :

Et nul ne puet bien ce me semble
 Aimer Dieu et le monde ensemble,
 Car il sont de condicions
 Contraires, ne pourquant li hons
 Qui a richesce, à grant plenté,
 Mès pas n'i a le ceur enté,

Ençois les despens bien et donne
 Selon Dieu et largesce bonne,
 L'Evangile aeurés le nomme,
 Et povre en esperit riche homme (1).

Dans les autres leçons, il n'y a pas d'intervalle entre ce dernier vers et la suite du discours de la Fortune. Mais ici le scribe ajoute, immédiatement après la mention rimée de François de Rues, les mots suivants :

« Cy s'ensuivent les additions que messir Chaillou » de Pestain ha mises en ce livre, outre les choses » dessus dites qui sont en chant. » — Ce messire *Chaillou* est oublié par tous les précédents bibliographes comme François de Rues. Les premiers vers de ses additions sont :

Fauvel je t'ai assés léu,
 Que me chaut s'il t'a depléu ?

Ou plutôt je serois porté à croire que ses additions ne comprennent que les nombreuses tirades ajoutées aux autres leçons du *Fauvel*. Dans ces dernières, le roman ne se poursuit plus au-delà de deux cents vers environ; ici nous sommes à peine aux deux tiers. Fauvel accepte avec reconnoissance la main de Vaine-Gloire et fait les préparatifs de ses noces dans la capitale de ses états, laquelle n'est autre que Paris.

(1) Ces deux derniers vers sont transposés dans notre leçon ; mais il faut les rétablir ainsi d'après le n° 7998. 3.

Voici la description de la ville avec le motet qui la précède :

Ha ! Parisius civitas regis magni.

Iste locus dat nobis gaudium ,
 Nam continet cruorem proprium
 Christi, sceptrum, coronam, pallium,
 Partem tumbe, crucem, sudarium ;

Felix villa !

Sic ditata

Que tot habet Deo grata.

Christi, sceptrum, coronam, pallium, etc.

.
 Entre deux bras d'une rivière
 Siet que la batent environ.
 Des creniaux en haut remire-on
 Le dous pais et la contrée
 Qui douce France est apelée ;
 Et (s'il est à droit recité)
 Il siet en la meilleur cité
 Qui dessous ciel compraigne siège.
 Toutes les autres sont de liège
 Envers celle, que que nus die.
 La rivière porte navie,
 Par son droit nom Saine est nommée.
 N'il n'a cité si renommée
 Par toute la crestienté.
 Je croi que Diex i a enté
 La foi, en l'arbre de jouvent ;
 Et j'ai oi dire souvent
 Que toute la flour de clergie
 Y est. Si a noble dragie
 Au monde et en religion ;
 Il n'a si bone region
 De dames, jusques à Thoulouse.
 Ou palais a quatorze ou douze
 Chastelez, que tours que tournelles
 Bateilleresses forts et beles,

Qui li aident au besoing ;
 Et sé voir dire ne resoing
 Là est le plus fel (1) oratoire
 Dont on péust faire mémoire ;
 Bien le puis appeler chapele
 Car il n'a ou monde si bele
 N'ou il ait tant de biax joiax.
 Moult par fu li sires loiax
 Qui y pourchaça tiez reliques.
 Nules oudeurs aromatiques
 Ne rendent flaireur si tres bonne
 Comme fait la sainte couronne
 Que Diex porta en la croiz vraie
 Où il reçut la mortel plaie....
 Là veult Fauvel faire ses noces,
 Evesques, n'abbés portant croces
 N'a fait pas venir né mander ;
 Il veut que sans contremander
 Viegne charnalité, s'amie, etc.
 Tele gent de jour en jour vieignent,
 De toutes pars les chemins tiennent,
 Et en la cité dessus dite
 Quiert chascuns lieu où il habite.
 Encore quant il me souvient
 De ce qu'au palais appartient,
 Je dis que palais et chastel
 Est, et en monde n'a pas tel.
 Car que chastiaus et chastelez
 A semés illueques de lez,
 Plus de dix, trestous responnans
 Au palais, et aide donnans
 Aus deux lès des maistresses portes
 Du palais, à maisons moult fortes ;
 Et deus ponz de façon moult bele.
 Tout le réaume de Castele
 Si ne vaut pas ce que il portent....

(1) *Fel*. Il me semble qu'il faudroit lire *bel*, ou *fier*.

L'un siet à destre vers midi
 L'un vers septentrion, si di
 Que par les ponz que ci devise,
 En une ville qu'est assise
 Environ l'île et la cité,
 Vet-l'en par grant nobilité ;
 Ville la plus riche du monde,
 Et où le plus de bien abunde ;
 Celle est appellée Esperance ;
 N'i a, fors les ponz, de distance.
 Jusques ou palais sus decrit,
 Crie tout homme et adès crit
 Du palais qu'a non Desespoir ;
 Maint mal venra, si com j'espoir
 De ce que Fauvel s'i delite.
 Dame du ciel, par quel merite
 Est avilez ce que jadis
 Est nommés le dous paradis?...
 Amdui, si com dit cil qui ville,
 Sont assis en une grant ille,
 Et le palais et la cité ;
 Et par noble subtilité
 L'un des bous de l'isle au travers
 Le palais, si com l'em va vers
 Occident tient, de bonne guise ;
 L'autre bout à la mere Eglise
 De la cité, vers Orient
 Comprend moult noblement et tient.

Le peu de mots que notre poète consacre à la cathédrale doit nous faire penser qu'elle n'étoit pas encore achevée en 1314, date de cette continuation de Fauvel. Plus loin, Fauvel réunit tous les invités à ses noces dans un festin dont la description nous donne une idée des mets regardés comme les

plus délicats, dans les premières années du XIV^e siècle :

L'en crie aus queus, car jà assises
 Sont les tables et napes mises :
 Et les viandes furent prestes
 Suffisans pour tiex quatre festes....
 Trompeurs saillirent, si cornèrent ;
 Et, tantost, toutes gens lavèrent
 Et alèrent aus tables seoir ;
 Grant foison poist-on véoir
 De viandes bonnes et fines ;
 Chapons ot, oisons et gelines,
 Cignes, paons, perdris, fesans,
 Hairons, butors qui sont plaisans
 Et venoisons de maintes guises,
 A chiens courans par force prises,
 Cers, dains, connins (1), sanglers sauvages,
 Qui habitent en ces boschages
 Et toute bonne venoison ;
 Poissons i avoit à foison
 Des meilleurs de tout le país,
 Esturjons, saumons et plaís,
 Congres (2), gournaus, perpoís, barbues,
 Turboz, rougés et grans morues,
 Maqueriaus gras et gros merlus,
 Et harens frés et esperlus,
 Et tant d'autre poisson de mer
 Com qui l'eüst pris à semer.
 Si avoit de maintes manieres
 Poissons d'estans et de rivieres,
 Atournés chascun par grant cure
 Selon son droit et sa nature

(1) *Connins*. Lapins.

(2) *Congres*. Anguilles de mer. — *Gournaus*, ou *Gournaul*, poisson très-délicat qu'on trouve surtout aujourd'hui dans la mer du Sud. — J'ignore quels sont les *plaís*, les *perpoís*.

A sausse verte et cameline (1).
 Luz i avoit en galentine ,
 Grosses lomproies a ce meismes,
 Et en emprès , gardons et bresmes
 Appareillés en autres guises ;
 Et puis troites en paste mises
 Vars et vendoisés roosties
 En verjus de grain tooillies ,
 Et grosses anguilles en paste
 Et rooties au feu en haste ;
 Besgnez i avoit , chaudumés ,
 Si comme il sont acoustumés
 Des queus qui sevent les sentences
 De l'atourner ; y avoit tences
 Que l'on appelle reversées ;
 Il i ot gauffres et oublées
 Goieres, tartes, Flaonciaux (2)
 Pommes d'espices, darioles,
 Crespines, bignez et roissoles.

Vins i ot bons et précieux ,
 A boire moult délicieux ;
 Citouandés, rosés, florés ;
 Vins de Gascoingne colorés,
 De Montpellier et de Rochele ,
 Et de Garnache et de Castele ;
 Vins de Beaune et de Saint Pourçain ,
 Que riche gent tiennent pour sain,
 De saint Jangon et de Navarre ,
 Du vinon que l'en dit Labarre ,
 D'Espagne , d'Anjou , d'Orlenois ,
 D'Auceure et de Laonnois ,
 Et de saint Jehan , de Biauvoisin ,

(1) *Cameline*. On tiroit de la graine de cameline, espèce de plante grasse, une sorte d'huile qui donnoit aux aliments une saveur très-recherchée. — *Luz*, brochet.

(2) Un vers manque.

Du vin François d'iluec voisin ;
 Il eut piment et bons clarés.
 Les miex vaillans , les miex parés
 Menjoient le plus gloutement....

Enfin le festin et les danses se terminent, le vin du coucher est servi, chacun se retire, Fauvel se rend dans la chambre nuptiale. Mais à peine étoit-il couché qu'un bruit effrayant se fait entendre ;

Onques mès tel chalivali
 Ne fu fait de ribaus de fours
 Com l'en fait par les quarefours....
 Desguisés sont de grant manière :
 Li uns ont , ce devant derière ,
 Vestus et mis leur garnemens ;
 Li autre ont fait leur paremens
 De gros sas , et de froz à moines ;
 L'en en congnéust un à poines
 Tant estoient tains et defais.
 Il n'entendoient qu'à meffais ;
 Li uns avoit mis grant poele ,
 L'un le havet , le greil et le
 Pestell , et l'autre un pot de cuivre ,
 Et tuit contrefaisoient l'ivre ;
 L'autre un hacin et sus seroient
 Si fors que trestout estonnoient ;
 Li uns avoit tantins à vaches ,
 Cousus sus cuisses et sus naches ,
 Et au deessus grosses sonnetes
 Au sonner et hochier claretés ;
 Li autre tabours et cimbales ,
 Et grans estrumens ors et sales ,
 Et cliquetes et macegnotes.....

(« Ci s'ensuivent sotes chançons que ceus qui font le chalivali chantent parmi les rues , et puis après trouvera-on le lai des Hellequines ».)

Les chansons des acteurs du Charivali ou Charivari sont des extravagances bouffonnes et même impies ; mais je dois un peu m'arrêter sur les *Hellequines* ou la *Mesnie Hellequin*. On donnoit ce nom à des espèces de feux-follets ou génies plutôt malfaisants que favorables, et plutôt moqueurs que malfaisants ; ils apparoissoient dans les temps d'orage, jetant des cris sourds et formant un concert infernal. C'étoit des fées, des ombres de héros, des ames en peine ; c'étoit tout ce que l'imagination pouvoit s'aviser d'apercevoir. L'origine de la tradition de la *Mesnie Hellequin* se perd dans l'obscurité des temps. On l'entendoit surtout bruire dans les environs de la ville d'Arles et près de ce fameux cimetière d'Élis-camps, que nos Chansons de geste célèbrent sous le nom d'*Aleschans*, et que nous ne citons plus aujourd'hui (sous celui de *Champs-Élisées*), qu'en considération des tombes romaines que l'on y trouve encore. C'étoit pourtant en *Aleschans* que le brave *Guillaume au court né* avoit été forcé de fuir devant les Sarrasins ; c'étoit là que son frère Vivien avoit perdu la vie, afin d'accomplir le serment téméraire qu'il avoit fait de ne jamais reculer d'un pas devant les païens ; c'étoit là que reposoient la plupart des héros tués avec les douze pairs à la bataille de Roncevaux. Plus tard, l'esprit des habitants de la contrée, rempli du souvenir des Chansons de geste, croyoit souvent distinguer, au milieu des éclairs, les grandes figures d'Ogier le Danois et de Vivien, traînant

derrière elles une foule d'autres ombres moins illustres ; comme on le pense bien , les chevaux noirs ne leur manquoient pas non plus que les sanglots , les cris , les éclats de rire ; or , c'est là précisément ce qu'on appeloit la *Mesnie Hellequin*.

J'ignore la première origine de cette locution ; mais ce qui me semble incontestable , c'est qu'on confondit facilement la *Mesnie Hellequin* avec celle de la *Mort*, famille bariolée de rouge et de noir , et dont le manteau de cérémonie devoit être un grand pan de toile ou linceul. Déjà le lecteur a devancé la conséquence qu'il faut tirer de tout cela : la *Mesnie Hellequin*, partie nécessaire des cortèges effrayants ou grotesques dans le moyen-âge, est devenue insensiblement, sous la main des arrangeurs, notre *famille d'Arlequin*. Le costume bariolé d'Arlequin n'est rien autre que le fantastique costume du représentant de la Mort ; enfin, le *manteau d'Arlequin*, qui va à toutes les tailles et peut se draper sur toutes les formes ; ce manteau que l'on confond aussi avec la grande toile scénique de nos théâtres et qui jadis recouvroit, dans les représentations de mystères, la caverne qui renfermoit la *grande Diablerie* ; ce manteau est encore le grand linceul qui doit tous nous envelopper, les uns après les autres. Et, si ce que je viens de dire est fondé, on ne répètera plus après Ménage, que le mot *Arlequin* fut pris d'abord, sur la fin du xvi^e siècle, par un certain bouffon italien que le président *Harlay* avoit

accueilli. Il est certain que le mot *Arlequin* se trouve très-anciennement dans un grand nombre de mystères. « Numquid me velis, » écrivait Jean Raulin, mort en 1514, « antiquam illam familiam *Harlequini* » revocare, ut videatur mortuus inter mundanæ » curiæ nebulas et caligines equitare? » Dans mon pays (l'ancien Rémois), les petits enfants s'effraient mutuellement, à l'approche de la nuit, en criant à tue-tête : *Arlequin sur nos talons!* comme si la Mesnie Hellequin les poursuivoit encore. On y donne aussi le nom d'*Arlequins* aux feux-follets, enfantés par les exhalaisons de la terre, dans les derniers jours de l'automne. Ces Arlequins, disent les mères avec affectation, s'attachent aux pas des enfants ; ils offrent une lumière trompeuse en sautillant devant eux à quelque distance, jusqu'à ce qu'ils aient conduit la pauvre victime dans un marais ou dans un précipice. Tous ces détails se rapportent à l'une des superstitions les plus anciennes et les moins discréditées ; ce que j'en dis pourra donc, je l'espère, donner à d'autres l'envie d'en parler d'une manière plus satisfaisante.

Voici comment notre poète décrit cette *Mesnie* :

.... Puis faisoient une crierie
 Onques tele ne fut oïe :
 Li uns montret son cul au vent,
 Li autre rompet un auvent ;
 L'un cassoit fenestres et huis,
 L'autre getoit le sel ou puis.
 L'un getoit le bren au visage
 Trop estoient lés et gavaiges ;

Es tetes orent barboères ,
 Avec eus portoient deus bières .
 Ou il avoit gent trop *avable* (?)
 Pour chanter la chanson au diable ;
 Il i avoit un grant jaiant
 Qui aloit trop forment braiant .
 Vestu ert de bon broissequin ;
 Je croi que c'estolt Hellequin ,
 Et tuit li autre , sa mesnie ,
 Qui le suivent toute enragie .
 Montés est sus un roncain haut
 Si tres gras que , par saint Quinaut ,
 L'en li peut les costes compter....
 Avec eus avoit Hellequines .
 Qui avoient coïntises fines .
 Et se deduisoient en ce
 Lay chanter qui si ce eommece :

 En ce dous temps d'esté .
 Tout droit ou mois de may , etc.

Enfin , le poème de Fauvel , que l'on me pardonnera d'avoir si longuement analysé , finit par une chanson bachique à deux parties :

Bon vin doit l'en à li tirer ,
 Et le mauvès en sus bouter ;
 Puis doivent compaignons chanter :
 Cil chans veult boire ! (*bis.*)

3° Poèmes divers de Godefroi , de Paris.

Le nom et les ouvrages de ce poète ne nous ont été transmis que par le volume que nous examinons. Godefroi étoit contemporain de Philippe-le-Bel et de ses trois enfants. Le premier ouvrage qui lui appartient se trouve au folio 46, et porte, dans la table qui précède le roman de *Fauvel* , le titre d'*Avise-*

mens pour le roy Loys. C'est Louis X, qui régna du 29 novembre 1314 au 5 juin 1316. Voici les premiers vers :

Mau vit, ce dit-on, qui n'amende,
Et en meffait ne gist commande.
Pour ce, ne doivent pas les ditz
Estre diffamés ne lesdiz
Où il y a à amender.....

Godefroi fait celui-ci pour rappeler au roi qu'il a trois obligations à remplir :

La première est de bien paier,
Pour faire ses gens paier :
La seconde de franchement .
Regnier et sans escorchement ;
De servitales oster toutes
Et toutes autres males-toutes :
La tierce de largement vivre....

Après cette exposition, le poète blâme amèrement et longuement certains auteurs de *dits* prétendus moraux, mais qui, dans le fond, renfermoient des invectives contre l'Église, et non des enseignements salutaires. S'ils ont ainsi travaillé pour obtenir une récompense du roi, ils mériteroient plutôt des châtimens exemplaires ; car la première vertu des grands rois, depuis Constantin jusqu'à saint Louis, a toujours été d'honorer l'Église et ses ministres. Aux enseignements graves qu'il donne au roi, Godefroi de Paris ne craint pas de joindre fréquemment le blâme de Philippe-le-Bel, père de Louis X.

Gentil roi, escoute et entend
Mieux que ne fist ton pere en tens ;
Un pou tes oreilles m'otroie.

Un passage nous prouve que Louis X n'étoit pas encore sacré quand le *dit* lui fut adressé. Il fut donc composé du 29 novembre 1314 au 3 août 1315. Voici comme il se termine :

Roy, mon dité ci te deân.
 Cil qui le fist si est ton homme,
 Geffroy de Paris l'on le nomme :
 Pour ce le fist ; car il voudroit
 Ton honneur garder et ton droit.
 Sé rien i a outre mesure
 Ou pou salé, à cui la cure
 De mesurer sert et saler,
 Je n'en quier à nul autre aler,
 Mès qu'à toy qui dois estre adresse
 Qui tous les mesurans adresse.

Ces derniers vers sont obscurs, mais ils semblent indiquer que la profession de Geoffroy étoit celle de saulnier ou mesureur de sel. Et ce qui doit justifier complètement cette conjecture, c'est l'indication suivante que je trouve dans le curieux livre de la *Taille de Paris en l'an 1313* (1) publié par M. Buchon (Chroniques nationales françoises, tome IX).

« (Rue de) la Voierie, à senestre, jusques à la »
 » Poterie.

» Estienne, le barbier (a donné) — VI sols paris.

» Godefroi, le mesureur de sel, — III s. p. »

(1) « C'est le livre de la Taille des dix mille livres deus au roy nostre sire pour la chevalerie le roy de Navarre, son aisé fils, assis en la maison Estienne Barbete en Greve. L'an de grace 1313. »

Je tiens donc pour prouvé, d'après ce rapprochement, que notre Geoffroy ou Godefroi étoit mesureur de sel, qu'il demuroit au côté gauche de la rue de la Verrerie et que sa profession ou son office ne l'empêchoit pas de faire d'assez bons vers. Ainsi, presque de nos jours, Helvetius étoit en même temps fermier-général, philosophe et poète. Il est vrai que sa philosophie étoit détestable et ses vers beaucoup plus mauvais, dans leur genre, que ceux de Geoffroy de Paris.

M. Buchon avoit fait avant moi l'analyse des *Avisemens au roy Loys* ; mais je suis fâché qu'il l'ait terminée par cette réflexion ingénieuse plutôt que solide. « Si l'auteur y parle souvent de sainte Église, » il faut se rappeler qu'il vivoit du temps de l'impé- » tueux Boniface, et que la peur pouvoit bien ajouter » au respect. » N'eût-il pas été mieux de rappeler que Boniface VIII étoit mort depuis onze ans et Benoît XI depuis neuf, quand les *Avisemens* furent composés ?

Le deuxième poème de notre auteur commence au folio 50. C'est « du roy Phellippe qui ore regne. » Philippe, surnommé le Long, régna depuis le 5 juin 1316 jusqu'au 2 janvier 1322. Godefroi l'engage à se consoler de n'avoir pas encore d'enfants mâles; il doit prendre son plaisir, non pas à la chasse, mais au gouvernement de son royaume. Les premiers vers sont :

Li temps est couru et passez

Que trois roys nous sont trespasés
Philippes, Leys et Johan...

Cette pièce est très-courte et comprise en trois colonnes.

Les troisième et quatrième poèmes sont deux morceaux latins : l'un sur la ligue des grands seigneurs à la fin du règne de Philippe-le-Bel ; elle est intitulée : *de Alliatis* ; l'autre sur la promotion du pape Jean XXII.

Le cinquième est *Un Songe*. Les premiers vers sont :

Amis, sés-tu nulles nouvelles ?
— Ouil, assés, et quelles? — celles
Qui courent ou monde orendroit....

L'un des interlocuteurs raconte un songe dans lequel il vit un roi d'échecs, un roi de la paume, un roi de la fève et un roi des coqs : l'autre répond que c'est la figure des quatre derniers rois de France ; le roi des échecs d'abord est Philippe-le-Bel.

Lors chaçoit-on de mainte guise :
Et mainte grant beste i fu prise,
Juys, Tempeliers, et Crestiens
Furent pris et mis en liens,
Et chacié de pais en autre.
L'en jouoit sous chapiau de fautre ;
Lombars de toutes gens du monde,
Furent lors pris, pour mettre en fonde.
Lors par le monde pris a l'en
Pour aler en Jerusalem.

Partout prenoit-on à mécames,
 Puis cinquantesmes puis disiesnés....
 Pour ce commença le contemps
 Si com l'en set, des alliez,
 Dont le temps fu amolliez.
 Et le chascier l'en deffendi....

Le roi de la paume est Louis X.

Auxi mout joua l'en à paume
 Et pource en chanta l'en le siaume
 De *Requiem*, de *Profundis*;
 Si ne fu ce temps qu'un tandis.

Le roi de la fève est le petit roi Jean I^{er}, qui ne vécut que huit jours, et le roi du coc, Philippe-le-Long.

Ce coc est de Poitiers le conte
 Qui de garde en réaume monte;
 Et à bonne cause et raison
 Coc le dis, par comparaison.
 Coc aime sa propre geline.

Puis le poète donne à ce prince l'excellent conseil de ne pas aliéner les terres de son domaine au profit des particuliers :

Soit larges, doux et delié
 Et doint meables, non heritaige.
 Quar ce me semble estre foliaige
 De donner les pais, les terres
 Dont l'en doit deffendre ses terres.
 Pour ce, sont au roi les contrées,
 Terres et regions données
 Pour ceus garder, pour ceus deffendre
 Qui au roy se sont voulu rendre.

Trop du regne en a l'en desjoint
 Que l'en a à gens autres joint.
 Le roy plus, povre de là vient,
 Taillier le royaume; convient.
 De là viennent toustes et tailles
 Quant le roy chevaulce en batailles;
 Et quant au temple né au Louvre
 Rien n'a, s'as sa gent le recouvre,
 Et puis que li failent ses rentes
 Sus sa gent prent et los et ventes.
 Pour ce Philippe, si te moines
 Qu'aies tes fieus et tes demoines;
 Et de ton meuble soies larges
 S'auras escus, lances et targes.

On voit, d'après ces extraits, que la pièce ne manque pas d'importance historique. La sixième est : *Des Alliés en François*. Sur la fin du règne de Philippe-le-Bel, toute la noblesse françoise tint des assemblées secrètes, puis s'accorda pour faire au roi les remontrances les plus énergiques sur la conduite du gouvernement. Les taxes, les contributions mises pour la première fois sur les biens de chaque citoyen, furent surtout l'objet des réclamations. Les délégués se présentèrent un jour devant le roi et lui déclarèrent que s'il ne faisoit pas jeter au feu tous les registres des taxes, les grands feudataires cesseroient de lui rendre hommage. L'auteur de la *Chronique métrique* dont nous parlerons tout-à-l'heure, après avoir raconté tout cela, ajoute :

Li rois respondi doucement
 Qu'il i metroit amendement....
 « Si vous en dirai tost nouvelles

» Qui vos seront bonnes et belles. »
 Il en ont le roy mercié
 Et puis prisrent de li congié ;
 Et le roy ne vout plus atendre,
 Les males-tostes fist defendre,
 Les tailles, les subvencions,
 N'onques puis n'en fu mencions ;
 Né plus, sé Diex plaist, ne sera.
 Celui qui cueillir les fera
 Soit perdu perdurablement,
 Et qui les cueudra ensement.

On étoit alors en 1314, et cette importante audience eut lieu quelques jours avant la maladie mortelle de Philippe-le-Bel. Mais, depuis plusieurs mois, les barons françois étoient de tous les côtés en mouvement pour assurer leur coup. C'est alors que Godefroy, mesureur de sel, c'est-à-dire sans doute, inspecteur des taxes mises sur le sel, crut devoir montrer son dévouement au roi et à Enguerand de Marigny, en composant deux espèces d'odes, l'une latine et l'autre françoise, sur les *Alliés*. Celle qui est en françois, formée de vingt-un couplets de douze vers, commence ainsi :

Tout auxi com par la fumée
 Qui s'en ist par la cheminée,
 Le feu se monstre clèrement ;
 Auxi de l'homme la pensée
 Telle com de cuer est pensée
 De fait et de bouche ensement,
 Se monstre manifestement ;
 Il n'i faut autre esclairement.
 Et auxi com de l'ente entée
 En bonne terre fermement,

Qui se nourrit moult doucement,
Auxi du bien bontés est née.

Ceste figure proposée
A quel fin elle est recordée
Vous raporterai-je briment ;
Je voy une gent aliée
Mès miex diroi-je deliée ,
Plus à droit et plus proprement.
Que par son fait , apertement ,
Monstre son mau concevement ;
Autre raison n'i est trovée
Que leur voulenté seulement ;
En la fin gist l'encombrement
De la chose mal ordenée.

Après avoir avec beaucoup d'éloquence invectivé les barons alliés, l'auteur exhorte le roi à tenir ferme et à se confier dans la protection dont Dieu couvre le royaume de France.

Rois, la flour de lis esmerée
Blanche est comme la noif negée ;
Mais en la tene a dorement.
Rois, ta flour de lis est dorée ,
Dont charités t'est démontrée
Et que vivre dois chastement
En tes cinq sens sensiblement.
En ton escu de parement
Triblé as flour de lis enarmés,
C'est de la foy le sacrement ;
Une en déité simplement ,
Et en personnes est triblée.

Rois telle est la fourme fourmée
De l'escu qu'elle est trianglée ;
Et par cetui dispoisement,
T'est-il la trinité notée....

Ces vers sont beaux et d'ailleurs fort importants. Comme leur date de 1314 est incontestable, ils prouvent qu'il faut au moins faire remonter au roi Philippe-le-Bel la réduction des fleurs de lis au nombre de trois. Ainsi on ne dira plus qu'un monument est certainement postérieur à Charles V, par la seule raison qu'on y trouve figurées les fleurs de lis réduites. Remarquez pourtant qu'il s'agit seulement ici de l'écu de parade, dont la forme étoit triangulaire. Or, c'est probablement cette forme triangulaire qui aura entraîné la réduction des fleurs de lis héraldiques; dans ma conviction, il n'en faut pas chercher d'autre cause. On aura bien dit plus tard que c'étoit l'emblème de la Trinité, des trois vertus théologiques, etc.; mais c'étoit tout simplement la figure d'un pan de tapisserie orné de fleurs de lis sans nombre, et que l'on auroit coupé en triangle pour le fixer sur un écu de la même forme.

La septième pièce de Godefroy, est : *De la Comète, et de l'Éclipse, et de la Lune et du Soleil*. Elle commence ainsi (folio 54) :

Chascun me demande nouvelles.
Et j'en sai, mes ce sont de celles
Dont ou monde court la matère.

Le poète rapporte la comète et les éclipses qui arrivèrent en 1314 et 1315, à la mort de Philippe-le-Bel et de son fils Louis Hutin. Cette pièce fut composée après la naissance du petit roi Jean, qui vécut seulement quatre jours; et cependant avant sa mort,

car il parle des justes espérances de la reine Clémence sur le fruit mâle qu'elle vient de mettre au monde. Ainsi ce petit poème a été fait du 16 au 19 novembre 1316. On peut bien dire que c'est une pièce de circonstance.

Le huitième et dernier ouvrage de Godefroy est intitulé à la table : *La desputaison de l'Église de Romme et de l'Église de France, pour le siege du Pape*. Voici la première des vingt-cinq stances (folio 55) :

ROME.

A droit me plains qui suis Rome nommée ;
 Et pourquoi dont pas ne me complaindrois ?
 Trop esloignée est ma grant renommée,
 En Occident, d'Orient se desvoie.
 Outre les mons a l'en prise cornée,
 De ce que tant lonc temps chacé avoie ;
 Mauvais levriers si la chace ont tournée
 Que j'en sui wide, autres en ont la proie.

France répond à Rome, et toutes deux finissent par admettre pour arbitre de leur démêlé le jugement de Dieu.

Tels sont les ouvrages de Geoffroy ou Godefroy de Paris, qui certainement mériteroient d'être publiés dans leur intégrité. Dans le neuvième volume de ses *Chroniques nationales françoises*, M. Buchon, d'après Vely et M. Monmerqué, a cru devoir attribuer au même poète la Chronique métrique qu'il a publiée, et qui comprend l'histoire des années 1300 à 1316. Ces trois auteurs modernes ont fondé

leur opinion sur la réunion de cette chronique aux poèmes dont je viens de parler, dans le même manuscrit. Cette raison ne me paroît pas concluante. Les poésies de Godefroi de Paris sont ici précédées du roman de Fauvel, et suivies immédiatement des chansons de *Jeannot de Lescurel*. La *Chronique métrique* ne vient qu'après ces dernières chansons et est écrite d'une autre main que le reste du volume. C'est même la seule pièce qui ne soit pas mentionnée à la table du commencement, et cela doit nous faire croire que, dans l'origine, elle formoit un volume séparé. Si cependant sa réunion actuelle à d'autres morceaux poétiques étoit une raison suffisante de faire honneur de sa rédaction à Godefroi, il faudroit plutôt encore attribuer au même poète et le *Roman de Fauvel* et les Chansons qui la séparent des œuvres de Godefroi. Ajoutons que la *Chronique métrique* est écrite sous d'autres inspirations que les opuscules de notre auteur : on y maudit sans cesse les maltôtiers et l'on y fait l'éloge des *alliés* ; or, Godefroi étoit *mesureur de sel* et avoit poursuivi les *alliés* de ses invectives.

Mais, quel que soit l'auteur de cette *Chronique métrique*, on n'en doit pas moins une grande reconnaissance à M. Buchon, pour l'avoir le premier publiée, et plus correctement qu'on ne fait ordinairement les premières éditions. C'est un monument de la plus haute importance, un récit rapide, élégant et assez judicieux.

4° J'ai dit qu'avant la Chronique métrique se trouvoient les chansons de Jeannot de Lescurel. Elles sont intitulées dans la table : « *Balades, rondeaux et diz entés sus refrois (ou refrains) de rondeaux, lesquies fit Jehannot de Lescurel, dont les commencemens s'ensuivent.* » Il y a trente-trois petites pièces, chacune accompagnée de sa musique. Voici la première :

A vous, douce debonnaire,
 Ai mon cuer donné,
 Jà n'en partiré.

La dernière est suivie des vingt-quatre premiers vers du *Congé d'Adam de la Halle*, le bossu d'Arras; nous en reparlerons ailleurs.

N° 6813.

POÉSIES DÉVOTES. — BALLADES A LA SAINTE VIERGE.

— MIROIR DES DAMES ET DAMOISELLES.

Un volume in-folio magno, vélin, trois colonnes, miniatures et initiales; xv^e siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 238.

L'écriture et les miniatures de ce volume sont du commencement du xv^e siècle; mais les quatre dernières feuilles ont été ornées et composées plus tard, c'est-à-dire sur la fin du règne de Charles VII et au

commencement de celui de Louis XI. Elles représentent l'écu de France ; sur chacune des trois fleurs de lis on remarque six, cinq et quatre lettres qui, réunies aux lettres peintes en blanc formant la bordure de l'écu , donnent pour la première feuille :

Vive le tres puissant roi de France -
Charle - s le sep - tiesme.

Pour la seconde :

Loys disiesme de ce nom par la grace de -
Dieu r - oy de F - rance.

Pour la troisième , dans laquelle l'écu de France est écartelé de celui du Dauphiné :

Vive le noble Loys, fils ains né -
Du b - on roy - Char - les s - epti - esme
Et daulphin - de Viennoys.

Pour la quatrième , où l'écu de France est traversé de la bande de Bourbon :

Vive le tres noble -
Jehan -
Duc d - e Bou - r bon.

Tout cela certes est bien puéril ; mais le mérite de la difficulté vaincue ; qu'on ne peut contester à l'auteur, semblera plus grand encore quand on saura que toutes les lettres formant les mots que je viens de transcrire sont elles-mêmes parties intégrantes de longs vers bien rimés , en l'honneur de la sainte

Vierge. On me permettra de ne reproduire ici que les vers de la première feuille :

Dame envers Dieu de France inexcusable
 Les grans crimes quelle a commis excuse ;
 Et trahison qui trop grieve et nuysable
 Tousjours luy est de tout charge et accuse.
 Dame qui les ouers humbles ne refuse,
 Je te requiers , veuilles ton fils requerre
 Que par sa très sainte grace diffuse
 Veuille appaiser ceulx qui me veulent guerre ;
 Par quoy je puisse en paix regner sur terre,
 Et mon royaume en tel point maintenir
 Qu'en vie honneur puisse par tout acquerre
 Et apres mort ta couronne obtenir.
 Je suis seur, dame , et puis dire et tenir
 Que de ta grace et grant humilité
 Tu m'as long-temps aydié à soustenir,
 Dès ma jeunesse et puerilité ;
 Si , te mercie en ma virilité,
 En te pryant que par toy chose face
 Devant trespas, qu'après, en unité,
 Le roy regnant sans fin en trinité,
 Puisse en sa cour contempler face à face !

L'adjonction de Jean, duc de Bourbon, prouve que les quatre figures n'ont été exécutées qu'après l'année 1456. Il est du reste assez difficile de concilier la mention de ce Jean II, de Charles VII, de Louis, dauphin, et enfin de Louis dixiesme, roy de France. Il faut que cette dernière ait été ajoutée après la mort de Charles VII. On peut aussi présumer que le superstitieux Louis XI attachoit une vertu particulière et presque magique à des vers ainsi distribués;

et sans doute ce livre étoit l'un de ceux auxquels il tenoit le plus.

Quant aux pièces de vers comprises dans le reste du volume et qui ont été, comme je l'ai déjà dit, transcrites un siècle plus tôt, elles sont formées de mots latins mêlés aux mots françois. La première est de cent quatre stances de sept vers. Voici la première :

Gens sans conseil et aussi sans prudence,
Ce dit Moÿse, *Utinam saperent!*
En oultre plus dit pour l'intelligence
Du temps futur, *Et intelligent*
Novissima, atque providerent,
Pour ung chascun de bien faire advertir.
Helas! pourtant, veuillons nous convertir.

Cette pièce est accompagnée de dix jolies miniatures toutes relatives aux suites du jugement dernier.

La seconde pièce est intitulée : « Balade pour » avoir paix à Dieu et au monde, pour contempner » toutes richesses et pour amender sa vie. » — Refrain :

« Par ce moyen nous aurons tousjours paix. »

La troisième : « Balade et exortacion à tous prelatz » d'eglise pour despriser soy et le monde et mener » sainte vie. » — Refrain :

« Mais sces-tu quant ? demain par aventure,
» Ou aujourd'hui. Pour tant donne-te garde. »

La quatrième : « Balade profitable et vitale, con-
 » tenant les principales joyes de paradis et les peines
 » d'enfer. » — Refrain :

« Qui tousjours dure et qui jamais ne cesse. »

La cinquième : « Balade pour apprendre à bien
 » mourir et renoncer du tout au monde. » — Refrain :

« Pour bien mourir et vivre longuement. »

La sixième : « Balade pour acquerir le tresor des
 — » cieulx et desposer toutes richesses terriennes. » —
 Refrain :

« Ou chascun peut sans rien mettre tout prendre. »

La septième : « Cy s'ensuit le miroir des dames
 » et damoiselles, et l'exemple de tout le sexe femi-
 » nin. » C'est un petit poème en quatrains dont voici
 le premier :

Mirez-vous cy, dames et damoiselles,
 Mirez-vous cy, et regardez ma face :
 Hélas ! pensez si vous estes bien belles
 Comment la mort toute beauté efface.

La huitième est encore une pièce *farcie*, en octaves, dans le genre de la première, sur les mérites de la vie de Jésus-Christ et de la sainte Vierge. Voici les premiers vers :

De ton cher fils, chere pucelle
 Et de toy veuil faire aucun œuvre.

La neuvième et dernière est une autre pièce farcie, en octaves, dont voici les premiers vers :

« Royne des cieus glorieuse
» De douze estoiles couronnée.... »

En tout, le volume ne contient que quinze feuillets de texte. Les dernières devoient être accompagnées de grands ornements qui n'ont pas été exécutés.

N° 6814.

DIALOGUE SUR UN PROJET DE CROISADE UNIVERSELLE..

Un volume in-folio maximo, papier, deux colonnes, miniatures grossières ; fin du xv^e siècle. Demi-reliure en maroquin et carton, à la lettre L (Louis XVI) sur le dos.

Les premiers feuillets ont été enlevés ; c'étoit le début d'un dialogue entre un chevalier et la chrétienté. Le sujet de conversation est le plan d'une croisade qui semble le type du projet de conquête universelle, mis par Rabelais dans la bouche des conseillers de Picrochole. A ce beau discours sont réunis des quatrains, des sentences morales, des figures d'arbres allégoriques et des divagations de toute espèce. L'auteur semble contemporain de Charles VIII.

N° 6815.

COSMOGRAPHIE OU CARTES GÉOGRAPHIQUES ET HYDROGRAPHIQUES PRÉSENTÉES PAR JEAN DE CLAMORGAN A FRANÇOIS I^{er}.

(Ce volume n'existe plus dans le cabinet du roi , depuis les premières années de la révolution françoise. Il est du très-petit nombre des manuscrits qui disparurent à cette époque : j'ignore ce qu'il est devenu. François I^{er} l'avoit fait placer dans sa Bibliothèque de Fontainebleau, et l'on en reconnoît la mention sur tous nos catalogues antérieurs à ceux de Mouchet et de Méon.)

N° 6815 2.

COSMOGRAPHIE. — DESCRIPTION DE L'EMPIRE D'ALLEMAGNE.

Un volume in-folio, papier, lignes longues; xvii^e siècle. Couvert en parchemin.

Fonds Baluze, anc. n° 247.

Ce traité de géographie, sans nom d'auteur, est terminé par un traité spécial sur l'empire d'Allemagne et sur les états voisins. On y trouve une histoire assez exacte de la formation des nombreuses souverainetés qui le composent, et enfin « la table généra-

» logique des empereurs d'Alemagne et des rois de
 » Bohemie, de Hongrie et d'Espagne, de la maison
 » d'Austriche, issus de l'empereur Rudolphe. »

En tout, le volume est formé de cent feuillets.

N° 6815³.

REGLES PRATIQUES POUR BIEN ET SEUREMENT NAVI-
 GUER, PAR JACQUES DEVAULX, PILOTE.

Un volume in-folio magno, vélin, lignes longues, miniature et ornements géographiques; xvi^e siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de Colbert sur les plats.

Fonds Colbert, ancien n° 195.

Voici le titre exact du frontispice :

« Les premieres œuvres de Jacques Devaulx, pil-
 » lote en la marine, contenantz plusieurs demons-
 » trances, reigles praticques, segrez et enseigne-
 » mentz tres necessaires pour bien et seurement
 » naviguer par le monde, tant en longitude que la-
 » titude. En declarant seulement autant qu'il s'en
 » est besoing au marigmer d'en sçavoir. — Au Ha-
 » vre de Grace, l'an M. D. LXXXIII. »

Dans les ornements de ce frontispice, on remarque l'écu du duc de Joyeuse, auquel l'ouvrage est dédié; il est palé d'or et d'azur de six pièces, au chef de gueule chargé de trois hydres d'or; écartelé d'azur au lion d'argent, à la bordure de gueule chargée de huit fleurs de lis.

Dans sa dédicace, l'auteur, après s'être confondu en compliments, ajoute : « Vostre grandeur ayant » par cy devant jetté son regard begnin et humain » sur quelque petit traict de ma plume assez mal » compassé, il vous pleut..... m'honorer de vostre » commandement de rediger par escript les pre- » ceptes et poincts principaux de l'art de la naviga- » tion. Et c'est la raison qui m'a induit à dresser ce » petit traicté, par lequel j'ay tasché... de declarer » le plus brièvement qu'il m'a esté possible les » poincts les plus necessaires à sçavoir à celluy qui » veut naviguer et faire voïages par mer aux regions » lointaines... Escripte au Havre de Grace, le pre- » mier jour de may, l'an M.D.LXXXIII. »

Cet ouvrage me semble d'un grand prix et digne de l'attention de tous ceux qui veulent étudier la théorie de la navigation, telle qu'elle étoit sur la fin du xvi^e siècle. Les figures géographiques sont faites avec le plus grand soin et la plus exquise délicatesse. La dernière miniature du volume représente un plan à vol d'oiseau de la ville du Hâvre, la patrie de l'auteur, et le lieu dans lequel il écrivit son beau volume. Cette vue est extrêmement curieuse, et je la recommande aux citoyens de la ville du Hâvre-de-Grace, qui doit ajouter à ses illustrations le nom du pilote Jacques Devaulx, très-bon dessinateur de cartes marines.

N° 6816.

CARTES DITES CATALANES.

Un volume in-folio, étroit et très-long ; cartes coloriées, initiales en or et en couleurs ; xiv^e siècle. Relié sur bois en veau historié.

Ce volume, depuis un temps immémorial à la Bibliothèque du roi, a été dernièrement reporté, par erreur, dans les fonds nouveaux (supplément, n° 1191). Nous lui rendons ici la place qu'il n'auroit pas dû perdre.

Plusieurs savants ont déjà fait sur ce précieux manuscrit des études longues et approfondies. Il y auroit de l'injustice à ne pas citer d'abord avec éloge le travail que M. Buchon a, depuis plus de dix ans, préparé sur l'invitation expresse de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il a fait reproduire exactement, par un habile lithographe, les six doubles cartes qui forment le volume; il a, de plus, transcrit et traduit en partie le texte. Plus tard, M. Huot, ayant eu communication du travail préparatoire dont nous parlons et des additions que l'auteur se disposoit à y faire, a consacré aux *Cartes catalanes* quelques pages du premier volume de sa précieuse édition de Maltebrun.

Depuis, M. Jomard, le célèbre directeur du cabinet des Cartes et Plans de la Bibliothèque du roi,

s'est livré à de nouvelles recherches sur les *Cartes catalanes* ; elles ne tarderont pas à être publiées et le monde savant ne manquera pas d'en apprécier l'importance. Avant de parler des *Cartes catalanes*, j'ai dû rechercher curieusement l'opinion de M. Buchon, et surtout de M. Jomard. Mais, pour donner du volume une description satisfaisante, il faudroit des connoissances géographiques qui me manquent complètement. Je signale donc leurs travaux pour excuser l'insuffisance de la notice que je vais faire.

Ce monument précieux de la géographie ancienne est composé de six cartes , toutes coupées en deux, sans doute par l'ouvrier qui les a pour la première fois reliées. Elles sont exécutées sur des feuilles de vélin très-fortes et collées sur autant de tablettes de bois épaisses de deux lignes environ.

Le texte est-il composé en langue catalane ? c'est encore, à mon avis, une question , bien que M. Buchon en ait la conviction la plus formelle. Je serois tenté d'y retrouver un mélange d'italien et de catalan, tandis que, suivant M. Jomard, c'est un mélange de toutes les langues vulgaires de l'Europe chrétienne.

La date de l'œuvre n'est pas marquée, mais on doit la fixer à l'année 1375, après avoir lu le passage que je cite de la première carte, seconde colonne. Elle ne peut être postérieure, attendu qu'on voit le drapeau chrétien flotter sur l'île de Chypre que les Musulmans conquièrent en l'année 1375.

La première carte, qui est presque toute remplie de texte, est sur quatre colonnes. Voici les premiers mots de la première :

« Aquets son los jorns de la luna, los bons et els
 » mals. En lo primer dia de la luna fo creat Adam,
 » et es bona a comensar tota hobra e a fer matri-
 » moni, e a vendre e a comprar e anar en viatge
 » unlats per mar unlats po terra e a bastir albechos
 » e hom qui caga en malaltie guara. E infant que y
 » nexa vivra, e quy i somiara sera prouvat al primer
 » dia o al sinque jorn e si y trovara per be sara. »

Le reste de cette colonne est consacré à l'indication des autres jours de la lune, avec leur signification et leur caractère spécial. On retrouve ce système explicatif des bons et mauvais jours de la lune dans la plupart des ouvrages astronomiques et astrologiques des XIII^e et XIV^e siècles.

La deuxième colonne commence par les mots suivants :

« Aso es lo cors de les mareas. In comensand del
 » mont de Gibetaria intro astoch de Pomarch chies
 » in Bretagna. Luna in Grech e lebez. p. mar e.
 » inestre.. ventfera. B. mar. »

Au-dessous de ces mots est un grand cercle destiné à rendre sensible la connoissance du cours des marées. Il renferme deux autres cercles concentriques.

Plus bas est un second cercle du même diamètre, destiné à faire reconnoître le jour précis des fêtes

mobiles. Au-dessus de ce cercle est la précieuse indication suivante :

« Aquesta roda vos mostra l'auro numero, tots »
 » temps et quantes setmanes de carnal et a quants »
 » jorns ve Pasque de marc o d'abril. E cincogema »
 » en quants jorns de may o de juyñ sara, ayxi hof- »
 » farii sapiatz que en l'ayn de M. CCC. L.XXV corra »
 » l'auro numero en VIII. Adonchs vogits la figura »
 » fins chesia laena esquera hon ha escrit l'auro numero »
 » andret de nombre de VIII qui CCC a en aquest ayn »
 » de M. CCC. L.XXV. A la hon vos mostra l'altra, ma »
 » son setmanes de carnal ala hon vos mostra cinco- »
 » gema per aquel ayna et l'altre ayn lexarem lo nom- »
 » bre de VIII e vegiretz la figura en IX fins a XIX ayns »
 » tornarets en I. et ayxi per tots temps lo nombre »
 » negre mostra abril a lo vermel amostra marc. »

Il me seroit difficile de bien traduire ce passage, dont je ne puis même garantir la parfaite correction; mais il nous indique positivement la date de 1374 ou 1375 comme étant celle de la composition de l'œuvre.

Plus bas encore est la figure nue d'un homme marqué de tous les signes du zodiaque, et le dessin d'une table astronomique. On apprend par là quels jours on doit être saigné, à quelles places on doit l'être, enfin sous quelles influences célestes sont placées les différentes parties du corps humain. On trouve dans les manuscrits du moyen-âge les figures et les démonstrations du même genre aussi fréquem-

ment que celles des bons et des mauvais jours de la lune.

Les troisième et quatrième colonnes renferment des notions générales sur la cosmographie et la mappe-monde. Les premiers mots sont : « Mapa » mundi vuol di aytant comymage de mont. » On y voit comment le monde peut se comparer à un œuf, — comment il a été créé de cinq manières, — combien d'éléments ont concouru à sa formation primitive, — comment son diamètre est de 20,052 milles, — comment la terre est au centre du monde, — comment elle se divise en trois parties, la description de ces parties, et enfin l'histoire du mouvement et des influences de la lune et surtout du soleil. Cette démonstration est continuée dans les extrémités supérieures et inférieures de la deuxième carte.

Le fond des ornements de cette deuxième carte est toute en fleurs de lis. Chacun des quatre angles offre la figure de l'une des quatre saisons, accompagnée de la légende qui lui convient. Le reste de la carte est rempli par un grand cercle figurant les planètes, le zodiaque, le cours des étoiles, etc.

Les quatre autres cartes sont purement géographiques. Pour en suivre la démonstration, il faut s'attacher d'abord à celle que l'on a reliée la dernière, et, commençant par l'extrémité inférieure, revenir progressivement à l'extrémité supérieure, puis passer à la carte cinquième, de là à la quatrième, et enfin

à la troisième, qui réellement est la sixième et dernière de l'ouvrage.

On trouve donc dans la première carte géographique le nord, le centre et le midi de l'Europe, et tout ce qu'on connoissoit alors de l'Afrique. Et d'abord, vers le septentrion, l'île *Chatane*? — L'île d'*Archanie*? dans laquelle il y a six mois de nuit et six mois de jour. — L'île de *Stillande* (Scelande), dont les habitants ont l'idiome et la religion des Norvégiens. — La Norwége, avec un pavillon d'or aux deux léopards courants de sable. — La Suède, avec un pavillon d'or aux deux léopards affrontés rampants, de gueule. — Le Danemarck, au pavillon d'or aux trois léopards de sable. — L'*Angiltera*, avec deux pavillons, l'un de gueule aux trois léopards d'or, l'autre d'or au léopard de gueule, entouré de fleurs de lis de même. — L'*Irlande*, avec la devise suivante : « En Iberine sont beaucoup d'îles mer- » veilleuses. Dans l'une d'elles, les hommes n'y ha- » bitent jamais, mais quand ils meurent de vieillesse, » ils s'y font transporter, » etc. — L'île de Man, et à la suite d'un grand nombre de désignations, celle-ci : *Canaria*, et tout auprès : « *Partich luxer dn.* » *Jác. Ferer per anar al rui de l'or, al gorn de* » *sen Lorens qui es a x. de agost e fo en l'ayn* » M. CCC. XLVI. » Ces lignes sont de la plus haute importance. Le *cap Boiador*, dont il est ici question, passoit pour n'avoir été découvert qu'en 1365 par des navigateurs dieppois. Il se peut encore que Jac-

ques Ferer ait fait partie de cette expédition française ; mais alors il faut avouer qu'elle eut lieu vingt années auparavant. — A côté de cette mention , on voit dessiné un vaisseau en pleine mer, avec un pavillon d'or à deux fascés de gueule. En supposant que le mât fût attaché horizontalement, on peut y voir les pals de gueule du royaume de Catalogne-Arragon. Toutefois, il y a bien *Jac. Ferer* et non pas *don Jaens Ferrer*, comme l'ont lu MM. Buchon et Huot.

Plus loin sont désignés l'Allemagne, la Bavière, la France, l'Italie, les côtes d'Afrique, l'Espagne, le Portugal, Majorque, Minorque. Près de la Guinée, on lit : « Per aquest loch pasen los marchaders que » entren en la terra del negres de Gineua, lequel » pas es appellet vall de darha. »

Puis vers le midi, on trouve la ville de *Tenbuch* : c'est Timbuctoo, exactement placée dans la situation que lui assignent les cartes les plus récentes. Audessous de *Tenbuch*, on peut suivre le cours du Nil ainsi nommé : « Ormess, ove lach Nill, » d'un côté débouchant dans l'Océan, de l'autre descendant vers la Méditerranée.

Voilà donc d'exactes notions sur le cours du Nil, la ville de Timbuctoo, et les îles Canaries, consignées dans un livre de 1375 !

La deuxième carte géographique comprend le reste de l'Europe (Polonia, — Bulgaria, — Tracia, — Boemia, — Carmania, — Bavaria, — Pannonia, — Burgaria, — Russia, etc.); de plus l'Asie et partie

de la Nubie. Les renseignements qu'on peut trouver dans cette carte sur les mœurs, la religion, le commerce et les armoiries des différents peuples de l'Asie et de l'Europe sont trop minutieux pour être mentionnés ici.

Dans la troisième carte géographique, on remarque la Mecque, — l'Arabie Sabéenne : « la province » que possédoit la reine de Saba, où se trouve l'oïseau Phenix, » etc. — La mer des Indes, sur laquelle flotte un vaisseau avec la mention suivante : « Sa » chez que ces vaisseaux sont appelés junchi (jonches)..., et leurs voiles sont faites de feuilles de » palmier. » — L'arche de Noé sur le mont Ararat. — Ninive. — La tour de Babel. — Babylone « appelée maintenant Baldach. » — Ormus. « Ici commencent les Indes, et dans cette ville viennent les » bâtimens qui ont huit à dix mâts... — la Ciutat » de Colombo (où règne le roi chrétien Colombo), » etc. L'auteur paroît avoir fait des voyages dans toutes ces contrées de l'Afrique et de l'Asie, sur lesquelles il donne de précieux renseignements.

La quatrième et dernière carte, représentant le reste de l'Asie, est la plus chargée de légendes et de traditions fabuleuses. On y voit les royaumes de Gog et Magog, dont le prince viendra au temps de l'Antéchrist, les conquêtes romanesques d'Alexandre-le-Grand, la description du Catay, la Taprobane. On y voit l'île de Ceylan « que les Tartares nommèrent » *Magno-Cailly*, » etc., etc.

On n'a jusqu'à présent mentionné que deux Atlas du moyen-âge plus anciens, tous deux conservés dans la bibliothèque impériale de Vienne. Le premier est de l'année 1318, et l'auteur se nomme *Petrus Visconti de Janua* ; le second, de l'année 1370, est d'un certain *Graciosus Bennicosa, Anconitanus*. Mais je doute que l'un ou l'autre puisse lutter d'importance historique et géographique avec nos *Cartes catalanes*.

N° 6817.

PROCESSUS JUSTIFICATIONIS JOANNÆ D'ARC.

(Ce manuscrit, entièrement latin, a été réuni au fonds latin, sous le n° 5970. Voyez, pour sa description, le *Catalogue des manuscrits latins*, tome 2, et surtout la « notice du procès et condamnation de » Jeanne d'Arc, tirée des différens manuscrits de la » Bibliothèque du roy, par M. de L'Averdy. » Elle est insérée dans les *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roy*, tome 3, p. 177).

N° 6847 2.

LA GRAMMAIRE TRADUITE EN FIGURES DE GENS DE
GUERRE.

Un volume in-folio maximo, oblong, composé de figures ; commencement du xvii^e siècle. Relié en maroquin rouge à compartiments, avec le double G, plusieurs fois entrelacé et surmonté d'une couronne royale sur les plats.

Ancienne bibliothèque de Gaston, duc d'Orléans.

Ce livre singulier semble avoir été fait pour l'éducation de Gaston, second fils de Henri IV. Le style des figures et le caractère de l'écriture sont bien des premières années du xvii^e siècle, et ce n'est guère que pour des personnes royales que l'imagination des pédants se met en pareils frais de conception. L'auteur, quel qu'il soit, a eu pour but de ramener tous les principes de la grammaire à des évolutions militaires. C'est un système de mnémotechnique capable peut-être de lutter en profondeur et surtout en puérité avec les théories de Feneagle et de M. Aimé Pâris. On peut toutefois dire à l'avantage de notre volume, qu'il étoit sans doute exclusivement destiné aux menus plaisirs d'un enfant.

Dans la première feuille, sorte de frontispice, la Grammaire, tenant entre ses bras une tablette alpha-

bétique, est assise à l'extérieur d'une cour somptueuse; à sa gauche, un gendarme poursuit de sa hallebarde trois enfants armés de raquettes, de billes et d'autres jouets d'enfants; sur leur tête est écrite la terrible inscription : *Lata via ignorantiae*; à sa gauche, Minerve tend la main à trois vertueux enfants qui s'efforcent de gravir des rochers hérissés; au-dessus d'eux on lit : *Tendit ad ardua virtus*. Si nous pénétrons dans la cour, nous y trouvons, à l'entour d'une fontaine jaillissante, l'Astrologie, la Rhétorique, la Dialectique, la Physique, la Métaphysique, la Jurisprudence, la Géométrie, la Musique; puis, au dessus de ces dames, la Théologie et la Médecine. Il n'étoit pas difficile au jeune Gaston lui-même de comprendre que la Grammaire conduisoit naturellement à la source de toutes ces aimables sciences. C'étoit la moralité que le peintre se proposoit.

La seconde figure nous offre le *régiment des Adverbes*. Dans ce régiment, *Peregrè* est un enfant perdu; *Quando* est mestre-de-camp; *Citra* et *Ultra* sont deux sergents de bande; les autres adverbes sont en troupes plus ou moins nombreuses.

La troisième figure réunit les Verbes, savoir les *Anomala*: ce sont les volontaires ayant pour « capitaine *Volo*. » — Les Gérondifs, « avolés de l'armée » des Noms. — Le *rex Verborum*, Amo. » — Les Verbes défectifs: « ce sont les estropiés. — Les » Verbes déguisés qui faisoient semblant d'estre » actifs et estoient passifs. — Le régiment des

» quatre Conjugaisons. — Le capitaine *Fero*, voilà l'ontaire avec ses subjects, » etc., etc.

La quatrième est le pays des Conjonctions; la cinquième, le regiment des Propositions; — première compagnie, celles qui marchent devant le cas Accusatif; — deuxième compagnie, celles qui vont devant le cas Ablatif; — troisième compagnie, celles qui sont volontaires, et vont tantôt devant l'Accusatif, tantôt devant l'Ablatif. Au bagage sont les Prépositions inséparables, qui font des compositions avec les Noms et les Verbes.

La sixième nous offre la cohorte des Substantifs, — la multitude des Adjectifs, — les trois degrés de Comparaison, — la légion des Genres, etc.

Dans la septième, est le régiment des Pronoms, entre autres l'interrogatif *Qui quæ quod*; la sentinelle demandant : *qui va là!* etc.

La huitième nous introduit dans la province du Participe. Nous y voyons cent chariots de Temps présents, prétérits et futurs; — mille chameaux de figures simples et composées; — le royaume du Verbe; — les navires chargés de Cas, de Nombres et de Genres; — les Gérondifs et Supins qui ont tourné leur jacquette; — le royaume du Nom, etc.

La neuvième est la province des Interjections; — les Admirantes, *Papé! Vaha! Vha!* — les Incitantes, *Eia! Evax!* — les Pleurantes, *Oh! Ah! He! Hei!* — les Blasmantes, *Vah! Veh!* — enfin, quatre phalanges combattant à brûle-pourpoint, et

séparées par un fleuve représentant le gros des Interjections.

La dixième offre la réunion des corps du Verbe , — de l'Adverbe , — de la Proposition , — du Nom , — du Pronom , — de la Préposition , — de la Conjonction , — du Participe , — et de l'Interjection.

La onzième et dernière représente un grand combat entre les Noms , les Verbes et leurs alliés ; on y remarque les trompettes des Noms et celles des Verbes : — *Aio* tué par deux hétéroclites ; — *Ede*, vivandier ; — les Interjections gémissantes, etc., etc.

Toutes ces figures se recommandent par la variété des costumes et des armures , et , sous ce rapport , elles peuvent encore être aux artistes de quelque utilité.

FIN DES MANUSCRITS DE FORMAT IN-FOLIO MAXIMO ,
RÉUNIS DANS LES ANCIENS FONDS.

TABLES.

TABLE

DES

OUVRAGES RENFERMÉS DANS LES MANUSCRITS IN-FOLIO MAXIMO.

ALLIÉS, EN FRANÇOIS (des), poème de Godefroi de Paris.

Un exemplaire. N° 6812. — Inédit.

ANTIQUITÉS DES JUIFS, traduction de Joseph, anonyme.

Un exemplaire. N° 6706 à 6711. — Imprimé.

ARCHILOGE SOPHIE.

Un exemplaire. N° 6808. — Inédit.

AVISSEMENS POUR LE ROI LOYS, par Godefroi de Paris.

Un exemplaire. N° 6812. — Inédit.

BALADES PIEUSES (cinq).

Un exemplaire. N° 6813. — Inédit.

BELLO PUNICO (livre de), de Leonard Aretin, traduction de Jean Lebesgue.

Deux exemplaires. N°s 6718-6720. — Imprimé.

BIBLE (traduction littérale de la Sainte-).

Un exemplaire. N° 6701. — Inédit.

BIBLE HISTORIALE, traduction des histoires écolâtres de Pierre Comestor, par Guiart des Moulins.

Six exemplaires. N°s 6702. — 6702³ et 4. — 6703. — 6704 et 6705. — 6705². — 6705³ et 4. — Imprimé.

BOETIUS, DE CONSOLATIONE, traduction flamande.

Un exemplaire. N° 6810. — Imprimé.

... Vierge, pronon-

... W. H. H. H.

... 748 à 6759. — 6761.

... Sanguichardiere.

... 6771 à 6782 — Inédit.

... (continuation des),

... général. restauration de Basal de

... 6715. 6714—6715.

... 6715 et 6. — In-

... LUNE ET DU SOLEIL DE

...

... et augmentés; par un

...

COMMENTAIRE SUR LE LIVRE DES ÉCHECS AMOUREUX.

Un exemplaire. N° 6808. — Inédit..

COMPLAINTÉ D'AMOUR :

Un exemplaire. N° 6812. — Inédit.

CONGÉ D'ADAM DE LA HALLE (le).

Un exemplaire du début. N° 6812. — Imprimé.

COSMOGRAPHIE.Un exemplaire. N° 6815². — Inédit.**CURIAL (le), de M^e Alain Chartier.**Un exemplaire. N° 6796³. — Imprimé.**DEBAT DU CHRÉTIEN ET DU SARRASIN, par Jehan Germain, évêque de Châlons-sur-Saône.**Deux exemplaires. N^{os} 6745. — 6745³. — Inédit.**DECADES DE TITE-LIVE, traduction de Pierre Berceure.**Six exemplaires. N^{os} 6717. — 6717³ et 3³. — 6718. — 6719. — 6719². — 6720 et 6721. — Imprimé.**DECAMÉRON DE BOCCACE (le), traduction de Laurent de Premierfait.**Un exemplaire. N° 6798³. — Imprimé.**DESCRIPTION DE L'EMPIRE D'ALLEMAGNE.**Un exemplaire. N° 6815². — Inédit.**DESPUTAISON DE L'ÉGLISE DE ROMME ET DE L'ÉGLISE DE FRANCE, POUR LE SIEGE DU PAPE, poème de Godefroi de Paris.**

Un exemplaire. N° 6812. — Inédit.

DIALOGUE SUR UN PROJET DE CROISADE UNIVERSELLE.

Un exemplaire. N° 6814. — Inédit.

ÉPITAPHE DE CHARLES VIII, en vers.

Un exemplaire. N° 6783. — Imprimé:

EXTRAITS DU LIVRE DE REGIMINE PRINCIPUM, traduction de Jehan Golein.Un exemplaire. N° 6796³. — Inédit.

FÊTES DONNÉES A LA REINE DE HONGRIE, et ordre de son voyage. Par Bretagne, heraut d'armes.

Un exemplaire. N° 6764. — Inédit.

FLEUR DES HISTOIRES (la), par Jehan Mansel.

Deux exemplaires. N°s 6733. — 6733². — Imprimé.

FLEUR DES HISTOIRES, d'après Jehan Mansel.

Un exemplaire. N°s 6734, 6735 et 6736. — Imprimé.

GENEALOGIE DES ROIS DU MONDE, anonyme.

Un exemplaire. N° 6738. — Inédit.

GRAMMAIRE TRADUITE EN FIGURES DE GENS DE GUERRE.

Un exemplaire. N° 6817². — Inédit.

GUILLAUME DE TYR, traduction anonyme, avec les continuations.

Deux exemplaires. N°s 6743. — 6744. — Inédit.

HISTOIRE DE LA TOISON DE JACOB, par Guillaume Fillastre, évêque de Tournay.

Deux exemplaires. N°s 6806. — 6807. — Inédit.

HISTOIRE DE LA TOISON D'OR, par Guillaume Fillastre, évêque de Tournay.

Deux exemplaires. N°s 6804. — 6808. — Inédit.

HISTOIRE ROMAINE, d'après Lucain, Suetone et Salluste.

Un exemplaire. N° 6725. — Imprimé.

HISTOIRE UNIVERSELLE de Guillaume de Nangis, en françois.

Un exemplaire. N° 6743. — Inédit.

HISTOIRE UNIVERSELLE, jusqu'à Jules-Cesar.

Deux exemplaires. N°s 6730. — 6740². — Imprimé.

HISTOIRES DE TROYES (les), par Raoul Lefevre.

Un exemplaire. N° 6737. — Imprimé.

HUICHTAIN MORAL.

Une leçon. N° 6783. — Imprimé.

INVENTAIRE DES CHARTES (ancien).

Un exemplaire. N° 6763. — Inédit.

LEGENDE DE LA PENITENCE D'ADAM, en prose.

Un exemplaire. N° 6769. — Imprimé.

LIVRE DE AMICITIA, de Ciceron, traduction de Laurent de Premierfait.Un exemplaire. N° 6796^s. — Inédit.**LIVRE DE CASU NOBILIIUM VIRORUM, par Jean Boccace, traduction de Laurent de Premierfait.**Cinq exemplaires. N°s 6797. — 6798. — 6799. — 6799^s. — 6800. Imprimé.**LIVRE DE CLARIS ET NOBILIBUS MULIERIBUS, par Jean Boccace, traduction anonyme.**

Un exemplaire. N° 6801. — Imprimé.

LIVRE DE PERCEFOREST (le), en prose.

Un exemplaire. N°s 6778 à 6781. — Imprimé.

LIVRE DE RERUM PROPRIETATIBUS, par Bartolom. Anglicus; traduction de Jehan Corbechon.Deux exemplaires. N°s 6802. — 6802² et ³. — Imprimé.**LIVRE DE SENECTUTE, de Ciceron; traduction de Laurent de Premierfait.**Un exemplaire. N° 6796^s. — Inédit.**LIVRE DE TURPIN, avec le texte latin.**

Un exemplaire. N° 6775. — Imprimé.

MARECHAL DES BATAILLES (le), par le sieur de Lostelneau.Un exemplaire. N° 6807^s. — Imprimé.**MELANGE DE POESIES.**

Un exemplaire. N° 6812. — Inédit.

METAMORPHOSES D'OVIDE, traduction anonyme.

Un exemplaire. N° 6805. — Imprimé.

MIROIR DES DAMES ET DAMOISELLES, à l'exemple de tout le sexe féminin. Poème.

Un exemplaire. N° 6813. — Inédit.

MIROIR HISTORIAL de Vincent de Beauvais, traduction de Jean de Vignay.

Deux exemplaires. N^{os} 6731 et 6732. — 6732^s. — Imprimé.

OUVRAGES D'ALAIN CHARTIER.

Un exemplaire. N^o 6796^s. — Imprimé.

PIECE FARCIE, en vers.

Un exemplaire. N^o 6813. — Inédit.

PIECE FARCIE, en octaves.

Un exemplaire. N^o 6813. — Inédit.

POEME DEVOT, en vers farcis.

Un exemplaire. N^o 6813. — Inédit.

POESIES DE GODEFROI DE PARIS.

Un exemplaire. N^o 6812. — Inédit.

POESIES DEVOTES.

Un exemplaire. N^o 6813. — Inédit.

POLITIQUES ET ECONOMIQUES d'Aristote, traduction de Nicolas Oresme.

Un exemplaire. N^o 6796. — Imprimé.

QUADRILOGE INVECTIF (le), par Alain Chartier.

Un exemplaire. N^o 6796^s. — Imprimé.

QUETE DU SAINT-GRAAL (la), en prose.

Un exemplaire. N^o 6783. — Imprimé.

QUINTE-CURCE, traduction de Vasque de Lucene.

Un exemplaire. N^o 6727, 6728 et 6729. — Imprimé.

REGLES PRATIQUES POUR BIEN ET SEUREMENT NAVIGUER, par Jacques Devaulx, pilote.

Un exemplaire. N^o 6815^s. — Inédit.

ROI PHELLIPE QUI ORES REGNE (du), poème de Godefroi de Paris.

Un exemplaire. N^o 6812. — Inédit.

ROMAN DE CASSIBORUS, en prose.

Un exemplaire. N° 6767. — Inédit.

ROMAN D'ÉNEAS (le), en vers.

Un exemplaire. N° 6737^s. — Inédit.

ROMAN DE FAUVEL, en deux parties, par François des Rues
et Chaillous de Pestain, accompagnées de chant.

Un exemplaire. N° 6812. — Inédit.

ROMAN DE FISEUS, en prose.

Un exemplaire. N° 6767. — Inédit.

ROMAN DE KANOR ET DE SES FRÈRES, en prose.

Un exemplaire. N° 6767. — Inédit.

ROMAN DE LANCELOT DU LAC, en prose.

Dix exemplaires. — N°s 6770. — 6772. — 6782. — 6782^s. —
6783. — 6784 à 6787. — 6788 à 6791. — 6792. — 6793. —
6794. — Imprimé.

ROMAN DE MARQUES DE ROME.

Un exemplaire. N° 6767. — Inédit.

ROMAN DE MERLIN, en prose.

Sept exemplaires. N°s 6769. — 6770. — 6772. — 6777. — 6782.
— 6784. — 6788. — Imprimé.

ROMAN DE PELYARMENUS, en prose.

Un exemplaire. N° 6767. — Inédit.

ROMAN DU SAINT-GRAAL, en prose.

Sept exemplaires. N°s 6769. — 6770. — 6772. — 6777. — 6782.
— 6784. — 6788. — Imprimé.

ROMAN DES SEPT SAGES, en prose.

Deux exemplaires. N°s 6767. — 6769. — Imprimé.

ROMAN DES TROIS FILS DE ROI.

Un exemplaire. N° 6765. — Imprimé.

ROMAN DE THEBES (le), en vers.

Un exemplaire. N° 6737^s. — Inédit.

ROMAN DE TRISTAN DU LEONOIS , en prose.

Sept exemplaires. N^{os} 6768. — 6771. — 6773. — 6774 et 6775. —
6775^s. — 6776. — 6776^s. — Imprimé.

**ROMAN DE TROYES (le) , par Beneoist de Sainte-Maure ,
en vers.**

Un exemplaire. N^o 6737^s. — Inédit.

TRIOMPHES DES VERTUS (les) , deuxième partie.

Un exemplaire. N^o 6809. — Inédit.

UN SONGE , poème de Godefroi de Paris.

Un exemplaire. N^o 6812. — Inédit.

**VALERE-MAXIME , traduction de Simon de Hesdin et Nicolas
de Gonesse.**

Quatre exemplaires. N^{os} 6724. — 6725 et 6726. — 6726^s. —
6726^s.^s et 6726⁴. — Imprimé.

VIDIMUS DE CHARTES.

Un exemplaire. N^o 6763. — Inédit.

**VITA CHRISTI (livre de) , par François Eximènes ; en deux
parties.**

Un exemplaire. N^o 6716. — Inédit.



TABLE

DES

NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES.

NOTA. Les noms de lieux sont en lettres italiques.

A.

- Abbeville*. Belle édition de la cité de Dieu faite en cette ville. 20, 21.
- ABEL. Figuré. 54. Cité. 124.
- ABRAHAM, ou ABRAHE. 160.
- ACHILLE. 71.
- ADAM. Légende de sa pénitence. 120, 124, 125. — Cité. 123, 234, 311, 348.
- ADAM DE LA HALLE. Le début de son congé. 337.
- ADRIEN (l'empereur). 149.
- Affrique*, ou *Aufrique*. 77, 351. Ses côtes. 352.
- AFRICAINS, ou AFFRICAINS. 89, 219.
- AIGOLANS, ou ANGLAND, foi d'Afrique. 219.
- Aire*. Son église de Saint-Pierre. 6.
- Aix-la-Chapelle*. 214.
- ALARD. Sa signature. 26.
- ALBINE. 92.
- Albion* (l'île d'). 90. Voy. *Angleterre*.
- ALCMÈNE. 176.
- Alençon* (duché d'). 292.
- ALEXANDRE - LE - GRAND, ou ALIXANDRE. Sa vie par Quinte-Curce, traduite. 49. — Subjugué les Mèdes. 61. — Cité. 75, 76, 176, 218, 353.
- ALFANA (la jument). 54.
- Alger*. Traité avec les puissances barbaresques. 8, 9.
- ALLANT (le président). Chargé par Colbert de recueillir des copies de chartes. 9.
- Allemagne* (empire d'). 343, 344, 352.
- ALLEMANDS. 94.
- ALPES (Andrée des), comtesse de Hauteville, reçoit la dédicace du livre de Boccace, *de Claris et nobilibus mulieribus*. 258, 259.
- AMADIS (les). Comparés à *Perceforest*. 143. — Imités des romans de la Table ronde. 180.
- Amboise* (le château d'). 290, 303.
- AMBOISE (Georges d'), cardinal. Son écu. — Manuscrit qui lui avoit appartenu. 63.
- AMBRÉ (la marquise d'), fille du président de Mesmes. 16.
- AMERIGOT. 95.
- Amiens*. Son pui, ses armes. 297, 298, 299, 300. Sa cathédrale. 301, 302, 304.
- AMPHYTRION. 175.
- ANCHISES, ou ANCISES. 67.
- ANCILLES. L'un des sept Sages. 111.
- ANDRÉ (saint). 270.
- ANDRÉ, ANDRIEUS ou ANDRIUS. Traducteur de la Pénitence d'Adam. 124, 125.

- Angleterre, ou Angilterra.* 3, 4, 5, 72, 73, 87. Ses chroniques. 86 à 94, 96, 97, 98, 142. — Citée. 88, 90, 91, 92, 93, 94, 108, 119, 128, 129, 136, 143, 144, 153, 161, 163, 164, 166, 169, 176, 177, 193, 209, 236, 261, 351.
- ANGLAIS, ou ENGLAIS.* 71, 72, 88, 93, 212, 235.
- Angoulême (comté d').* 279, 280, 281. Son écu. 292.
- Angoumois.* 290.
- Anjou.* Armes de cette province. 74. Ses vins. 320.
- ANNE DE BRETAGNE, reine de France.* Son chiffre. 82. Son héraut d'armes. 104, 105. Son portrait. 269.
- ANNIBAL, ou HANNIBAL.* 77.
- Annonay, ou Nonay, seigneurie.* 15, 26, 30, 110.
- ANTIOCHUS.* 77.
- ANTOINE, secrétaire de Merlin, recueille les prophéties de son maître.* 130, 218.
- APOLLON.* 282, 288.
- Aquitaine. Ses annales.* 290.
- Arabie Sabéenne.* 353.
- Aragon (royaume d').* 30, 114, 352.
- Ararat (mont).* 353.
- ARC (Jeanne d').* 93. Son procès latin. 354.
- Archanie (lie d').* Citée dans les *Cartes Catalanes.* 351.
- ARESCHÉ (Antoine d'), ou d'AREZZO, cordelier. Traduit en latin le Decameron.* 171, 242, 244, 245.
- ARETIN (Léonard Bruni, surnommé), auteur du livre de Bella Punico. Copies de la traduction de son ouvrage.* 35, 38. Date de son ouvrage. 35, 36. De sa mort. 36. La traduction de son ouvrage a été imprimée. 37.
- AREZZO (Antoine d'), cordelier. Voy. ARESCHÉ.*
- ARGUS.* 282.
- ARISTOTE.* Ses politiques. 33. Description d'un manuscrit de la traduction de ses *Politiques* et *Economiques.* 221 à 223, 227. Cité. 287.
- ARLEQUIN (famille d').* La même que la mesnie *Hellequin.* 323, 324.
- Arles.* Son cimetière d'*Eliscamps, Alischans, ou Champs-Elysées.* 322.
- ARMAGNAC.* Ecu de cette famille. 26, 30, 132, 154.
- ARMAGNAC (Bernard, connétable d'), père de Bernard d'Armagnac, comte de la Marche.* 154. Reçoit en paiement un manuscrit de Lancelot. 155. Date de sa mort. 156.
- ARMAGNAC (Bernard d'), comte de Pardiac, époux d'Éléonore de Bourbon.* 132, 154.
- ARMAGNAC (Catherined'), seconde femme de Jean II, duc de Bourbon.* 30. Date de son mariage et de sa mort. 109.
- ARMAGNAC-RHOZÉ (comtes d').* Leur écu. 109.
- ARMAGNAC (Jacques d'), duc de Nemours, fils de Bernard d'Armagnac. Voy. NEMOURS.*
- Arménie, ou Erménie.* 77.
- ARONDEL (le comte d').* 93.
- Arras.* 337.
- Artois (comté d').* 49, 83, 89, 102.
- ARTUS, ou ARTHUR, roi de Bretagne, héros de roman, reçoit Marques de Rome et Laurin.* 114. Cité. 119, 127. Sa mort, sujet de roman. 131, 136, 146, 153, 154, 158, 159; 163, 166, 167, 175, 176, 177, 182, 192, 194, 195. Ses armoiries. 141.
- ASDRUBAL, ou HADRUBAL.* 77.
- Asie, ou Aise.* 77, 352, 353.
- Assyrie, ou Assire.* 77.
- Assyriens.* 61, 75, 76.
- Athènes.* 70, 200.
- ATHIS, fils d'un roi d'Ecosse.* 108.
- ATROPOS.* 149.
- AUBERT (David), copiste du duc de Bourgogne.* 106, 107.
- AUDRET, nain du roi Marc.* 200, 201, 202.
- AUGUSTE (Octave).* 64.
- AUGUSTIN (saint), auteur de la*

- Cité de Dieu. Copies de la traduction de cet ouvrage. 19 à 29. Ordre de saint Augustin. 261, 262, 284.
Autriche, Austriche, ou Austrice. 18, 40, 344.
Auvergne (duché d'). 15, 26, 30, 47, 107, 110.
- Auxerre, ou Auceure.* Ses vins. 320.
Auxonne. Ses habitants. 105.
Avallon (l'île d'). 192.
Avelghen (seigneurie d'). 294.
AVICAR (le roi). 76.
Avignon. 224.
Azincourt. 88. 91.

B.

- Babel (la tour de).* 353.
Babylone, ou Baldach. 353.
BACCHUS. 254, 282.
BALUZE (Etienne), chargé par Colbert de recueillir des copies de chartes. 9. Auteur du catalogue des manuscrits de Colbert. 11. Description des volumes qui en proviennent. 57, 343. Ses armoires. 58.
BAN, roi de *Benoit*, frère de Lancelot du Lac. 125, 149, 155.
BARBETÉ (Estienne). Sa maison de Paris. 327.
BARRES (les paladins des). Ancêtres d'Hélie de Borron. 159.
BARTHOLOMEUS ANGLICUS, ou **BARTHOLOMÉE L'ANGLAIS**, auteur du livre de *Rerum proprietatibus*. 260, 261, 262.
BASTARD (le comte Auguste de). Ses communications. 155.
BAUCILLAS. L'un, des sept Sages. 111.
BAUDEMAGUS (le roi), père de Meléagant, et chevalier de la Table ronde. 159.
BAUDOIN, comte de Flandres, et depuis empereur de Constantinople, fait rédiger les chroniques de Flandres. 220.
BAUDOIN, ou **BAUDOINS V**, comte de Haynaut, fait recueillir la relation de Turpin. 213, 214, 220.
Bavay. 61.
Bavière, ou Bavaria. 352.
BAYART (le chevalier). 177.
Béarn. Chartes de cette province copiées par Doat. 9. Réunies sous le titre de *Fonds Doat.* 10.
Beaufort (comté de). 132.
Beaujeu (seigneurie de). 15, 30, 226.
Beaujolois, ou Beaujeulois (seigneurie de). 26, 110.
Beaune. Ses vins. 320.
Beauvoisin, ou Biauvoisin. Ses vins. 320.
BEDFORD (le duc de). 93. Son écu. 258.
BEGUNES (Jean de), prêtre, copiste des *Chants royaux* d'Amiens. 302.
Belges. Leur ancienne puissance. 61.
BELLEBRANCHE (Jean-Baptiste Benciveni, abbé de), bibliothécaire de Catherine de Médicis. Dépositaire des manuscrits de cette princesse. 12. Sa mort. 13.
BENCIVENI (Pierre-Dominique de), neveu de l'abbé de Bellebranche, rend à la Bibliothèque royale une *Bible historique*. 12. Remet le dépôt des manuscrits de Catherine de Médicis entre les mains des gens du roi. 13.
BENNICOSA (Graciusus), d'Ancône, auteur d'un ancien Atlas. 354.
BENOIS, ou **BENEOIS** (de Sainte-Maure), auteur du roman de *Troyes*. 67, 70. A-t-il fait les romans de *Thèbes* et d'*Enéas*? 68, 71. Notice sur lui. 72. Traduit Geoffroi de Monmouth. 167.
Benoit, ou Benoit, royaume 24.

- manesque des Gaules. 123, 153.
BENOIT XI. 328.
BERCEURE (Pierre), BERCEURE, ou BERCEUR, ou BERTEURE, prêtre de Saint-Eloy de Paris. 33. Traduit les *Decades* de Tite-Live. Description des manuscrits de sa traduction. 32 à 39. Son portrait. 32, 57. Expressions françaises qu'il hasarde le premier. 33. Date des premières impressions de sa traduction, de sa mort. 34.
BERLETTES (Gilles de). 88.
BERNARD LE TRÉSORIER. Nom supposé du continuateur de *Guillaume de Tyr*. 81, 82.
Berry. 19.
BERRY. Sa signature. 15.
BERRY (Jean, duc de). 19, 32. Commande à Nicolas de Gonesse la traduction de Valère-Maxime. Ses titres. 47. Son écu. 54. Manuscrits qui lui ont appartenu. 154, 238, 246, 247, 248, 252. Inventaires de sa bibliothèque cités. 155. Date de sa mort. 156. Protège Laurent de Premierfait. 229, 239, 244.
BERTE aus grans piés. 217.
Béthune (ville de). Chartes qui la concernent. 100 à 103.
BÉTHUNE. 7. Description du cabinet des manuscrits de cette maison. Leur entrée à la Bibliothèque royale. 4. Description de plusieurs manuscrits de ce cabinet. 46, 49, 73, 100, 237. Armes de la famille Béthune. 49, 73, 74, 100, 104, 237.
BÉTHUNE (Hippolyte de), augmente la collection de manuscrits de son père, et la lègue au roi. 46.
BÉTHUNE (Maximilien de), duc de Sully. 46.
BÉTHUNE (Philippe de), comte de Selles et de Charost, réunit une bibliothèque de manuscrits. 46. Ses mauvais relieurs. 47.
Beveren (seigneurie de). 294.
BIDPAI. 110.
BIGNON (l'abbé), bibliothécaire du roi, décide Louis XV à faire l'acquisition des manuscrits Colbert. 10.
BIGOT (Jean), commence à réunir la bibliothèque Bigot. 95.
BIGOT (Emery). Son cabinet de manuscrits. 94. Volumes qui en faisoient partie. 94 à 96. Ses armes. 95.
Bithynie. 77.
BLAISE, maître de MERLIN. 129.
BLIOMBERIS, chevalier de la Table ronde. 166.
Blois, ancienne bibliothèque royale de cette ville. 120, 135, 258.
BOCCACE (Jehan). 171, 230, 231. Son livre de *Casu nobilium virorum*, traduit. Description des manuscrits de cette traduction. 233, 237, 245, 246, 252. Son livre de *Claris et nobilibus mulieribus*, traduit. Description d'un manuscrit de cette traduction. 258 à 260.
BOECE, ou BOETTUS. Son livre de *Consolatione*, traduit en flamand. 293, 294, 295, 296.
Bohême, Bohémie, Boemia, ou Bouessesme, royaume. 104, 105, 344, 352.
Boiador (cap). 351.
BONHOMME (Jehan), libraire de l'Université, vend au trésorier du duc de Bourbon un exemplaire de la Cité de Dieu. 25.
BONIFACE VIII, pape. 328.
BOORS, roi de *Gannes*, neveu de Lancelot du Lac. 125, 147.
Bordeaux. Son église de Saint-Severin. 212.
BORRON, ou BERRON (Hélie de), termine le *Tristan* et d'autres romans de la Table ronde. 137, 139, 170, 174, 192, 210, 211.
BORRON, BURRON, ou BERRON (Robert, ou Robiers de), traducteur du *Saint-Graal* et du *Merlin*. 122, 129, 139, 148, 170, 173, 194, 195, 196, 209, 210, 231.
BORSSELLE (Marguerite de), femme du seigneur de la Gruthuyse.

- Son chiffre. 82 , 296. Son portrait. 260, 261.
- Bouchage* (seigneurie du). 103.
- BOUCHET (Jehan). A-t-il fait les *Triumphes des Vertus*? 290, 292.
- Boulogne* (comté de). 47.
- Boulogne*, ville d'Italie. 87.
- BOUQUECHARDIERE (La). Voy. COURCY (Jean de).
- BOURBON (ducs de), leur ancienne bibliothèque. 15. Description de manuscrits qui en proviennent. 15, 23, 26, 29, 43, 53, 109, 224. Leur écu. 30, 43, 53, 57, 64, 73, 135. Cités. 86, 224, 338.
- Bourbon-Lanceys*. 26, 110.
- BOURBON (Charles I^{er}, duc de), époux d'Agnès de Bourgogne. 107, 109.
- BOURBON (Charles , connétable de). 107, 237.
- BOURBON (Eléonore de), fille de Jacques de Bourbon, comte de *La Marche*, veuve de Bernard d'Armagnac. Ses armes. 132 , 154.
- BOURBON (Jacques de), comte de *La Marche*, père d'Eléonore de Bourbon. 152.
- BOURBON (Jean II, duc de), fils de Charles I^{er}, duc de Bourbon. Ses titres. Date de sa mort. 15, 107. Sa femme. 30. Son père. 107. Son écu. Sa devise. 109 , 338, 339.
- BOURBON LA MARCHE (comte de). Voy. LA MARCHE.
- BOURBON (Louis, duc de), fils d'Isabelle de France, reçoit la dédicace du livre de Cicéron de *Senectute*. Ses titres. 226. Notice sur lui. 227. Fait traduire le livre de *Amicitia*. 227, 229.
- BOURBON (Pierre II, duc de). Date de sa mort. 15. Manuscrits qui lui ont appartenu. 15, 25, 26, 64, 107, 109, 110. Portrait. 64. Sa femme. 107. Sa devise. 110.
- Bourbonnois* (duché de). 15, 26, 30, 107. Voy. ducs de Bourbon.
- Bourc-Achard* (sief de). 78.
- Bourges* (archevêché de). 224 , 225.
- Bourgogne* (duché de), 1, 3, 18, 40, 49, 50, 51, 53, 78, 85, 89, 99, 101, 102, 103, 213.
- Bourgogne*, ou *Bourgogne* (comté de). 49, 83, 84, 89.
- BOURGOGNE (Agnès de), duchesse de Bourbon. Manuscrit qui lui avoit appartenu. 107.
- BOURGOGNE (Charles, duc de), surnommé le Téméraire. 1. Il reçoit la dédicace de la traduction des *Commentaires de César*. 40. De *Quinte-Curce*. 49. De l'*Histoire de la Toison d'Or*. 270, 271, 272, 273, 274, 275. Ses titres. 49. Son portrait. 50. Exhortation que lui fait Vasque de Lucène. 50. Cité. 100.
- BOURGOGNE (Jehan-sans-Peur , duc de). 99. 283. Sa dernière fille. 107.
- BOURGOGNE (Jeanne de), femme de Philippe-le-Bel. A-t-elle ordonné la traduction du *Miroir historial*? 56.
- BOURGOGNE (Philippe II, duc de), surnommé le Bon. 3, 51, 89, 271, 272, 273. Son épitaphe. 99. Son écu. 106. Acquiert une *Bible historique*. 5. Reçoit la dédicace de la traduction de *Léonard Aretin*. 36. De la *Fleur des histoires*. 59, 62. Des *Histoires de Troyes*. 66. Du *Débat du Chrétien et du Sarrasin*. 83. Fait copier le *Roman des trois fils de rois*. 108.
- BOURGUIGNONS. 41, 156.
- Brabant* (duché de). 5, 18, 40, 49, 83, 89.
- BRANTOME. Cité. 14.
- Bretagne*. Armes de cette province. 74, 292. Ses ducs. 93. Ses rois. 114. Ses histoires. 166 , 172.
- BRETAGNE, héraut d'armes d'Anne de Bretagne. Sa relation des fêtes données à la reine de Hongrie. 104, 105.
- BRETONS. Leurs anciennes chro-

- riques citées. 142. Traduites par Geoffroi de Monmouth. 166, 167, 176, 193.
- BRIENNE (collection de). 7.
- BRONS, neveu de Joseph d'Arimathe. 193.
- Brouce (la). 132.
- BRUGES (Louis de). Voy. GRUTHUYSE.
- Bruges (ville de). 1, 17, 18, 63, 79, 236, 267, 268.
- BRUTUS, ou BRUT, fondateur du royaume de la Grande-Bretagne. 64, 144, 167, 170, 173.
- Bruxelles. Sa bibliothèque. 277.
- BUCHON (M.). Son édition de Froissart citée. 97, 98. De la *Taille de Paris*. 327. De la *Chronique métrique*. 328, 335, 336. Son travail sur les *Cartes catalanes*. 346, 347, 352.
- Bulgarie. 352.
- Buonconvento, en Toscane. 307.
- BUREAU de Dampmartin, excite Laurent de Premierfait à traduire le *Decameron*. 239, 242, 243.
- Burgarie. Citée dans les *Cartes catalanes*. 352.
- Burs. En Espagne. 160.
- BYRON (lord), descendant des Beron, ou Burron, auteurs des romans de la Table ronde. 210.

C.

- Caen. 222.
- CAIN. Figuré. 54.
- CALIXTE II, pape. Sa lettre sur la relation de Turpin. 215, 216.
- CALLISTHENES. Sa relation pseudonyme. 218.
- CAMBISES, roi des Perses. 20.
- Cambray (évêché de). 88.
- Camelot, Camalot, ou Kamelot, ville des romans de la Table ronde. 154, 186, 187.
- Canaries, ou Canaria (Iles). Citées dans les *Cartes catalanes*. 351, 352.
- CANDALE (Guillaume, comte de), père d'Anne, reine de Hongrie. 103.
- CANGÉ (Châtre de), possesseur d'un cabinet de manuscrits acquis par le roi. 134. Nombre de ces manuscrits. 135.
- Cappadoce. 77.
- Caramanie, ou Carmania. 332.
- CARDUEL (Laure de), suivante de la reine Genièvre. 184.
- Carlât, vicomté. 26, 110, 152.
- CARLATHAN (Jehan). 266.
- Cartage, ou Cartoige. Citée. 76.
- CARTAGINOIS, ou CARTAGIENS. 77.
- CASIMIR IV, roi de Pologne. 103.
- CASTELNAU (Michel de). 178.
- Castille, ou Castelle (royaume de). 93, 317. Ses vins. 320.
- Castres (comté de). 132, 149.
- CASSIDORUS, ou CASSIDORE, empereur de Constantinople, héros d'une branche du roman de Marques. 114 à 117.
- Catalogne (royaume de). Ses armes. 352.
- Catuy (royaume de). 355.
- CATON DE RÔME, l'un des sept Sages. 111.
- Caudebec. 75.
- CAVALCANTI (Magnard des Chevachans, ou Degli), compère de Boccace qui lui dédie ses *Cas des nobles hommes*. 248, 249, 252, 256, 257.
- CELLINI (Benvenuto). 291.
- Certalde (ville de). 237, 239.
- CERVANTES (Michel de). 181.
- CESAR (Jules). 21. Copie d'une traduction de ses commentaires. 39. Comparé à Charles-le-Téméraire. 40, 41, 42. Son his-

- toire et son nom cités. 52, 64, 76, 77, 79, 176.
- Ceylan* (île de). 353.
- CHABANNES (Jehan de), propriétaire d'un manuscrit du Saint-Graal. 152.
- CHALDÉENS, 61.
- Chalons-sur-Marne*. Son abbaye de Saint-Benoît. 273.
- Chalons-sur-Saône*. 83, 84, 85.
- Champagne* (comté de). 181, 229.
- CHAMPENOIS. 229.
- CHARLEMAGNE, KARLEMAINES, ou CHARLES - LE - GRAND, roi de France. 62, 255. Origine de la relation de Turpin. 163, 176, 211, 213, 214, 215, 216, 217, 218.
- CHARLES V, roi de France. Bande tricolore particulière aux ornements des manuscrits de son temps. 3. Commande à Raoul de Praelles une traduction de la Cité de Dieu. 20. Description de manuscrits qui lui ont appartenu. Son portrait. 29, 32, 134. Fait traduire Valère-le-Grand. 44, 92. Fait traduire les Politiques d'Aristote. 221, 222, 223, 229. Reçoit la dédicace du livre des *Propriétés des choses*. 263, 264, 265. La réduction des Fleurs de lis antérieure à son règne. 534. Cité. 101, 154, 255, 283, 305.
- CHARLES VI, roi de France. 60, 62, 72, 93, 96, 239, 303.
- CHARLES VII, roi de France. 30, 72, 272, 284, 337, 338, 339. La traduction de Léonard Bruni lui fut-elle adressée? 36. Lettres. 103. Sa fille. 105.
- CHARLES VIII, roi de France. 23, 24, 35, 36, 52, 229, 236, 265, 342. Son épitaphe. 149.
- CHARLES, (?) roi de France. 108.
- CHARPAGNE (Martin Gouges de), évêque de Chartres, donne au duc de Berry un manuscrit des *Cas des nobles hommes*. 246, 247.
- CHARTIER (Alain). Manuscrit de ses ouvrages décrit. 223. Son *Quadriloge invectif*. 231. Son *Dialogus familiaris*. Som Curial. 232, 233.
- Chartres (évêché de). 246, 247.
- CHASTILLON (Hugues de), fait faire la dernière branche du roman de Marques. Comte de Stol. Date de sa mort. 117.
- CHASTILLON (monseigneur de), fils de Jean de Chabannes (?), reçoit en don un manuscrit du Saint-Graal. 152.
- Chatane* (île). Cité dans les *Cartes catalanes*. 351.
- CHEVALCHANS. Voy. CAVALCANTI.
- CHILPERIC I^{er}, roi de France. 57.
- Chimay* (principauté de). 88.
- CHRETIEN de Troyes, traduit des *Lais bretons*. 167.
- CHRETIENS. 329.
- CHRISTINE DE PISAN. 284, 285.
- Chypre* (île de). 347.
- CICERON, ou QUITERONS. 68. Ses livres de *Senectute et de Amicitia*, traduits. 223, 224, 226, 227, 228.
- CIMBER (M. Lafaye), éditeur des Archives curieuses de l'histoire de France. 24.
- CLAMORGAN (Jean de). Son ouvrage perdu. 343.
- CLAUDAS, chevalier de la Table ronde. 150.
- CLAUDE, reine de France, épouse de François I^{er}. Son portrait. 292.
- CLEMENCE (la reine). 335.
- CLEMENT V, pape. 101, 102.
- Clermont* (comté de). 15, 26, 30, 110, 226.
- CLIO, ou CLYE. 249, 250.
- CLISSON (le seigneur de). 92.
- CLOVIS I^{er}. Origine de la croyance à la sainte ampoule. 163.
- Clugny*, ou *Cluny*. 84, 85.
- Coectivy* (seigneurie de). 58.
- COLBERT (Jean-Baptiste). Ses armes, 7, 16, 27, 29, 34, 47, 48, 83, 137, 344. Notice de ses diverses collections. Services qu'il a rendus à la bibliothèque du roi. 7, 8, 58. Fait dresser un catalogue des manuscrits, un

TABLE DES NOMS

- état des livres *doubles* . Procure des peaux de maroquin. Les *cinq cents Colbert* . 9. *Petit fonds Colbert* . Vente des manuscrits de sa bibliothèque. Réunion des monuments relatifs à son administration. 10. Description des manuscrits qui proviennent de son cabinet. 7, 17, 27, 29, 34, 38, 47, 48, 63, 67, 80, 85, 137, 146, 223, 238, 246, 344.
- COLBERT** (Nicolas), garde de la librairie, nommé évêque de Luçon. 7.
- COLOMBO** (le roi). 353.
- Colombo* (la ciutat de). Citée dans les *Cartes catalanes* . 353.
- COLONNA** (Egidius), archevêque de Bourges, auteur du livre de *Reginine principum* . 224. A-t-il fait deux ouvrages du même nom ? 225.
- COMESTOR** (Pierre), prêtre de Trèves, auteur des histoires *Ecolâtres* . 4. Préambule de sa lettre à l'archevêque de Sens. 5. Date de la traduction de son ouvrage. 6. Description de plusieurs copies de cette traduction. 4 à 17, 32.
- Compostelle*, ville d'Espagne. 163.
- Condé* (seigneurie de). 132.
- CONSTANCE**, reine de Naples. 259.
- CONSTANTIN-LE-GRAND**, empereur. 60, 326.
- Constantinople*, ou *Constantinoble*. 89, 93, 114, 115, 116.
- CORBECHON** (Jehan), traducteur du livre de *Rerum proprietati-*
- bus* . 260, 261, 262. Sa dédicace à Charles V. 263, 264.
- CORNELIUS NEPOS**. 69, 70, 71.
- Cornouaille* (royaume de). 133, 134, 194, 199, 200.
- COUCY** (le chastelain de). 181.
- COURCY** (Jean de), dit **LA BOUQUECHARDIERE**. Manuscrits de sa *Chronique universelle* . Leur description. 73, 75, 78, 79. Son prologue cité. 74. Meurt à Caudebec. 75.
- COURRAU** (Jacquemin), trésorier du duc de Berry. 47.
- CRAMOISY**, libraire, estime la collection du cardinal Mazarin. 4.
- Crosant*, ou *Crossans* (village de), patrie de Michel Gonneau. 109, 131, 132, 131.
- CRASSUS**. Sa mort, sujet de l'un des contes du roman des sept Sages. 112.
- Crecy*. 92.
- CREQUI** (Jean, seigneur de), engage Vasque de Lucène à traduire *Quinte-Curce* . 51.
- Crespin*. Siège de l'abbaye de Saint-Landelain. 143.
- CROI**, ou **CROY** (le seigneur de). 94.
- CROY** (Charles de), prince de Chimay. 88.
- CROY** (Marguerite de). 88.
- CUEILLETTE** (Jehan), trésorier de Pierre II, duc de Bourbon, achète un exemplaire de la *Cité de Dieu* . 25.
- CYBELE**. 282.
- CYRUS**, ou **CIRRUS**. Cité. 76, 177.

D.

- DAGOBERT I^{er}**. 217.
- DAILLON** (Jean de), seigneur de Lude, propriétaire d'un manuscrit de la traduction du livre de *Boccace de Casu nobilium virorum* . Son écu. 233.
- Danemarck*. 351.
- DANIEL**, comparé à Merlin. 175.
- DANJOU** (M.), éditeur des Archives curieuses de l'histoire de France. 24.
- DANTE ALIGHIERI**. Son épisode de *Françoise de Rimini* . 181.
- DARÈS** le Phrygien. Ancienneté des manuscrits de la relation qu'on lui attribue. 70, 71, 218.
- Dauphiné* (gouvernement de). 233. Son écu. 292, 338.

DAVID, roi de Judée. 149.
 DEMOSTHENES. 50.
 DESRIEY (G.), met sa signature sur un manuscrit du roman de Merlin. 141.
 DEVAULX (Jacques), pilote, auteur des *Regles pratiques pour bien naviguer*. 344, 345.
 DIANE. 282, 288.
Dieppe. 93. Son pui. 500.
 DINAS reçoit Tristan blessé mortellement. 201, 202, 203, 208.
 DIOCLÉTIEN, ou DIOCLIENS, empereur romain. 110, 112.
 DOAT, président de la chambre des comptes de Navarre, chargé par Colbert de recueillir la copie des chartes du Béarn. 9.
 DOMINIQUE (saint). Son ordre. 268.

DOMOR, fils de Cassidorus. 116.
 DON QUICHOTTE. 181.
Douay. Chartes qui concernent cette ville. 100 à 103.
 DUCHESNE (Jean), a-t-il traduit les Commentaires de César? 40.
 DULAURE. Son *Histoire de Paris* accusée. 180.
 DUNY. Sa signature. 64, 65.
 DUPRAT (le chancelier). 288.
 DUPUY (les frères), gardes de la librairie. 7.
 DURAND (dom), l'un des éditeurs de l'*Amplissima collectio*. 81.
 DUSEVEL (M.), auteur de l'*Histoire d'Amiens*. 304.
 DUVERDIER (Antoine). Erreurs relevées. 36, 37.
 DYALOGUS, frère de Pelyarmenus. 116.

E.

Ecosse, ou *Escosse* (royaume d'), 108.
 ECTOR, fils d'un roi d'Angleterre. 108.
 EDIPUS, prince de Syrie. 113.
 EDOUARD II, roi d'Angleterre, épouse Isabeau de France. 144.
 EDOUARD III, roi d'Angleterre. 92.
 EDOUARD IV, roi d'Angleterre. 91, 92, 94.
 EGÉE, roi d'Athènes. Sa mort comparée à celle de Tristan. 200.
 EGYPTIENS. Leur trismegiste. 174.
Elné. 31.
 ENÉE, ou ENEAS. Manuscrit du roman de ce nom. 67. Sa description. 71, 72. Cité. 76.
 ENTULLUS, l'un des sept Sages. 111.
 EPIPHANE (saint). Cité. 124.

ESCULAPE. 228.
Espagne, *Espaigne*, ou *Espaignes*, ou *Espagne*. 77, 84, 93, 160, 163, 213, 214, 215, 216, 219. Ses vins. 320, 344, 352.
 ESPAGNOLS. 255.
 ESTIENNE, barbier de Paris. 327.
 ETEOCLÈS, ou ETHIOCLÈS. 68.
 EU (le comte d'). 93.
Europe. 178, 180, 347, 351, 352, 353.
 EVALAC, roi de Babylone, baptisé sous le nom de Mordrain. 126.
 EVE. 123, 124, 125, 234.
 EXIMENÈS (François), de l'ordre des frères mineurs, auteur du livre *de Vita Christi*. Description d'un exemplaire de cet ouvrage traduit en françois, 29, 30, 31. A qui il est dédié. 30. Erreurs qui le concernent. 31.
 EZECHIEL. 122.

F.

FABRICIUS, ou FABRICE. 288.
 FABRICIUS. Ses erreurs relevées. 31, 55.
 FALCONNET (M.), l'un des arbitres chargés d'estimer les manuscrits Colbert. 10.

FASTIDORUS, fils de Cassidore. 116.
 FAUCHET (le président). Auto-graphe. 211.
 FAUQUEMBERGUE (le bâtard de). 94.

- FAVERYN** (Pierre), ouvrier d'A-miens. 303.
- Femenie*. Nom du royaume des Amazones. 76.
- FENEAGLE**. 353.
- FERER** (Jacques). Son départ des Canaries. 351, 352.
- Fesenzac* (comté de). 103.
- FILLASTRE** (Guillaume), évêque de Tournay, auteur de l'*Histoire de la Toison d'Or*. 269, 270, 271, 273, 275, 277.
- FISEUS**, fils de Dioclétien. 112. Héros d'une branche du roman de Marques. 113, 114, 117.
- FLAMANDS**. 41, 102.
- FLAMENG** (Guy le), enlumineur. 302.
- Flandres* (comté de). Copies des chartes de cette province recueillies par Godefroi, et réunies à la bibliothèque royale. 10, 49, 83, 87, 89, 100, 101, 102, 103, 220. Ses tapisseries. 270.
- FLANDRES** (Marguerite, comtesse de). 102, 266.
- FLEURANCE** (le maréchal de). 177.
- Florence*, ville d'Italie. 248, 251, 256, 258.
- FOIX** (Anne de), ou de **FOUEZ**, reine de Hongrie. Description d'un manuscrit contenant la relation des fêtes qui lui furent données. 104, 105.
- FOIX** (Gasten, comte de), père de Guillaume, comte de Candale. 105.
- Fontainebleau*. Sa bibliothèque. 343.
- FONTAINES** (Renée, dame de), femme de Jean de Daillon. Ses armes. 253.
- Fontenigles* (seigneurie de). 86.
- Forestel* (seigneurie du). 90.
- Forest*, ou *Fourest* (comté de). 15, 26, 30, 110, 226.
- FOUQUET**, peintre de Louis XI. Son école de peinture. 59.
- FOUQUET**, surintendant des finances. Ses manuscrits passent à l'archevêque de Reims Le Tellier. 23.
- France*. Son écu. 1, 4, 12, 15, 17, 19, 25, 26, 29, 30, 33, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 52, 53, 54, 57, 59, 64, 66, 67, 72, 73, 74, 78, 79, 82, 86, 94, 96, 97, 98, 99, 106, 109, 118, 120, 127, 129, 131, 134, 135, 140, 141, 145, 148, 152, 154, 157, 158, 159, 211, 221, 223, 238, 245, 246, 252, 258, 260, 264, 266, 269, 274, 275, 276, 278, 279, 281, 286, 292, 293, 295, 297, 304. Ses rois. 16, 25, 30, 32, 55, 62, 72, 93, 100, 101, 108, 239, 254, 265, 272, 283, 287, 288, 311, 329. Son histoire. 24, 28, 80, 81, 89, 271. Son nom cité. 70, 71, 83, 88, 92, 84 à 96, 117, 132, 137, 139, 142, 144, 162, 178, 212, 213, 216, 219, 225, 226, 227, 228, 232, 262, 289, 291, 298, 299, 316, 333, 339, 352. Eglise de France. 333, 337, 338.
- FRANCE** (Anne de), surnommée de Beaujeu, femme du duc de Bourbon, Pierre II. 13, 25, 64. Sa mort. 107.
- FRANCE** (Catherine de), reine d'Angleterre. 93.
- FRANCE** (François, dauphin de), fils de François I^{er}. 289, 295.
- FRANCE** (Gaston de), duc d'Orléans, fils de Henry IV. Sa collection de manuscrits. 7, 125, 233, 355, 356.
- FRANCE** (Isabeau de), mariée à Edouard, roi d'Angleterre. 144.
- FRANCE** (Jeanne de), fille de Charles VII, épouse de Jean, duc de Bourbon. Sa signature. Ses titres. Exemple de la *Vita Christi* qui lui appartenait. 30. Du *Roman des trois Fils de roi*. 107.
- FRANCE** (Magdelaine de), fille de Charles VII. 105.
- FRANCE** (Oe de). Voy. Anne de FRANCE.
- FRANÇOIS** (les). 40, 62, 72, 212, 241, 254, 299. Leurs vins. 321.
- FRANÇOIS I^{er}**. 95, 107, 150, 237,

- 286, 287, 291, 298, 300, 302, 343. Manuscrit des Echecs amoureux exécuté pour lui. 279, 280. Son portrait. 281, 292.
- FREDERIC BARBEROUSSE (l'empereur). 216.
- FREDERIC II, ou FERRIS (l'empereur), fait traduire les prophéties de Merlin. 130.
- FROISSART. 87, 89, 94. Manuscrit de ses chroniques décrit. 97, 98. Cité. 145.
- G.
- GALAAD, ou GALAAS, fils de Lancelot du Lac, héros de roman. Cité. 119, 126, 136, 147, 153, 173, 197.
- GALEHAULT, ami de Lancelot du Lac. 149, 182, 183, 184, 185, 186, 190, 191.
- GALEOT (le prince). 238.
- Galice, ou Engalice, province d'Espagne. 215.
- GALLIOT DU PRÉ, imprimeur du xv^e siècle. 57.
- Gallipoli. 83.
- GALLOIS (les). 94.
- Gand. 1, 17, 18, 40, 92, 100, 273, 294.
- Gannes, province romanesque de France. 123.
- GANTELET (Micheau), pseudonyme. 151.
- GANTOIS (les). 92, 102.
- GARDETTE (Jean de la), possesseur d'un manuscrit du *Débat du Chrétien et du Sarrasin*. Ses armes. Ses qualités. 85, 86.
- Gascogne. Ses vins. 320.
- GAST, GANT ou GAD (Luces, sire du chastel de), traduit le *Tristan*. 128, 133, 135, 136, 137, 139, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 210, 231.
- Gaule. 130. Voy. France.
- GAULTIER (Estienne), propriétaire d'une *Cité de Dieu*. A quel prix il la vend. 27.
- GAUTIER. Sa signature sur un manuscrit des *Cas des nobles hommes*. 247.
- GAUVAIN, chevalier de la Table ronde. 133, 166.
- GEDEON. 270.
- GENIEVRE, femme du roi Artur. 156, 159, 176, 177, 180, 182, 183, 191, 194, 197.
- Gibetaria (mont de). Cité dans les *Cartes catalanes*. 348.
- GILBERT (M.), auteur d'une description de la cathédrale d'Amiens. 302, 304.
- GILLES DE ROME (Egidius Colonna, vulgairement appelé). 55.
- GINGUENÉ. Erreur relevée. 236.
- Gironne. 31.
- GLANVILLE (Barthelemy de). Voy. BARTOLOMEU ANGLICUS. 261.
- GLOCESTRE (Humphrey, comte de). Ses titres. 4. Reçoit en don une Bible historique. Son mariage, son histoire, sa mort. 4 à 93.
- GODEFROI DE PARIS. Ses poésies. 304. Notice sur lui. 325. Ses *Avisemens au roi Loys*. 326, 327. Etoit mesureur de sel. Son poème sur Philippe-le-Long. 328. Sur les alliés. Sur un songe. 329, 330, 332. Son dernier ouvrage. 335, 336.
- GODEFROY, chargé par Colbert de recueillir la copie des Chartres de Flandres. 9.
- Gog et Magog (royaumes de). 353.
- GOLEIN, ou GALEIN (Jean), traducteur du livre de *Regimine principum*. Exemplaire de cette traduction. 223 à 226.
- GONSEE (Nicolas de), traduit la fin de Valère-Maxime. Exemplaires de cette traduction. 43 à 48. Endroit où il a repris le travail de Simon de Hesdin. Extrait de son *Explicite*. 45, 47.
- GONNEAU, ou GONNOT (Micheau

- ou Michel), prêtre, copiste du roman de Marques. 109. Du roman de *Tristan*. 131, 132. Du roman de Lancelot. 131.
- GONTARD. Sa signature. 30.
- Gorre*, royaume des romans de la Table ronde. 159.
- GOTHS, ou GOTHES (peuple des). 62.
- GOUFFIER (Artus de), gouverneur de François I^{er}. 281.
- GOUGES DE CHARPAGNE (Martin). Voy. CHARPAGNE.
- Grande-Bretagne* (royaume de), fondé par Brutus. 61. Voy. *Angleterre*.
- GRANDGOUSIER, père de Gargantua. 290.
- GRAVILLE (Louis Mallet, sire de), amiral de France. Date de sa mort. Manuscrits qui lui ont appartenu. 23, 59. Clause de son testament. 24. Ses armes. 24, 59.
- Grèce*. Les souvenirs de la Grèce ancienne seuls estimés au XVI^e siècle. 14. Citée. 74, 75, 89, 144, 348.
- GRECS, GREGOIS ou GRIGOIS (peuple). 61, 66, 67, 74, 75, 89, 143, 168, 174, 200.
- GRÉGOIRE (Saint-). Son dialogue. 62, 63.
- Grenache*, ou *Garnache*. Ses vins. 320.
- GRISELDIS, ou GRISELDE, marquise de Saluces, héroïne de Boccace. 250, 251.
- GROSLIER, reliures dans le genre des siennes. 76, 83.
- GRUTHUYSE (Louis de Bruges, seigneur de la). Manuscrits qui lui ont appartenu. 1, 17, 19, 37, 39, 41, 52, 63, 66, 78, 82, 96, 99, 137, 138, 159, 252, 258, 260, 261, 266, 274, 275, 293, 294, 295, 296. Ses titres. 1, 17. Sa mort. 1. Sa collection de livres. 1, 2. Ses armes et sa devise. 2, 19, 40, 42, 96, 135. Ouvrage publié sur lui. 2, 3, 37, 43, 124, 135, 157, 258. Son portrait. 260, 264, 266, 274, 294.
- GUIDO DELLE COLONNE, est - il l'auteur de l'ouvrage attribué à Darès? 70, 71.
- GUILLAUME DE TYR. Son histoire de la guerre sainte, traduite. 79 à 83. Sa continuation. 81.
- GUILLAUME D'ORENGE. Maison de Paris où il fut logé quand il combattit Isore. 22. Sa défaite en Aleschans. 322.
- Guinée*, ou *Gineha*. 352.
- Guistelle*. Ecu de cette ville. 42.
- GUIZOT (M.), éditeur de la *Collection de Mémoires relatifs à l'histoire de France*. 81. Erreur relevée. 82, 83.
- Guart des Moulins*. Voy. *Moulins*.
- Guyenne* (duché de). 79.
- Gyen* (comté de). 26, 110.
- GYET. Sa signature. 15.

H.

- HALLEVIN (François de), évêque d'Amiens. 301.
- Hampte* (seigneurie de). 294.
- HARLAY (le président). Son nom est-il l'origine de celui d'Arlequin? 323, 324.
- HARNES (Michel de). 219.
- Haulteville*, ou *Altaville* (comté de). 258.
- Havre-de-Grace* (le). 344. Vue de cette ville. 345.
- Haynaut*, *Haynau*, ou *Chainau* (palatinat de). 4, 3, 30, 49, 61, 62, 83. Comté. 101, 213, 220.
- HAYNAU (Guillaume, comte de), découvre le roman de *Perceforest*. 144, 145.
- HEBREUX, ou EBRIEUX (peuple). 61, 76.
- HELICANA, fille d'Edipus, aimée de Cassidore. 115.

- HELKANUS**, fils de Cassidore. 113, 116.
- HELLIAS**, archevêque de Bordeaux. 212.
- HELLNAND**, historien du XII^e siècle. Cité. 171, 172, 173.
- HELLEQUIN** (la mesnie). Sa description. 322. Origine de cette légende. 323, 324, 325.
- HELLEQUINES** (les). Leur lai. 321, 322.
- HELVETIUS**. 328.
- HENGIST**, roi d'Angleterre. 92.
- HENRY IV**, roi de France, ordonne que les manuscrits de Catherine de Médicis seront réunis à ceux du roi. 12. Cité. 125, 355.
- HENRY II**, roi d'Angleterre, fait traduire les Histoires bretonnes. 169, 172, 196, 210.
- HENRY III**, roi d'Angleterre. 172, 210.
- HENRY IV**, roi d'Angleterre. 93.
- HENRY VI**, roi d'Angleterre. Guerres de sa minorité. 5.
- HENRY VII** (de Luxembourg), empereur. Sa mort racontée. 307.
- HERCULES**. 64, 66, 92, 175, 176.
- HERE** (Denis de), conseiller du roi, reçoit les manuscrits de Catherine de Médicis et les fait transporter à la bibliothèque du roi. 13.
- HERVIC** (Adrianus), lecteur d'une leçon de Turpin. 212.
- HERVIN** (Simon de), traduit la première partie de Valère-Maxime. 43. Exemplaires de cette traduction décrits. 43 à 48. Sa profession. Fragment de sa dédicace. Date de sa traduction. 44, 48. Sa prolixité. Endroit où elle s'arrête. 45.
- Hesdin* (ville de). 62, 79.
- HIRTIUS PANSA**. 41.
- Hoestend* (nom de lieu). Ecu de cette souveraineté. 42.
- Hollande* (palatinat de). 4, 49, 83.
- HOLYENON**, père de Cassidorus. 114.
- Hombre*, rivière. 144.
- HOMÈRE**, ou **OMERS**. 68, 69, 70.
- Hongrie* (royaume de). 104, 105, 344.
- HONGROIS**, ou **HONGRES**. 255.
- HUET** (Daniel). Ses origines de Caen citées. 222, 223.
- HUMPHREY**, duc de Glocestre. Voy. **GLOCESTRE**.
- HUOT** (M.). Son édition de Maltebrun. 346, 352.

I.

- Iberine* (pour *Hibernie*). Citée dans les *Cartes catalanes*. 351.
- Iles - Britanniques*. Voy. *Angleterre*.
- Indes* (mer des). 353.
- INNOCENT VI**, pape. 307.
- Irlande*. 133, 194.
- Islande*. 351.
- ISABELLE** (l'infante), femme de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, 51.
- ISEULT aux blanches mains**, épouse de Tristan. 199.
- ISEULT**, ou **YSEULT la blonde**, épouse du roi Marc, et amante de Tristan. Citée. 119, 120, 133, 134, 135, 194, 197, 198, 199, 201, 203, 204, 206, 207, 208.
- ISORE**, vaincu par Guillaume d'Orange, à Paris. 22.
- Italie*, ou *Ytalie*. 36, 71, 76, 77, 289, 352. Le langage florentin estimé le premier des dialectes de ce pays. 242, 250.
- ITALIENS**. 70, 254.

- ou Michel), prêtre, copiste du roman de Marques. 109. Du roman de *Tristan*. 131, 132. Du roman de Lancelot. 151.
- GONTARD**. Sa signature. 30.
- Gorre*, royaume des romans de la Table ronde. 159.
- GOTHS**, ou **GOTHES** (peuple des). 62.
- GOUFFIER** (Artus de), gouverneur de François I^{er}. 281.
- GOUGES DE CHARPAGNE** (Martin). Voy. **CHARPAGNE**.
- Grande-Bretagne* (royaume de), fondé par Brutus. 61. Voy. *Angleterre*.
- GRANDGOUSIER**, père de Gargantua. 290.
- GRAVILLE** (Louis Mallet, sire de), amiral de France. Date de sa mort. Manuscrits qui lui ont appartenu. 23, 59. Clause de son testament. 24. Ses armes. 24, 59.
- Grèce*. Les souvenirs de la Grèce ancienne seuls estimés au XVI^e siècle. 14. Citée. 74, 75, 89, 144, 348.
- GRECS**, **GREGOIS** ou **GRIGOIS** (peuple). 61, 66, 67, 74, 75, 89, 145, 168, 174, 200.
- GRÉGOIRE** (Saint-). Son dialogue. 62, 65.
- Grenache*, ou *Garnache*. Ses vins. 320.
- GRISELDIS**, ou **GRISELDE**, marquise de Saluces, héroïne de Boccace. 250, 251.

G

G.

9:	
2:	
29:	
Sa	
vre:	
vis:	
Ouv	
43,	
port.	
294.	
GUIDO	
l'auto	
Darès	
GUILLAU	
de la	
79 à 80	
GUILLAUM	
Paris où	
battit Is	
Aleschan	
<i>Guinée</i> , ou	
<i>Guistelle</i> . E	
GUIZOT (M.	
lection de	
<i>l'histoire d</i>	
relevée. 82,	
<i>Guiart des M</i>	
<i>lins</i> .	
<i>Guyenne</i> (duch.	
<i>Gyen</i> (comté de	
GYET . Sa signat	

H.

- HALLEVIN** (François de), évêque d'Amiens. 301.
- Hampte* (seigneurie de). 294.
- HARLAY** (le président). Son nom est-il l'origine de celui d'Arlequin? 323, 324.
- HARNES** (Michel de). 219.
- Haulteville*, ou *Altaville* (comté de). 258.
- Havre-de-Grace* (le). 344. Vue de cette ville. 345.

- Haynaut*, *Haynna*. (palatinat de). 61, 62, 83. **COLL** 220.
- HAYNAU** (Guillaume découvre le romal rest. 144, 145.
- HEBREUX**, ou **EBRIER** 61, 76.
- HELcana**, fille d'Edi de Cassidore. 115.

L.

Retient
de Mer-

urs re-
Cité.

me et

88.

Leur
thè-

ius-

86,

11,

le

2,

Languedoc. Ses chartes recueillies par Daut. 9, 13, 26. Gouvernement. 110.

LA NOUE. 178.

Loanois. Ses vins. 320.

LATOSE, ou LATROVE. 200.

LAURENT saint. 354.

LAUREY, fils de Marquis et de LAURINE. 114. Pere d'Hofycon. 114.

LAURINE, femme de Marquis de Rome. 114.

LAVAL (Guy de . . seigneur de Loué, père de Marie de Laval 233.

LAVAL (Marie de . épouse de Jean de Duillon. Ses armes 233.

LAVERDY (M. de). Sa *Vierge du procès de Jeanne d'Arc. 546.*

LEAR le roi. Son histoire racontée dans *Perceforest. 144.*

LE BESCEL (Jean, traducteur du livre de *Bello Pucier. 55.*

LEFEVRE (Renaud, auteur des *Histoires de Troyes. Description d'un manuscrit de cet ouvrage.*

3 dédiée à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. Sa date. 44. *Faut suite ouvrage. 67.*

LEND (Jacques Augustin, tra-
cteur de l'Archiduc Sophie
284. Auteur du *Livre des
s moeurs. 284, 287.*

(Oratorien, l'un des ar-
bans d'écouter les ma-
de Bohème. 54. Sa la-
e de la France. 287.

ché de. 45. 57. 67

LETTRESS divers
appelé. Lettre que
vii. 214.

le premier de.

2, comme on en
est Maxima 6.
vii de - les
7

IMBES 70, 356

J.

- JACOB.** 270. Histoire de sa toison. 275.
- JACQUELINE**, comtesse de Haynaut, femme de Humphrey, duc de Glocestre. 5.
- JACQUES** (saint). Son épître canonique citée. 240.
- JACQUES de Bourbon**, comte de la Marche, roi de Hongrie et de Sicile. 43, 55. Sa devise. 54.
- JAPHET.** 72.
- JASON.** 61, 270.
- JEAN** (saint). 122, 173.
- JEAN I^{er}**, roi de France. 329, 330, 334.
- JEAN II**, roi de France. Manuscrits qui peuvent lui avoir appartenu. 32, 79. Les *Décades* de Tite-Live lui sont dédiées. 32, 33. Son portrait. 37, 38. Sa signature. 79, 99, 101, 103. Nommé. 222, 223, 236.
- JEAN**, roi de Bohême. 307.
- JEAN XXII**, pape. 329.
- JEAN GERMAIN**, évêque de Châlons-sur-Saône, auteur du *Débat du Chrétien et du Sarrasin*. Manuscrits de cet ouvrage. 83 à 86. Il le dédie à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. 85.
- JEANNE** (la papesse). 259.
- JEANNE I^{re}**, reine de Naples et de Jérusalem. Son éloge. 259.
- JEREMIE.** 225.
Jerusalem. 31, 44, 65, 329. Son écu. 75, 162. Royaume. 259.
- JESSÉ**, l'un des sept Sages. 111.
- JOB** (le livre de). 15, 173, 270.
- JOHNES** (M.), fragment de Froissart, publié par lui. 98.
- JOINVILLE** (le sire de). 178, 210.
- JOMARD** (M.). Cité. 346, 347.
- JOSEPH ISCANUS**, anglais. A-t-il composé le livre de *Darès*? 71.
- JOSEPH d'Arimathie**, héros de roman. 126, 164, 162, 163, 164, 166, 172, 192, 193.
- JOSEPH**, fils de Joseph d'Arimathie, héros de roman. 126, 161, 163, 193.
- JOSEPH (Flavius)**. Description d'un exemplaire de la traduction de ses ouvrages. 17 à 19, 50.
- JOYEUSE** (le duc de). Ses armes. 344.
- JUGURTHA**, ou **JUGURTA.** 77.
- JUIFS**, ou **GIUS.** 17 à 19, 50, 96, 159, 329.
- JULES CÉSAR.** Voy. **CÉSAR.**
- JULIETTE**, amante de Roméo. 181.
- JULIUS CELSUS.** 41.
- JUNON.** 282.
- JUPITER**, ou **JUPIN.** 175, 268, 282.
- JUSTIN.** 50.
- JUVENIS**, copiste présumé d'une traduction de Léonard Aretin. 35.

K.

- KAEDDIN**, frère d'Iseult aux blanches mains. 199.
- KANOR**, fils de Cassidorus. 116, 117.
- KERYEL.** Sa signature. 27.
- KEYSERE** (Arnaud de), imprimeur de Gand. 294.
- KRICKENBORCK** (Jean Van), artiste flamand. 293, 294.

L.

- Labarre*. Ses vins. 320.
- LAC (la dame du). 129. Retient dans une tombe l'esprit de Merlin. 130.
- LACROIX DU MAINE. Erreurs relevées. 56, 229, 230, 264. Cité. 83, 261, 284.
- LADISLAUS VI, roi de Bohême et de Hongrie. 105.
- LALAING (Charles, comte de). 88.
- LA MARCHE (comtes de). Leur écu. 26, 109. Leur bibliothèque, et description des manuscrits qui en proviennent. 27, 86, 109, 141, 148, 149, 150, 151, 152, 158, 276. (Voy. ducs de BOURBON.) Cités. 94, 110, 132, 154.
- LA MARCHE (Olivier de), fait l'éloge de Vasque de Lucène. 51.
- LAMONNOYE (Bernard de). Erreurs de cet habile critique relevées. 229 à 231, 284, 285. Cité. 261, 262.
- LAMORAT, chevalier de la Table ronde. 135.
- LA MORLIERE, chanoine d'Amiens. 300.
- LANCELOT DU LAC, héros de roman. Cité. 119, 123. Description des manuscrits de ce roman. 123, 129, 145, 146, 148, 152, 154, 157, 158, 159. Dissertation sur les héros de la Table ronde. 160 à 211.
- LA VALLIÈRE (le duc de). 31. L'un de ses manuscrits cité. 51. Son catalogue cité. 62.
- LANCELOT (Claude), l'un des arbitres nommés pour estimer les manuscrits Colbert. 10. Sa dissertation sur la traduction de la Cité de Dieu. 23. Sa signature. 27. Description de son cabinet qu'il offre au roi. Ses *Porte-feuilles*. 28. Description des manuscrits qui proviennent de son cabinet. 27. Apprécie mal la collection de Baluze. 58.
- Languedoc*. Ses chartes recueillies par Doat. 9, 15, 26. Gouvernement. 110.
- LA NOUE. 178.
- Laonois*. Ses vins. 320.
- LATONE, ou LATHONE. 288.
- LAURENT (saint). 351.
- LAURIN, fils de Marques et de Laurine. 114. Père d'Holyenon. 114.
- LAURINE, femme de Marques de Rome. 114.
- LAVAL (Guy de), seigneur de Loué, père de Marie de Laval. 233.
- LAVAL (Marie de), épouse de Jean de Daillon. Ses armes. 233.
- LAVERDY (M. de). Sa *Notice du procès de Jeanne d'Arc*. 354.
- LEAR (le roi). Son histoire racontée dans *Perceforest*. 144.
- LE BESGUE (Jean), traducteur du livre de *Bello Punico*. 35.
- LEFEVRE (Raoul), auteur des *Histoires de Troyes*. Description d'un manuscrit de cet ouvrage, le dédie à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. Sa date. 66. Fait un autre ouvrage. 67.
- LEGRAND (Jacques) Augustin, traducteur de l'Archiloge Sophie. 283, 284. Auteur du *Livre des bonnes mœurs*. 284, 285.
- LELONG (Oratorien), l'un des arbitres chargés d'estimer les manuscrits de Baluze. 58. Sa bibliothèque de la France, citée. 87.
- Lembourg* (duché de). 49, 83, 89.
- LEOBRAND, ou LUITPRAND, doyen d'Aix-la-Chapelle. Lettre que Turpin lui écrit. 214.
- Leon, ou *Leonois* (province de). 153, 184.
- LÉONARD, libraire, estime la collection du cardinal Mazarin. 4.
- LESCUREL (Ichannot de). Ses chansons. 304, 336, 337.

- LE TELLIER** (Charles Maurice), archevêque de Reims, fait présent de son cabinet au roi. Son origine. 23. Description de manuscrits provenant de son cabinet. 23.
- Letoriæ (campus)*, lieu cité par Calixte II. 215.
- Leuse* (seigneurie de), 132.
- LE VESGUE** (Jean); nom supposé par Duverdièr. 56.
- LICURGUE**, ou **LICURGUS**. 288.
- LIGURIENS**. 77.
- Lille*. 88. Chartes qui la concernent. 100, 101, 102, 103.
- Lillers* (avouerie de). 87. Seigneurie. 88, 87, 91.
- Lisieux* (évêché de). 222.
- LISLE** (Jean de), brûle la sauveté de Saint-Severin de Bordeaux. 212.
- L'Isle-Jourdain*. 15, 30.
- LOAN** (Philippe de), écuyer de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, achète pour ce prince, en 1461, une *Bible historique*. 5.
- LOISELEUR DESLONCHAMPS** (M.). Citation de son travail sur *Bidpai*. 110.
- Londres*, ville. 5, 160.
- LORGES** (la duchesse de), fille du président de Mesmes. 16.
- Lorraine*. Armes de cette province. 74. Citée. 216.
- LOSTELNEAU** (le sieur de), auteur du *Maréchal des batailles*. 278.
- Lothier* (duché de). 49, 83.
- Loué* (seigneurie de). 233.
- LOUET** (Louis), conseiller de Louis XI, dresse un inventaire des Chartes, 106.
- LOUIS**, dauphin de France (plus tard Louis XI). 93.
- LOUIS IX** (saint), fait travailler Vincent de Beauvais. 55, 178, 255, 312, 313, 326.
- LOUIS X**. Une leçon du livre du *Régime des princes* lui est dédiée. 225. Poème qui lui est adressé. 326, 327, 328, 329, 330, 334.
- LOUIS XI**, roi de France. Bon mot de ce prince. 14. Père d'Anne de Beaujeu. 25, 100, 103, 106, 107, 132, 233, 338. Nommé Louis X. 338.
- LOUIS XII**. Sa devise. 52. Son chiffre. 82. Sa femme. 104. Rapporte du Milanois un roman du Saint-Graal. 120. Son écriture. 146, 264. Son portrait. 265.
- LOUIS XIII**. Son chiffre. 278.
- LOUIS XIV**. Réunion de documents sur son gouvernement. 10. Reçoit en legs la bibliothèque de Béthune. 46. Son chiffre. 297.
- LOUIS XVI**. Son chiffre. 342.
- LOUIS XVIII**, roi de France. Son chiffre. 27.
- LOUIS**, comte de Flandres. 100.
- LOUIS**, comte de Nevers, père de Louis, comte de Flandres. 101, 102.
- LOUIS DE BRUGES**, seigneur de la Gruthuyse. Voy. **GRUTHUYSE**.
- LOUVEL** (Pierre), échevin d'Amiens. 305.
- LOUVOIS** (l'abbé de), bibliothécaire du roi, revendique plusieurs manuscrits de son oncle l'archevêque de Reims. 23, 95.
- LUCAIN**. Histoire romaine d'après lui. 41, 42, 43.
- LUCES**, héros de la Table ronde. 170.
- Luçon*. 7.
- Lude* (seigneurie du). 233.
- LURBE** (Gabriel de), historien de Bordeaux. 212.
- LUSITANIENS**, ou **LUSICANIENS**. 77.
- Luxembourg* (duché de). 49, 94, *Lyon*. 46.

M.

- Macédoine. Ses rois.* 76.
MACÉDONIENS. 75, 77.
MACHABÉES (les), ou **MACHABIENS.** 75.
Magno-Cailly, nom que les Tartares donnent à Ceylan. 353.
MAHOMET, ou MAHUMET (le prophète). 83, 84, 85, 86.
Majorque. 382.
Malainoy (seigneurie de). 88, 89, 91.
MALEHAUT (la dame de). 163, 184, 185, 188, 191.
Malines. 160.
MAMEROT (Sébastien). 52.
Man (Ile de). 351.
MALTEBRUN, édition nouvelle de ses œuvres. 346.
MANSEL (Jean), auteur de la *Fleur des histoires.* Manuscrits de cet ouvrage. 59 à 65. Offre son livre au duc de Bourgogne. 59, 63. Vers de la fin de son livre. 60. Etoit-il de Hesdin? 62, 65.
MANSION (Colard), imprimeur de Bruges. A-t-il le premier traduit la *Pénitence d'Adam*? 124. A-t-il traduit et imprimé les *Métamorphoses d'Ovide*? 267, 268.
MAP, ou MAUP (Gautier), traducteur latin des romans de la Table ronde. 131, 139, 146, 147, 168, 169, 170, 171, 173, 174, 193, 196, 245.
MARC, roi de Cornouaille, oncle de Tristan. 133, 194, 200, 201, 202, 203, 207.
MARCEL (Jehan), propriétaire d'une *Cité de Dieu.* 27.
Mares (la tour des), nom de lieux des romans de la Table ronde. 160.
MARGUERITE, duchesse d'Alençon, reine de Navarre, sœur de François I^{er}. Son portrait. 291, 292.
MARGUERITE de Provence, reine de France. Vincent de Beauvais lui dédie son traité de *Doctrina.* 55.
MARIE (la sainte Vierge). 62, 64, 160, 213, 244. Manuscrit de *Chants royaux en son honneur* décrits. 297 à 304.
MARIE DE FRANCE. Femme poète. 167.
MARIE, duchesse de Bourgogne. 1.
MARIGNY (Enguerrand de). 332.
MARIUS (Caius), ou **GAYUS MAURIUS.**
MARQUES de Rome, héros de roman. Exemplaire de ce roman décrit. 109 à 117.
MARS. 254, 268, 282.
MARTENNE (dom), l'un des éditeurs de l'*Amplissima collectio.* 81, 82, 83.
MARTIN, roi d'Aragon. 50, 51.
MASUCHELLI. Cité. 259.
MATHATHIAS. 75.
MAUQUIDARS LI ROU, ou MALOUBRAS LI TORS, l'un des sept Sages. 111.
MAURES. 83, 84.
MAURICE, empereur. 57.
MAZARIN (le cardinal). Manuscrits de sa collection. 4, 106. Description de sa collection. 4, 7. Réunion de documents relatifs à son administration. 10.
Maquis (la). 353.
MÉDES. 61.
MÈDES, ou MÉDIENS (peuple). 61, 76.
MÉDICIS (Catherine de), reine de France. Description des manuscrits de sa bibliothèque. 12, 13.
MÉDICIS (maison de). 14.
Méditerranée. 352.
MELIACANT, ou MELEAGANT, fils de Bandemagus, et chevalier de la Table ronde. 169, 160.
MELIADUS de Leonois, ou Leonois, père de Tristan. 133, 149, 193, 197.
MELIADUS, amant de la dame du Lac. 130.

- MENAGE** (Gilles), redressé. 323, 324.
- MENELAS**. 71.
- MÉON**, employé au cabinet des manuscrits du roi. Ses catalogues. 343.
- MERCURE** comparé à Merlin. 174, 175.-282.
- MERENS**. 111.
- MESMES** (le président de). Date de sa mort. Description de son cabinet. Epoque de la vente de ses manuscrits au roi. 16.
- MERLIN**, héros de roman. Manuscrits de ce roman décrits. 120, 125, 129, 140, 145, 152, 154. Dissertation sur les romans de la Table ronde. 160 à 211, 220.
- MICHEL** (saint). 46.
- MICHEL** (M. Francisque). Son édition de *Tristan*. 120, 200.
- MICHEL-ANGE**. 291.
- MICHELET** (M.). 217.
- MIGON**, libraire de Paris. 278.
- MIGON** (duché de). Ses armes. 281.
- Milanois* (duché de). 120.
- MILÓ D'ANGLERS**, duc de l'armée de Charlemagne. 219.
- MINÉE** (les filles de). 268.
- MINERVE**. 287, 356.
- Minorque*. 352.
- MOÏSE**, ou **MOYSE**. 270, 340.
- MONCHAL** (Charles de), archevêque de Toulouse. Ses manuscrits passent au surintendant Fouquet. 23.
- MONLET** (Regnaut de), vend au duc de Berry un manuscrit de Lancelot. 155.
- MONMERQUÉ** (M.). 335.
- MONMOUTH** (Geoffroy de), traduit en latin des ouvrages bretons. 166. Est lui-même traduit. 167, 173, 177.
- MONSTRELET**. 87. Manuscrit de ses chroniques décrit. 99. Leur continuation présumée inédite. 100.
- MONSURS** (Andrieu de), échevin d'Amiens. 303.
- Montagu* (seigneurie de). 132.
- MONTAIGNE** (Michel de). 178.
- MONTAIGU** (Jean de), trésorier du roi. 246.
- MONTBELLIARD** (Gauthier de), fait mettre en vers le Saint-Graal. 220.
- MONTEJEAN** (maison de). Son écu. 150.
- MONTEJEAN** (Louis de). 151.
- MONTEJEAN** (René de), maréchal de France. 151.
- Monte-Oderiso* (comté de). 259.
- MONTFAUCON** (Bernard de), l'un des arbitres chargés de faire l'estimation des manuscrits de Colbert. 10. Et celle des manuscrits de Baluze. 58.
- MONTFORT** (le comte de). 92.
- MONTMORENCY** (maison de). 88.
- MONTMORENCY-LAVAL** (maison de). Son écu. 233.
- Montpellier*. Ses vins. 320.
- Montréal* (couvent de). 55.
- Mont-Saint-Michel* (abbaye du). 95.
- MORDRAIN**, auparavant nommé Evalac. 126. Ses enfants. 141, 192.
- MORDRET**, ou **MORDRED**, neveu d'Artur. 127, 176.
- Morestel*, ville du Viennois. 103.
- MORHOLT**, ou **MORHAULT** (le) d'Irlande, tué par Tristan. 133, 194.
- MORGANE**, ou **MORGAIN**, fée des romans de la Table ronde. 192, 197, 198, 200.
- MOTTE** (Nicolas de la), poète d'Amiens. 302.
- MOUCHET**, employé au cabinet des manuscrits du roi. Ses catalogues. 343.
- Moulins* (ville de). 30. Agnès de Bourgogne y meurt. 107.
- MOULINS** (Guyart des), traducteur des histoires Ecolâtres de Pierre Comestor, sous le titre de *Bible historique*. 4. Début de son prohème. 5. Dates de son travail. Elu doyen de saint Pierre d'Aire. 6. Description

de plusieurs copies de sa traduction. 4 à 17.
Murat (vicomté). 26, 110, 132. | **MURATORI**. Inexactitude relevée. 81, 307.
MUSULMANS (les). 347.

N.

Namur (comté de). 49.
NANGIS (Guillaume de), auteur d'une histoire universelle. Manuscrit de cet ouvrage. 79 à 81.
Naples (royaume de). 107, 108, 259.
NARCISSE. 268.
NASCIEN, ou **NASSIENS**. Voy. **SERAPHES**.
NAUDÉ (Gabriel). 284.
Navarre. Ses armes. 73, 92, 108, 278, 281, 297. Ses vins. 320. Ses rois. 327.
NEMOURS (Jacques de), comte de la Marche. Ses manuscrits. Leur description. 27, 43, 141, 149, 221. Sa signature. 28, 141, 142, 149, 151, 152, 158, 221.
Nemours (duché de). 132.
NEPTUNE. 282.
NÉRON, empereur. 64.
Nevers (évêché). 85. (Comté). 100, 101.
NICODÈME. Son évangile. 166.
Nieppe (château de). 51.
Nil, Nill, ou Ormess. Son cours. 352.
NINUS. 76.
Ninive. 353.
Nobiez (seigneurie de). 86.
NOÉ. 72, 75. Son arche. 353.
Normandie (duché de). 79. Son écu. 238.
NORMANDS. 72, 92.
NOROIT (Jean de), brûle la sauveté de Saint-Séverin de Bordeaux. 212.
Northumberland. 94.
Norwège. 351.
NORWÉGIENS (les). 351.
NOTRE DAME DE CHESTRE (abbaye de). 4.
Nubie. 353.
NUMANCIENS, ou NIMANCIENS. 77.

O.

Occident. 170, 335.
Océan. 352.
OGIER LE DANOIS. 322.
Oorscamp, ou Voofscamp (seigneurie de). 294.
Orchies. Chartes relatives à cette ville. 100 à 103.
ORESME (Nicolas), hasarde des mots nouveaux. 33, 222. Traduit les Politiques et Economiques d'Aristote. 221. Notice sur sa vie et ses ouvrages. 222, 223.
ORESTES. 71.
Orient. 51, 114, 318, 335.
Orleanois, ou Orlenois. Ses vins. 320.
Orléans (duché d'). 7, 125. L'écu de ses ducs. 280, 281.
ORLÉANS (Charles d'). 178.
ORLÉANS (Louis, duc d'), fils de Charles V. 283.
Ormess. Voy. **Nil**.
Ormus. 353.
OROSE. 52.
ORPHÉE. 268.
Osqua, ville citée par Calixte II. 215.
OTONIEL. 270.
Outres (seigneurie d'), en Romagne. 139.
OVIDE, traduction de ses *Métamorphoses*. 266, 267.

P.

- PALAMEDES**, ou **PALAMIDES**, chevalier de la Table ronde. Cité. 119, 147, 150.
- PALLAS**. 282.
- PAN**. 282.
- Pannonie**. 352.
- Paphlagonie**, ou **Plaphagonie**. 77.
- PARADIS** (Jean), calligraphe du seigneur de la Gruthuyse. 40, 77, 78.
- Pardiac** (comté de). 132.
- Paris** (ville de). 2, 3, 156, 239, 242, 243, 278. Colbert fait transporter la bibliothèque du roi de la rue de *La Harpe* dans la rue *Vivienne*. 8. Collège de *Clermont*, aujourd'hui collège *Louis-le-Grand*, ancienne bibliothèque du roi. 317, 318. Description de son état ancien. 13, 21, 315, 316. Le palais des *Termes*. Rue des *Bourdonnois*. Siège aux déchargeurs. Vieille place aux *Pourceaux*. Croix du *Triouer*. Carrefour *Guillori*. Boucherie. *Perrin Gasselin*. Fosse aux chiens. *Archer Saint-Marry*. 21. Maison *Bernart des fossés*. Planches de *Mibrai*. *Saint-Denis de la Chatre*. *Porte Saint-Martin*. *La Jugerie*. *Porte Saint-Jacques*. Le *marchié Champiaux*. *Porte et bastille Saint-Denis*. 22.
- L'Université**. 28. *Eglise de Saint-Eloy*. 33, 39. *Hôtel Saint-Jacques du Hautpas* situé dans le *faubourg Saint-Jacques*. 35. Ses libraires. 95. Ses bannières. 400. Ses écoles de philosophie. 144. *Bibliothèque Sainte-Geneviève*. 155. Son histoire. 180. *Collège de Navarre*. 222. *Canoniat de la sainte chapelle*. 222. Sa rue *Barbette*. 283. *Saint-Benoît le bestourné*. 309. *Taille mise sur la ville*. 327, 328. Rue de la *Verrerie*, de la *Poterie*. La *Grève*. 327. Le *Temple*. Le *Louvre*. 331.
- PARIS**. Son jugement. 282.
- PARIS** (M. Aimé). 355.
- PASIPHAË**. 268.
- PAUL** (saint). Son épitre aux Romains mutilée dans un manuscrit. 3.
- PAUL**, amant de *Françoise de Rimini*. 181.
- Pavie*, ou *Pavye*. *Louis XII* rapporte de cette ville un manuscrit du *Saint-Graal*. 130.
- PÉLYARMENUS** de Rome, héros de l'une des branches du roman de *Marques*. 116.
- PEMBROCK** (le comte de). 92.
- PERCEFOREST**, héros de roman. Description d'un manuscrit de ce roman. 141 à 145.
- PERCEVAL** le Galoys, ou **PARCEVAL**, chevalier de la Table ronde. 147, 166.
- PÉRSES**, ou **PERSANS**. 61, 76.
- PERSÉE**. 274.
- PESTAIN** (*Chaillon de*), complète le roman de *Fauvel*. 304, 315.
- PETIT TROUARS** (M. du). Redressé. 262.
- PREBUS**. 249, 250.
- PHILIPPE**. Son histoire. 234.
- PHILIPPE-AUGUSTE**, roi de France. 55, 178.
- PHILIPPE III**, dit le *Hardi*. 224, 253, 313.
- PHILIPPE IV**, dit le *Bel*. 56, 92, 102, 225, 312, 313, 323, 326, 329. Reçoit la dédicace du livre de *Regimine principum*. 224. Examen d'un fait de son règne. 351, 352, 353, 354.
- PHILIPPE V**, dit le *Long*, régent du royaume. 102. Poème sur lui. 328, 330, 331.
- PHILIPPE-LE-HARDI**, duc de *Bourgogne*. 99, 101, 105.
- PHILIPPE** (?), fils d'un roi *Charles*. 108.
- PHILIPPES DE LOAN**. Voy. **LOAN**.
- PHRYGIENS**. 70.
- PICROCHOLE**. 342.

- PIERRE** (saint), confondu avec le Pierre des Histoires bretonnes. 170. Ses successeurs. 308.
- PIERRE, PIERON, ou PERRON.** Ses prédications dans la Grande-Bretagne. 169, 170.
- PIERRE-ALPHONSE, ou ALFUNSE.** 84.
- PIERRE DARTES, ou D'ARTOIS,** maître des comptes du roi d'Aragon. 30.
- PIERRE COMESTOR.** Voy. COMESTOR.
- PIERRE LE VÉNÉRABLE,** abbé de Cluny. 84.
- PILATE** (Ponce). 161.
- PINCHON** (Jean), enlumineur de Paris. 303, 304.
- PIPPINUS,** de Boulogne, traducteur latin de plusieurs ouvrages français. 81, 82.
- PIRRHUS, ou PIRRUS.** Cité. 76.
- PITHOU** (François), fait l'estimation des manuscrits de la reine mère. 13.
- PITHOU** (Pierre). 13.
- PLASTEL** (Jacques), peintre d'Amiens. 302.
- PLATON.** 68, 287.
- PLUTARQUE.** 50.
- PLUTON.** 282.
- Poitiers** (comté de). 330.
- Poitou** (comté de). 47.
- Pologne, Polonia, ou Polayne.** 104, 103, 352.
- Pomarch** en Bretagne. Cité dans les Chartes catalanes. 348.
- PORTUGAIS, ou PORTUGALLOIS.** 49, 51.
- Portugal, royaume.** 100, 180, 352.
- PRAELLES** (Raoulde). Voy. RAOUL.
- PREMIERFAIT** (Laurent de), traduit le Décameron, les livres de *Casu nobilium virorum* de Boccace. A-t-il traduit le livre de *Claris et Nobilibus mulieribus*? 171. Les livres de Cicéron de *Senectute* et de *Amicitia*. Manuscrit de cette traduction décrit. 223, 233, 237, 238, 245, 246, 282. Nommé à tort Laurent de Premier ou du Premier. 229, 250.
- PRIGENT,** seigneur de Rays, de Coectivy et de Taillebourg, propriétaire d'un *Miroir historial*. 58.
- PRINCE NOIR** (le), Edouard Woodstock, fils d'Edouard IV. 86, 92.
- PROTAIS.** Sa signature. 95.

Q.

- QUINAUT** (saint). 325.
- QUINTE-CURCE.** Sa vie d'Alexandre traduite par Vasque de Lucène. Exempleire de cette traduction. 49. Extrait de la dédicace. 50, 51.

R.

- RABELAIS** (François). 290, 342.
- RAOUL** de Praelles, traducteur de la Cité de Dieu. 19. Description des manuscrits de sa traduction. 19 à 29. Date de sa traduction. 19, 24, 27, 44. Ses autres ouvrages. Son amour des antiquités françaises. 20. Citation d'un passage de sa traduction. 21. Dissertation de Lancelot sur sa vie et ses ouvrages. 23. Sa figure. 24, 29.
- RAULIN** (Jean). Cité. 324.
- RAYNOUARD** (M.), défenseur des Templiers. 312.
- Rays** (seigneurie de). 58.
- Reims** (ville de). 23, 163, 214, 216. Son abbaye de St-Thierry. 273.
- REMOIS.** 324.

- RENÉ d'Anjou, roi de Sicile. 273.
Rhodes, ou *Rodes* (île de). 84.
 RICHARD II, roi d'Angleterre. 93.
 RICHARD. Est-il le véritable traducteur des prophéties de *Merlin*? 130.
 RICHARD DE BORDEAUX (?). 93.
 RIDOLFI (le cardinal). Sa bibliothèque achetée par le maréchal Strozzi. 14.
 RIMINI (Françoise de). 181, 182, 191.
 ROBERT, duc de Bourgogne, fonde une collégiale à Montréal. 55.
 ROBERT, comte de Flandres. 100, 101, 102, 103.
 ROBERT (?), comte de Flandres. 101.
 ROBERT, abbé du mont Saint-Michel. 95.
 ROBERTET, signe un manuscrit du duc Pierre II de Bourbon. 110.
 ROBERTET. 15.
Roche en Haynaut. 30.
Rochelle (la). Ses vins. 320.
 RODOLPHE de Hapsbourg, ou RODOLPHE. 344.
 ROLAND, ou ORLANDO. 177, 217.
 ROMAINS. Un de leurs usages cité par Berceure. 33, 35, 38. Manuscrits de leur histoire décrits. 32, 34, 35, 37, 38, 39, 41. Cités. 61, 62, 72, 76, 77, 89, 226.
Romanie, ou *Romenie*. 139.
 ROME, ou ROMME (Giles de). Voy. COLONNA.
Rome, ou *Romme*. Les souvenirs de l'ancienne Rome seuls estimés au XVI^e siècle. 14, 41. Son nom ou son histoire cités. 61, 62, 64, 65, 76, 77, 79, 110, 111, 113, 114, 115, 116. Ses papes. 312, 335.
 ROMÉO, amant de Juliette. 181.
Roncevaux. 322.
Rosebecq. 88.
Rouen. Son doyenné. 221. Son écu. 223, 238. Son puy. 300.
Rouergue (les terres de), 103.
 ROUSSILLON (Guillaume de), seigneur du Bouchage. 103.
Roussillon. 31.
 RUES (François de), commence le roman de Fauvel. 304. Clerc du roi. 314.
Russie. 352.
 RUSTICIEN de Pise. 231.
 RUSTICOR, fils de Cassidorus. 116.

S.

- SODOCH. 133.
 SAGREMORE, ami de Tristan. Assiste à ses derniers moments. 200, 205, 206, 208.
Saint-Aldruin, nom de lieu. 212.
Saint-Denis. 20, 21, 94, 95, 96, 145, 215.
Saint-Florentin (comté de). 132.
 SAINTE-MAURE (Beneois de). Voy. BENEOS.
 SAINTE - PALAYE (Lacurne de). 145.
Saint-Jacques de Compostelle (pèlerinage de). 163.
Saint-Jangon. Ses vins. 320.
Saint-Jean. Ses vins. 320.
Saint-Landelin (abbaye de), située à *Crespin*. 145.
Saint-Malo (évêché de). 102.
Saint-Omer. Son église de Saint-Bertin. 273.
Saint-Pol (comté de). 117.
 SAINT-POL (Hugues de Champdavesnes, comte de), époux d'Yolande de Haynaut. 220.
 SAINT-POL (Yolande, ou Yolent, comtesse de), sœur de Baudoin V, comte de Haynaut, reçoit en dépôt la relation de Turpin. 214, 220.
Saint-Pourçain. Ses vins. 320.
Saint-Venant (seigneurie de). 88, 89.
Saba (royaume de). 353.
 SALEBIÈRES (Lucas de). Voy. GAST.

- Salisbury, Salibières, ou Salesbures*, ville d'Angleterre. 128, 136, 192, 210.
- SALLIER** (l'abbé), garde de la B. R. Estime le cabinet de Mesmes. 16.
- SALLUSTE**. Histoire romaine d'après lui. 41, 42, 43, 60, 70.
- SALOMON**, roi de Judée. 124.
- Saluces* (marquisat de). 251.
- SARRASINS** (les). 100, 108, 213, 215, 216, 310, 322.
- SATURNE**. 282.
- SAVOIE** (maison de). Son écu. 281, 292.
- SAVOIE** (Louise de), mère de François I^{er}. Sa devise et sa signature présumées. 107-281. Reçoit la dédicace du *Triomphe des vertus*. 287. Des *Chants royaux* d'Amiens. 297, 298, 299, 301, 302, 303. Son portrait. 292, 297.
- SAXONS**. 92, 176.
- SCANDINAVES**. Leur *Wayland*. 174.
- SCHOELL** (M.), auteur de l'histoire de la littérature grecque, erreur réfutée. 70.
- SCIPION**, ou **SCIPIO**. 77.
- SCUDERY** (Mademoiselle de). Son roman de Cyrus. 177.
- Sélande, ou Stillande* (Ile de). Citée dans les *Cartes Catalanes*. 351.
- SEIGNELAY** (M. de), petit-fils de Colbert. Vend la bibliothèque de Colbert, et remet au roi ses manuscrits. 10.
- Seine, ou Saine*. Rivière. 316.
- SENDEBAD**. 110.
- Sens, ou Sans*. 213, 220.
- Sens* (l'archevêque de). Pierre Comestor lui adresse une lettre. 6.
- SERAPHES**, beau-frère d'Evalac. Reçoit en baptême le nom de *Nascien*. 126.
- Sergue* (ville de). 105.
- Sesdin* (ville de). 106.
- SEURE** (le seigneur de). 105.
- SFORCE**. La bibliothèque de cette famille. 120.
- Sicile, ou Secile*. 248, 255, 312.
- SICOR**, fils de Cassidorus. 116.
- SIMON LE LÉPREUX**. 161.
- Sinai* (le mont). 289.
- SOLON**. 288.
- SPierre*. Écu de cette ville. 42.
- STANLEY** (Jehan), chevalier, donne au duc de Glocestre, en 1427, une *Bible historique*.
- Stenhuse, Steenhuse, ou Stenhuse* (principauté de). 1, 18, 40, 78, 294.
- STOZZI** (le maréchal), tué au siège de Thionville. 13. Sa bibliothèque que passe à la reine-mère qui ne la paie pas. 14.
- STUAERT LIEVIN**, relieur du XV^e s. 65.
- Sud* (mer du). Poisson qu'on y trouve. 319.
- Suède*. 351.
- SUETONE**. Histoire romaine d'après lui. 41, 42.
- SYLLA**, ou **SCILLA** (Lucius). 77.
- SYNTIPAS**. 111, 112.
- Syrie*. 115.

T.

- TABOUROT** (Étienne), seigneur des Accords, propriétaire d'un manuscrit du *Roman de Thèbes*, etc. Sa devise et sa signature. 67.
- Taillebourg* (seigneurie de). 58.
- TAINGUI**, très-bon calligraphe. 48.
- Taprobane* (la). 353.
- TARGNY** (l'abbé de), commis à la garde des manuscrits, l'un des arbitres chargés d'estimer les manuscrits Colbert. 10.
- TARQUIN-L'ORGUEILLEUX**, roi de Rome. 20.
- TARTARES**. 353.
- TEMPLIERS** (les). 309, 310, 312, 329.
- Thèbes*. 61. Manuscrit du *Roman de Thèbes*. 67 à 69. Citée. 76, 254.
- Therouenne* (évêché de). 102.
- THÉSÉE**. 92, 200.
- Thielt-ten-Hoven* (seigneurie de). 294.
- THOMAS** d'Aquin (saint). 84.

- Thrace, ou Tracia.* 352.
TIBÈRE, empereur. 64.
Timbuctoo, ou Tenbuch. Cité dans les *Cartes Catalanes.* 353.
Tintaguele. 176, 200, 202.
TIRABOSCHI. Cité. 259.
TITUS, empereur. 65.
TITE-LIVE. Description de plusieurs manuscrits de ses décades traduites. 32 à 39. — Ses ouvrages rappelés. 52, 60.
TOMMASEO (M.), littérateur italien. 252.
TOURGROIS. 77.
Toscane. 307.
Toul (évêché de). 273.
Toulon. Son bague. 179.
Toulouse (ville de). 23, 316.
Touraine (duché de). 101, 290.
Tournay. Officialité. 102, 151.
 Évêché. 269, 270, 271, 272, 273.
Trèves, ville romanesque de France. 123.
- Trèves.* 5.
TRISMÉGISTE comparé à Merlin. 174.
TRISTAN du Léonois. Héros de roman. Description des manuscrits de ce roman. 118, 127, 131, 134, 135, 137. Dissertation sur les romans de la Table ronde. 160 à 211,
TROYENS. 89.
Troyes (l'ancienne). 61, 64. Description d'un manuscrit de ses histoires, par Raoul-Lefèvre. 66. — Description d'un manuscrit du *Roman de Troyes.* 67, 72. Citée. 73, 76, 218.
Troyes, ville de Champagne. 167, 229, 247.
TULLE. Voy. CICERON.
TURCS. 83, 89, 159, 291.
TURPIN (l'archevêque). 163. Sa relation pseudonyme. 211 à 221.

U.

UTHER. 175.

V.

- Valence.* 31.
Valenciennes. Son pui. 300.
VALENTINIEN. 80.
VALÈRE-MAXIME, traduit en français. Description de plusieurs exemplaires de cette traduction. 43 à 48. Cité. 272.
VAN-PRAET (M.). Citations de ses *Recherches sur Louis de Bruges*, etc. 2, 3, 37, 43, 52, 53, 79, 82, 83, 97, 99, 124, 135, 157, 258, 264, 266, 267, 274, 277, 294. Autres ouvrages cités. 56.
VASQUE DE LUCÈNE, portugais, traducteur de Quinte-Curce. Exemplaire de son travail. Sa date. Adressé à Charles-le-Téméraire. 49. Son portrait. 50. Comment son livre se termine. Son histoire, 51.
VELY. 335.
VENDOME (Catherine de). 53.
- Venise.* 104.
VENUS. 250, 251, 268, 282.
VÉRARD (Antoine). Ses éditions de la traduction du livre de *Bello-Punico.* 37. — De l'*Histoire romaine.* 42, 52. — Du *Miroir historial.* 57. — Du livre des *Clères et Nobles femmes.* 259.
Verdun (évêché de). 273.
Versailles. 297.
VESPASIEN délivre Joseph-d'Armathie. 162.
Vienne en Autriche. Sa bibliothèque. 354.
Vienne, ou Viane, en Dauphiné. 214.
VIENNE (Dom de). Historien de Bordeaux. 211.
Viennois, province. 103, 138.
VIGNAY (Jean de), traducteur du *Miroir historial.* Exemplaires de

- cette traduction. 53 à 58. Son portrait. 54. Variantes de son nom. Ses nombreux ouvrages. 55. A-t-il traduit le *Miroir historial* par ordre de Jeanne de Bourgogne? 56. Quand sa traduction a-t-elle été imprimée? 57. *Villars*. 15, 30.
- VINCENT de Beauvais. 52. — Auteur du *Miroir historial*, traduit par Jean de Vignay. Exemplaire de cette traduction. 53 à 58. Son traité de *Doctrines*. Questions relatives à sa personne et à ses ouvrages. 55. Cité. 171.
- VILLEHARDOUIN. 178, 210, 220.
- VIRGILE. Ses faits. 64. — Cité. 68.
- VISCONTI. La bibliothèque de cette famille réunie à celle de Louis XII. 120.
- VISCONTI de Janua (Petrus), auteur d'un ancien Atlas. 354.
- Vivrais* (bailliage du). 86.
- VIVETUS. 77.
- VIVIANE. Fée des romans de la Table-Ronde. 153.
- VIVIEN, neveu de Guillaume au court nez, tué en Aleschans. 322.
- VULCAIN. 282.
- Vuortimer* (abbaye de). 144.

W.

- WACE, auteur du roman de *Rou*. 72. Du roman de *Brut*. 167, 170, 177.
- WALEYS (Thomas), docteur en théologie, dominicain. Paraphraseur des *Métamorphoses*. 268.
- WAURIN (Béatrix de). 88.
- WAURIN (Bonne de). 88.
- WAURIN (famille de). Son écu. 87.
- WAURIN (Jehan de), auteur des *Chroniques d'Angleterre*. Manuscrits de cet ouvrage décrits. 86 à 94, 96, 97, 98, 142. Est divisé en quatre parties. 92.
- WAURIN (Pierre de), mort à Rosebeck. 88.
- WAURIN (Robert de), fait le voyage de la Terre sainte. 87.
- WAURIN (Robert de), tué à Azincourt. 88, 90.
- WAURIN (Roger de), évêque de Cambrai. 88.
- WAURIN (Thierry, sire de). 87.
- Waurin*, village près de Lille. 88, 91.
- WAURIN (Waleran de). Les *Chroniques d'Angleterre* lui sont dédiées. 88. Dédicace citée. 89, 93.
- WARWICH (le duc de). 100.
- WAYLAND, comparé à Merlin. 174.
- WILLEMIN (N. X.), éditeur des *Monuments françois inédits*. 304.
- WINCESTRE (le cardinal de), soupçonné d'avoir fait mourir le duc de Glocestre. 5.
- Winchestre*, *Wincestre*, ou *Vinchestre*. 1, 18, 40, 78, 294.
- WISTACE. Voy. WACE.

X.

XENOPHON. 177, 287.

Y.

YGERNE. 176.

YOLENT, comtesse de Saint-Pou.

Voy. SAINT-POL.

YVAIN, chevalier de la Table
ronde. 187.

Z.

Zelande, ou *Zellande* (palatinat de). 49, 83.



CS 1

CS 1 - 25





